



Direction du  
Patrimoine Culturel



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

## VILLES EN DÉVELOPPEMENT : POLITIQUES DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DES PAYSAGES URBAINS HISTORIQUES EN AFRIQUE ET DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

### ENJEUX D'UN RÉSEAU FRANCOPHONE DU PATRIMOINE, DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME



## Actes de la conférence internationale (DAKAR, 7-9 JUILLET 2014)



AMBASSADE DE ROUMANIE  
en République du Senegal



Faculté  
d'Architecture  
La Cambre Horta



# SOMMAIRE

## **Avant-propos**

M. Hamady BOCOUM, Directeur du Patrimoine culturel du Sénégal ; M. Christian SAELENS, Délégué Wallonie-Bruxelles, Sénégal ..... 5

Déclaration de Dakar sur Villes et patrimoine ..... 9

Recommandations des ateliers ..... 12

Programme de la Conférence ..... 15

## **Cérémonie d'ouverture**

M. Christian SAELENS, Délégué Wallonie-Bruxelles, Sénégal ..... 18

M. Hamidou KASSE Président du Comité scientifique du XVème Sommet de la Francophonie, Sénégal 22

M. Birane NIANG, Secrétaire général, Ministère de la Culture et de la communication, Sénégal ..... 24

## **Plénière introductive**

Mme. Ann-Thérèse NDONG-JATTA, Directrice du Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest/Sahel, UNESCO ..... 27

M. Freddy JORIS, Administrateur général de l'Institut du Patrimoine Wallon ..... 31

M. Francis METZGER, Vice-Doyen de la Faculté d'Architecture, Université Libre de Bruxelles..... 35

M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) ..... 38

M. Abdoulaye KANE, Conseiller culturel du Maire de Dakar, Sénégal..... 42

## **Atelier 1 : Stratégies patrimoniales**

M. Habib KAZDAGHLI, Historien et Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et des Humanités de l'Université de Manouba, Tunisie ..... 47

M. Sylvain TIEGBE, Directeur de la Maison du Patrimoine de Grand Bassam, Côte d'Ivoire ..... 52

M. Felix NYEMBO, Directeur coopération et patrimoine-Ministère de la Culture, RDC..... 58

M. Lassana CISSÉ, Directeur National du Patrimoine culturel du Mali ..... 61

Prof. Abdoul SOW, Enseignant-Chercheur, UFR Civilisations, Religions, Arts et Communication (CRAC), Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal ..... 64

## **Atelier 2 : Patrimoine et Développement**

M. Yves ROBERT, Chargé de cours. Faculté d'Architecture, Université Libre de Bruxelles, Belgique ..... 71

M. Jellal ABDELKAFI, Président de l'Association des Urbanistes tunisiens, Tunisie ..... 76

Mme Sara TASSI, Chercheuse FNRS, au sein du centre de recherche « Habiter » (Pôle "Architecture, Patrimoine, Développement"), Université Libre de Bruxelles, Belgique. ....	82
Prof. IPARA MOTEMA Joel, Directeur de recherche -Institut des musées nationaux du Congo, RDC .86	
M. Gheorghe PATRASCU, Architecte en chef de la ville de Bucarest, Roumanie .....	89
Mme Daniela CALCIU, Enseignante à Université d'Architecture et Urbanisme "Ion Mincu", Bucarest, Roumanie .....	93
Mme Wolette THIAM, Architecte et Urbaniste DPLG-BR, Responsable Sous-commission Aménagement des sites construction et pavoisement, Délégation Générale de la Francophonie, Sénégal	96
Mme. Marie-Caroline CAMARA, Présidente de l'Association Entre'Vues, Saint Louis, Sénégal .....	98
M. Monceyf FADILI, Conseiller ONU-Habitat, Rabat, Maroc .....	101
M. Abdoul Aziz DIOP, Architecte, Chargé de projets à la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture, Sénégal.....	104
M. Aly SINE, Doctorant en cotutelle, Université Gaston Berger, Université Libre de Bruxelles, Directeur adjoint des services techniques, Commune de Saint-Louis, Sénégal .....	107
Prof Ibrahim BAO Enseignant-Chercheur, UFR Sociologie des civilisations rurales au Sénégal, Université Gaston Berger, Sénégal .....	110
Mme Selma ZERHOUNI, Directrice générale architecture du Maroc.....	112
M. Etienne DIENE, Architecte DPLG Paris La Villette .....	114
Mme Edwige KABORE, Maître assistante d'histoire de l'art – Burkina Faso .....	117

### **Atelier 3. Qualifications et Compétences**

Mme Catalina PREDA, Architecte, ICOMOS, Roumanie .....	122
M. Fodé DIOP, Président de l'Ordre des Architectes au Sénégal .....	124
M. William ANCION, Président des Journées du Patrimoine de Wallonie .....	129
M. Daophet BOUAPHA, Directeur général du Comité de Recherche et de Promotion des fonds de développement de la ville de Vientiane, Laos.....	132
M. Daouda KEÏTA, Archéologue-Préhistorien, Maître-Assistant à la Faculté d'Histoire et Géographie de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali ; M. Mamadi DEMBELE Directeur de Recherche à Institut des Sciences Humaines de Bamako ; responsable du Programme « étude de sauvegarde du patrimoine culturel menacé », Mali .....	133
Mme Arianna ARDESI, Chargée de programme (AIMF), France .....	137

### **Clôture**

M. Jean-Charles TALL, Professeur. Collège Universitaire d'Architecture de Dakar .....	140
Mme Penda MBOW, Représentante du Chef de l'Etat du Sénégal auprès de la Francophonie.....	142
Liste des participants.....	144

**Nota Bene :**

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL ni de ses partenaires une prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL ni ceux de ses partenaires

Dans le cadre du partenariat avec WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL, les actes « Villes en développement : politiques de restauration et de valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et dans l'espace francophone. Enjeux d'un réseau francophone du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme » ont été préparés par l'unité culture dans le Bureau régional de l'UNESCO de l'Afrique de l'Ouest/Sahel à Dakar <http://www.dakar.unesco.org>

**Coordination et Suivi :**

Christian Saelens, Délégué WALLONIE-BRUXELLES au Sénégal

Guiomar Alonso Cano

Chef unité Culture Bureau régional UNESCO à Dakar

**Edition et infographie**

Khadiatou L. Almaz Camara

Document téléchargeable en format PDF à :

<http://www.wbi.be/dakar>

<http://www.aimf.asso.fr>

[www.institutdupatrimoine.be](http://www.institutdupatrimoine.be)

**Tous droits réservés**

© WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL



Perspective ancienne et nouvelle construction, Dakar- Plateau, Sénégal  
©WALLONIE-BRUXELLES

## AVANT-PROPOS

**Hamady BOCOUM**

Directeur du Patrimoine  
culturel du Sénégal

**Christian SAELENS**

Délégué Wallonie-Bruxelles  
au Sénégal

La Conférence sur les villes en développement et la valorisation du patrimoine ainsi que la présente publication des actes qui en résultent s'inscrivent dans le cadre global de la préparation intellectuelle du XVème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie.

Après Kinshasa en 2012, l'Afrique accueille pour la deuxième fois consécutive le Sommet de la Francophonie. C'est aussi pour la deuxième fois en 25 ans que Dakar accueille ce Sommet.

Dakar et les communes environnantes sont inscrites dans une géographie péninsulaire remarquable et constituent un formidable témoin historique qui remonte bien avant leur fondation urbaine et la période coloniale.

Mais, si lors de la Conférence il a été question du patrimoine de la capitale sénégalaise, il s'agissait aussi et surtout d'échanger parmi une soixantaine d'experts sénégalais et internationaux autour de situations et d'expériences de valorisation patrimoniale dans d'autres grandes villes francophones historiques à travers tous les continents.

Plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui en milieu urbain. Dans 30 ans, 70% de l'humanité vivra dans des villes. Pour leur part, les territoires urbains du continent africain subissent une extension exponentielle, avec la croissance la plus élevée du monde. Les villes de ce continent recevront, au cours des vingt prochaines années, 300 millions de nouveaux habitants. Plus d'un Africain sur deux résidera en ville à l'horizon 2030... Entre 2010 et 2020, la croissance moyenne des grandes villes sera de 51%. En 2010, les 21 plus grandes villes africaines dépassaient toutes 2 millions

d'habitants. En 2025, cette barre-plancher devrait atteindre celle des 3 millions. Certaines capitales africaines seront devenues hypertrophiques par rapport aux autres villes de leur territoire, créant ainsi un déséquilibre territorial et socio-économique majeur pour leur pays. Au Sénégal et en Côte d'Ivoire, une personne sur trois vivra à Dakar et à Abidjan. Au-delà même de la croissance des grandes capitales, on se rend compte que ce phénomène urbain est solidement installé : la croissance démographique urbaine sera en grande partie portée par les villes (historiques ou nouvelles) de taille secondaire.

Cette urbanisation rapide et mal maîtrisée des capitales et autres villes historiques s'accompagne d'une densité de construction excessive, d'une disparition de l'espace public et des équipements urbains avec une inadéquation des infrastructures, et un risque croissant de catastrophes naturelles liées au climat et aux conditions d'occupation de l'espace. Ceci constitue un sérieux défi pour les États et les autorités locales et, dans cette perspective de transformation accélérée, une des questions sera la préservation des qualités historiques et patrimoniales des centres existants et l'«urbanité» qualifiante de certains de leurs paysages (ensembles urbains) qui participe à la culture identitaire d'une société.

Le patrimoine urbain, dans ses éléments matériels et immatériels, constitue une ressource essentielle pour renforcer l'habitabilité des zones urbaines, et favorise le développement économique ainsi que la cohésion sociale. Le patrimoine culturel est moteur de développement. La conservation du patrimoine urbain s'impose aujourd'hui comme un volet important des politiques publiques africaines en

réponse à la nécessité de préserver les valeurs partagées et de tirer parti du legs de l'histoire. Il y a dès lors nécessité, sinon urgence, de réinventer, de repenser la ville africaine, à partir d'elle-même, de ses fondations, de son histoire, de sa contemporanéité, dans la perspective d'un véritable développement durable, pour les générations montantes en particulier.

### **La reconnaissance et la gestion du paysage urbain historique**

Plus de quarante ans après l'adoption de la Convention du patrimoine mondial, instrument normatif phare de l'UNESCO pour la conservation du patrimoine culturel et naturel de l'humanité, les villes historiques constituent la plus importante « catégorie » de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avec, à ce jour, plus de 240 sites sur un total de 1007. Cette Convention appelle les États parties « à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale ».

Cependant, la valorisation du patrimoine dépasse la catégorie des villes historiques pour embrasser une cause plus large, en milieu urbain en particulier. En 2011, l'UNESCO adoptait une recommandation sur le paysage urbain historique. Celle-ci met en exergue la diversité et la créativité culturelles comme des atouts essentiels pour le développement humain, social et économique, et offre des outils pour gérer les transformations physiques et sociales et faire en sorte que les interventions contemporaines s'intègrent au patrimoine de façon harmonieuse dans un cadre historique et territorial local et régional. L'approche centrée sur le paysage urbain historique s'inspire des traditions et conceptions des communautés locales tout en respectant les valeurs des communautés nationales et internationales.

La question du patrimoine répond ainsi à une réalité historique dont l'appréhension peut être diversement appréciée dans les sociétés humaines et dans le temps. Un consensus théorique peut aisément se forger autour du patrimoine en tant qu'enjeu de la mémoire collective et de la diversité culturelle des communautés, au sein de l'espace francophone en particulier, mais un examen plus attentif de la question met aussi en exergue d'autres enjeux qui semblent répondre davantage aux

préoccupations des sociétés contemporaines.

### **La contribution de la Francophonie**

En ce domaine, la Francophonie a très certainement un rôle accru à jouer en dégageant de meilleures convergences d'action, au sein de son espace historique, au regard de ses priorités en matière de :

- développement durable, notamment en relation avec la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)
- de gouvernance et de citoyenneté,
- d'éducation et de formation des jeunes et d'enseignement supérieur afférant aux nombreuses qualifications et compétences recherchées,
- et de promotion de la diversité culturelle et patrimoniale.

Le XVème Sommet de la Francophonie à Dakar offre l'opportunité d'appréhender les réalités d'un développement urbain exponentiel qui risque de mettre définitivement en péril une diversité patrimoniale historique, déjà largement dégradée. Or celle-ci est d'une importance capitale car elle a contribué à forger l'identité des peuples du continent. La Francophonie aujourd'hui réunit 57 États et gouvernements et 20 pays associés ou observateurs à travers le monde, représentant quelque 220 millions de francophones et, dans 40 ans, 700 millions de locuteurs, dont la grande majorité vivra et travaillera en Afrique.

### **Objectifs, organisation et Déclaration de la Conférence**

L'objectif de la Conférence a consisté à contribuer de manière concrète à la valorisation du patrimoine, de manière générale, et plus particulièrement en milieu urbain compte tenu du développement rapide des villes dans les pays « sud », en relation avec les compétences et politiques de la Francophonie et de ses États membres.

Plus précisément, la Conférence a formulé des recommandations opérationnelles en atelier et en plénière à destination de la Francophonie et de ses membres. La Conférence a également examiné l'opportunité de constituer un réseau francophone de réflexion sur les politiques patrimoniales urbaines, de renforcement capacitaire (d'acquisition des méthodes et des outils de connaissance et de planification), de

formation et d'enseignement, d'échange d'expertises et d'expériences.

La séance plénière a offert un cadrage des débats en ateliers qui à leur tour ont alimenté les réflexions et débats en vue de l'adoption de recommandations (la Déclaration) pratiques, lisibles et opérationnelles à terme (le pourquoi, mais surtout le comment faire). Chacun avait un rôle à y jouer : les intervenants en plénière, les animateurs d'ateliers, les communicants et les participants avec leurs contributions (orales et écrites, reprises ci-après). Les 3 ateliers ont eu pour thème :

- 1) Les stratégies patrimoniales. Quelles stratégies patrimoniales face aux menaces sur les villes africaines et dans l'espace francophone. Quels défis à relever ?
- 2) Patrimoine et développement. Quels moyens et quelles pratiques mettre en place pour la valorisation de l'usage contemporain et fonctionnel du patrimoine en tant qu'espace public, privé ou commun ?
- 3) Qualifications et compétences : quels échanges et programmes de coopération académique et professionnelle dans l'espace francophone ?

La question des réseaux de veille, d'échanges d'expériences, d'expertises, d'outils méthodologiques et de bonnes pratiques y est abordée de manière transversale. Il y est plus particulièrement question de la mise en place d'un réseau francophone du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme.

Les travaux de la Conférence et la Déclaration qui en est issue sont une contribution aux débats et orientations du XV<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie. Au-delà de la mise en œuvre des instruments normatifs et de la valorisation des politiques patrimoniales dans les stratégies de développement des États et des collectivités, la Déclaration préconise le renforcement des compétences de la grande diversité des acteurs

du patrimoine, notamment par la promotion et le renforcement de filières professionnelles ainsi que la reconnaissance du rôle de la société civile en vue d'une appropriation collective et partagée de la valorisation patrimoniale.

Il est enfin fait appel à la création d'un réseau francophone transversal du patrimoine afin de mutualiser les compétences, de favoriser les échanges d'expériences et de veiller solidairement à la protection du patrimoine au sein de l'espace francophone.

La présente publication, laquelle reprend une quarantaine d'interventions en plénière, de communications et de contributions ainsi que la Déclaration de la Conférence de Dakar, est transmise aux autorités de la Francophonie, à ses opérateurs, aux États membres et observateurs et aux organisations associations internationales en charge des questions patrimoniales.

Par leur mobilisation commune, les partenaires ont permis l'organisation de cette Conférence. Que soit remerciés ici la soixantaine d'experts sénégalais et internationaux provenant d'une douzaine de pays. Que soient remerciés la Ville de Dakar, l'UNESCO - le Bureau régional de Dakar en particulier -, l'Association internationale des Maires francophones (AIMF) pour son expertise et mobilisation d'experts internationaux, aux côtés des importants moyens financiers et humains mobilisés par Wallonie-Bruxelles international, la Direction du Patrimoine culturel et les autorités sénégalaises du XV<sup>ème</sup> Sommet.

Nous tenons également à remercier l'Ambassade de Roumanie à Dakar, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Institut du Patrimoine wallon (IPW), la Faculté d'Architecture La Cambre Horta de l'Université libre de Bruxelles (ULB) ainsi que les autres missions diplomatiques et organisations qui y ont pu apporter leur soutien.





Perspective de la ville de Barcelone, Espagne  
©WALLONIE-BRUXELLES

# DÉCLARATION DE DAKAR SUR LES VILLES EN DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Nous, participants à la Conférence internationale sur le thème :

Villes en développement : politiques de restauration et de valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et dans l'espace francophone.

Enjeux d'un réseau francophone du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme

*Événement préparatoire au XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, tenu à Dakar les 7, 8 et 9 juillet 2014*

## Préambule

*Considérant* que la problématique des paysages urbains historiques a été reconnue par l'UNESCO en 2011 comme une composante majeure en matière de protection, de sauvegarde et de valorisation des établissements humains.

*Rappelant* le lien étroit entre les patrimoines culturels et le développement dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles, et s'inscrivant dans la démarche des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

*Soulignant* que la présente déclaration se veut une contribution aux travaux et débats du XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie et une sensibilisation de ses instances à l'enjeu des patrimoines.

*Constatant* le rôle que devraient jouer les patrimoines dans un contexte d'expansion des villes et des territoires, et prenant acte du caractère urgent de leur sauvegarde et de la nécessité d'adopter par la Francophonie des dispositifs adaptés.

*Saluant* les efforts déjà engagés par l'Association internationale des Maires francophones dans ce domaine.

*Nous*, partenaires et experts représentant les institutions nationales et internationales, participants à la conférence "Villes en développement: politiques de restauration et de valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et dans l'espace francophone. Enjeux d'un réseau francophone du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme ", qui s'est tenue du 7 au 9 juillet 2014 à Dakar, en vue de la tenue du XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

*Formulons* les recommandations suivantes:

1. Engager les Etats à développer et mettre en œuvre les instruments normatifs et réglementaires et veiller à leur mise à jour ;
2. Intégrer la sauvegarde et la valorisation des patrimoines dans les politiques de développement ;
3. Encourager les pouvoirs publics à développer des programmes pour inventorier, consigner, diffuser l'information afin de protéger par le droit le patrimoine de l'espace francophone, aussi bien matériel qu'immatériel ;

4. Développer et renforcer les compétences des opérateurs du patrimoine par la création et la labellisation d'institutions de référence en matière de formation, recherche et de développement des savoir-faire ;
5. Etablir des modes opératoires dans un cadre contractuel précisant les relations entre l'Etat, les collectivités locales et toutes les parties prenantes en matière de protection du patrimoine, pour un aménagement et un développement intégrés des villes et des territoires ;
6. Promouvoir l'acquisition et la mise en œuvre des compétences par la formation de tous les acteurs de la préservation du patrimoine urbain, y compris les décideurs politiques. Accorder une certification aux professionnels afin de garantir et de favoriser l'emploi et les compétences des personnes aux divers stades d'interventions ;
7. Promouvoir et renforcer les filières professionnelles liées aux métiers du patrimoine, aux services associés et du tourisme durable, dans le cadre des politiques de création d'accès à l'emploi, en particulier des femmes et des jeunes, et du développement des activités génératrices de revenus ;
8. Sensibiliser la société civile pour lui permettre de jouer un rôle actif dans la préservation du patrimoine. A cet égard, le développement de Journées du Patrimoine s'appuyant sur des bénévoles locaux, la réalisation d'outils pédagogiques adaptés et la sensibilisation des jeunes à travers les écoles et les instituts de formation, sont autant de moyens à exploiter, notamment avec l'appui des professionnels des secteurs concernés ;
9. Accorder à la société civile la place et le rôle qui lui reviennent par la mise en place d'outils appropriés de concertation, et ce, en vue d'une appropriation collective et partagée, condition à la pérennité des programmes et projets liés au patrimoine, dans le cadre de la participation citoyenne ;
10. Promouvoir et développer les mécanismes existants au niveau des Institutions de la Francophonie, pour une meilleure prise en compte de la sauvegarde et mise en œuvre des patrimoines ;
11. Créer un réseau francophone transversal du patrimoine afin de mutualiser les compétences, de favoriser les échanges d'expériences et veiller solidairement à la protection du patrimoine dans l'espace francophone en étroite collaboration avec l'AIMF et toutes autres organisations internationales et nationales compétentes.



Photo de groupe de la conf rence Villes et patrimoine Dakar, S n gal  
  WALLONIES-BRUXELLES

# RECOMMANDATIONS DES ATELIERS

## Atelier 1 « Stratégies patrimoniales »

Une stratégie pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine qui s'organise autour des lignes de cohérence suivantes :

- Un objet : connaître ce que l'on protège, l'identifier et l'étudier
- Des moyens : partage des compétences, savoir-faire et ressources
- Une approche : participative promue par des acteurs publics et privés

Pour atteindre ces objectifs il est nécessaire de mettre en place une politique forte qui devra prendre en compte les recommandations suivantes :

1/ Engager les Etats à mettre en œuvre les instruments normatifs de manière cohérente et durable et ce faisant, d'intégrer la sauvegarde et la valorisation du patrimoine dans leurs politiques de développement.

2/Encourager les pouvoirs publics à développer des programmes pour inventorier, consigner et diffuser l'information afin de protéger le patrimoine de l'espace francophone aussi bien matériel qu'immatériel qui l'accompagne.

3/ Développer et renforcer les compétences des opérateurs du patrimoine avec notamment la création/ labellisation d'institutions de référence (Bourse, formation, recherche et développement des savoir-faire locaux et traditionnels).

4/Initier et mettre à jour un cadre législatif et réglementaire ainsi que des dispositifs d'application qui protègent le patrimoine urbain.

5/ Promouvoir et développer les mécanismes existants au niveau des institutions de la francophonie (Bourses, formation, recherche et développement des savoir-faire locaux et traditionnels)

6/ Promouvoir une gestion participative visant l'appropriation et la valorisation du patrimoine notamment en direction des jeunes et des femmes pour assurer la pérennité des actions à entreprendre.

7/ Créer un réseau francophone du patrimoine afin de mutualiser les efforts, favoriser les échanges d'expériences et veiller à leur protection

## Atelier 2 « Patrimoine et développement »

### Eléments de préambule

*Considérant* que les enjeux de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine représentent un réel défi à l'échelle nationale et internationale; *Soulignant* l'importance de la prise en compte des politiques du patrimoine dans une démarche de développement transversale et globale, intégrant la culture et les savoirs, la cohésion sociale, le développement économique et l'environnement ;

1/Nous attirons l'attention des responsables politiques des Etats sur la nécessité d'un cadre juridique couvrant la protection des patrimoines à tous les niveaux, de l'échelle du cadre bâti aux paysages urbains. Nous recommandons, en outre, l'élaboration de dispositions claires et opposables pour permettre une application efficace de ce cadre.

2/Nous rappelons le lien étroit et complémentaire entre l'Etat, les collectivités territoriales et les pouvoirs locaux dans l'élaboration des documents de planification et de leur mise en œuvre, pour une gestion urbaine maîtrisée et une gouvernance locale durable au service du patrimoine.

3/Nous demandons d'accorder à la société civile la place et le rôle qui lui reviennent par la mise en place d'outils appropriés de concertation, et ce, en vue d'une appropriation collective et

partagée, condition à la pérennité des programmes et projets liés au patrimoine, dans le cadre de la participation citoyenne.

4/Nous interpellons les Etats sur la nécessité de favoriser la mise en place d'un cadre d'intervention sur la base de l'identification d'actions prioritaires en faveur du patrimoine urbain et de sa valorisation, des processus d'accompagnement, de suivi et d'évaluation y afférents.

5/Nous recommandons l'établissement de modes opératoires dans un cadre contractuel précisant les relations entre l'Etat, les collectivités locales et toutes les parties prenantes en matière de protection du patrimoine, pour un aménagement et un développement intégrés du territoire.

6/Nous encourageons les Etats à promouvoir et renforcer les filières professionnelles liées aux métiers du patrimoine et du tourisme durable, dans le cadre des politiques de création d'emplois et d'accès à l'emploi, notamment des femmes et des jeunes, et du développement des activités génératrices de revenus.

7/Nous attirons l'attention des Etats sur la nécessité de promouvoir des programmes multidisciplinaires de formation et de recherche dans le domaine du patrimoine en faveur des acteurs du développement local, dans le cadre du renforcement des capacités et de la promotion des bonnes pratiques aux niveaux national et international. *Ce sujet sera au cœur d'un futur réseau.*

### **Atelier 3 «Qualifications et compétence »**

1/L'acquisition et la mise en œuvre des compétences nécessitent la formation de tous les acteurs de la préservation du Patrimoine urbain. En ce compris la sensibilisation accrue des décideurs locaux et l'éveil des jeunes aux métiers du Patrimoine. La formation de base de tous les acteurs de la filière du Patrimoine doit être renforcée avant de veiller à leur perfectionnement et une certification de ces acteurs doit être instaurée pour garantir l'emploi et la compétence du personnel intervenant aux diverses stades des chantiers.

2/La sensibilisation de la société civile s'impose également pour permettre à celle-ci de jouer un rôle actif dans la préservation de son Patrimoine. A cet égard, le développement de Journées du

Patrimoine s'appuyant sur des bénévoles locaux, la réalisation d'outils pédagogiques adaptés et la sensibilisation des jeunes à travers les écoles, sont autant de moyens à exploiter et ce dernier devrait l'être avec l'aide des Ordres nationaux des architectes.

3/La formation et la sensibilisation des décideurs, des acteurs, des jeunes et des populations seraient vaine en l'absence de législations précises sur la gestion du Patrimoine urbain mais surtout de législations respectées, ce qui passe par des services administratifs dotés de moyens humains et financiers appropriés.

4/Les initiatives locales, nationales ou internationales existantes et l'inventaire des savoirs faire doivent trouver place sur une plateforme d'échanges identifiant aussi toutes les personnes-relais dans les divers pays et villes de la Francophonie. Pour ce faire, le réseau déjà constitué de l'AIMF peut servir de base de coopération en s'appuyant sur les capacités déjà développées par certains acteurs impliqués.



La préservation du patrimoine passe aussi par la sensibilisation des plus jeunes qui suivent parfois leur scolarité dans des écoles héritières de la modernité architecturale. École à Kinshasa et sensibilisation des jeunes, RDC.  
© WALLONIE- BRUXELLES

# PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

**Samedi 5 juillet 2014**

**Arrivée des participants. Installation à l'hôtel Sokhamon**

**20h00 / Départ du bus de l'hôtel Sokhamon pour le dîner**

**20h30 / Dîner d'accueil au restaurant La Calebasse**

**Dimanche 6 juillet 2014**

**9h00-12h30 / Visite guidée de sites emblématiques à Dakar (Plateau et Médina) en relation avec les thèmes de la conférence. Départ fixé à l'hôtel Sokhamon**

**13h / Déjeuner au restaurant Le Ngor. Retour à l'hôtel vers 14H30.**

**20h / Dîner à l'Hôtel Sokhamon**

**Lundi 7 Juillet 2014**

**8h30- 9h / Mise en place et Accueil des participants**

**9h-10h / Cérémonie d'ouverture**

- Mot de Bienvenue de M. Christian Saelens, Délégué Wallonie-Bruxelles
- M. Khalifa Sall, Maire de la ville de Dakar
- M. Hamidou Kassé, Président du comité scientifique du XV<sup>0</sup> Sommet de la Francophonie
- Ouverture par le SEM Abdoul Aziz Mbaye, Ministre de la Culture et du Patrimoine

**Pause-santé**

**10h15- 13h / Plénière introductive**

- Mme. Ann-Thérèse Ndong-Jatta, Directrice du Bureau Régional Afrique de l'Ouest/Sahel, UNESCO
- M. Freddy Joris, Administrateur général de l'Institut du Patrimoine Wallon-IPW et M. Francis Metzger, Architecte, Faculté d'architecture La Cambre-Horta de l'Université Libre de Bruxelles-ULB
- M. Pierre Baillet, Secrétaire permanent de l'Association internationale des Maires francophones-AIMF
- Pr Abdoulaye Elimane Kane, Conseiller culturel du Maire de Dakar et Ancien Ministre de la Culture

**Débats**

**13h-14h / Pause-déjeuner / santé**

**14h-17h30/ Ateliers de travail et Pause-café de 15 minutes**

***Atelier 1: Stratégies patrimoniales***

**Animateurs de l'atelier**

- Mme Guiomar Alonso Cano, Spécialiste du programme Section de la diversité des expressions culturelles au Bureau Régional Afrique de l'Ouest, UNESCO
- M. Hamady Bocoum, Directeur du Patrimoine culturel du Sénégal



### **Communicants**

- M. Francis Metzger, Vice-Doyen de la Faculté d'Architecture, ULB
- M. Habib Kazdaghli, Historien et Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et des Humanités de l'Université de Manouba

### ***Atelier 2: Patrimoine et Développement***

#### **Animateurs de l'atelier**

- M. Yves Dauge, Urbaniste, Ancien Sénateur et Maire de Chinon, Expert AIMF
- M. Baba Keita, Directeur de l'Ecole du Patrimoine Africain-EPA

### **Communicants**

- M. Jellal Abdelkafi, Urbaniste et historien, Président/Association tunisienne des urbanistes
- M. Yves Robert, Professeur à la Faculté d'Architecture, ULB

### ***Atelier 3: Qualifications et compétences***

#### **Animateurs de l'atelier**

- M. Pierre Baillet, Secrétaire permanent de l'AIMF (+ un substitut pour le mardi 8)
- M. Freddy Joris, Administrateur général de l'IPW

### **Communicants**

- Mme. Catalina Preda, Architecte, ICOMOS, Roumanie
- M. Fodé Diop, Président de l'Ordre des architectes du Sénégal

### **Dîner libre**

**Mardi 8 juillet 2014**

**9h-13h/ Ateliers de travail + pause-santé de 15 minutes**

**13h-14h / Déjeuner**

**14h- 17h30 / Ateliers de travail**

### ***Atelier 1: Stratégies patrimoniales***

#### **Animateurs de l'atelier**

- Mme Guiomar Alonso Cano, Spécialiste du programme Section de la diversité des expressions culturelles au Bureau Régional Afrique de l'Ouest, UNESCO
- M. Hamady Bocoum, Directeur du Patrimoine culturel du Sénégal

### **Communicants**

- M. Francis Metzger, Vice-Doyen de la Faculté d'Architecture, ULB
- M. Habib Kazdaghli, Historien et Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et des Humanités de l'Université de Manouba

### ***Atelier 2: Patrimoine et Développement***

#### **Animateurs de l'atelier**

- M. Yves Dauge, Urbaniste, Ancien Sénateur et Maire de Chinon, Expert AIMF
- M. Baba Keita, Directeur de l'Ecole du Patrimoine Africain-EPA

### **Communicants**

- M. Jellal Abdelkafi, Urbaniste et historien, Président/Association tunisienne des urbanistes

- M. Yves Robert, Professeur à la Faculté d'Architecture, ULB

***Atelier 3: Qualifications et compétences (après midi J1 - J2)***

**Animateurs de l'atelier**

- Pierre Baillet et Arianna Ardesi, AIMF
- M. Freddy Joris, Administrateur général de l'IPW

**Communicants**

- Mme. Catalina Preda, Architecte, ICOMOS, Roumanie
- M. Fodé Diop, Président de l'Ordre des architectes du Sénégal

**20h / Dîner à l'hôtel Sokhamon. Finalisation des textes**

**Mercredi 9 juillet 2014**

**9h-12h/ Plénière: Synthèse et recommandations des ateliers. Débats.**

- Présidence assurée par le Pr. Abdoulaye Elimane Kane, Conseiller culturel du Maire de Dakar et Ancien Ministre de la Culture
- Rapports de synthèse des ateliers et présentation des recommandations
- Débats et adoption des recommandations à la Francophonie
- Débats et adoption de la Déclaration de Dakar
- Grand témoin : M. Jean-Charles Tall, Président du Collège Universitaire d'Architecture de Dakar
- Clôture par SE Mme. Penda Mbow, Représentante personnelle du Président de la République auprès de la Francophonie.

# OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE VILLES EN DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION DU PATRIMOINE

**Christian SAELENS**

Délégué Wallonie Bruxelles au Sénégal

Monsieur le Secrétaire général, représentant du Ministre de la Culture et du Patrimoine (et de la Francophonie),

Monsieur le Président du Comité scientifique du XVème Sommet de la Francophonie, Mesdames, Messieurs, chers partenaires,

Quelques minutes pour rappeler la généalogie de cette rencontre internationale francophone que nous croyons importante.

La question du patrimoine répond à une réalité historique dont l'appréhension peut être diversement appréciée dans les sociétés humaines et dans le temps. Elle représente un enjeu de la mémoire collective et de diversité culturelle des communautés.

Nous sommes une soixantaine de participants réunis aujourd'hui, représentant à peu près deux parts égales entre les experts internationaux de trois continents et les experts sénégalais. Il est entendu que le terme expert est une désignation générique qui recouvre une grande multitude de statuts, d'expériences et de qualifications. Nous pouvons donc prétendre assurer une certaine représentativité sectorielle et géographique au sein de l'espace francophone. C'est sans doute aussi une des richesses de notre rencontre.

## **Pourquoi ici à Dakar ?**

Pointons au moins trois raisons. Dakar et les communes environnantes sont inscrites dans une géographie péninsulaire remarquable et constituent un formidable témoin historique qui remonte bien avant leur fondation urbaine et la période coloniale. Le regretté Oumar Ndao nous a invités à parcourir les différents quartiers et sites historiques qui font la ville dans « Dakar, l'Ineffable ».

Le Sénégal a bénéficié d'un certain nombre de coopérations internationales, multilatérales et bilatérales, d'Etats ou de coopérations décentralisées, en matière de sauvegarde et de développement patrimonial matériel ou immatériel, en milieu urbain ou rural, sites naturels ou historiques. Aux côtés d'autres acteurs internationaux en ces domaines, Wallonie-Bruxelles est un acteur présent au Sénégal depuis plus d'une dizaine d'années en relation étroite avec la Direction du Patrimoine culturel. Il ne s'agit évidemment pas de prétendre faire un bilan des coopérations en la matière, ici au Sénégal, en Afrique de l'Ouest, ni même sur le continent, mais néanmoins d'en tirer quelques enseignements utiles pour les développements et échanges à venir, dans des contextes évolutifs et diversifiés.

Enfin et surtout, le XVème Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en partage la langue française se tiendra à Dakar fin novembre de cette année. Il s'agit du deuxième sommet au Sénégal après celui de 1989 et le deuxième consécutif sur le continent africain après celui de Kinshasa deux années plus tôt. La Francophonie aujourd'hui réunit 57 Etats et gouvernements et 20 pays associés ou observateurs à travers le monde, représentant quelque 220 millions de francophones et, dans 40 ans, 700 millions de locuteurs, dont la grande majorité d'entre eux vivront et travailleront en Afrique. Par conséquent, nous avons une belle double opportunité à saisir tous ensemble : l'opportunité d'un grand rendez-vous politique d'abord, l'opportunité d'une perspective en construction à laquelle nous pouvons et devons participer.

## **Que faire ?**

La rencontre ne consiste pas à travailler en vase clos, mais bien d'ouvrir des perspectives d'articulation intelligente, transversale,

interdisciplinaire avec toutes les compétences et énergies internationales, nationales et décentralisées mobilisables. C'est aussi la question d'une mise sur pied d'un réseau ou d'une plateforme qui y est posée. Le réseau, évolutif et structuré à terme, pourrait s'assigner les objectifs suivants:

- d'être un acteur reconnu de compétences et d'échanges au sein de l'espace francophone, au regard des contextes historiques et culturels et des divers atouts qui lui sont particuliers ;
- de favoriser la mobilité des compétences et des qualifications (notamment régionales ou sud/sud) en vue du renforcement capacitaire des Etats membres ou des collectivités qui présentent de fortes vulnérabilités en matière de sauvegarde et de valorisation patrimoniale ;
- d'assurer un système de veille solidaire et de mise en alerte des autorités et des populations locales par rapport aux risques de destruction ou d'altération patrimoniale ou de la mémoire et de rompre l'isolement de nombre d'acteurs locaux sensibilisés mais démunis de moyens d'action ;
- de promouvoir le sens et la responsabilité de l'espace public ou commun, de la citoyenneté et de la convivialité. Le patrimoine constitue un formidable enjeu de reconnaissance et d'action collective. La disparition du patrimoine culturel est souvent le résultat d'une démission de l'Etat ou de la collectivité, de son instrumentalisation et, de ce fait, la source d'une privatisation/privation au détriment de la souveraineté publique.

La Francophonie pourrait s'engager davantage sur ces objectifs en dégagant de meilleures convergences d'action en termes de :

- gouvernance et de citoyenneté,
- promotion de la diversité culturelle et patrimoniale,
- développement durable
- et enfin d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur afférents aux qualifications et compétences recherchées.

Le Sommet de Dakar portera sur « les femmes et les jeunes, vecteurs de paix, acteurs de développement ». Si nous voulons interpeller les chefs d'Etat et de gouvernement francophones, il faudra tenir compte des politiques et programmes de la Francophonie, de ses opérateurs, rythmes et procédures de travail. La Déclaration adoptée à l'issue du XVème Sommet, les cadres pluriannuels, les Stratégies sur l'économie et la jeunesse sont autant de balises importantes : elles sont en cours d'élaboration ou sur le point d'être validées pour les années à venir.

Les moyens de la Francophonie sont mesurés, mais il importe de provoquer une impulsion politique et de mobilisation publique en vue d'une stratégie cohérente qui englobe les enjeux sur lesquels nous travaillons lors de cette conférence.

#### **Comment faire, dès à présent, à partir de cette rencontre ?**

Quelques explications sur l'organisation de la conférence, les ateliers et leur suivi (publication des recommandations et de la Déclaration de Dakar à l'issue de la conférence, interpellations des organisations internationales et des Etats. La plénière introductive offre déjà un cadrage des débats en ateliers qui mèneront des réflexions et débats en vue de déboucher sur des recommandations pratiques, lisibles et opérationnelles à terme (le pourquoi, mais surtout le comment faire) suivant les thèmes spécifiques des Termes de référence (TDR).

Chacun à un rôle à y jouer : les animateurs, les communicants et les participants avec leurs contributions (écrites ou non). Dans la mesure du possible, chaque atelier comprendra au moins une quinzaine de participants, avec un certain équilibre entre internationaux et Sénégalais. Chaque atelier formulera ses propres recommandations suivant les thèmes abordés, en ce compris sur la question de la création/formation d'un réseau francophone je me réfère en particulier aux termes de référence de la Conférence.

La plénière de clôture présentera les rapports des travaux de chaque atelier en vue des débats de clôture et validation par consensus des recommandations. Celles-ci seront reprises dans une Déclaration de Dakar pour transmission aux autorités de la Francophonie, ses opérateurs (AIMF, AUF, IFDD), les 77EM et observateurs

et les organisations / associations internationales en charge des questions patrimoniales. Une publication sera réalisée, reprenant la synthèse des débats, les recommandations, la Déclaration de Dakar adoptée à la clôture, les interventions, communication et contributions déposées.

Il s'agira ensuite de déterminer concrètement l'animation du réseau, de son interaction avec les organisations et associations internationales compétentes concernées, les Etats, les collectivités territoriales, les universités et les instituts de formation spécialisés. Une nouvelle conférence biennale, en relation avec le prochain Sommet ou autres événements de la Francophonie pourrait être envisagée si tel est le souhait du réseau au regard d'objectifs concrets à poursuivre. Les organisateurs de cette conférence ont travaillé sur un laps de temps relativement court, mais leur mobilisation commune a permis l'organisation de notre rencontre et le succès escompté. Que soient remerciés ici la Direction du Patrimoine culturel et les autorités sénégalaises du XVème Sommet,

la Ville de Dakar, L'UNESCO - le bureau régional de Dakar en particulier - et l'AIMF pour son expertise et moyens mobilisés en termes de prise en charge d'experts internationaux et des frais d'organisation, aux côtés des moyens financiers et humains mobilisés par Wallonie-Bruxelles international.

Nous tenons également à remercier l'Ambassade de Roumanie à Dakar, l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Institut du Patrimoine wallon, la Faculté d'Architecture La Cambre Horta de l'Université libre de Bruxelles ainsi que les autres missions diplomatiques et organisations qui ont pu apporter leur contribution.

Que tous ceux qui sont présents, ainsi que ceux qui souhaitaient se joindre à nous, soient remerciés pour leurs travaux et engagements présents et à venir.



Cour intérieure Lébou,, Dakar, Sénégal  
© WALLONIE-BRUXELLES

## Le patrimoine, marque de l'en-commun

### Hamidou KASSE

Président du Comité scientifique du XVème Sommet de la Francophonie, Sénégal.

Je vous salue au nom du Comité scientifique préparatoire du XVème Sommet de la Francophonie. Je voudrais adresser mes remerciements appuyés à la Délégation Wallonie- Bruxelles, conduite par Christian Saelens, pour la détermination et l'enthousiasme à organiser cette rencontre avec des partenaires aussi prestigieux que l'IFAN et son Directeur le Pr Hamady Bocoum, l'Unesco, la Mairie de Dakar ainsi que les autres partenaires.

Je vous exprime toute notre gratitude pour avoir été associé dans tout le processus de préparation de ce colloque autour du brûlant sujet "Les Villes et le patrimoine".

Comme vous le savez, le thème principal du XVème Sommet de la Francophonie prévu à Dakar les 29 et 30 novembre 2014 est "Femmes et jeunes en Francophonie: vecteurs de paix, acteurs de développement".

Le voisinage entre les deux thématiques est évident et c'est heureux que notre rencontre s'inscrive dans le cadre global de la préparation intellectuelle du prochain Sommet en tant qu'événement d'accompagnement.

L'aspiration commune des peuples de l'espace francophone à la paix et au développement signifie aussi et essentiellement l'aspiration à vivre dans des villes plus proches de nos idéaux et de notre quête permanente de sens. Il ne saurait y avoir de paix durable lorsque la ville n'offre pas les moyens de sa lisibilité à partir de la valorisation de ce qui nous est commun. Le patrimoine réduit l'incertitude et l'opacité; instruit une part de sacré et d'inviolabilité: il participe ainsi à la construction citoyenne.

Dans quelle ville voulons-nous vivre? Quelle ville voulons-nous laisser aux générations futures? Certes, chaque séquence de l'histoire porte ses propres aspirations et inspirations. Le passé et le présent indiquent pourtant qu'il y a un noyau ferme qui transcende les époques: c'est la recherche de l'humain qui sommeille en nous et

qui ne saurait se satisfaire de la jungle que constituent nos villes actuelles où l'illisibilité le dispute au non-sens.

En effet, c'est la gestion même de notre patrimoine qui est en cause tant la frénésie de la construction a fini de rendre nos villes opaques, indéchiffrables, inhabitables.

La population s'accroît de façon exponentielle, l'espace est envahi tandis que les sites abritant du sens, car porteurs de nos trajectoires et de nos expériences les plus essentielles, les plus durables, demeurent sous la menace constante des besoins primaires, pour ne pas dire grégaires. Telles qu'elles sont et telles qu'elles évoluent, les villes africaines sont difficilement porteuses de paix encore moins de développement durable. Nos villes sont des corps malades, des corps-stress, des corps-angoisse, des corps-manque, des corps-détresse incapables de répondre à nos désirs de sens qui est le levier même de l'équilibre et de la mesure qui structurent notre part d'humanité.

Nous voulons habiter, non pas simplement loger, entassés dans des espaces sans repères, sans ponctuation et sans espace de respiration. Passagers certes, nous voulons cependant *"traverser la vie comme des animaux de luxe"*. Nous voulons laisser aux générations futures des objets- témoins utiles et précieux, des points de repères pertinents qui les relient à leur histoire et leur donnent des instruments d'intégration dans leur société et dans le monde.

Dans la mesure où notre devenir est fatalement urbain, alors nous devons exiger des espaces urbains où le patrimoine qui marque l'en-commun n'est plus une simple variable, mais un paramètre dans la construction de solides abris qui préservent notre commune volonté de vivre proches et voisins capables, comme le suggère Nietzsche, d'amour pour le lointain.

Nous aurons alors l'intime plaisir de renouer avec des villes jadis bâties avec des repères

significatifs, porteuses de valeurs et dont nous pouvons, aujourd'hui encore, visiter le souvenir intact sur les pistes de Tombouctou, Koumbi Saleh, Aoudagost.

Sans préjuger des résultats de notre exercice, nous pouvons dire, ici et maintenant, que le prochain Sommet de la Francophonie ne saurait faire l'économie d'une réflexion pratique sur l'urbain en tant que marque de notre devenir, en tant que paramètre, désormais, de tout espace de paix propice au développement durable et partage.

Je vous remercie.



## Birane NIANG

Secrétaire général du  
Ministère de la Culture et du Patrimoine, Sénégal

Monsieur le Maire de la Ville de Dakar;  
Monsieur le, Délégué Wallonie-  
Bruxelles;

Monsieur le Président du Comité scientifique du XV  
Sommet de la Francophonie;  
Madame la Directrice du Bureau Régional Afrique  
de l'Ouest/Sahel de l'UNESCO;  
Monsieur le Secrétaire permanent de l'AIMF;  
Mesdames, Messieurs les experts en vos titres et  
qualités;  
Mesdames, Messieurs, chers participants;

Qu'il me soit permis, à l'entame de mon propos, de  
dire toute la satisfaction que j'ai de voir ce projet  
arriver à maturité, sous l'impulsion de mon  
Département, de la Délégation Wallonie-Bruxelles,  
qui a joué un véritable rôle d'opérateur stratégique,  
ainsi que des différentes composantes de la  
gouvernance de la Francophonie.

Ma satisfaction est d'autant plus grande que les  
thèmes abordés sont au cœur du développement car  
il ne s'agit pas moins que de l'aménagement de nos  
espaces urbains qui subissent aujourd'hui une  
extension exponentielle, avec une des croissances les  
plus élevées au monde.

D'après les projections les plus couramment  
acceptées, les villes africaines recevront au cours des  
vingt prochaines années plus de trois cents millions  
de nouveaux habitants et plus d'un Africain sur  
deux résidera en ville à l'horizon 2030.

Une telle évolution ne sera pas sans conséquences  
sur nos paysages urbains ainsi que sur le patrimoine  
naturel et culturel avec lequel ils interagissent. C'est  
là tout l'intérêt de nos rencontres sur le thème  
*«Villes en développement: politiques de restauration et de  
valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et  
dans l'espace francophone. Enjeux d'un réseau francophone  
du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme»*.

Même si l'espace francophone est le prétexte de nos  
travaux, il ne fait aucun doute que nos réflexions  
interpellent tout le continent africain et  
transcendent l'espace francophone car il n'y a aucun

établissement humain qui ne soit aujourd'hui  
confronté à ce type de problème.

Il faut cependant admettre que le cas africain est  
des plus complexes parce que c'est sur ce  
continent que les évolutions sont les plus fortes.  
Entre 2010 et  
2020, la croissance moyenne des grandes villes  
sera de 51%. En 2010, les 21 plus grandes villes  
africaines ont toutes dépassé deux (2) millions  
d'habitants. En 2025, cette barre-planche  
devrait atteindre celle des trois (3) millions.  
Certaines capitales africaines vont devenir  
hypertrophiques par rapport aux autres villes de  
leur territoire, créant ainsi un déséquilibre  
territorial et socio-économique majeur pour leur  
pays.

Au Sénégal et en Côte d'Ivoire, une personne sur  
trois vivra à Dakar et à Abidjan. Au-delà même  
de la croissance des grandes capitales, on se rend  
compte que ce phénomène urbain est solidement  
installé: la croissance démographique urbaine  
sera en effet portée à environ 70% pour  
certaines catégories de villes.

Cette urbanisation rapide et mal maîtrisée des  
capitales et autres villes historiques  
s'accompagne d'une densité de construction  
excessive, d'une disparition de l'espace public et  
des équipements urbains avec une inadéquation  
des infrastructures. A cela, s'ajoute un risque  
croissant de catastrophes naturelles liées au  
climat et aux conditions d'occupation de  
l'espace.

Ceci constitue un sérieux défi pour les Etats et  
les autorités locales. Et dans cette perspective de  
transformation accélérée, une des questions sera  
la préservation des qualités historiques et  
patrimoniales des centres existants et qui  
participe à la culture identitaire d'une société. Si  
les tendances actuelles ne sont pas jugulées, il y a  
de forts risques que nos capitales deviennent des  
villes quelconques sans aucune ligne de  
cohérence.

Or, le patrimoine urbain, dans ses éléments matériels et immatériels, est une ressource essentielle pour renforcer l'habitabilité des zones urbaines, favoriser le développement économique ainsi que la cohésion sociale. La conservation du patrimoine urbain s'impose comme un volet important des politiques publiques en réponse à la nécessité de préserver les valeurs partagées et tirer parti du legs de l'histoire.

Je ne souhaite pas faire un rapprochement hâtif entre la «Bruxellisation» et la Kermelisation» mais le paysage urbain historique de notre capitale, qui est en réalité un patrimoine ouest-africain, est en grande souffrance à l'image de l'espace Kermel aujourd'hui menacé.

Il n'est, cependant, peut-être pas trop tard pour nos pays car des antécédents fâcheux existent et des instruments normatifs internationaux ainsi que des déclarations, espaces de promotion de bonnes pratiques adoptés, devraient pouvoir aider à une prise de conscience à l'échelle planétaire.

On peut citer les conventions de l'Unesco pour la protection du patrimoine mondial, naturel et culturel (1971) et celle relative à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui connaissent de grands succès. Il s'y ajoute la déclaration sur les paysages urbains historiques.

L'approche centrée sur le paysage urbain historique considère la diversité et la créativité culturelles comme des atouts essentiels pour le développement humain, social et économique. Elle offre des outils pour gérer les transformations physiques et sociales et faire en sorte que les interventions contemporaines s'intègrent au patrimoine de façon harmonieuse dans un cadre historique et territorial local et régional. Elle s'inspire aussi des traditions et conceptions des communautés locales tout en respectant les valeurs des communautés nationales et internationales.

Dans cette perspective, la Francophonie a, très certainement, un rôle important à jouer au regard de ses priorités en matière de développement durable, de gouvernance, de citoyenneté, d'éducation, de formation et de promotion de la diversité culturelle. Le XVème Sommet de la Francophonie, qui se déroule pour la 2<sup>ème</sup> fois consécutive en Afrique, est donc une opportunité pour aborder les réalités d'un développement urbain exponentiel pouvant mettre en péril un patrimoine historique qui a contribué à forger l'identité des peuples du continent.

Vos assises seront donc l'occasion de passer en revue les actions de l'UNESCO, les politiques nationales et locales en Afrique et dans l'espace francophone dans le domaine de la conservation du patrimoine urbain. Il est particulièrement heureux de constater qu'elles rassemblent des décideurs publics, des professionnels, des gestionnaires du patrimoine et de l'urbanisme, des scientifiques et des représentants de la société civile, afin de favoriser la compréhension de l'approche centrée sur le paysage urbain historique. Les études de cas concernant le continent africain, le sud-est asiatique et l'ensemble de l'espace francophone prévues en ateliers seront, sans aucun doute, d'une grande utilité pour les décideurs.

Il faut, néanmoins, relever que pour l'Afrique et la plupart des pays en développement le défi sera double car autant nous devons faire preuve d'ingéniosité pour préserver nos paysages urbains historiques, autant nous devons agir pour aménager nos terroirs insuffisamment mis en valeur. Ceci n'est ni un dilemme, ni une contradiction. C'est simplement le sens de l'histoire. J'ose espérer que l'auscultation profonde du binôme sauvegarde du patrimoine et aménagement du territoire sera aussi au cœur de vos préoccupations.

En vous remerciant pour votre aimable attention, je déclare ouvert la Conférence internationale sur le thème *«Villes en développement: politiques de restauration et de valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et dans l'espace francophone. Enjeux d'un réseau francophone du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme»*.

## PLENIERE INTRODUCTIVE



Vue du marché centenaire de Kermel dans le cœur historique de Dakar, juillet 2014. Sénégal  
© Guiomar Alonso Cano, UNESCO

## **Ann Therese NDONG-JATTA**

Directrice du Bureau régional de l'UNESCO  
pour l'Afrique de l'ouest/Sahel, Sénégal

**M**onsieur le Représentant du Ministre de  
la culture et du patrimoine,  
Monsieur le Délégué Wallonie-  
Bruxelles

Monsieur le Directeur du patrimoine culturel,  
Monsieur le Président du comité scientifique du  
XVe Sommet de la Francophonie,  
Monsieur le Secrétaire permanent de l'AIMF,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Au nom de la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, ainsi que du Sous-Directeur général pour la culture, je remercie tout particulièrement le Ministre de la culture et de la communication, ainsi que la Délégation Wallonie-Bruxelles à Dakar, pour ce chaleureux accueil. Je vous remercie personnellement, car c'est un réel plaisir pour moi d'être avec vous aujourd'hui pour cette importante conférence. Je suis particulièrement ravie de retrouver ici plusieurs institutions partenaires, telles que l'Association Internationale des Maires Francophones, l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Institut du Patrimoine wallon et la Faculté d'Architecture de l'Université libre de Bruxelles, ainsi que les partenaires bilatéraux, mais aussi les représentants de villes africaines et de villes du patrimoine mondial. Je remercie les organisateurs d'avoir rendu possible cette rencontre importante autour d'un sujet d'une très haute importance.

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain et il est prévu que dans 30 ans 70% de l'humanité vive dans des villes. Il y a quelques mois, le septième Forum urbain mondial, qui s'est tenu à Medellin en Colombie en avril dernier, a confirmé la nécessité d'un changement de paradigme quant aux processus de développement urbain, car les modèles d'urbanisation utilisés depuis la Seconde Guerre mondiale ayant atteint leurs limites, d'où l'urgence de repenser les modèles. Le Forum a également rappelé qu'au 21<sup>e</sup> siècle, le défi du développement durable sera gagné ou perdu dans les villes et notamment en Afrique, qui sera

le continent le plus urbanisé en 2050. Enfin, il est reconnu que le succès des stratégies de développement clés, tels que la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes, la justice sociale, la réduction des risques et de la qualité de vie dépendra en grande partie de la capacité des villes à intégrer les changements sociaux et économiques et à améliorer leur résilience.

De tous les espaces, l'environnement urbain est certainement celui qui présente les enjeux les plus complexes et les plus importants. Il est, pour des milliards de personnes, un cadre de vie en perpétuelle mutation, qui véhicule une part importante de leur patrimoine, aussi bien matériel qu'immatériel.

L'UNESCO, en tant qu'agence des Nations Unies en charge de la culture et du patrimoine, a pour mandat de porter la réflexion et les actions visant à protéger le patrimoine urbain de l'humanité dans le cadre d'un développement durable, où la culture jouerait un rôle de premier plan. L'UNESCO est également une des rares agences qui au travers de plusieurs instruments normatifs traite de la question du patrimoine, de l'aménagement du territoire et des villes.

La Convention du patrimoine mondial de 1972, instrument normatif phare pour la conservation du patrimoine culturel et naturel de l'humanité, est un des fers de lance de l'action de l'UNESCO. Plus de quarante ans après l'adoption de cette convention, les villes historiques constituent la plus importante « catégorie » de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avec, à ce jour, plus de 240 sites sur un total de 1007.

Toutefois, comme beaucoup d'entre vous le savent, les rapports sur l'état de conservation de ces villes signalent de plus en plus fréquemment des situations alarmantes ou préjudiciables au respect des valeurs pour lesquelles ces villes ou ensembles urbains ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Et ces rapports soulignent la difficulté de gérer le changement, d'intégrer les infrastructures et les développements

contemporains dans des contextes historiques. Mais n'oublions pas qu'au-delà du succès de la Liste du patrimoine mondial, un point fort de la Convention du patrimoine mondial est son article 5 qui stipule que, et je cite :

*« Afin d'assurer une protection et une conservation aussi efficaces et une mise en valeur aussi active que possible du patrimoine culturel et naturel situé sur leur territoire et dans les conditions appropriées à chaque pays, les États parties à la présente Convention s'efforceront dans la mesure du possible d'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale ».*

Il ne s'agit pas de promouvoir un « hit-parade », mais d'agir dans une approche qui place le patrimoine et la culture au cœur du développement. C'est une vision qui ne considère pas le patrimoine comme un mausolée dont la seule vocation est d'être un divertissement pour quelques privilégiés mais comme un capital de connaissances, de savoir-faire, de valeurs, un lien social vital. Dans cet esprit, en réponse aux défis de la conservation et valorisation des villes historiques et de leur développement, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté, en 2011, la Recommandation concernant le paysage urbain historique. C'est le premier instrument normatif portant sur une problématique urbaine adopté par l'UNESCO depuis 35 ans, depuis la Recommandation de Nairobi de 1976 concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine.

La Recommandation de 2011 doit être considérée comme un outil complémentaire, une approche pour promouvoir l'intégration, la prise en compte et la valorisation de la culture et du patrimoine dans les politiques et stratégies de développement urbain et ouvrir le dialogue entre tous les niveaux de gouvernance, à l'échelle du territoire. Il est important de rappeler à cet égard que le paysage urbain historique n'est pas une nouvelle catégorie de biens, comme l'est le paysage culturel, mais plutôt le support d'une approche, une façon d'appréhender un ensemble urbain. Nous ne pouvons plus opposer patrimoine et modernisation, nous ne devons pas opposer culture et développement, nous ne devons pas écarter la culture de la réduction de la pauvreté.

Enfin, autre signe d'un changement de paradigme dans la manière d'envisager le développement, l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa Résolution 66/208 de 2011 relative au thème « Culture et développement », a souligné que la culture est un important facteur d'inclusion sociale et d'éradication de la pauvreté, ainsi qu'un vecteur de croissance économique. Placer la culture au cœur du processus de définition des politiques de développement est désormais considéré comme une condition essentielle à la durabilité des actions engagées en faveur du développement humain.

Le thème des villes va être également au cœur de l'actualité dans les prochaines années avec la réflexion des Nations Unies sur l'agenda post 2015 et puis le rapport présenté à la prochaine Conférence générale de l'UNESCO sur l'application de la Recommandation concernant le paysage urbain historique. Dans cette même perspective, je salue bien évidemment l'objectif de cette conférence visant à formuler des recommandations opérationnelles à destination des instances de la Francophonie et du XVe Sommet qui se tiendra à Dakar en fin de cette année, pour ainsi nourrir les orientations politiques générales, les stratégies relatives à l'économie et à la jeunesse, et surtout l'adoption de la Déclaration finale du sommet. Si un des points centraux de la réflexion de l'UNESCO porte sur le rôle de la culture dans cette nouvelle donne, deux autres points fondamentaux sont également à évoquer, à savoir *la priorité Afrique* et *les nouveaux partenariats* à développer avec les collectivités et les communautés. Les villes et les collectivités sont des acteurs incontournables et il faut imaginer comment dans les prochaines décennies valoriser les villes africaines et s'appuyer sur leur énorme potentiel, leur créativité, leur dynamisme et leur population jeune et leur histoire riche et ancienne.

J'espère que la dynamique de coopération concrète entre sites et villes africaines, villes du patrimoine mondial se poursuivra et se développera car il y a un besoin réel en matière de renforcement des compétences au niveau national et local pour élaborer une nouvelle vision de la culture du développement urbain et changer d'approche via une pratique de la prise en compte du patrimoine dans l'aménagement des territoires. Les villes en général et les villes du patrimoine mondial en particulier sont des partenaires importants pour relayer les

instruments normatifs de l'UNESCO qui posent un cadre juridique commun dans lequel sont abordés les problèmes pratiques auxquels font face les acteurs du développement et de la préservation du patrimoine. L'UNESCO attend beaucoup des villes du patrimoine pour valoriser et partager concrètement la réflexion en cours et l'expérience de terrain. Cette intelligence partagée doit pouvoir se mobiliser d'une nouvelle manière à travers des acteurs locaux et des réseaux de villes pour faire face aux nouvelles données.

Dans cette perspective, quel peut être le rôle de l'UNESCO? De son côté, notre Organisation peut apporter son concours à travers les compétences de tous ses secteurs et de son réseau de bureaux hors siège en proposant de conseiller et d'orienter au niveau des doctrines et définitions, des outils normatifs, du renforcement des compétences, via l'expérience de projets opérationnels centrés sur l'expérience du terrain. Bien que nous ne soyons pas un bailleur de fonds, nous pouvons aussi appuyer l'accès à des fonds de lancement et être un partenaire dans certaines opérations, notamment dans des projets de grande ampleur sur le long terme, en développant des coopérations bilatérales et multilatérales.

L'UNESCO peut également avoir un rôle de facilitateur pour apporter soutien et conseil en matière d'appui à maîtrise d'ouvrage pour identifier en amont des partenaires ou des secteurs d'intervention et des projets à développer afin de permettre une cohérence de l'action et une mutualisation des ressources. Les villes et le réseau de villes peuvent, quant à elles, être un relai pour faciliter l'application, à l'échelle locale, des outils normatifs de l'UNESCO et de vulgariser les concepts et outils des Conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture, ainsi que des recommandations, notamment celle concernant le paysage urbain historique.

Nous voyons donc bien que nos travaux pour ces trois jours ne se limitent ni au seul champ de la conservation et la sauvegarde du patrimoine matériel ou immatériel, ni à celui du développement économique mais bien à des vraies questions de politique et de vision pour l'avenir. Pour cette conférence, à laquelle je souhaite un plein succès avec des débats riches et fructueux, je voudrais vous inviter, en coordination avec les représentants des États Membres, et les membres de la Francophonie,

ainsi que les différentes institutions partenaires et villes représentées ici, à poursuivre la réflexion sur la valorisation des échanges techniques et le développement de partenariat. Ceci est crucial pour que nous puissions ensemble continuer à relever les défis de la Convention du patrimoine mondial et la mise en œuvre de la Recommandation concernant le paysage urbain historique. L'engagement des États membres et des gouvernements locaux et de la communauté patrimoniale est fondamental.

Je vous remercie de votre attention.



Site du centre de formation de La Paix-Dieu, à Amay, Institut du Patrimoine wallon. Belgique  
©WALLONIE-BRUXELLES

## **Freddy JORIS**

Administrateur général de l'Institut du Patrimoine Wallon,  
Belgique

Avec l'aide de la Délégation Wallonie-Bruxelles à Dakar, l'Institut du Patrimoine wallon et la Faculté d'architecture de l'Université libre de Bruxelles collaborent depuis plusieurs mois avec la Direction du Patrimoine culturel à un projet de réaffectation d'un élément du patrimoine de Gorée, la Maison de l'Amiral. Les interventions de l'IPW et de l'ULB sur ce terrain sont complémentaires et ce matin, c'est dans le même esprit que nous avons partagé notre temps de parole, Francis Metzger et moi. Le vice-doyen de la Faculté d'architecture ouvrira des pistes de réflexion, auxquelles j'adhère bien sûr, pour les trois ateliers de cette conférence et pour ma part, je comptais évoquer notre action à Gorée et ailleurs comme un témoignage à la fois ponctuel et généralisable pouvant contribuer aux réflexions à venir sur les qualifications et les compétences. Mais ceux qui ont participé à la passionnante promenade patrimoniale dans Dakar hier matin savent que les débats ont déjà commencé informellement et parfois vigoureusement à l'occasion de celle-ci, lorsqu'on nous présenta des constructions neuves sur le site de monuments récemment détruits ou des monuments à l'abandon. Plusieurs délégués firent état d'exemples similaires chez eux et la préservation de l'identité urbaine par la préservation du patrimoine semblait être partout un combat constant et pas toujours victorieux, et ce n'est pas Hamady Bocoum qui me contredira.

En fait, les problèmes sont partout les mêmes. Nos collègues de l'ULB savent ce que veut dire « bruxellisation », l'ancien Maire de Liège William Ancion ici présent a dû recoudre bien des plaies laissées par ses prédécesseurs dans le tissu urbain il y a vingt-cinq ans, et je viens moi-même d'une vieille cité industrielle qui fut souvent montrée du doigt comme un contre-exemple en matière de rénovation urbaine. Hier encore, Yves Robert me rappelait que nous avons dû faire de sacrés efforts depuis trente

ans pour pouvoir progresser et à cet égard le transfert du Patrimoine depuis la Culture vers l'Aménagement du Territoire a été un tournant positif en Wallonie.

Je suis depuis quinze ans à la tête d'un organisme public qui se révèle être assez unique par ses deux missions complémentaires et il m'a paru qu'une de celles-ci pourrait peut-être être méditée durant cette conférence, outre bien sûr l'exigence de normes précises et respectées. L'IPW en effet ne gère pas seulement un Centre de métiers du patrimoine de plus en plus actif aussi dans la coopération; son autre mission est, parallèlement à une Administration débordée de dossiers comme partout, d'agir de manière ciblée pour sauver et réaffecter des monuments dégradés ou abandonnés ou des monuments propriétés de la Région et sous-utilisés par celle-ci.

Avec beaucoup d'autonomie, de souplesse et de liberté d'actions, nous agissons en accord avec nos collègues de la Direction du Patrimoine mais en toute autonomie, comme conseillers, comme monteurs de projets immobiliers, voire comme opérateurs et cela exclusivement sur une liste de monuments en danger définie par le Gouvernement régional.

Nous mettons au centre de notre démarche, au-delà de la sensibilisation des propriétaires et des décideurs politiques locaux, la réaffectation des monuments et surtout la recherche de financements publics pour celle-ci, qu'ils soient publics ou privés, en cherchant constamment à attirer l'investisseur privé sur le monument classé, ou à convaincre une commune, comme elle en a d'ailleurs théoriquement l'obligation légale, de réaffecter un monument abandonné dont elle serait propriétaire plutôt que de se lancer dans une construction neuve et rarement d'envergure faute de moyens.

Nos résultats sont tels que je me demandais si une agence publique de ce genre pourrait être reproductible pour avoir un outil supplémentaire



et complémentaire à l'Administration, afin d'éviter que ne disparaissent des éléments phares du paysage urbain historique et avec eux l'identité de ce paysage urbain, qu'il n'est évidemment pas question pour autant de figer.

L'Institut du Patrimoine wallon est donc depuis quinze ans en Wallonie un acteur parmi d'autres d'un important travail de réhabilitation des centres anciens urbains au travers du sauvetage de leurs monuments menacés. Mais l'IPW intervient aussi, depuis 2003, et via son Centre des métiers du Patrimoine, sur d'autres continents dans le cadre de coopérations bilatérales, dans la Francophonie, à Gorée l'année dernière, à Saint-Louis du Sénégal, à Phû-Tich au Vietnam, à Port-au-Prince en Haïti et peut-être bientôt à Tiébélé au Burkina Faso - mais aussi à La Havane, à Santiago de Cuba ainsi qu'à Birzeit, Bethléem et bientôt Ramallah en Palestine.

À Saint-Louis, l'IPW a mené à bien plusieurs formations préparatoires aux techniques de restauration puis un chantier-école durant la réhabilitation de l'ancienne Assemblée du Fleuve, suivant un schéma que nous avons déjà expérimenté peu auparavant pour la réaffectation d'un bâtiment sur la *plaza Vieja* à La Havane dans le cadre d'un plan rigoureux et exemplaire à certains égards, de restauration systématique et progressive de la Vieille Hanse. Lors de l'inauguration de l'Assemblée territoriale du Fleuve après sa restauration, en 2009, le tout jeune retraité qu'est aujourd'hui Philippe Suinen avait écrit alors que « l'IPW possède une fabuleuse expertise, et qui s'exporte à merveille ».

Je pense que cela est dû non seulement aux qualités techniques et pédagogiques de nos artisans-experts, mais aussi au climat de respect mutuel qui règne lors de ces chantier-écoles tout comme au sein de notre Centre des métiers du patrimoine à Amay, un climat d'égalité et de respect mutuel entre cols blancs et cols bleus, experts et apprentis, enseignants et adolescents. Nous y organisons en effet à peu près tous les types possibles de sensibilisation, de formation et de perfectionnement aux métiers du Patrimoine, depuis l'éveil des enfants jusqu'au master postuniversitaire en passant par tous les métiers de la main, sans que l'artisan expérimenté transmettant son savoir à de jeunes ouvriers puisse se sentir moins important que le Professeur d'Université face à ses jeunes diplômés.

Celui qui fut un des inspirateurs de notre Centre, le Professeur Jean Barthelemy, disait ceci à Xian en 2005 : « Tous ces efforts de sensibilisation et de formation, se situant à des niveaux très divers, sont tous indispensables et sont essentiellement complémentaires. La formation des spécialistes n'a pas de sens si elle n'est pas soutenue par un climat de compréhension et une participation vivante de la population adhérant au projet de revitalisation patrimoniale. À l'inverse, la sensibilisation des populations, et en particulier des jeunes, n'a pas de sens si elle débouche sur l'incapacité des spécialistes à traduire l'aspiration collective à un environnement de qualité ponctué de richesses culturelles transcendantes. ».

Ceci m'amène à ma dernière réflexion. Ces « richesses culturelles transcendantes », en l'occurrence le paysage urbain historique, peuvent-elles être considérées comme une priorité quand la ville elle-même devient mégalopole, que son extension prend de vitesse tous les plans de développement, que les transports ne peuvent évidemment suivre à ce rythme, que les conditions climatiques aggravent tous les défis, que la crise du logement est partout, que le chômage est effrayant et j'en passe.

Bien sûr, face à ces réalités, la valeur économique du patrimoine ne pèse pas lourd tout comme d'ailleurs elle ne pèse guère dans les modèles des experts monétaires, mais ce n'est pas ce paramètre qui doit justifier notre action, même s'il y a des retombées économiques évidentes.

L'ambassadrice de Palestine en Belgique écrivait l'an dernier à propos de la sauvegarde des villages anciens que « la préservation des centres historiques palestiniens est une lutte politique, nationale et culturelle... On ne restaure pas uniquement des bâtiments, on fait revivre leur âme, on redonne de l'espoir, on préserve la mémoire ».

Comment comprendre sinon qu'à Port-au-Prince le projet de valorisation des anciens édifices en bois dits *Gingerbread* ait été poursuivi au milieu de l'océan de ruines laissé par le tremblement de terre de janvier 2010 et malgré tant d'autres urgences à affronter ? Ici aussi, comme dans la Palestine en guerre depuis près d'un demi-siècle, on aurait pu dire qu'il y avait d'autres priorités. Et c'est d'ailleurs ce que l'on entend dire parfois même dans nos riches

contrées depuis le tsunami financier de 2008, à divers niveaux de pouvoir où le patrimoine semble rester un luxe.

C'est donc bien, je le crains en tant qu'opérateur de terrain, l'ensemble des pays membres de la Francophonie qui gagnerait à être à nouveau sensibilisé à la préservation du patrimoine urbain à l'occasion du prochain sommet de Dakar malgré les différences de contexte et de moyens de chacun, et j'espère que cette conférence pourra y contribuer.



La Maison du Peuple, détruite en 1965 au centre de Bruxelles, Belgique  
Dessin de Fr Schuiten

## Francis METZGER

Vice-Doyen de la Faculté d'Architecture ULB,  
Belgique

Comment repenser la ville à partir d'elle-même ? Il y a urgence. Urgence pour vos villes, pour nos villes qui, les unes après les autres, perdent ce qui fait leur mémoire. Il s'agit là d'un problème qui dépasse le cadre de la francophonie mais tous les pays francophones y sont confrontés d'une manière plus aiguë qu'il n'y paraît. Que se passe-t-il ? Toutes les grandes villes du monde, émergentes, développées ou en développement, s'étendent géographiquement et rapidement pour la même raison démographique. Toutes les statistiques le démontrent : les populations des grandes urbanités s'accroissent à vive allure. Ces mêmes statistiques constatent que le phénomène touche également des entités plus modestes. La ville polarise et attire. Il y a urgence pour l'Afrique car c'est ici, en Afrique, que le phénomène se déclare avec le plus d'évidence. En 2010 déjà, les 21 plus grandes villes africaines dépassaient toutes deux millions d'habitants mais en 2030, plus d'un Africain sur deux résidera en ville. Autrement dit, en seulement 20 ans, la croissance moyenne des grandes villes africaines sera de 51%. Un autre point à prendre en considération : pour des raisons topographiques, politiques mais surtout économiques, cette croissance sera amenée à se contenir en surface.

Les villes, en effet, ne peuvent s'étendre indéfiniment. L'accroissement en surface d'une ville suscite de nombreux problèmes : il faut construire et entretenir des routes, organiser des infrastructures sur des dizaines de kilomètres. Tout cela n'est pas rien, tout cela peut conduire à la faillite collective, ainsi que de nombreuses villes américaines l'ont expérimenté à leurs dépens. De cette expérience malheureuse, on peut tirer un enseignement de base : habiter plus nombreux sur un même espace et partager les mêmes commodités entraîne un souci accru de gestion raisonnable et économe.

Que vient faire tout ceci dans un débat de patrimoine ? Cette densification tellement nécessaire conduit à repenser la ville et son

centre, celui qui contient généralement la mémoire du lieu, le début de l'histoire. Économiquement c'est au cœur des villes que le foncier est le plus cher : le valoriser par une forte densité est profitable. Les promoteurs l'ont bien compris. Et là deux possibilités s'offrent à nous : reconstruire une ville plus dense à la place de la ville ancienne ou refaire la ville à partir d'elle-même. La première attitude est celle choisie par les modernistes. Cette façon de faire est encore présente dans bien des pays où des quartiers entiers sont effacés pour faire place à des cités souvent très denses, sans repères et sans identité. La seconde est plus ambitieuse mais aussi plus difficile. En 1999, j'avais écrit un livre dont le titre se nomme : « La ville recyclée ». À une période où la notion de recyclage est une donnée de consommation nécessaire, il est légitime de tenter de recycler les villes, de les repenser à partir d'elle-même et cela pour des raisons éthiques qui servent le patrimoine. Trop souvent, seule l'ambition économique est moteur des décisions. Je ne dis pas qu'il faut freiner le développement mais l'encadrer et le situer afin de reconstruire une ville heureuse et d'en préserver la mémoire.

Comment faire ? Il s'agit d'élaborer des stratégies. C'est un des thèmes d'atelier : « les stratégies patrimoniales ». Quelles stratégies patrimoniales développer face aux menaces sur les villes africaines et dans l'espace francophone.

Quels défis à relever ? Mais tout d'abord, posons-nous la question : qu'est-ce que le patrimoine ? De quoi parle-t-on ? De l'œuvre d'exception ou pas seulement ? Selon l'article 1 de la « convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe » de Grenade en 1985, on définit le patrimoine bâti selon trois critères : les monuments, les ensembles architecturaux, les sites. On voit un glissement sémantique ces dernières années qui étend la notion de patrimoine. Si on souhaite protéger le patrimoine, qu'il soit monument, ensembles ou site, la question est aussi de savoir ce qui mérite reconnaissance et protection ? En

d'autres termes, ce patrimoine, il ne suffit pas de le reconnaître mais il faut aussi le connaître.

Pour beaucoup de pays, notamment en Afrique, l'absence d'un cadastre patrimonial contribue à sa disparition. Recenser est une première étape, elle nécessite une volonté politique. Une fois le recensement accompli, le patrimoine se doit d'être étudié. Le tout n'est pas de reconnaître une architecture, un ensemble ou un site comme patrimoine protégé mais de l'accompagner d'une étude scientifique approfondie. Le processus de restauration est affaire de méthodologie ; toute restauration repose sur une organisation stricte du travail, une connaissance parfaite de l'œuvre et de son environnement. Il s'agit donc de recenser et d'étudier. Comprendre une œuvre architecturale ou un ensemble patrimonial, c'est aussi comprendre les conditions de leur apparition. Il faut distinguer les architectures spontanées et les œuvres d'architectes. Dans les deux cas, les architectures sont pensées pour un lieu. Elles sont habituellement toutes contextualisées, en particulier les architectures spontanées. L'ouvrage se réalise donc à partir des données locales.

Chaque architecte a sa définition de l'architecture. Pour moi, l'architecture est un rapport entre un lieu et un programme et ce rapport est construit à un moment donné. L'architecture est donc un phénomène concret, contextualisé non seulement dans l'espace mais aussi dans le temps. Dans l'espace d'abord. Le projet est pensé pour un lieu, il en définit le rapport. Il se construit à partir du lieu qui fait partie intégrante de l'œuvre. C'est vrai pour un opéra mais aussi pour un habitat traditionnel. Dans le temps ensuite. L'architecture étant un art de la durée, l'usage va transformer l'œuvre qui va perdre de sa lisibilité. Si l'œuvre est reconnue, malgré les méfaits du temps, elle sera préservée voire restaurée. Ce qui est plus difficile à préserver c'est le contexte, le lieu qui a présidé à sa conception. Une œuvre est en danger quand les données qui ont constituées le rapport original modifient sa lecture. Il convient dès lors de protéger, non pas une œuvre isolément, mais un rapport constitué par de plusieurs ensembles d'éléments architecturaux liés. Le tout devant constituer le domaine de protection. La protection n'est qu'une étape, importante certes, mais insuffisante. Il s'agit d'accompagner les mesures de protection, en vue de l'insertion de l'œuvre dans un projet durable. Il faut redonner vie au patrimoine, lui inventer un avenir. Pour ce

faire, il faut penser la restauration en préservant ce qui fait l'œuvre sans oublier la question de l'usage. Redonner des possibilités de fonctionnalité sans altérer le patrimoine. Le programme est une variable instable. Il est changeant et souvent, avant la fin de chantier, les éléments de programmation sont modifiés. Les œuvres devant s'inscrire dans la durée, durée qui dépasse parfois l'usage qu'on en fait, il s'agit donc de repenser le lieu patrimonial non pas pour un programme mais pour une capacité à accueillir des programmes.

En ce qui concerne l'autre grand thème de cette rencontre internationale « patrimoine et développement », je voudrai aborder en deux mots un sujet qui me paraît essentiel : la perte accélérée de ce qui fait l'identité des villes et particulièrement les villes qui se développent rapidement. Dans un monde globalisé hyper-connecté, comment affirmer, préserver les valeurs locales. Les villes du monde ne risquent-elles pas de toutes se ressembler ? Comment protéger ce qui fait l'identité, la saveur des villes. Le voyageur ne s'y trompe pas, sa priorité est le cœur historique des villes, là où la mémoire est préservée. Ce patrimoine est ainsi et aussi un acteur économique de première importance.

Le troisième atelier nous conduit sur le chemin des qualifications et compétences. De nombreux échanges existent entre les pays du nord et du sud mais ces heureuses initiatives ne remplacent pas la nécessité de généraliser à tous les pays une formation en architecture et urbanisme, en particulier au niveau des principales universités. Par rapport aux besoins du continent, l'Afrique francophone subsaharienne compte trop peu d'écoles d'architecture. Celles-ci n'offrent pas toujours des formations complètes (5 ans) et envisagent souvent l'architecture selon une approche avant tout technicienne et pas suffisamment réflexive. Parmi les écoles les plus connues, figurent l'Ecole Africaine des métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) à Lomé au Togo, l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme de Kinshasa (ISAU) en RDC et l'Ecole Supérieure d'Ingénierie, d'Architecture et d'Urbanisme (ESIAU) à Bamako au Mali. Une formation est en préparation à la nouvelle université d'Abomey au Bénin. D'autres pôles de formation existent encore comme le Collège d'Architecture de Dakar, mais c'est évidemment bien trop peu quand on sait que presque toutes les autres

matières, tel le droit, l'économie, la philosophie sont enseignées dans quasi toutes les universités.

Devant l'importance des enjeux que nous venons d'évoquer, il est nécessaire de former des étudiants aux matières de l'architecture mais aussi de l'urbanisme et bien évidemment du patrimoine. La question du patrimoine africain ne pourra se faire sans une réflexion globale au niveau du développement des villes et le développement des villes ne pourra se faire que dans le respect des identités urbaines. Des villes belles, heureuses et équitables sont à notre portée. Je souhaite que nos travaux y contribuent.

## **Pierre BAILLET**

Secrétaire permanent de l'Association  
Internationale des Maires Francophones, France

**L**es grandes affaires qui occupent le monde en matière de développement durable, la lutte contre le changement climatique qui, lui est intrinsèquement lié, ou la défense du patrimoine passent obligatoirement par la ville et par une décentralisation opérationnelle. Loin de moi l'idée de porter un jugement sur la capacité des Etats à mobiliser les citoyens pour faire évoluer les mentalités ! Mais les collectivités locales sont plus aptes, quand elles en ont les moyens, d'agir au plus près des problèmes de société. Laissez-moi rappeler François Mitterrand, qui avait une passion pour l'architecture. Il y voyait l'un des arts les plus politiques, de ceux qui changent la vie des gens. Pour le meilleur, disait-il, ou pour le pire ! « Longtemps, les civilisations reposèrent sur les valeurs de la ruralité, le lien avec les rythmes de la nature, ses dons et ses duretés; le luxe et les solitudes d'un espace à profusion. Ce temps est révolu. Ou nous réussissons à bâtir de nouvelles civilisations, urbaines, ou nos peuples s'affronteront dans des violences de plus en plus terribles. » Ceux que le développement durable interpelle doivent repenser à cette réflexion. Nouvelle urbanisation, nouvelle société urbaine !

### **Nouvelle société bâtie sur quoi ?**

Des monuments, des machines, des réseaux, des flux, des nœuds, de l'échange, de la confrontation entre quartiers ? Une nouvelle société fondée sur des fonctions traditionnelles : la distribution d'eau, d'énergie, l'assainissement, la libre circulation ? Mais la ville n'est pas une somme de solutions car la ville c'est l'Homme ! Or, l'Homme n'a pas que des besoins ! Il a aussi des attentes. Des attentes exigeantes. Je pense à la facilité. La ville doit faciliter la vie avec offre de santé et de sécurité. Je pense aussi à la vitalité, culturelle, formatrice, économique. C'est là une source de fierté ! Les hommes veulent être fiers de leur ville ! Je pense aussi à l'équilibre, qu'il soit social ou spatial. Hélas, le temps, n'est plus pris en compte. Il faut tout, vite, car les villes explosent. Cette révolution démographique

africaine est historiquement inconnue. Les maires font face à une explosion humaine et une explosion des attentes... On ne sait plus par où commencer face au tsunami démographique. Et, trop souvent, pour faire face à ce tsunami, on sacrifie l'histoire et le patrimoine qui en est l'expression.

### **Comment parler de « bonne ville » comme aime le dire Eric Orsenna ?**

Où est la « bonne ville » en Afrique, en Asie, en Amérique latine ? C'est en Afrique que l'urbanisation est la plus violente : 165 millions de citadins vivent déjà dans des bidonvilles. Et cette révolution est environnée par une pensée anti urbaine, et en conséquence, par un refus de donner aux responsables les moyens de mettre en œuvre une politique de ville. Certains Etats s'obstinent même à minorer les effectifs réels des populations urbaines et trop de décideurs considèrent la ville « héritée », la ville « coloniale », comme la ville idéale ! Un petit bout de Paris ! Et parfois, la coopération décentralisée ne fait rien pour arranger cette manière de voir ! Les villes souffrent aussi d'un mauvais partage des ressources publiques. Or, là est le « comment » pour aboutir à cette nouvelle société urbaine, respectueuse de son histoire et de sa culture. En Europe, 40 % de la dépense publique est contrôlée par les collectivités locales. En Afrique, moins de 5 %. La décentralisation opérationnelle est donc la condition de la mise en œuvre d'une politique au service d'un développement durable.

D'abord, le premier constat est que la décentralisation administrative et politique est une réalité aujourd'hui partagée par tous. L'idée est très ancrée même dans les contextes où la décentralisation n'est pas effective, du fait de certaines contraintes politico-structurelles. Je dirais qu'elle est si bien ancrée que même les crises les plus profondes, hier en Côte d'Ivoire, aujourd'hui au Mali, n'ont pas réussi à la remettre en cause ! Donc, le premier constat est qu'il n'est plus nécessaire d'investir dans ce plaidoyer qui a focalisé toutes les attentions

depuis plus de 20 ans ! Mais il y a un second constat qui met en péril le premier constat que je viens de faire. Il s'agit de la faiblesse, voire de la quasi-absence de décentralisation financière. Or, sans décentralisation financière, la décentralisation politico-administrative perd beaucoup de sa pertinence.

**Comment, dans ces conditions, les maires peuvent-ils accompagner les États dans leur volonté de croissance à deux chiffres ?**

Comment peuvent-ils soutenir une politique associant patrimoine et développement ? Il importe donc de faire la distinction entre la « problématique de la décentralisation », dont les progrès sont réels et tangibles, puisque la décentralisation fait maintenant partie du paysage constitutionnel et démocratique de tous les pays et la « pratique de la décentralisation ». C'est cette dernière qui marque le pas, puisque l'on n'arrive toujours pas encore à traduire les grands principes de la décentralisation dans les modes de gouvernance politique, c'est-à-dire d'offres de biens et de services publics qui répondent aux besoins des citoyens. On arrive rapidement au constat selon lequel la décentralisation n'a de chance de réussir que si elle sert à quelque chose. Et pour servir à quelque chose, il faut que les collectivités répondent aux attentes des populations. Ce qu'elles ne peuvent faire au regard des moyens dont elles disposent actuellement ! Les élus locaux sont ainsi exposés à l'impuissance dans l'action.

La décentralisation telle que mise en œuvre jusque-là a consisté à décentraliser les problèmes sans décentraliser les moyens de les résoudre. Et pourtant, les Maires sont détenteurs du patrimoine urbain, détenteurs des monuments historiques, des monuments architecturaux, des paysages urbains historiques. C'est aux Maires qu'il incombe de conserver ces témoignages du passé et de faire en sorte que ces témoignages du passé soient en même temps une leçon pour tous. À eux de sensibiliser les populations à leur respect. Pensons à ce qui s'est passé en Afghanistan, en Irak ! À eux de sensibiliser les États à leur protection ! À eux de sensibiliser les organisations internationales à s'investir dans leur valorisation ! C'est aux Maires de faire en sorte que le patrimoine ne soit pas seulement cette richesse culturelle mais que le patrimoine soit aussi cette leçon du passé contre l'intolérance, pour la coexistence et de rappeler que le développement n'est pas seulement un

développement économique mais que le développement est aussi une prospérité culturelle. Nous sommes donc quelque part dans une dynamique de pacification des relations entre les groupes culturels et culturels. Nous sommes dans une dynamique qui donne corps à la diplomatie des villes. Prenons l'exemple d'Angkor et de sa région, celle de Siem Reap, membre de l'AIMF, de leur rôle dans la sous-région. En sept ans, on est passé de 42 % de scolarisés à 97 %. Vous voyez, c'est énorme et ceci est dû à quoi ? C'est dû au fait que le gouvernement royal a eu les moyens de cette politique du développement du tourisme et le développement du tourisme d'Angkor. Ce développement du tourisme a permis au pays de mener une action qui ne se limite pas seulement à la culture, c'est-à-dire au patrimoine culturel mais qui, à partir du développement de cette région, s'étend vers l'éducation, s'étend vers l'université, vers la santé publique et vers la cohésion sociale, vers la paix civile.

**Dans un tel contexte que fait concrètement l'Association Internationale des Maires Francophones, l'AIMF ?**

Tout d'abord, elle alerte ses membres sur l'importance de l'identification et de la mise en valeur du patrimoine. Monuments, espaces verts, cultures et traditions populaires, métiers d'arts, archives municipales, constituent autant de cibles d'intérêt qu'il est nécessaire de mettre en lien pour constituer une politique locale globale de patrimoine.

**Comment articuler patrimoine culturel matériel et patrimoine culturel immatériel ?**

Comment identifier les richesses patrimoniales présentes sur un territoire et comment, à partir de ce travail d'inventaire, élaborer une politique locale pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine ? Mais, pour que le patrimoine matériel puisse devenir le moteur du développement, il faut aussi s'assurer que les populations et les touristes puissent l'utiliser. Il doit être interprété et présenté de manière correcte et intelligible. L'AIMF agit en ce sens au sein d'ateliers locaux et régionaux. Parallèlement, l'AIMF mobilise l'ensemble des acteurs locaux, nationaux et les partenaires au développement pour mettre en œuvre des projets de patrimoine.

**Comment mettre en place un projet de mise en valeur de patrimoine ?**

Quelles répartitions des compétences entre l'État et la ville ? Quels partenaires internationaux peut-on mobiliser ?



Enfin, l'AIMF finance des programmes de réhabilitation et de revitalisation de quartiers historiques en conciliant cohésion sociale, développement économique et mise en valeur patrimoine (Meknès, Antananarivo, Phnom Penh, Hué, Sousse, Sfax, Abomey, Lokossa, demain je l'espère Port-Saïd). Au total, à l'AIMF : nous prenons en compte dans nos travaux la dimension culture et mémoire, nous encourageons les citoyens à s'approprier leur environnement, nous cherchons des partenariats pour inventorier et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de nos villes membres, nous favorisons des projets impliquant les jeunes, nous identifions des compétences au sein du réseau pour les mettre au service de toutes les villes. Mais, au-delà de cette action, les facteurs clés des réussites sont liés à la volonté politique, à l'intégration du patrimoine à l'ensemble de la ville, à la mixité des fonctions en créant du lien social tout en contribuant à améliorer les conditions de vie des habitants, à l'identité de la ville en favorisant la créativité et la diversité culturelles.



Ancien Palais de justice, Dakar- Plateau, Sénégal  
© WALLONIE-BRUXELLES

## Abdoulaye Elimane KANE

Professeur titulaire des universités à la retraite,  
Ancien ministre,  
Conseiller culturel du maire de Dakar, Sénégal

La pertinence et l'urgence d'une action concertée et rationnelle sur la problématique qui nous réunit ont été soulignées, de longue date, par les experts et les institutions nationales et internationales compétents en la matière. Le colloque de Dakar par la nature des thèmes à traiter et au regard du projet de mise sur pied d'un réseau spécifique francophone, sera, au pire des cas, un nouveau maillon dans la chaîne des actes de conscientisation sur cette problématique ; il pourrait aussi être un nouveau repère, avec l'élaboration de mécanismes de suivi tirant les leçons du passé et encourageant les bonnes pratiques.

En ma qualité de conseiller culturel du maire Khalifa Sall, je me réjouis d'avoir pris part aux différentes étapes de la préparation de cet important événement. Mais à la Ville de Dakar, il y a de vrais experts, eux aussi collaborateurs du maire, connus et, de surcroît, réputés dans leur domaine : leur apport dans ce débat, j'en suis sûr, sera à la hauteur de l'attente. La Ville de Dakar ne peut qu'être sensible à ce projet, en tant que capitale, et en tant que membre de différentes associations dont la vocation est de promouvoir la gouvernance locale. Celle qui nous réunit sous la bannière de la Francophonie est certainement l'une des plus porteuses de perspectives de coopération et d'espoir.

La sauvegarde et l'intégration des paysages et patrimoines historiques dans un projet global et dynamique de développement durable est une question complexe et je me réjouis que la distribution des thèmes en ateliers et en plénière aborde la question par ses profils les plus problématiques afin d'en faire prendre conscience les véritables enjeux. Les études de cas apporteront, j'en suis sûr, cette touche de précision et d'expertise sans laquelle les notions « de bonnes pratiques » et de défis à relever resteraient encore vagues. Pour ma part, dans cet exercice auquel le comité préparatoire m'a convié – et je l'en remercie encore une fois bien

vivement - je voudrais m'en tenir à quelques considérations sur trois questions majeures qui demeurent en Afrique, en tout cas au Sénégal, des sujets de préoccupation quant aux politiques publiques, nationales et municipales, en matière de sauvegarde et de promotion des paysages et patrimoines urbains. La première de ces questions a valeur de préalable absolu et concerne la notion d'espace public. La prise de conscience de cette notion et la compréhension que différents acteurs évoluant dans l'espace urbain en ont posé problème. Que l'espace public soit appréhendé dans son acception physique ou dans celle mentale de ce qui relève de la loi, il n'a de sens que si, par consensus explicite ou tacite il est regardé comme lieu d'égalité et de réciprocité par tous les acteurs.

Diverses expériences montrent des comportements et des pratiques relevant de stratégies différentes sur ce qui est censé être l'espace public : à la loi et au consensus on oppose l'argument de la survie et cet argument personne ne peut l'ignorer ou ne pas tenter de lui apporter une réponse ; la plus grande menace étant ici la disparition ou la destruction de l'espace public.

Pourtant la notion de « bien commun » fait partie des valeurs auxquelles tous ces acteurs restent attachés. A partir d'une typologie des réalités visées par cette notion, on s'aperçoit qu'elles sont souvent partagées entre « tradition » et « modernité », vestiges du colonialisme et innovations postindépendances, vision païenne et vision des religions monothéistes, espace d'usage et espace de loisir. Qu'en outre, tous ces partages relèvent de ce qui est considéré ou non par les uns et les autres comme participant à leur culture identitaire. D'où une première question : à quoi reconnaît-on l'identité ? Les contradictions inhérentes à ces différentes stratégies et approches appellent pour être surmontées et transformées en atouts et opportunités, une éducation aux réalités et logiques urbaines, un dialogue entre porteurs de visions différentes pour la recherche de

convergences, à partir de cette même notion de bien commun, en vue de l'appropriation collective des valeurs portées par les paysages et patrimoines historiques. Et cette pédagogie spécifique ne pourra pas faire l'économie d'une prise en compte de la question identitaire plus que jamais inséparable des dynamiques sociales et historiques.

Un critère important universellement testé consistera à déterminer quels espaces bénéficient d'une forte fréquentation du public, tous sexes, races, et idéologies confondues : qui va dans les musées, salles d'exposition, places publiques historiquement marquées, lieux de culte ? Qui connaît ces significations historiques ? Qui n'entretient, avec ces espaces qu'un rapport d'usage et qui y projette ou y retrouve des motifs d'émotion liée à une mémoire collective retrouvée ?

Je voudrais à présent consacrer les deux derniers points de cette présentation générale au binôme patrimoine et créativité, en pointant quelques éléments de l'expérience sénégalaise portant enseignement sur les niveaux de prise de conscience et de prise en compte des réalités historiques concernées. Et d'abord à propos du patrimoine : des lieux chargés d'histoire, souvent peu connus du grand public, et sans investissement susceptible de les faire vivre et intégrer, ni dans un schéma local de connaissance/ appropriation / commémoration, ni dans une dynamique globale d'élévation à la dignité de « bien commun », de patrimoine : des sites ayant été le théâtre d'événements mémorables (lieux supposés de bataille, d'alliances, d'actes fondateurs, anciennes résidences d'homme capitaux, itinéraires chargés de symboles etc.) Il y en a beaucoup ; quelques conteurs et mémorialistes traditionnels les connaissent et les célèbrent dans des récits. Les journées du Patrimoine constituent une bonne opportunité de les répertorier, classer et faire revivre progressivement, sur l'ensemble du territoire. Des cas de requalification d'espaces à forte teneur symbolique. Exemple, la place de l'indépendance. Ancienne place Protet, à l'époque coloniale. De Gaule et Valdiodio NDIAYE, porteurs d'opinions diamétralement opposées, y prirent la parole sur le référendum d'autodétermination que le chef d'Etat français proposait aux anciennes colonies françaises, en septembre 1958.

Deux séries emblématiques de patrimoine, parmi d'autres, témoignent du caractère ambivalent de l'attitude des populations à l'endroit de legs transmis par des puissances étrangères : la ligne du chemin de fer et les gares ferroviaires d'une part ; le patrimoine bâti des escales et maisons de commerce le long des voies d'eau ou dans des centres urbains. Les Sénégalais manifestent un rapport positif à ces sites, quand, à propos d'autres, ils affichent indifférence ou ignorance.

Voyons à présent les enseignements susceptibles d'être tirés de bonnes initiatives en matière de CREATIVITE et qui ont tourné court, pour différentes raisons dont la principale reste la question de l'opportunité au regard des urgences :

- Le projet du président Senghor de création d'un Musée des Civilisations noires : abandonné parce que l'opinion publique, au vu de son coût à l'époque (trois milliards de F /CFA), ne le considérait pas comme une priorité.  
—
- Le projet du Mémorial de Gorée a connu le même sort. Recommandé et voulu par la communauté des intellectuels, femmes et hommes de culture d'Afrique et de la diaspora noire, un site de 2hectares et demi lui a été affecté par le président Abdou Diouf, avant qu'un concours international d'architecture ne désigne l'œuvre gagnante : coût estimé à l'époque, vingt milliards de F/CFA.
- Le Monument de la Renaissance africaine : problématique tant pour la conception, le financement et le mode de gestion de cette œuvre voulue et imposée par le président Wade, contre l'avis réprobateur d'un très grand nombre de Sénégalais. Ce monument existe mais les Sénégalais ne s'identifient pas à la valeur qu'elle prétend porter.
- Les sites conçus et édifiés à partir de la révolte du « SET SETAL ». Initiée et menée par un puissant mouvement populaire dominé par les Jeunes des grandes villes, notamment Dakar ; réaction coléreuse face à la dégradation de

l'environnement (hygiène et assainissement déficients) ; expression d'un besoin de références et de valeurs nouvelles d'identification d'une génération qui sait peu de choses sur le passé et que le présent déçoit. Les traces laissées par ce mouvement connaissent des sorts différents : parties intégrantes de la vie des quartiers, elles demeurent des éléments de la mémoire du présent, mais parfois sans suite de préservation et de valorisation.

Il me semble important pour conclure sur cette question d'insister sur la nécessité de travailler à l'émergence d'une nouvelle génération de paysages et d'infrastructures qui deviendront demain un patrimoine et corrigeront le sentiment un peu confus que les seuls héritages significatifs actuellement en Afrique sont, d'une part un legs colonial important, plus ou moins bien conservé et, d'autre part, des vestiges de patrimoines traditionnels faisant figure de parent pauvre.

De ce point de vue, une ville comme Dakar a besoin de voir naître et s'intégrer harmonieusement au paysage urbain des œuvres et sites traduisant l'esprit d'audace, de créativité et de bonne conciliation entre des patterns traditionnels et des modèles modernes. L'édifice conçu et réalisé par le regretté Patrick Dujarric, architecte franco-sénégalais, l'Alliance franco – sénégalaise de Kaolack – nommé en 1997 par la Fondation Aga Khan – est un bel exemple dans ce domaine.

De même, après un travail difficile et courageux d'assainissement des environs du mythique marché Sandaga, celui-ci pourrait faire l'objet d'une requalification et le maire Khalifa Sall réfléchit déjà à la possibilité, après avis d'experts à la revalorisation de ce site historique. Par ailleurs, sur toutes ces questions, deux types de précautions me paraissent fortement recommandables et relèvent de la bonne pratique : la concertation régulière entre

pouvoirs publics de l'Etat central et des villes. Il est bien évident qu'autant l'implication des citoyens et usagers est essentielle pour la survie et la promotion de ces héritages, autant les politiques publiques y ont un rôle irremplaçable.

Les conseils et l'aide à la décision attendus des experts doivent avoir pour répondant des décideurs avertis, convaincus et animés par la volonté politique de conférer à nos villes un visage humain et de célébrer la mémoire, lien indispensable entre le passé et le futur. L'implication des créateurs, artistes et entrepreneurs culturels dans toute initiative visant à projeter et concevoir de nouvelles générations de paysages urbains.

Les Villes africaines doivent accéder au label de « villes créatives ». Elles le sont déjà à travers la pratique et la promotion de certaines cultures urbaines. Elles restent devoir faire leur preuve dans le domaine des paysages et patrimoines urbains ou la tendance est au laisser-aller, à la destruction de l'existant, à l'anarchie, à la créativité douteuse, alors que ce qui est en jeu, c'est le cadre de vie et l'épanouissement physique, intellectuel et spirituel.

Enfin, le projet de création d'un réseau répond effectivement au besoin d'une interaction permanente entre acteurs et institutions et d'un suivi des résolutions issues de la rencontre de Dakar.

Une réflexion sur les meilleurs moyens de le rendre opérationnel sans lourdeurs, mais avec des objectifs d'étapes me semble une des tâches premières à entreprendre dès sa création.

# ATELIER 1

## STRATÉGIES PATRIMONIALES



Palais de Justice 1940, Casablanca  
© Casamémoire

Animateurs: Guiomar Alonso CANO  
Hamady BOCOUM

Communicants Francis METZGER,  
Habib KAZDAGHLI

*Les stratégies patrimoniales. Quelles stratégies patrimoniales face aux menaces sur les villes africaines et dans l'espace francophone ? Quels défis à relever ?*

*L'atelier co-présidé par Monsieur Hamady Bocoum, Directeur du patrimoine culturel et Madame Guiomar Alonso Chef CLT UNESCO Dakar, s'est intéressé particulièrement à la caractérisation du patrimoine dans les villes du Sud, à la typologie des menaces sur le patrimoine des villes, aux éléments déclencheurs pour la valorisation patrimoniale à plusieurs niveaux mais aussi à la gouvernance urbaine démocratique et participative notamment le rôle joué par la société civile et les milieux culturels et scientifiques. Les communications et contributions ont été données par des architectes, urbanistes, archéologues, anthropologues, historiens et philosophes spécialistes du patrimoine urbain qui ont partagé des expériences différentes dans leurs pays respectifs en formulant des stratégies patrimoniales pour des politiques de restauration et de valorisation du patrimoine dans l'espace francophone. En effet, le caractère scientifique et la profondeur du contenu de ces communications ont permis de dégager une stratégie pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine s'organisant autour des lignes de cohérence suivantes : un objet : connaître ce que l'on protège ; des moyens : partage des compétences, savoir-faire et ressources et enfin, une approche participative promue par des acteurs publics et privés.*

# Les temps de la patrimonialisation de l'espace urbain (Réflexions à partir du cas de la ville de Tunis)

Habib KAZDAGHLI<sup>1</sup>

Université de Tunis-Manouba, Tunisie

La reconstitution des composantes plurielles de la mémoire des villes des pays qui ont passé une partie de leur histoire sous le régime colonial européen, peut-elle jouer un rôle dans la compréhension des processus de patrimonialisation en cours que connaissent les grandes villes des anciennes colonies ? Comment se fait la réappropriation de l'histoire de villes, longtemps cloisonnées et vivant dans une dualité urbaine qui s'est traduite par la coexistence de deux ensembles urbains : d'une part la ville historique ou « Médina » qui existait déjà avant la colonisation et d'autre part, la ville neuve « coloniale » ou européenne, bâtie, après l'arrivée de l'occupant ?

Notre démarche s'inspire largement de la définition donnée à la mémoire par le sociologue français Maurice Halbwachs dans son étude, désormais célèbre, sur la mémoire collective (Halbwachs, 1997), pour qui la mémoire n'est pas la somme des expériences individuelles. Pour lui, chaque groupe se dote d'une mémoire de groupe spécifique, c'est sa mémoire partagée, qui définirait le groupe social. Sommes-nous sur la voie de l'éclosion d'une mémoire partagée, revendiquée par l'ensemble des groupes : ceux qui vivent aujourd'hui dans ces villes et ceux qui les ont quitté après les indépendances et qui continuent à porter avec eux les souvenirs de cette période avec sentiments contradictoire de regrets et de nostalgies ?

Comment se présentait la situation de la ville de Tunis, au lendemain de l'indépendance de la Tunisie en 1956 ? Toute ville est conçue, façonnée et modelée par les groupes sociaux qui

ont occupé son espace. Il se trouve que l'espace urbain de la ville de Tunis au fil de son histoire s'est définitivement imprégné par l'existence de deux ensembles qui se sont juxtaposés l'un à côté de l'autre, partagé entre coexistence et rivalité.

Vue d'en haut, ces deux ensembles sont différents l'un de l'autre tant au niveau de la forme, du plan et de la taille. A l'Ouest, nous trouvons la ville historique, formée au centre par la Médina proprement dite où se trouve la célèbre Mosquée *Zitouna* et les souks. Ce noyau s'est entouré, depuis le Moyen Age, par deux Faubourgs : *Bab Souika* et *Bab Al Jazira*. Cette ville historique se distingue par ses rues sinueuses, ses habitations généralement basses, la centralité des mosquées dans chaque quartier, le tout est entouré de murailles et des portes qui avaient plus ou moins résistées aux effets des mouvements d'extension urbaines qu'avait connu la ville au cours de la période coloniale (1881-1956). A l'Est, sur l'espace qui se trouvait entre la Porte de la Mer et le lac de Tunis, resté vide, pendant des siècles, a été édifiée la ville « européenne » durant la période coloniale avec sa trame orthogonales, ses larges avenues.

Au terme de cette évolution qu'elle a connue, la ville de Tunis a fini par avoir une structure bicéphale (Abelkafi, 1989) avec deux principales composantes urbaines avec des sources mémorielles différenciées. Une fois le pays retrouve son indépendance politique, que va-t-on, désormais, retenir du long passé de la ville ? Que va-t-on conserver, préserver voir réhabiliter de ce patrimoine urbain ?

A vrai dire, au lendemain de l'indépendance, peu de personnes étaient tournées vers la préservation et la conservation des traces du passé. L'heure était à la modernité intégrale, au dépassement aussi bien du traditionnel que du colonial. Les médinas en cours de dégradation rapide ne suscitaient que peu d'intérêt. Les villes coloniales ou villes neuves, bâties au cours de l'ère coloniale « étaient considérées comme des

---

<sup>1</sup> Cette réflexion à propos des processus de patrimonialisation a muri en deux étapes. La première en 2003, dans le cadre du séminaire sur la ville initié, en 2003, par le Laboratoire : Régions et ressources patrimoniales, dans lequel je mène mes activités de recherches en Tunisie. Elle fut encore développée dans le cadre du séminaire de Bouguimil Koss et Philippe Joutard : *Les lieux de mémoire : vingt ans plus tard*. Ce texte reprend, en partie, mon intervention orale présentée à Paris au cours de la séance du séminaire qui a eu lieu le 26 janvier 2005.



corps étrangers, une représentation d'un pouvoir colonial révolu ». (Lesage, 2001).

Ce désintérêt va se traduire au niveau urbain par des destructions de ce qui représentait le traditionnel tels les mausolées des marabouts, symboles du sous-développement. On a achevé la destruction de ce qui restait encore des murailles de certaines médinas pour améliorer la circulation.

Ce mouvement de refus du passé, allait également s'étendre à la ville neuve, considérée comme un vestige de la colonisation. On procéda au changement des noms de rues et des places, au déboulonnage des statues et monuments, même si d'autres statues prendront leurs places, quelques années plus tard. Somme toute, l'Etat national voulait construire une Tunisie nouvelle qui tournerait le dos aussi bien aux vestiges de l'archaïsme « arabo-musulman », qu'aux traces qui rappelleraient la domination coloniale. Tous les deux, étaient rendus responsables de tous les malheurs passés de la « jeune nation » en pleine effervescence qui devait se frayer de nouveaux chemins. En matière d'urbanisme et d'architecture, « l'heure était à l'international ; les grandes avenues rectilignes bordées de hauts immeubles » (Denis Lesage, 2001).

C'est dans cette atmosphère intellectuelle qu'un concours international d'architectes est lancé en 1967. Le projet proposé vise à continuer (dans une direction Est-Ouest) l'avenue centrale de Tunis (rebaptisée au lendemain de l'indépendance, avenue Habib Bourguiba, après avoir porté le nom de Jules Ferry pendant la majeure partie de l'ère coloniale), jusqu'à la Place du gouvernement à la Kasbah en traversant la Médina. Le percement proposé de la Médina, permettrait selon les concepteurs du projet, d'ouvrir d'une avenue large de 60 mètres et le dégagement de la Mosquée *Zitouna*. Une fois connu, le projet allait avoir l'effet d'un choc, provoquant un débat et remous dans certains milieux intellectuels. Intervenu dans un contexte où le pays était plongé dans la première grande maladie du président Bourguiba, le projet sera vite abandonné. Ce qui est positif, c'est qu'il a donné lieu à une certaine prise de conscience des risques de disparition totale qui pèsent sur la ville historique.

On peut situer à cette époque, la relance du processus de patrimonialisation de la ville historique qui avait déjà connu, un premier élan,

au cours des années vingt du vingtième siècle, grâce à un projet d'embellissement de la ville conçu par l'architecte Victor Valensi (Valensi, 1920). C'est cette prise de conscience qui va favoriser la création de l'Association de la Sauvegarde la Médina. Une institution qui fera fonction de bureau d'études auprès de la municipalité de Tunis. Elle aura pour vocation de conserver la mémoire de la ville historique et elle sera un acteur décisif dans la mise en valeur, la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine urbain dans cette partie de la ville.

La ville historique a retrouvé de ce fait sa mémoire ou une partie de sa mémoire collective. Même si une partie de ses habitants, souvent les plus aisés, vont continuer à la quitter pour aller s'installer dans les nouveaux quartiers ou dans les banlieues, la Médina, est désormais revendiquée, assumée comme matrice d'identité. Grâce aux multiples études et travaux de recherches et de terrain menés par l'Association de la Sauvegarde, la médina est enfin enregistrée, en 1979, par l'UNESCO sur la liste du patrimoine universel à sauvegarder. A l'instar de l'A.S.M de Tunis, tout un réseau d'associations de sauvegarde va naître un peu partout dans le pays, exprimant ainsi un souci de préservation des édifices traditionnels, donnant lieu à des projets de restauration et réhabilitation des édifices traditionnels qui sont mis en chantier par les municipalités et par les organismes de gestion du patrimoine. La médina est revendiquée comme partie intégrante du patrimoine local et de l'identité nationale. C'est la victoire symbolique de cette partie de la ville, grâce à la prise de conscience et la résistance de ses habitants. Il s'agit de la revanche symbolique d'un « patrimoine blessé qui était méprisé au temps de la colonisation, l'indépendance et l'Etat national vont donner toute la place qu'il se doit à cet héritage bien sauvé » (Lesage, 2001). Mais ce mouvement de patrimonialisation ne va tarder à englober les autres espaces de la ville.

### **Fragmentation de la mémoire et prise de conscience à deux vitesses**

Ce mouvement de prise de conscience de l'importance du patrimoine urbain ne s'est pas étendu à l'autre composante de la ville, la partie neuve, bâtie durant la période coloniale et qui fut le centre politique et économique du pouvoir colonial. Au lendemain de l'indépendance de la Tunisie, cet espace a vu partir, par petits groupes, ses habitants, aussi bien d'origine européenne (Français, Italiens, Maltais, Russes,

Grecs...), que ceux de confession juive. Avec cette érosion humaine, cette partie de la ville a perdu les cadres sociaux qui épaulaient la mémoire du groupe, la ville européenne est devenue sans mémoire, car, « les souvenirs ne existent en dehors des cadres collectifs ». (Halbwachs, 1997).

Durant de nombreuses années, ces quartiers, jadis source de fierté du régime colonial, ont été délaissés pour diverses raisons : problèmes fonciers, problèmes de gestion et de gérance etc. Les bâtiments et immeubles réservés à l'habitation, se sont délabrés à cause du manque d'entretien et de maintenance, suite au blocage des loyers par le gouvernement. Désormais, on attendait que les immeubles menacent ruine pour les terrasser et construire de nouveaux bâtiments à leurs places. Des opérations de genre ont touché plusieurs bâtiments dont l'architecture était représentative d'une étape de l'histoire de l'art urbain, tel que le Casino municipal, les locaux du journal La Dépêche Tunisienne, le bureau de poste de la Place Bab Souika, ce détruit a été détruit, au moment du percement des deux tunnels qui passaient sous le quartier. Cependant, le choc déclenchant une autre prise de conscience, allait être suscité par une rumeur autour d'une éventuelle du théâtre municipal de la ville de Tunis. Le théâtre qui surplombe la grande artère de la capitale, s'inscrit dans le type architectural « Art nouveau », il est construit en 1903, par l'architecte français Jean Resplandy, la salle de théâtre a été agrandie en 1912 par l'architecte Woog. Le théâtre faisait partie d'un grand complexe immobilier qui comprenait, outre le théâtre, une grande salle de cinéma, le Palmarium et l'hôtel Tunisia Place qui furent déjà vendu à un consortium des pays du Golfe arabe qui avait entrepris leurs démolitions. En 1981, le bruit a couru à propos des démolitions qui pourraient s'étendre jusqu'au théâtre, qui n'était pourtant pas concerné par la transaction immobilière (Journal *Attariq Al jadid*, 1981). En effet l'écho de presse publié dans ce journal se plaignait de la fermeture prolongée de la Salle du Palmarium avec ses 2000 places. De même l'article faisait état des rumeurs qui couraient dans la ville à propos d'un éventuel projet de complexe touristique qui prendrait la place de la salle du Palmarium, des magasins de l'Artisanat incluant également le théâtre municipal. Un nouveau mouvement d'opinion se concrétisa, alors, à travers une pétition signée par des intellectuels de gauche, des architectes, des enseignants etc...Elle appelait à épargner le

théâtre de la destruction. Il n'était question que de la sauvegarde du monument en tant qu'espace culturel et non comme un patrimoine architectural marquant une époque et digne d'être conservé et transmis aux générations futures. Nous étions encore au début des années quatre-vingt du siècle dernier, les défenseurs du théâtre entendaient surtout défendre le théâtre comme lieu où furent jouées plusieurs nouvelles créations théâtrales, depuis l'indépendance du pays. C'est surtout en référence à une histoire récente qu'on a cherché à protéger le théâtre de la démolition.

Malgré ses limites, ce premier mouvement d'opinion, a permis de sauver le théâtre, le reste de l'ilot a été démoli. Cependant, le nouveau complexe commercial, même s'il va plus contenir de salle de cinéma, portera le nom ancien « Le Palmarium », signe de filiation de la mémoire. Mais la chose la plus importante, le nouveau complexe sera reconstruit dans une architecture d'accompagnement externe s'inspirant des éléments architecturaux du théâtre. Ainsi, ce débat, a permis en quelques sortes, une certaine réhabilitation inconsciente et non assumée de l'architecture coloniale. Il s'agit des premiers balbutiements d'un long processus de patrimonialisation. On va commencer à prendre doucement conscience que dans ce qui a été bâti durant la période coloniale, il y aurait des édifices et des styles architecturaux qui sont dignes d'être conservés. Au terme de ce processus, le théâtre sera classé monument historique en 1992. En fait, le classement du théâtre municipal sera fait dans le sillage d'une autre opération de sauvetage qui a favorisé le retour à la pratique du classement des monuments historiques, pratique juridique abandonnée depuis l'indépendance du pays en 1956.

En effet, dès 1989, les pouvoirs publics décident de revenir à la pratique du classement des monuments historiques, une législation tombée en désuétude depuis l'indépendance. Outre le classement du beau palais de style arabo-andalou du baron d'Erlanger, sis dans la banlieue de Sidi Bou Saïd qui fut édifié entre 1912 et 1920. L'Etat, non seulement rachète ce beau palais, mais lui attribue une vocation publique en faisant dans abriter dans ces locaux la maison de la musique arabe et méditerranéenne. Encore une filiation par rapport à l'histoire coloniale, puisque le propriétaire des lieux fut un grand passionné de la musique arabe et c'est lui qui

finança de ses propres deniers, 1930, la participation d'un groupe d'artistes tunisiens au congrès de la musique arabe qui s'est tenu au Caire.

A la différence des années soixante, au moment du projet de percement de la Médina et aux années quatre-vingt, au moment du sauvetage du théâtre municipal, où les mouvements d'opinion étaient dirigés contre des projets envisagés par les pouvoirs publics, en 1989, c'est à ces mêmes pouvoirs que les regards se tournent pour leur demander de racheter le Palais Ennajma Ezzahra qui était mis en vente par ses propriétaires. Il y avait une crainte réelle « de voir l'édifice défiguré en cas d'acquisition par un propriétaire peu sensible à la valeur des lieux » (Denis Lesage, 2001).

Certes, les deux cas, aussi bien pour le théâtre que pour le palais, l'objectif est atteint et les édifices en question sont sauvés et classés comme monument historique, cependant, force est de constater que la prise de conscience de l'importance du patrimoine urbain de la période coloniale était encore lié à des bâtiments précis et ne touchait pas l'ensemble. On est encore loin d'une appropriation globale de l'ensemble de l'espace de la ville coloniale, mais l'intérêt est porté à chaque fois qu'à un élément de la mémoire collective. On était encore dans la phase de la mémoire fragmentée où les protagonistes (les habitants actuels de la ville et ceux qui l'avaient quittés) agissaient, chacun d'eux, de son côté, à partir de positions émotionnelles et affectives, marquées par des occultations et des nostalgies, n'arrivant pas à intégrer, le moment colonial, comme une phase dans le long processus historique de la ville.

Le temps des réconciliations et des synthèses. Ces deux moments de prise de conscience de l'importance de chacune des composantes patrimoniales de la ville de Tunis, ont marqué des points de repères essentiels dans un mouvement qui ne cesse de se développer et de connaître des évolutions significatives.

Ainsi, pour la ville historique, on ne cesse de d'encourager les projets de sa réhabilitation, le dernier en date est celui achevé au mois d'août 2010. Il s'agit de la mise en place d'un circuit touristique au sein même de la Médina, parcourant ruelles et rues appelées à abriter des manifestations culturelles et des spectacles durant toute l'année. Initié par la municipalité de Tunis sur la base d'un financement du Fonds de

l'amélioration de l'environnement touristique et suivi par les architectes de l'Association de sauvegarde de la médina de Tunis (ASM), le circuit touristique et culturel de la Médina a été ouvert durant trois jours de fête, les 3, 4 et 5 septembre 2010. Un monde fou était au rendez-vous de « Saveurs et Médina », thème choisi pour ces soirées inaugurales qui se sont poursuivies jusqu'à la fin des nuits ramadanesques. Une interrogation toutefois : la ferveur nouvelle pour la vieille ville de Tunis se poursuivra-t-elle le reste de l'année? Autre question cruciale: la Médina s'étend sur 270 hectares. Les quartiers sud, aussi riches en monuments de tous genres attendent une action de rénovation. L'opération de restauration et d'embellissement de la Médina sera-t-elle étendue à d'autres zones de la vieille ville ? (Olfa Belhassine, 2010).

Pour la ville neuve, plusieurs opérations sont mises en chantiers pour sauver le patrimoine monumental de la période coloniale rebaptisé désormais patrimoine urbain du XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, depuis le milieu des années quatre-vingt-six, plusieurs mesures sont prises par les pouvoirs publics pour sauvegarder la ville neuve ou moderne. L'ASM : a engagé depuis 1997, un programme d'inventaire et de préservation de cette partie de Tunis C'est que le Journal officiel, dans sa livraison du 23 janvier 2001, dresse une liste de monuments classés à préserver. La dernière action en date, remonte à l'année 2000, qui a vu la grande avenue de Tunis subir une grande opération de « lifting » et d'embellissement sans lui faire perdre ses apparences et son « âme ». Ainsi, cette partie de l'espace urbain de Tunis est définitivement admis et intégré comme une des composantes fondamentales, une strate de son passé riche et pluriel.

Ainsi, au terme d'une longue période de tergiversation et de doute, la ville de Tunis, commence à s'acheminer vers la prise en compte des différentes facettes de son passé pour se présenter aux nombreux touristes et à ses propres habitants assumant, avec fierté, toutes les composantes de sa longue histoire. Elle donne ainsi une image plurielle d'elle-même et se présente avec une identité riche des tous les apports humains des groupes qui l'ont habités, intégrant leurs diverses expériences plurielles qui ont marqués leurs passages. Assumant son patrimoine pluriel, mais résolument tournée vers une modernité universelle.

**Sources :**

ABDELKAFI (Jellal), *La Médina de Tunis. Espace historique*, Presses du CNRS, 1989.

AMMAR (Leila) et Omrane (Nadia), « A propos de l'aménagement de l'avenue Habib Bourguiba. Lettre ouverte aux députés », In Magazine *Réalités*, du 23 au 29 décembre 1999.

Ammar (Leila), « Arbres d'hier et d'aujourd'hui, arbres de demain », In Magazine *Réalités*, du 21 au 27 décembre 2000.

HABWACHS, (Maurice), *La mémoire collective*, édition critique établie par Gérard Namer, Albin Michel, 1997 (première édition, presses universitaires de France, 1950)

LESAGE, (Denis), «La protection de l'architecture du 19<sup>e</sup>/20<sup>e</sup> siècle. Une ère

nouvelle pour le patrimoine », in *ArchiBat*, revue Maghrébine d'aménagement de l'espace et la construction, Décembre 2001, pp. 100-103

VALENSI (Victor), *Notice sur le projet d'aménagements, d'embellissements et d'extension de la ville de Tunis*, Municipalité de Tunis, 1920.

Journal *Attariq Al Jadid*, 21 novembre 1981.

Belhassine (Olfà), « Circuit touristique de la Médina de Tunis. Que la ferveur dure ! » Journal *La Presse*, 16 septembre 2010

Journal *Officiel de la République Tunisienne*, 23 janvier 2001.

## Sylvain TIEGBE

Secrétariat Exécutif du Programme de gestion de la Ville historique de Grand-Bassam, Côte d'Ivoire

**E**n tant que lieu de mémoire et d'identité, les villes africaines n'en sont pas moins des lieux de vie qui, par l'attraction qu'elles exercent sur les populations et sur les activités socioéconomiques connaissent de profondes mutations qui ont tendance à rentrer en concurrence avec leur caractère d'intégrité et d'authenticité. Pourtant les paysages urbains historiques sont des facteurs de cohésion sociale, de développement économique et culturel, source de fierté et de notoriété. Ils constituent un enjeu pour l'amélioration du cadre de vie, pour la réduction de la pauvreté et pour l'épanouissement des populations.

A ce titre, ils doivent constamment faire l'objet d'une attention de plus en plus soutenue de la part des décideurs, des aménageurs, des professionnels du patrimoine et de tout autre acteur intervenant dans le développement des villes. La ville historique de Grand-Bassam, inscrite en juin 2012, sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, n'échappe pas aux difficultés que rencontrent les villes africaines. Notre exposé se propose de les identifier et de présenter les stratégies mises en œuvre ou projetées pour essayer de les juguler.

La ville historique de Grand-Bassam est située au sud-est de la Côte d'Ivoire, dans la région du sud Comoé, à l'intérieur du département de Grand-Bassam. Elle occupe un lido de terre entre l'océan atlantique, au sud ; la lagune Ouladine et le quartier impérial au nord ; l'embouchure à l'est. Le cimetière et le village d'Azurreti constituent la frontière ouest. Elle est un exemple urbain colonial de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle et témoigne par son organisation urbaine bien préservée d'une importante tradition culturelle liée à son rôle de capitale coloniale, de centre administratif à l'échelle de l'ancienne AOF (Afrique Occidentale Française) et de pôle commercial régional. Des années 1880 aux années 1950, la ville rassembla et confronta différentes populations africaines, européennes et moyen-orientales dans une cohabitation simultanément harmonieuse et conflictuelle. La Ville Historique offre, également, un exemple éminent d'urbanisme colonial rationnel par ses

quartiers spécialisés au sein d'un réseau urbain d'ensemble où la végétation tient une place importante.

### **Problématique de conservation des villes africaines et défis à relever : cas de la Ville historique de Grand-Bassam.**

L'architecture coloniale est caractérisée par un style sobre et fonctionnel, utilisant les principes hygiénistes appliqués à une situation tropicale. L'organisation de la maison vernaculaire au sein du village N'zima lui fait écho, exprimant la permanence des valeurs autochtones.

Le plan d'eau (océan, fleuve, lagune), qui structure le paysage de la ville et qui participe de son attrait touristique, occupe une place importante dans l'activité économique locale. En vue de préserver les attributs qui fondent la valeur universelle exceptionnelle (VUE) de la ville, un système de gouvernance a été mis en place. Il comprend, la Commission chargée de l'examen et de l'attribution des dossiers de permis de construire, un Comité local de gestion et un Secrétariat Exécutif chargé d'assurer la gestion quotidienne (conservation, valorisation) du site dans le but de garantir son authenticité et son intégrité. Si l'ensemble du patrimoine architectural de la Ville historique est dans un assez bon état de conservation, il n'en demeure pas moins que certains bâtiments d'entre eux accusent le poids de l'usure du temps, ou du manque d'entretien. Les autres composantes du site présentent des pathologies ou sont soumis à des menaces d'origine climatique, environnementale, ou humaines, qui portent préjudice à l'intégrité du site et à la qualité de vie des populations.

### **Les dysfonctionnements sur le site**

*Sur le plan architectural.*

L'essentiel des bâtiments de la Ville historique a été construit entre la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Du fait de l'usure du temps, ou de leur abandon l'intégrité de nombreux bâtiments est très souvent médiocre. Ceux-ci se retrouvent dans toutes les zones mais majoritairement dans la zone commerciale. Ces bâtiments situés dans la zone commerciale et qui appartenaient aux

riches commerçants européens, ou libano-syriens ont souvent été rachetés par les riches négociants nationaux et non nationaux (maison Varlet, maison Kétouré, CFAO, l'ex SCOA,...). Certains de ces bâtiments sont laissés à l'abandon parce que les familles (ex CFAO, Maison Ganamet) sans ressources n'ont plus les moyens de s'en occuper. A cela, s'ajoute les conflits au sein des familles qui démotivent fortement les potentiels acquéreurs ou locataires. Du fait de leur abandon, les bâtiments sont squattés et leur état de dégradation présente un réel danger pour leurs occupants et même pour les riverains. L'Etat entreprend des efforts pour l'entretien et la réhabilitation des bâtiments publics. C'est le cas de la Sous-préfecture, du Centre artisanal, de la Bibliothèque Centrale de prêt, du Centre de Culture Jean Baptiste Mockey, de la Mairie, Direction Général des impôts, Musée. Cependant, ces efforts devraient être poursuivis pour des bâtiments présentant des dégradations (l'ex-Mess des officiers, l'ex-Hôtel des postes et douanes, l'ex-Palais de justice et le collège moderne). La corrosion des structures métalliques des bâtiments coloniaux, l'absence du traitement régulier des matériaux par des enduits (fer, bois, brique), la désaffectation des bâtiments, les mauvaises restaurations (emploi de matériaux inadaptés), le manque de moyens financiers sont autant de raisons qui sont à l'origine de la dégradation accélérée des bâtiments.

Par ailleurs, en matière de réhabilitation, de restauration ou de constructions nouvelles, un outil de référence de préservation du patrimoine bâti existe, notamment le "*cahier des prescriptions architecturales*" ; malheureusement, ce cahier est très technique et souvent aride à l'usage des opérateurs. Il est question d'en faire une version plus prosaïque et plus illustrée pour lui permettre d'être accessible par tous.

#### *Sur le plan urbanistique*

Du fait de son caractère balnéaire et de ses activités touristiques, une pression foncière s'exerce sur le domaine public maritime et lagunaire. L'installation de restaurants en bordure de lagune ne respecte pas les 25m dévolus au domaine public. Même si les équipements sont en matériaux précaires, ils privent les usagers d'un accès public à la lagune. Pour le moment, la berge le long des « manguiers centenaires » a échappé à cette frénésie urbaine. Il est question de préserver cet espace pour en faire un espace public de loisir et de détente dans

le cadre du plan de préservation de la Ville historique. Le long du cordon littoral, les cocotiers et les filao qui assuraient une protection naturelle contre l'embrun marin et les tempêtes ont été détruit, par endroits, au profit, soit d'équipements touristiques en dur ou en matériaux précaires, soit d'activités économiques (pêche). Cette situation a pour effet d'accroître les phénomènes d'érosion.

#### *Sur le plan environnemental: La fermeture de l'embouchure*

L'embouchure de Grand-Bassam est en fait le débouché en mer du fleuve Comoé à l'est de la Côte d'Ivoire. Sa fermeture est due à la construction du canal de Vridi (plus à l'ouest, à Abidjan). Toutes les tentatives pour l'ouvrir (1954, 1987,1992) n'ont pas eu d'impacts durables. Cette fermeture qui a entraîné a perte d'accès à la mer a induit des conséquences socioéconomiques importantes aggravées par la prolifération de végétaux flottants qui nuisent fortement à l'exercice de la pêche commerciale et de subsistance (disparition de la faune aquatique). Ceux-ci gênent également le transport lagunaire qui constitue un moyen de communication avec les autres localités. En plus, la putréfaction des amas de végétaux rejetés sur les berges de la lagune est à l'origine de la pollution de l'eau, des odeurs pestilentielles et de la prolifération des moustiques.

#### *Les raz-de-marée*

En raison de sa situation géographique et des phénomènes climatiques, la ville historique est souvent exposée à des raz-de-marée dans la juin à aout (ceux des années 1911, 1965,2011 ont eu des effets notables sur le site). Ceux-ci sont à l'origine des inondations et de la destruction des installations ou équipements touristiques sur le littoral. Ces raz-de-marée impactent négativement les activités touristiques et pourraient sur le long terme porter atteinte à la vitalité économique de la cité.

#### *L'érosion côtière*

A force d'érosion, le stock sédimentaire s'est affaibli, réduisant la distance de sécurité entre l'océan et les infrastructures détruisant ainsi les équipements touristiques, les spécialistes estiment que la côte de 1m à 2m par an. Cette érosion est accentuée par le prélèvement de sable effectué par les populations pour leur usage domestique et par la disparition de la couverture végétale.

### *Gestion des plages*

Au sortir des week-ends, la plage souffre de la présence d'ordures laissées par les excursionnistes et autres visiteurs. L'entretien des plages est assuré par les propriétaires des restaurants ou des hôtels qui ramassent les ordures et le enfouissent dans le sable. Malheureusement, celles-ci ressortent lors des hautes marées.

### *Sur le plan de la fréquentation du site et de la gestion des visiteurs*

Les week-ends, des milliers de visiteurs nationaux venant d'Abidjan la capitale ou de l'intérieur du pays prennent d'assaut la Ville historique, attirés par ses atouts culturels et historiques et par son caractère balnéaire. Malheureusement, la plupart d'entre eux, les jeunes notamment, insoucieux et indisciplinés adoptent des attitudes répréhensibles (délinquance au volant, nuisance sonore, ivresse, bagarre,...) qui perturbent la quiétude des riverains et des autres touristes qui ont tendance à s'orienter vers d'autres plages. Pour palier cela, le Préfet du département a pris en novembre 2013, un arrêté portant « *suspension temporaire des excursions et des séjours de masse dans la ville historique* ». Cette mesure a pour but de mettre un terme aux dérives constatées chez les jeunes, le temps de développer des stratégies visant à réglementer les sorties et les séjours sur la Ville historique.

Par ailleurs, à part la plage, la Ville historique ne dispose pas d'autre espace public aménagé pour la détente et le loisir. Le jardin et la cour de tennis qui existait à l'époque coloniale a été attribué à un particulier en 1990.

### **Les stratégies mises en œuvre pour tenter d'améliorer la conservation du site**

L'action gouvernementale : *Sur le plan environnemental*

Les autorités municipales en collaboration avec le CIAPOL (Centre Ivoirien Anti-Pollution) ont tenté d'endiguer le phénomène de prolifération de végétaux aquatiques en utilisant une faucardeuse pour éradiquer ces végétaux. Malheureusement, le procédé n'a pas donné les résultats escomptés, puisque les végétaux ont refait surface quelques jours plus tard.

Le recours aux techniques endogènes détenues par les pêcheurs du village N'zima a donné des résultats plus probants. Cette technique consiste à plonger dans l'eau pour couper les racines des végétaux aquatiques afin d'empêcher qu'elles ne

se fixent, soit en profondeur dans le fond lagunaire, soit sur la berge. Les pêcheurs plongent munis de leur machette à 2m, 3m, 4m de profondeur souvent même plus, pour couper les végétaux à leurs racines. Les végétaux, une fois coupés, sont poussés par les pêcheurs pour atteindre le grand courant qui va les entraîner loin de la lagune. Afin d'empêcher que ces végétaux ne reviennent se fixer, une barrière artisanale est érigée au niveau du courant, dans l'eau, le long des berges lagunaires sud et nord. Ce dispositif est composé de piquets dressés verticalement dans l'eau et de bambous posés sur l'eau à l'horizontal attachés les uns aux autres avec des fils de nylon. Les bambous sont attachés aux piquets de sorte qu'ils puissent toujours flotter sur l'eau par temps de marée haute ou basse. Les végétaux qui apparaissent désormais, n'atteignent plus la berge pour pouvoir se fixer, et sont emportés par le courant. Des rituels se déroulent avant le début des travaux et ont pour but de conjurer les risques d'accidents ou la colère des esprits des lieux. Cette stratégie est transitoire, car l'éradication durable des macrophytes est liée, selon les spécialistes, à l'ouverture de l'embouchure qui va contribuer à restaurer la salinité de la lagune et ainsi détruire complètement les végétaux aquatiques et ses effets pervers. Les études concernant l'ouverture de l'embouchure sont achevées. Elles ont été effectuées par l'université IHE-UNESCO de Hollande. Des différentes options proposées, l'Etat a opté pour la construction d'épis au niveau de l'embouchure avec dragage chaque quatre an. Il est question d'effectuer une étude de faisabilité pour mieux apprécier l'impact des travaux de construction de cet ouvrage sur l'environnement.

### *Sur le plan architectural et urbanistique*

Le gouvernement a prévu des études architecturales, urbanistiques, environnementales sur la ville historique devant déboucher sur l'élaboration d'un plan de préservation de toute la ville. Ce plan sera un outil important de planification des équipements, des infrastructures des aménagements de l'espace. Ces études n'ont pu commencer faute de financement. Les bâtiments publics bénéficient, en général, de financements publics pour leur entretien et leur restauration. L'on peut citer l'exemple du Centre Artisanal, de la Direction Générale des Impôts, de l'Orphelinat, de la Sous-préfecture, et de l'ex-marché aux légumes et aux poissons. Récemment (juin 2014), le Conseil des ministres a adopté une mesure visant

le ravalement des façades de tous les bâtiments publics.

#### *Vue aérienne ville historique*

On remarque également des initiatives isolées de certaines familles qui visent à entretenir et à restaurer leurs bâtiments. Les bâtiments connaissent pour la plupart une requalification de leur usage pour devenir soit des commerces, soit des équipements administratifs ou culturels, soit des maisons d'hôtes. Par ailleurs, si un plan d'urbanisme existe pour toute la commune, il a besoin d'être complété par un plan d'aménagement spécifique à la Ville historique pour planifier la réhabilitation des bâtiments et leur requalification. En outre, ce plan prendra en compte la construction des équipements touristiques et culturels, des ouvrages, des espaces verts, des espaces publics, etc.

#### *Le recours à la société civile, des communautés locales et des mécènes*

Le Secrétariat Exécutif chargé de la gestion de la Ville historique a mis en place un réseau d'informateurs bénévoles issus de la population locale et riveraine qui l'alertent chaque fois que des anomalies sont constatées sur le site (conducteur de taxis, résidents, société civile). Cette population participe aussi à la surveillance de la plage pour prévenir les prélèvements de sable. Celle-ci nous alerte chaque fois qu'un cas se produit. Mais, faute de véhicules, nos interventions en temps réel ne se font pas avec la célérité nécessaire. L'autorité municipale a été sensible à notre cri de cœur et nous a récemment offert une moto pour accroître la mobilité de nos équipes d'inspection. Des opérations de salubrité sont souvent organisées par les organisations de jeunesse pour appuyer les efforts entrepris par les autorités municipales. Afin de les aider en moyens logistiques, l'organe de gestion a pu obtenir d'une société citoyenne un don en matériel de salubrité qu'ils utilisent chaque fois que de besoin. Avec les écoles, le Secrétariat Exécutif organise des « classes du patrimoine » pour sensibiliser la jeunesse à l'adoption de bonnes pratiques de conservation d'un paysage urbain historique.

#### *L'appui des partenaires au développement*

A titre d'exemple, l'on pourrait citer le programme agriculture+ (UE-ACP, AIMF, CRAterre, EPA) dont l'action AfriCAP 2016 sera mise en oeuvre en octobre 2014, à Grand Bassam. Il sera question au cours de cette formation d'aborder les questions de

réhabilitation et de gestion des paysages urbains historiques. Il est prévu par exemple d'illustrer davantage le cahier de prescriptions architecturale et urbanistique afin de le rendre plus explicite à l'usage des opérateurs. Il est prévu également d'élaborer un guide de bonne pratique pour la conservation du site. En collaboration avec la convention France-UNESCO, un document de référence bibliographique des ouvrages et études en lien avec Grand-Bassam a été élaboré. Les ouvrages ont été identifiés ainsi que leur localisation. L'acquisition de ces documents constitue une autre étape de cette démarche. Un système d'appui conseil à la Commission de permis de construire est également prévu en collaboration avec ce partenaire. L'Association des maires francophones (AIMF) accompagne financièrement l'Etat de Côte d'Ivoire dans le projet de restauration de l'ex Palais de justice.

#### *Opération de plantation d'arbres*

Afin de restaurer l'authenticité paysagère du site, une opération de *planting* d'arbres est prévue dans le courant du mois d'octobre, avec la participation active des élèves.

#### *Opération de salubrité*

Les efforts que déploie l'autorité municipale pour la gestion des ordures ménagères sont à encourager au regard des poches d'insalubrité qui ont été résorbées. Des bacs ont été déposés à divers endroits de la ville et sont régulièrement enlevés. Ces efforts méritent d'être poursuivis. Des opérations de salubrité sont souvent organisées par les acteurs de la société civile. Ces actions citoyennes viennent en appoint aux efforts déployés par les autorités municipales.

#### *Organisation des classes du patrimoine*

Des séances de formation et de sensibilisation aux enjeux que représente la conservation et la valorisation du paysage urbain historique sont organisées à l'intention des élèves pour développer en eux des réflexes de protection du patrimoine par l'appropriation de bonnes pratiques.

#### *Documentation relative à la cité historique*

Une bonne opération de conservation exige de la documentation sur les plans des bâtiments, les plans d'urbanisme, sur l'histoire des espaces, des infrastructures, les études sur l'environnement, les activités culturelles et touristiques. Souvent ces documents existent mais leur localisation est méconnue de la structure de gestion du site.



Alors que ces documents une fois identifiés et centralisés, pourraient aider à concevoir de façon plus cohérente et intégrée l'aménagement du site. En collaboration avec la convention France-UNESCO, un document de référence bibliographique des ouvrages et études en lien avec Grand-Bassam a été élaboré.

*Renforcement des capacités et action synergique des acteurs*

La formation tient une place très importante dans les stratégies de conservation et de valorisation des villes historiques. C'est elle qui permettra au gestionnaire et au décideur d'être mieux outillé pour faire face aux défis auxquels ils sont confrontés. Par ailleurs, les interventions sur la Ville historique interpellent plusieurs domaines de compétence (architecte, urbaniste, sociologue, anthropologue, archéologue, juriste, paysagiste, ingénieurs, détenteurs de savoirs faire locaux...) qui doivent œuvrer en synergie et non pas de façon cloisonnée au risque de voir leurs efforts s'annuler.

Les villes historiques rencontrent d'énormes difficultés en raison de l'occurrence des pressions et des dysfonctionnements existants. L'urbanisation galopante, les activités économiques incontrôlées, le non-respect des règles établies, les menaces environnementales constituent de réels dangers pour l'avenir des villes historiques. Au regard de ces difficultés, l'on mesure l'ampleur des défis à relever et des attentes. Cependant, des solutions intégrées issues de l'action conjuguée des services techniques compétents, des savoirs faire locaux, et des décideurs peuvent être développées à l'échelon national, ou local. Le recours à la solidarité régionale et internationale doit également pouvoir être exploité pour aider à l'identification et à la mise en œuvre des bonnes pratiques de conservation et de valorisation. Toutes ces initiatives doivent être adossées à l'engagement réel des décideurs politiques et économiques et à l'implication des communautés locales.



Vue du cœur historique de Lubumbashi (République Démocratique du Congo). Cette partie de la ville forme une remarquable cité-jardin.  
© Yves Robert (ULB)

# Administration publique « culturelle » au service du Patrimoine et Développement durable

## Félix Simaundu NYEMBO

Directeur chef de service de la coopération culturelle et en charge du patrimoine au secrétariat général de la culture et des arts, RDC

Chers Organisateurs de la Conférence Internationale Villes en développement et patrimoine ;

Chers participants et Collègues,

Au nom de notre Ministère de la Jeunesse, Sports, Culture et Arts et de toutes les Autorités de différents Secteurs de la vie nationale de la RDC, nous tenons à remercier très sincèrement les organisateurs de cette Conférence Internationale Villes en développement et patrimoine, organisée en prélude de la tenue prochaine du XVème Sommet de la Francophonie, pour avoir invité à ses assises combien louables pour les pays Francophones, les experts de la République Démocratique du Congo que nous sommes dont notre pays est jusqu'à ce jour le détenteur du bâton de commandement du XIVème Sommet de la Francophonie.

### L'Administration publique Culturelle

D'une manière managériale, l'administration publique « culturelle » est un facteur établi par l'Etat pour gérer, coordonner, contrôler, superviser, pourvoir, créer, restaurer, conserver, protéger, promouvoir, valoriser, organiser, coopérer et diriger le secteur de la culture et du patrimoine. Par l'administration publique « Culturelle », on observe la créativité, la politique culturelle et la bonne gouvernance des institutions publiques.

A ce sujet, les institutions socioculturelles et politiques du pays sont appelées à travailler en synergie avec le progrès, non seulement de la science et la technologie, mais aussi et surtout de la révolution de la modernité et de la valorisation des paysages urbains historiques. A ce titre, l'Administration publique « culturelle » a comme mission et l'obligation première de préserver le patrimoine culturel et historique. Car, ce domaine culturel représente un intérêt économique considérable et reconnais la contribution dudit patrimoine à la promotion du tourisme qui devient aujourd'hui l'une des plus grosses industries du monde.

L'Administration publique « culturelle » accompagne le patrimoine dans tous ses aspects admirables et virtuels.

Elle est toujours appuyée et travaille en étroite collaboration avec les services techniques spécialisés de l'Etat ou privés dans le domaine du patrimoine et des arts. Elle est le principal moyen et instrument juridique qui permet les pratiques favorables pour la valorisation de l'usage contemporain et fonctionnel du patrimoine en tant qu'espace public, privé ou commun.

### Patrimoine culturel et historique

Le patrimoine est un héritage ou propriété légué à un peuple par une génération ancienne. Il peut être l'ensemble des biens culturels, le site monumental ou historique d'un peuple.

Quand on parle du patrimoine culturel et historique, on parle ipso facto du développement humain et de l'économie de la nation. Le patrimoine a ses avantages et inconvénients.

### Avantages

La préservation des sites et monuments historiques est l'un des premiers domaines culturels à être considéré comme ayant un intérêt économique à travers le monde. Dans les centres villes, l'aménagement des monuments et sites historiques permet la rénovation des vieux quartiers de la ville, devenant ainsi source de revenus et d'emplois. « La préservation paie et la conservation est un facteur de développement ».

### Inconvénients

Durant la période qui a suivi l'indépendance, un modernisme excessif en matière d'architecture et d'urbanisme a conduit à la démolition des monuments et quartiers entiers de villes précoloniales. A ce moment-là, l'idée de nation n'était pas associée à celle de patrimoine comme source d'identité et de revenus, mais au contraire, l'écart entre identité et valorisation du passé s'était encore creusée.

Il est arrivé que des initiatives sentimentales et individuelles incontrôlées soient responsables de la destruction de quartiers résidentiels et historiques et de leur remplacement par des constructions à usage commercial, etc.

### **Développement durable**

A ce point, permettez-moi de paraphraser un imminent homme d'Etat, en la personne de Monsieur Boutros Boutros-Ghali ; je cite :

« Alors que le développement devient un élément indispensable en cette fin de siècle, il nous incombe de donner un nouveau sens à ce concept. Réfléchir sur la notion de développement constitue par conséquent le principal défi intellectuel des années à venir » ; point de citation. On ne peut pas réfléchir sur le développement sans parler de la culture qui est un instrument intellectuel principal et incontournable du développement au sens de progrès matériels et d'épanouissement de la vie humaine sous ses formes multiples.

Ensemble, nous pouvons retenir dans cette conférence deux volets de concept de développement :

Bien qu'aucune batterie d'indicateurs quantitatifs ne peut épuiser la richesse du concept de développement humain, notre conférence est invitée à mettre beaucoup l'accent sur la croissance économique par la contribution du patrimoine culturel et historique au développement humain sur toutes ses formes. Donc, il faut que coûte que coûte promouvoir le développement humain et entretenir le progrès économique. A ce sujet, que les décideurs considèrent la Culture comme une valeur, un instrument et un moyen de croissance économique d'une grande importance dans la société et l'utiliser dans toutes les actions de développement.

Envisager les méthodes de gestion de la société fondée sur la participation de tous et permettre la formation et le renforcement de capacité pour la conservation du patrimoine. Permettre la mise en place d'une série de stratégie pour que le patrimoine soit une des sources économiques permanentes des nations Francophones.

### **Notre démarche participative à cette conférence**

Le XXème siècle fut le siècle du développement et de la multiplication des villes et mode de vie urbain. Si, pendant des milliers d'années, l'existence rurale prédominait, à la fin

de ce XXI siècle, le monde sera essentiellement urbain, si possible, avec quelques poches des entités rurales. Donc, le passage d'une existence à prédominance rurale à une existence urbaine est un phénomène complexe qui fait intervenir des facteurs technologiques, économiques, sociaux, politiques et culturels.

A ce titre, notre démarche participative se résume comme suit :

Tout doit commencer par un inventaire des patrimoines ou biens culturels des villes et les classer conformément aux lois et règlements du pays où se trouvent les patrimoines ;

Après l'inventaire des sites historiques et monuments, il serait souhaitable de mettre en place une structure permanente de la Francophonie qui aura comme mission principal de conseiller les gouvernements des pays Francophones en vue de mettre sur pied dans leurs pays respectifs une législation plus moderne et des pratiques professionnelles et administratives nouvelles, à un niveau passablement élevé de la hiérarchie exécutive. A cet effet, une nouvelle série de disciplines, depuis les biosciences en passant par l'économie du développement et les sciences sociales, l'histoire de l'art, l'architecture jusqu'à l'urbanisme, les sciences et l'architecture urbaine contribuerait efficacement à sensibiliser les décideurs et les populations à respecter le tissu bâti des quartiers traditionnels.

Pour y arriver, il faut :

- Que la culture soit considérée par les décideurs et occupe une place de choix dans la préséance du Gouvernement ;
- Que le patrimoine soit connu et respecté de tous ;
- Que des sommes plus conséquentes soient attribuées au budget de la culture de nos Etats respectifs pour la gestion du patrimoine et servies à la diffusion des savoirs traditionnels en ce domaine ;
- Qu'un code de déontologie professionnelle et du respect du patrimoine par les populations au standard international soit élaboré pour une meilleure protection et conservation du patrimoine ;
- Que les patrimoines identifiés à caractère international ou national soient immunisés conformément à la convention de l'UNESCO, adoptée à la Haye (Pays-Bas), le 14 mai 1954

pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et en temps de paix ;

- Que les architectes se considèrent d'abord dans leur casquette culturelle au lieu de s'oublier dans la construction confondus dans la maçonnerie ;

- Que la culture soit souvent impliquée dans la recherche de la paix pour veiller à la protection permanente des patrimoines en cas de conflits armés ou pendant la prise des décisions par les décideurs politiques en ce qui concerne la destruction sauvage du patrimoine.

## Lassana CISSE

Gestionnaire du patrimoine  
Directeur National du Patrimoine Culturel,  
Bamako, Mali

Au Mali, l'importance des ressources culturelles et naturelles n'est plus à démontrer, aussi leur valorisation dans le cadre du développement communal s'avère-t-elle du plus grand intérêt au profit de l'ensemble des acteurs des collectivités décentralisées.

La décentralisation ainsi conçue a fait naître beaucoup d'espoirs concernant les compétences des conseils communaux, notamment en matière d'aménagement du territoire. Le patrimoine est toujours lié à la notion de territoire comme entité géographique et culturelle. Il est aussi lié à des organisations sociales et communautaires souvent formalisées dans des circonscriptions administratives territorialisées. Dans nombre de traditions, les paysages culturels, restent et demeurent porteuses d'âme(s) et comme tels, sont à la base de nombreuses pratiques culturelles (rites, événements festifs, pêches collectives, savoirs et savoir – faire, etc.) en liaison avec les cours d'eau, les lacs et mares, ainsi que les évidences naturelles (bois sacrés, monts, rocs et grottes).

Au territoire est associé également un patrimoine culturel qui, légué de génération en génération, permet aux communautés de se situer dans un continuum temporel que lui confèrent sa territorialité et ses particularités distinctives, base de constitution des identités collectives liées à l'espace. Les mythes fondateurs de nos villes et villages, les tissus anciens et les ensembles architecturaux de ces mêmes établissements humains, les lieux sacrés, les aménagements agricoles, les technologies de forge, de façonnage d'objets et de sculpture, les activités productives collectives ou individuelles, les traditions orales, etc. tiennent toujours du territoire. Dans ces domaines, l'inventivité des communautés a produit des résultats ingénieux dans des domaines aussi variés que la pharmacopée, le mobilier, les objets usuels et cultuels, l'habillement y compris l'apparat, les rites agraires et pastoraux. Contexte décentralisation et gestion des ressources du patrimoine et développement local.

Au Mali, les communautés locales et les responsables n'ont cessé de conduire des actions

de développement culturel et touristique depuis la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Il s'agit de renforcer ces interventions pour mieux impliquer toutes les parties prenantes dans la conservation, la gestion et la mise en valeur efficiente des ressources patrimoniales qui constituent de nos jours, dans certaines zones, un remarquable levier de développement local, par le biais du tourisme culturel.

Dans le cadre de la décentralisation, l'État malien accorde à d'autres entités juridiquement reconnues, l'autonomie financière et de gestion dans des conditions prévues par la loi ; il a procédé à la mise en place d'un cadre législatif déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, les ressources des communes, des cercles, des régions et du District de Bamako, et portant statut des fonctionnaires des collectivités territoriales. Le cadre réglementaire fixe les détails des compétences transférées de l'État aux collectivités territoriales en matière d'éducation, de santé et d'hydraulique rurale et urbaine.

Le transfert ne concerne pas pour le moment, la culture et le patrimoine culturel. Ceci expliquerait probablement le fait que les PDSEC contiennent très peu de programmes relatifs au patrimoine culturel.

Par ailleurs, l'aménagement du territoire, depuis quelques décennies, fait l'objet de réformes institutionnelles soutenues par la définition et la mise en œuvre de politiques et programmes de développement économique et social ; on retiendra ici par exemple la Charte pastorale, les Schémas directeurs de développement du secteur rural, de l'industrialisation, du développement urbain, des ressources en eau et du tourisme.

Les fondements de la politique nationale d'aménagement du territoire sont définis en cinq axes : politique, cadre institutionnel et réglementaire, économie, culture et écologie. Au plan social et culturel, l'impératif se définit en termes de satisfaction des besoins de la population en santé, éducation et culture, sports et loisirs. Au plan environnemental, les efforts sont destinés à l'amélioration du cadre de vie et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Cependant, force est de constater que, si la plupart des projets inscrits dans le cadre de la décentralisation étaient pertinents, utiles et porteurs en matière de protection et de promotion du patrimoine culturel, ils s'inscrivaient uniquement en complément des efforts du Gouvernement en matière de développement rural et urbain dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Ainsi, en était-il du volet « *Sites et cités historiques* » du PDUD (3<sup>ème</sup> projet de Développement Urbain et Décentralisation mis en œuvre de 1996 à 2006), initié à l'époque par le Président Alpha Oumar Konaré.

Il est donc nécessaire de persévérer, dans la stratégie d'échange et de réflexion engagée avec les acteurs des collectivités décentralisées, une politique de gestion de proximité des ressources du patrimoine culturel en vue d'assurer un développement harmonieux durable qui intègre la conservation et la mise en valeur des biens culturels des terroirs, dont les paysages historiques et urbains des villes et grandes agglomérations.

De nos jours, les collectivités décentralisées disposent d'une portion du territoire national bien délimitée géographiquement. Elles sont dotées du statut de personne morale de droit public apte à prendre des décisions propres dont la vocation principale est la programmation et la mise en œuvre d'actions dans les intérêts de leurs circonscriptions. La gestion des ressources du patrimoine dans le contexte de la décentralisation s'articulent autour de questions essentielles suivantes:

Les collectivités territoriales décentralisées assurent-elles toutes les prérogatives et tous les pouvoirs qui leur sont dévolus dans le domaine de la protection et la promotion du patrimoine culturel ? Constituent-elles aujourd'hui des lieux vivants de la recomposition du tissu social où s'exprimeront les identités locales ? Arrivent-elles à concevoir et mettre en œuvre des projets locaux de développement qui intègrent des aspects de conservation et de valorisation économique du patrimoine culturel ?

Comment faire en sorte que l'espace communal, considéré comme le niveau stratégique de base pour l'appui au développement local et comme cadre de référence opérationnel pour les projets et programmes de développement puissent garder toutes ses traces : lieux de mémoire, sites historiques, toponymie, mythes fondateurs, etc. ?

Comment mieux protéger le patrimoine culturel national (patrimoine culturel matériel et immatériel), y compris les données socioculturelles locales, au niveau des collectivités décentralisées ?

Quels types d'initiatives une collectivité décentralisée peut-elle prendre du point de vue institutionnel et réglementaire pour faire en sorte que le patrimoine culturel soit davantage perçu comme un levier du développement local ?

Quels types d'outils financiers et techniques doit-on mettre en place pour accompagner les opérations de développement local tenant compte du patrimoine culturel ?

Quelles compétences et quelles ressources faut-il transférer aux collectivités locales décentralisées pour leur permettre de faire face aux problèmes de conservation et de promotion de leur patrimoine ?

Existe-t-il des risques de conflits de compétence entre les collectivités locales et les services déconcentrés en matière de protection et de promotion du patrimoine culturel ?

Comment accroître les possibilités de développement local en considérant le patrimoine comme facteur de développement, notamment par la promotion de l'économie locale ?

Quel peut être l'apport des collectivités territoriales dans la promotion du tourisme culturel au Mali en général et dans la promotion du tourisme local au sein de l'entité territoriale ?

Quel peut être l'apport du patrimoine aux programmes et séances d'animation pédagogique en matière d'éducation au niveau des collectivités territoriales ?

Toutes ces questions ont fait l'objet de débats fructueux et riches lors des dernières Journées nationales du patrimoine culturel qui se sont déroulées le 29 et 30 mai 2014 à Bamako, sous la présidence du Premier ministre. Ces journées ont enregistré la participation de plusieurs maires de villes historiques tels Djenné, Tombouctou, Gao et Bandiagara.

Une autre réponse concrète apportée aux questions est le cas de la ville de Tombouctou qui fut occupée de mars 2012 à février 2013 par

des groupes armés rebelles et terroristes. Durant cette période le patrimoine culturel au-delà de la destruction programmée des mausolées et autres monuments de la ville, s'est beaucoup dégradé à cause du manque de moyens d'entretien des éléments architecturaux réalisés en matériaux locaux : maisons anciennes et édifices publics du tissu.

L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) s'est engagée aux côtés de la commune urbaine de Tombouctou pour soutenir un projet de «Revitalisation du tissu socioéconomique de la ville de Tombouctou», dans le cadre du Plan d'action de réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali adopté en février 2013 par le gouvernement du Mali et l'UNESCO. Cette proposition de projet vise à contribuer à la redynamisation du tissu socio-

économique de la ville de Tombouctou à travers le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la Mairie, le soutien à la réhabilitation du patrimoine architectural et à l'artisanat.

Dans le cadre de ce projet il s'agit de mener entre autres activités, la réhabilitation d'une vingtaine de maisons anciennes détériorées du tissu ancien du fait du manque d'entretien annuel, et la réalisation d'une carte de l'artisanat d'art pour améliorer et revitaliser les savoirs et savoir-faire et promouvoir l'artisanat local.

Ce projet financé par l'AIMF pour le compte de la mairie de Tombouctou, est en cours d'exécution depuis mars 2014, en étroite collaboration avec la Direction Nationale du Patrimoine Culturel et le Bureau UNESCO du Mali.



# Enjeux patrimoniaux au Sénégal : des discours sur les ambiguïtés du legs colonial au concept d'une ville francophone en partage.

## Abdoul SOW

Enseignant-chercheur et Chef de la Section des Métiers du Patrimoine  
UFR des Civilisations, Religions, Arts et Communication (CRAC), Université Gaston Berger (UGB), Saint-Louis, Sénégal  
Membre fondateur de l'ICOMOS, Sénégal

**A**u lendemain de la convention de 1972, la République du Sénégal a mené toute une politique de sauvegarde et de mise en valeur de son patrimoine historique afin de figurer sur la liste des sites classés « patrimoine mondial de l'Unesco ». Si les analyses sociales traduisent les évolutions des structures architecturales et urbanistiques résultant des processus économiques<sup>2</sup>, quelles sont les villes sénégalaises historiques ? Souvent classées dans le registre des « comptoirs » et/ou « villes coloniales »<sup>3</sup>, le patrimoine architectural et urbain sénégalais, à l'instar des pays anciennement colonisés, est traversé par des discours idéologiques qui fragilisent sa protection.

Dans ce cas, à quoi renvoie le terme de « patrimoine » pour justifier un tel classement ? Si le patrimoine, au sens étymologique du latin *patrimonium* signifie « héritage du père », à savoir des biens que l'on a hérités de ses ascendants<sup>4</sup>, le patrimoine colonial est-il un patrimoine comme un autre ? Quels sont ses acteurs, ses auteurs et les conditions de sa réalisation ? Que véhiculait-il auprès des différentes sociétés à l'époque de la domination coloniale ? Actuellement, s'agit-il d'un besoin réel de sauvegarde d'un bien rare en péril ? Comment la population actuelle, généralement néo-citadine et souvent paupérisée,

peut-elle être concernée par la sauvegarde du patrimoine, d'autant que seule une infime partie de ses habitants en revendique fièrement l'héritage ? Ce patrimoine colonial et partagé a-t-il pu déclencher une politique de sauvegarde et de mise en valeur de la ville sénégalaise actuelle ?

### Un legs colonial partagé à la fois « assumé » et « décrié »

Dès septembre 1973, le gouvernement sénégalais, à travers sa délégation générale au Tourisme, demande au Bureau Régional de l'Unesco pour l'Éducation en Afrique (BREDA) d'effectuer des missions d'évaluation du patrimoine colonial bâti :

*« Étant donné le riche héritage historique et culturel que représente Saint-Louis et Gorée, le Gouvernement a décidé de faire appel à l'Unesco, à la Banque Mondiale, à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, ainsi qu'à d'autres organismes, pour préparer et réaliser un programme de restauration des bâtiments publics ainsi que des maisons privées. [...] le dossier de demande d'assistance technique et financière [...] s'appuiera, pour l'essentiel, sur une préétude menée par des architectes spécialisés dans le domaine de la restauration de monuments<sup>5</sup> ».*

Si le patrimoine était il y a peu, au sens étymologique du terme, l'héritage des biens de famille<sup>6</sup>, ce terme a évolué pour suppléer et englober petit à petit le vocable de « monument », qui renvoie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles au sens de souvenir, de témoin, de document. La loi du 31 décembre 1913 relative à la protection des Monuments en France, qui a fortement influencé les conventions internationales relatives aux

---

<sup>2</sup> SOW Abdoul, *L'île de Saint-Louis du Sénégal, formes spatiales et formes sociales : destinées d'une ville*, Thèse de Doctorat en Aménagement de l'Espace, Urbanisme, Université de Paris X-Nanterre, 2008.

<sup>3</sup> SINOUE Alain, *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal – Saint-Louis, Gorée et Dakar*, Éditions Karthala-Orstom, Paris, 1993.

<sup>4</sup> *Le Nouveau Petit Robert de la langue française 2012*, Millésime, 2013.

<sup>5</sup> Lettre réf. 0021/DGT/SP du 5 octobre 1973.

<sup>6</sup> *Le Nouveau Petit Robert de la langue française*, 2013.

monuments historiques et au patrimoine, précise :

*« Afin de justifier une protection, les immeubles ou parties d'immeubles doivent présenter du point de vue de l'Histoire ou de l'Art, un intérêt public. [...] outre les critères précédents, les ensembles doivent présenter, au point de vue scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ».*

Partant de ces critères, Jean-Pierre Babelon et André Chastel, dans l'éditorial de la *Revue de l'art*, 1980, consacrée aux origines du patrimoine, évoquent : « Trésors sacrés et royaux, langues, souvenirs dévolus à une communauté, ou plutôt reconnus par elle rétrospectivement comme un facteur commun d'identification, bien que souvent sacrifiés au gré des changements de croyance ou de pouvoir ». Les croyances et les pouvoirs joueraient un rôle déterminant dans la définition du patrimoine et constituent ainsi la différence fondamentale avec le monument historique.

Cette définition du patrimoine peut-elle s'appliquer à l'héritage colonial ? Le professeur Hamady Bocoum, actuel Directeur du Patrimoine Culturel du Sénégal, a d'ailleurs réaffirmé<sup>7</sup> ses positions antérieures sur l'héritage colonial :

*« Si nous acceptons avec les anciens que le patrimoine est ce que nous avons reçu en héritage, l'architecture coloniale en est incontestablement une composante importante. Mais est-ce suffisant pour assurer son avenir ? Manifestement non ! Et pour cause l'avenir se joue sur un autre registre, celui de la tradition c'est dire, toujours selon les anciens, ce qui mérite d'être transmis. Nous sommes ici sur les terres mouvantes de l'appropriation et des réflexes identitaires. Autrement dit les Sénégalais se reconnaissent-ils dans l'architecture coloniale ? Estiment-ils qu'elle mérite d'être transmise aux générations futures et sous quelles modalités<sup>8</sup> ».*

Donc, en dépit des ambiguïtés et des particularismes de la ville coloniale, cet héritage entre bien dans les vocables du patrimoine et devrait être préservé pour différentes raisons. Si

certain héritiers du colonisateur voient en ce patrimoine la preuve d'une domination dont leurs enfants devraient s'inspirer pour la continuité des œuvres, pour les héritiers des colonisés, cette matérialité est une preuve évidente afin que leurs filles et fils n'oublient jamais la domination et les injustices du système colonial et ses mobiles visibles et cachés en Afrique<sup>9</sup>. Le patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, est considéré par les traités internationaux comme un bien dont la protection est devenue une priorité pour les sociétés actuelles à cause des menaces qu'il subit liées aux guerres, aux évolutions socio-économiques, aux fléaux naturels<sup>10</sup>.

### Une politique patrimoniale précoce

Partant de ces considérations, dès 1973 le Gouvernement du Sénégal, à travers le Bureau Régional de l'UNESCO pour l'Éducation en Afrique (BREDA), a réalisé la première mission de reconnaissance du patrimoine bâti saint-louisien et goréen. Deux architectes délégués ont accompli cette mission. Elle a consisté pour Saint-Louis essentiellement en un relevé photographique des façades des bâtiments de l'île présentant un intérêt architectural, à l'exception des monuments publics mieux connus, soit une soixantaine dans la partie nord et une trentaine dans la partie sud. Étant donné le nombre d'unités architecturales plus limitées à Gorée, l'ensemble des bâtiments a été relevé et analysé. Les deux architectes de la mission<sup>1</sup> avouent d'eux-mêmes ne pas être des spécialistes de la restauration de monuments mais comprennent pourtant bien le fonctionnement et les facteurs propices au développement d'une ville et ses composantes physiques quand ils affirment dans leur rapport dès l'introduction :

<sup>9</sup> Voulant certainement mettre l'accent sur la portée historique de la colonisation, Léopold Sédar Senghor a dit dans ses travaux de recherche que « la colonisation est un mal nécessaire, d'une nécessité historique ». Cette posture historique mais ambiguë a fait l'objet de nombreuses critiques des chercheurs et intellectuels, dont son fidèle ami et compagnon de route Aimé Césaire. Il lui rétorquera dans son ouvrage *Discours sur le colonialisme* que « colonisation égale chosification ». Dans les critiques, cf. aussi Cheikh Anta Diop et ses nombreux travaux de recherche sur l'Afrique.

<sup>10</sup> Cette posture est dérivée de la définition du patrimoine comme « ensemble des biens immobiliers et mobiliers relevant de la propriété publique ou privée qui présente un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ». Cette définition est la synthèse des conventions internationales relatives aux monuments historiques et au patrimoine urbain et naturel. Résultat d'une appréciation de « la valeur intrinsèque d'un bien en toute indépendance ».

<sup>7</sup> Hamady Bocoum, « Conférence internationale. Villes en développement : politiques de restauration et de valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et dans l'espace francophone. Enjeux d'un réseau francophone du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme », 7 au 9 juillet 2014, Dakar, Sénégal

<sup>8</sup> Hamady Bocoum, « La protection de l'architecture coloniale au Sénégal: quels enjeux ? » in *L'architecture et le patrimoine colonial, l'état des connaissances sur l'architecture et le patrimoine colonial français*, Institut National du Patrimoine, septembre 2003.

« Il en va de même pour la rénovation de villes anciennes que pour la création de villes nouvelles, l'expérience montre qu'une simple volonté administrative ne suffit pas à y insuffler la vie. Au mieux, on ne parviendra qu'à dresser une façade illusoire de décor artificiel et sans lendemain : une ville réelle ne peut devoir son existence ou sa survie qu'à l'ensemble des facteurs sociaux, économiques et culturels qui justifient sa présence et sa prospérité <sup>11</sup> ».

Cette assertion revêt toute son importance car aujourd'hui encore, pour beaucoup d'acteurs, le patrimoine colonial est en danger uniquement parce qu'il n'existe pas de volonté politique. Peut-on mener une bonne politique de conservation si tous les facteurs prédéfinis n'existent pas ou ne sont pas réunis ? Il va s'en dire que ce rapport avait déjà pointé du doigt les conditions préalables à une bonne restauration et abouti à des constats alarmants, donc sans suite à la constitution d'un éventuel dossier de demande de classement sur la liste du patrimoine mondial de Saint-Louis<sup>12</sup>. Pour Gorée, cette étude a constitué le dossier préalable pour la demande de classement sur la liste du patrimoine, couronnée en 1978<sup>13</sup>.

### **L'inventaire des bâtiments : vers le classement comme Monuments Historiques**

Suite à ce rapport, les autorités sénégalaises sollicitent à nouveau les experts de l'Unesco pour dresser un inventaire des bâtiments historiques de l'île de Gorée et de l'île de Saint-Louis afin de formuler les mesures nécessaires à leur présentation et à insuffler une animation durable d'une part et d'autre part de proposer une évaluation globale du coût des travaux. L'objectif de ces recommandations est de les inscrire dans une *Liste de Monuments Historiques*

---

<sup>11</sup> Bureau Régional de l'UNESCO pour l'Éducation en Afrique (BREDA), *Rapport de mission de reconnaissance pour la rénovation des bâtiments de l'île de Saint-Louis (Sénégal) : 8-9 novembre 1973*, par P. Bussat et S. Nienhuys.

<sup>12</sup> Le dossier de classement fut repris en 1997. Le site de l'île de Saint-Louis du Sénégal fut classé en décembre 2000 sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

<sup>13</sup> En plus des Îles de Gorée (1978) et de Saint-Louis (2000), le Sénégal a inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco le *Parc national de Niokolo-Koba* (1981, actuellement sur la liste du patrimoine en péril), le *Parc National des Oiseaux du Djoudj* (1981), les *Cerces mégalithiques de Sénégalie* (2006), le *Delta du Saloum* (2011) et le *Pays Bassari : paysages culturels Bassari, Peul et Bedik* (2012), portant le nombre total à sept (7) sites. Concernant le patrimoine documentaire, le *Fonds de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) 1895-1959*, a été inscrit au registre *Mémoire du Monde* en 1997. Pour le patrimoine immatériel, le pays a inscrit le *Kankurang* (2008) et le *Xooy* (2013).

classés car les dégradations sont importantes pour pouvoir classer tout le site de l'île de Saint-Louis. Du 6 au 17 janvier 1974, l'UNESCO réalise la mission. Suivant les dispositions du décret n° 73 746 du 8 août 1973 portant application de la loi n° 71 12 du 25 janvier 1971, fixant le régime des Monuments Historiques, les édifices et constructions de Saint-Louis proposés au classement, tiennent leurs justifications pour l'essentiel aux faits historiques de leur réalisation. Ce rapport demande à ce que toute l'île de Gorée soit classée. Pour Saint-Louis, bien que l'idéal soit de classer la totalité de l'île, une telle entreprise aurait des incidences financières pour les autorités sénégalaises. En effet, au début de la convention, le classement UNESCO est traditionnellement une récompense, un label qui sanctionne une bonne restauration. Le classement d'un site n'est pas sensé entraîner l'attribution d'aides financières. Ici dès le départ, il s'agit d'une politique de mobilisation pour refaire la ville. De ce fait, seuls 16 édifices, sélectionnés pour leur haute valeur architecturale supposée, sont proposés dont deux se trouvent dans le quartier de Sor<sup>14</sup>. Leur restauration devrait être à la charge de l'État. En 1983, un plan de sauvegarde de ces monuments est élaboré.

### **La loi de la rénovation urbaine et de la restauration immobilière**

En 1976, Saint-Louis et Gorée sont déclarées « zones de rénovation urbaine » d'après le décret n° 76-271. Cette loi permet ainsi de protéger le patrimoine. Le terme « rénovation » signifiant « destruction et reconstruction » est justifié dans les motifs de la loi : « la rénovation urbaine suppose au préalable l'établissement d'un plan d'urbanisme de détail comme indiqué dans l'exposé des motifs. C'est d'autant plus important qu'il existe à Saint-Louis beaucoup de bâtiments irrécupérables pour une quelconque opération de restauration. La restauration peut faire l'objet d'opérations sélective et ponctuelle dans la mesure où tout n'est pas à restaurer à Saint-Louis ». Ce décret prend donc en compte les constats des missions antérieures sur l'état des dégradations avancées de l'île de Saint-Louis.

Le patrimoine matériel des villes de Gorée et Saint-Louis se révèle très divers et chaque bâtiment retrace l'histoire de l'esclavage et de la colonisation, sa société, ses avatars et ses spécificités dans l'histoire sénégalaise. Les fonctions antérieures de ces édifices sont

---

<sup>14</sup> C'est-à-dire en dehors de l'île de Saint-Louis

administratives, militaires, religieuses et civiles, ces bâtiments recherchant surtout le confort et l'hygiène des colons. L'architecture coloniale, de par son caractère parfois grandiose, était destinée aussi à impressionner les colonisés. Pourtant, ce sont souvent ces derniers et leurs impôts qui ont réalisé ces bâtiments de gré ou de force sous les menaces et la « chicotte » des colons français et de leurs collaborateurs<sup>15</sup>. Que ce soient les réalisations du génie militaire et ses contingents de tirailleurs sénégalais, que ce soient les équipements financés par des emprunts payés par les contribuables et les taxes douanières tirées des ports d'Afrique, la paternité de ce patrimoine ne fait pas de doute : il est aussi et surtout africain<sup>16</sup>. Depuis la fin du système colonial, ces bâtiments ont pratiquement conservé les mêmes usages mais à des échelles beaucoup plus réduites en taille et beaucoup plus modestes dans la hiérarchie. Si ces édifices ont servi de modèles aux autres villes coloniales, construites bien après au-delà des frontières du Sénégal actuel, leur préservation et leur pérennité dans des villes africaines en pleine mutation et régénération urbaines se posent. S'il apparaît souhaitable pour beaucoup d'acteurs et de chercheurs de garder au moins ces quelques traces matérielles des périodes de l'esclavage et de la colonisation pour diverses raisons souvent contradictoires, il n'en demeure pas moins que le paysage du patrimoine colonial et partagé ne se limite pas seulement à ses édifices. La ville aux brassages multiples a aussi copié, puis produit à son tour un patrimoine immatériel impressionnant et singulier mais peu connu car peu promu, si ce n'est par quelques acteurs touristiques<sup>17</sup> de la ville. C'est à partir des deux vocables de « patrimoine partagé » qu'émerge le concept de « ville francophone<sup>18</sup> » sur lequel il importe à présent de réfléchir plus longuement.

<sup>15</sup> BÂ Amadou Hampâthé, *Oui mon commandant !* Mémoires 2, Éditions Actes Sud, 1994, CÉSAIRE Aimé, *Cabier d'un retour au pays natal*, Éditions Présence Africaine, 1939, *Discours sur le colonialisme*, Éditions Présence Africaine, 1955, *Ferments*, Éditions Seuil, 1960.

<sup>16</sup> Partant de ce principe, depuis quelques années, les pays anglophones ne parlent plus de patrimoine *colonial* comme c'est encore le cas en France mais plutôt de patrimoine *partagé*.

<sup>17</sup> GRAVARI-BARBAS Maria, VIOLIER Philippe, « Ville, tourisme et compétitivité » in *Norôis*, n° 178, avril-juin, pp. 123-177, 1998.

<sup>18</sup> Les communications durant l'Atelier 1 sur les Stratégies patrimoniales ont révélé quelques évidences dans les formes et les fonctions architecturales et urbaines des villes coloniales francophones : les *médinas* et leurs significations sociales dans l'espace urbain, les équipements culturels la prise en compte du patrimoine dans les politiques

## Bibliographie

- AUDRERIE Dominique, SOUCHIER Raphaël, VILLAR Luc, *Le patrimoine mondial*, coll. « Que-sais-je ? », PUF, Paris, 1998.
- BABELON Jean-Pierre, CHASTEL André, « La notion de patrimoine » in *Revue de l'Art*, n°49, 1980.
- BÂ Amadou Hampâthé, *Oui mon commandant !* Mémoires 2, Éditions Actes Sud, Paris, 1994.
- CÉSAIRE Aimé, *Cabier d'un retour au pays natal*, Éditions Présence Africaine, 1939, *Discours sur le colonialisme*, Éditions Présence Africaine, Paris, 1955, *Ferments*, Éditions Seuil, Paris, 1960.
- BUREAU REGIONAL DE L'UNESCO POUR L'ÉDUCATION EN AFRIQUE (BREDA), *Rapport de mission de reconnaissance pour la rénovation des bâtiments de l'île de Saint-Louis (Sénégal) : 8-9 novembre 1973*, par P. Bussat et S. Nienhuys.
- GRAVARI-BARBAS Maria, Philippe VIOLIER « Ville, tourisme et compétitivité » in *Norôis*, n° 178, avril-juin, pp. 123-177, 1998.
- SINOUE Alain, *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal – Saint-Louis, Gorée et Dakar*, Éditions Karthala-Orstom, Paris, 1993.
- SOW Abdoul, *L'île de Saint-Louis du Sénégal, formes spatiales et formes sociales : destinées d'une ville*, Thèse de Doctorat en Aménagement de l'Espace, Urbanisme, Université de Paris X-Nanterre, 2008.

urbaines... En plus de la langue française en partage, la francophonie dispose aussi du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme en commun. C'est cela le concept de la « ville francophone ». (Théâtres, cinémas, instituts...) et leurs opérateurs, la prise en compte du patrimoine dans les politiques urbaines... En plus de la langue française en partage, la francophonie dispose aussi du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme en commun. C'est cela le concept de la « ville francophone ».

## ATELIER 2

### PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT



Le portique des Zangbétos, les gardians de la nuit, à Porto-Novo, Bénin.  
©Sara Tassi

Animateurs:	Yves DAUGE Baba KEÏTA
Communicants	Jellal ABDELKAFI Yves ROBERT

*Patrimoine et développement. Quels moyens et quelles pratiques mettre en place pour la valorisation de l'usage contemporain et fonctionnel du patrimoine en tant qu'espace public, privé ou commun ?*

*L'atelier animé par Monsieur Yves Dauge, urbaniste, ancien Sénateur et Maire de Chinon, France et Monsieur Baba Keita, Directeur de l'École du Patrimoine Africain (EPA), a abordé l'apport du patrimoine dans le développement durable, la dynamique des villes créatives et innovantes, les différents usages du patrimoine, la requalification territoriale des espaces investis, la mobilisation des populations pour la conservation du patrimoine et enfin le rôle fondamental des femmes et des jeunes dans la conception et l'appropriation des espaces publics et des paysages urbains historiques. Les experts en patrimoine, en urbanisme, architectes ont cerné dans leur différentes communications la problématique du patrimoine et du développement surtout en ce qui concerne les moyens et les pratiques à mettre en œuvre pour la valorisation de l'usage contemporain et fonctionnel de ce dernier en tant qu'espace public, privé et collectif. Les communications et contributions ont permis de souligner la nécessité de prendre en compte des politiques du patrimoine dans une approche de développement transversale et globale qui intègre la culture et les savoirs, la cohésion sociale, l'économie et l'environnement. Un accent particulier a été mis sur la bonne gouvernance pour garantir entre autres, le respect des normes de construction prenant en compte la préservation du patrimoine, la gestion, l'implication du pouvoir central et des autorités locales, le renforcement des capacités et le développement des programmes de recherche patrimoniales.*



A Libreville (Gabon), le quartier « Baraka » et ses vieilles maisons est l'un des pôles historiques de la ville.  
©Yves Robert

# Interactions entre « patrimoine » et « développement » : Quels enjeux ?

Yves ROBERT

Faculté d'Architecture La Cambre Horta de  
l'Université Libre de Bruxelles, Belgique

« Patrimoine » et « développement », voilà deux maîtres-mots autrefois peu amenés à se confronter l'un à l'autre, mais désormais de plus en plus souvent associés au sein d'un même discours. Il est vrai que ces deux préoccupations, malgré leurs divergences, convergent vers un même idéal de transmission de valeurs pour les générations futures. Mais, quel est le sens d'une réflexion associant « patrimoine » et « développement » pour la société à une époque où l'on parle de plus en plus fréquemment de post-développement ?

Les réflexions théoriques et les actions concrètes, conduites à propos des interactions entre « patrimoine urbain » et « développement », s'inscrivent dans un questionnement, non seulement complexe lié à un nombre important de variables, mais aussi interdisciplinaire et qui dépend directement des différents contextes politique, économique, social et culturel dans lesquels se manifestent ces enjeux. La complexité s'accroît encore dans le contexte spécifique des patrimoines urbains. A la différence du monument isolé, ceux-ci peuvent être qualifiés de patrimoines « inclusifs », qui incluent quatre séries d'éléments interdépendants (constituants économique, social, culturel et environnemental) et qui en font un système complexe<sup>19</sup>.

Face à ces questionnements, il apparaît donc, comme un préalable, de pouvoir identifier et mesurer les enjeux des grands types d'interaction entre les concepts de patrimoine et de développement, afin de dégager des axes stratégiques d'intervention pour mettre en place un projet de ville intégrant ces problématiques, en ayant à l'esprit les contextes spécifiques des villes des pays en voie de développement.

<sup>19</sup> Michel Vernières, Valéry Patin, Christine Mengin, *Méthodologies d'évaluation économique du patrimoine urbain : une approche par la soutenabilité* (collection : A Savoir, n° 13), Paris, Editions de l'Agence Française de développement (AFD), 2012, p. 191.

## Développement ou développements ?

Reconnu comme étant porteur de valeurs, le patrimoine (et spécifiquement la jouissance du patrimoine dans un cadre approprié permettant cette relation entre les communautés et les biens culturels) peut contribuer à un processus de développement, qui « devrait au moins créer un environnement favorable » donnant « aux individus et aux collectivités une chance de réaliser leurs potentialités et de mener une vie créative, productive, conformément à leurs besoins et à leurs intérêts »<sup>20</sup>. Néanmoins, les professionnels du patrimoine se sont jusqu'à aujourd'hui peu aventurés dans une analyse des fondements idéologiques du développement. Si la culture, y compris dans sa dimension patrimoniale, est « un moyen d'assurer la croissance économique »<sup>21</sup>, il faut toutefois relever que le lien entre croissance économique et développement global de la société est loin d'être une évidence et que le concept de développement ne se réduit pas à celui de croissance économique. Par contre, lorsqu'il est relevé que la culture est un moyen d'assurer « l'appropriation des processus de développement »<sup>22</sup>, on pose très justement un lien structurel entre « matrice » culturelle d'une société et conscience et idéal de développement. Avant d'être un problème technique, le développement est d'abord un idéal sociétal. Comme le relève, Michel Vernières, « il n'y a pas de modèle de développement qui s'impose. C'est aux populations de chaque territoire d'inventer le leur en fonction de ressources disponibles qu'il s'agit de valoriser à partir de l'histoire et de la culture propres à chacun »<sup>23</sup>. Une herméneutique de la notion de développement s'impose donc

<sup>20</sup> D'après le : Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), *Rapport mondial sur le développement humain* (titre originel : *Human development report*), 1990, Paris, Editions Economica, p. 1

<sup>21</sup> Nations-Unies, Assemblée générale, Résolution 65/166 intitulée *Culture et Développement*, 20 décembre 2010

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> Michel Vernières, *Avant-propos, Patrimoine et développement*, in : Christine Mengin, Alain Godonou (sous la direction de), *Porto-Novo : patrimoine et développement*, Paris/Porto-Novo, Editions Publications de la Sorbonne/Editions de l'Ecole du Patrimoine Africain, 2013, p. 19.



pour mieux analyser, mais surtout opérationnaliser la relation entre patrimoine et développement.

### **De la nécessité de baliser l'étendue de l'interface « patrimoine-développement »**

Abordant la question du patrimoine et du développement, il importe de bien couvrir et baliser le champ des interactions possibles entre les concepts de patrimoine urbain et développement. Les interactions entre ces deux notions requièrent que l'on prenne en compte des échelles de rencontre différentes et complémentaires, à la fois, technique, architecturale/territoriale, économique, sociale et culturelle.

Le développement comme stratégie de rattrapage économique est une approche qui fut essentiellement mise en œuvre dans le monde issu de la Seconde Guerre mondiale à l'époque de la décolonisation à un moment où un nouvel ordre politique, économique et social se mit en place. Et cette coïncidence entre l'émergence d'une préoccupation développementaliste et la fin de la colonisation n'est évidemment pas neutre. C'est le président américain Harry Truman (1884-1972), qui, en 1949 dans son discours sur l'état de l'Union, invite les Etats-Unis à une nouvelle politique sociale plus équitable, le « fair deal ». Inhérent à cette perspective, figure l'espoir qu'encourager la croissance, pour mieux offrir des services et des biens, est une démarche qui va favoriser le développement de la société. Derrière cette approche, se cache l'idéal d'un développement des pays du Tiers-monde symétrique à celui des grandes puissances occidentales industrialisées. Il s'agit pour les pays pauvres de « rattraper » leur retard via l'industrialisation et la spécialisation économique des pays dits « en retard ». Cette stratégie du rattrapage par la croissance évacue les questions culturelles en ne contextualisant pas la question du développement en se basant sur une conception « mécaniste » du progrès (voir la théorie du développement de l'historien et économiste Alexander Gerschenkron (1904-1978).

Dans cette perspective, une convergence entre les notions de patrimoine et de développement amène à considérer le patrimoine comme un stock de capitaux susceptibles de produire de la valeur, soit un ensemble d'actifs physiques comme les immeubles et autres constructions patrimoniales qui, par leur statut de monuments

historiques, peuvent apporter de la plus-value (prix de l'immobilier en hausse, recettes de la billetterie liées au tourisme, etc.) et participer à cet effort dit de rattrapage économique. Cette vision est considérée aujourd'hui comme dépassée. Par ailleurs, la valorisation touristique du patrimoine perçu comme générateur de revenus pose la question des retombées économiques équilibrées auprès de la société dans son ensemble et sans doute d'abord pour les habitants et riverains des lieux patrimoniaux (nécessité d'une patrimonialisation décente et non source d'exclusion). Mais, en termes de paysage urbain, cette approche économique soulève aussi la question de l'impact, peut-être pas toujours positif pour l'ensemble de la société, d'une monoculture touristique qui caractérise certains quartiers « muséalisés » (impact sur la physionomie urbaine, sur la restriction des usages, etc.) pour séduire les visiteurs, mais parfois aux dépens des autres composantes de la société.

La décennie des années 1970 permet de construire un premier bilan critique des politiques de développement et de constater que l'augmentation de la croissance économique n'est pas nécessairement facteur d'éradication de problèmes concrets comme la pauvreté, la malnutrition, etc. Basées notamment sur les réflexions de Josué de Castro<sup>24</sup> (1908-1973), les théories du développement « par le bas » visent à mettre en place des stratégies locales en collaboration avec les populations concernées qui deviennent acteurs du développement plutôt que de simples bénéficiaires de l'aide internationale. Les apports méthodologiques significatifs de cette approche concernent donc la mobilisation du concept de participation en obligeant de penser les enjeux à une échelle locale contextualisée socialement et économiquement.

Dans leurs relations avec les enjeux du patrimoine, les théories du développement par le bas ouvrent la porte à une réflexion sur le patrimoine comme emploi, autrement dit sur la capacité du patrimoine à résoudre des problématiques très concrètes comme la question de l'accès à l'emploi (favoriser de nouvelles qualifications professionnelles). La présence de patrimoine dans un territoire peut contribuer à mettre une partie de la population

---

<sup>24</sup> Voir Josué de Castro, *Géographie de la faim. Le dilemme brésilien : pain ou acier*, Paris, Editions du Seuil 1964, 327 p.

au travail (artisan, guide touristique, gardien de musée, métiers liés à l'hôtellerie, etc.). En ce qui concerne, par exemple, la lutte contre la pauvreté, le patrimoine d'un territoire donné peut représenter, pour qui a la capacité de l'étudier, un potentiel de ressources techniques notamment liées aux savoirs et savoir-faire vernaculaires susceptibles d'être à la base de technologies peu onéreuses, appropriables et techniquement satisfaisantes. Les techniques « traditionnelles » de construction (par exemple, la terre crue, la pierre sèche, le bambou, etc.) moyennant quelques optimisations (par exemple des adjuvants stabilisateurs pour la terre crue) peuvent contribuer à la réalisation de logements au coût maîtrisé et donc in fine à un prix modéré.

Face à l'augmentation de la dette du tiers-monde, durant les années quatre-vingt, une approche technicienne du développement, très « monétaire » (monétarisme) et peu sociale, devient assez dominante impulsée par les politiques du Fonds Monétaire International et dans une moindre mesure par la Banque Mondiale. La stratégie vise à inciter les états des pays en développement à entreprendre des réformes économiques parfois drastiques, entre autres pour résorber leur endettement, et fondées sur la mise en place de nouveaux cadres législatifs plus favorables au développement économique (libéralisation du marché du travail, ouverture au commerce international,...), en favorisant, par des mesures locales, les investissements étrangers, rassurés par les efforts à entreprendre au niveau de la gouvernance locale. Par la création d'un système fiscal incitatif, il s'agit de promouvoir un tissu économique plus favorable au développement du commerce. Cette pensée du développement sera entre autres critiquée par l'économiste américain Joseph Stiglitz (1943) qui propose une nouvelle réflexion visant à démontrer qu'il existe des alternatives aux prescriptions techniciennes du Fonds Monétaire International.

Croiser cette approche technicienne du développement avec les enjeux du patrimoine, revient à mettre en place un cadre législatif performant, actualisé, et, le cas échéant, ayant fait l'objet d'une procédure de simplification et de clarification. L'objectif est de permettre une meilleure efficacité (allègement des procédures) dans un souci de bonne gouvernance et aussi d'appropriation aisée par les acteurs locaux et les bailleurs de fonds potentiels. Un tel cadre législatif devrait prévoir des mesures fiscales

(déductibilités, réductions de taxes foncières, réductions des droits de succession, aménagement spécial du régime fiscal des entreprises et pour promouvoir le mécénat en faveur du patrimoine, prêts immobiliers à faible taux d'intérêt, amélioration de la gestion des titres de propriété, octrois des microcrédits à des associations de quartier etc.) susceptibles de favoriser la bonne conservation et valorisation du patrimoine et ainsi encourager des initiatives privées en matière d'entretien, de restauration et de reconversion.

Les années 1990 se caractérisent par une nouvelle approche : celle du développement humain et d'une économie du bien-être basés sur les théories de l'économiste indien Amartya Sen (1933). A. Sen pense le développement comme un processus d'élargissement des choix offerts par la société à sa population. Il propose le concept de capacités. Les questions auxquelles cette notion se confronte sont « Qu'est-ce que les gens sont réellement capables de faire et d'être ? Quelles possibilités leur sont réellement offertes ? »<sup>25</sup>. Mesurer les capacités correspond donc à un travail d'évaluation et de comparaison des qualités de vie ayant pour finalité d'établir une théorie de la justice sociale fondamentale. Cette approche se concentre sur le choix ou la liberté, et soutient que le bien essentiel que les sociétés devraient chercher à promouvoir pour leurs membres est un ensemble de possibilités, ou de libertés substantielles, que les individus peuvent décider d'exercer ou non<sup>26</sup>. Selon les mots Amartya Sen, la capacité d'un individu se rapporte aux différentes combinaisons possibles de fonctionnement qu'il lui est possible d'atteindre durant son existence<sup>27</sup>. Cette proposition visant à mettre en œuvre un processus d'élargissement du choix des personnes donna naissance à l'indice de développement humain (IDH) proposé par le programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

La mise en commun des impératifs patrimoniaux avec les idéaux du développement humain commande de concevoir des politiques patrimoniales et de développement qui soient sociales favorisant l'ensemble de la société en étant au service des « nationaux » comme des

<sup>25</sup> Martha C. Nussbaum, *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, Paris, Editions Climats / Flammarion, 2012, (Première édition en 2011), p. 10

<sup>26</sup> Martha C. Nussbaum, op.cit., p. 37.

<sup>27</sup> Sen cité par : Martha C. Nussbaum, op. cit., p. 39.

touristes « étrangers », des habitants, mais aussi des usagers de passage, des plus favorisés comme des plus fragilisés, des populations adultes, comme de la jeunesse, des hommes et des femmes. Cela signifie qu'il faut croiser ce que Françoise Choay nomme la jouissance<sup>28</sup> du patrimoine avec le concept de capacités et mettre en œuvre des politiques sociales non exclusives du patrimoine notamment en matière de politique de logement et de politique d'emploi, qu'il s'agisse de la lutte contre une gentrification non désirée d'un quartier ou de la promotion des métiers de la construction (femmes architectes, etc.). Aborder la notion de patrimoine à travers l'approche des capacités et de l'économie du bien-être revient à poser la question du sens du patrimoine : un patrimoine pour qui et pourquoi ? En Occident, l'intérêt de plus en plus largement partagé pour le patrimoine et le sentiment de jouissance que l'on peut en avoir sont fonction de la hausse du temps de loisir qui, selon l'approche de l'économiste Arthur Pigou (1877-1959)<sup>29</sup> est un des facteurs d'accroissement du sentiment de bien-être. Dans le contexte des pays en voie de développement la jouissance d'un temps de loisir à côté de celui dévolu à l'exercice d'une profession correctement rémunérée ne laisse guère de place à la possibilité de faire du tourisme. Ce dernier reste une activité réservée aux plus nantis et en théorie aux classes moyennes, mais qui dans nombre de pays d'Afrique demeurent une catégorie sociale, en plein essor, mais proportionnellement sous-représentée par rapport au monde agricole<sup>30</sup>. Pourtant le patrimoine n'est pas sans effet sur le bien-être des citoyens. Il participe à ce l'on nomme la valeur d'existence (valeur identitaire, etc.)<sup>31</sup>.

La rencontre entre le patrimoine (comme capital cognitif) et le développement peut aussi amener à un débat sur le droit à la ville culturelle, à une ville de la connaissance pour paraphraser Henri Lefebvre<sup>32</sup>, car la ville patrimoniale est source d'éducation. Elle est le fruit d'une revendication : celle du droit à connaître son histoire et à pouvoir forger son identité avec toute la liberté

voulue. Dans cette perspective, la rencontre entre patrimoine et développement participe au développement humain et suppose que soient déployées des politiques de gestion urbanistique et culturelle du territoire prenant en compte le capital éducationnel que représente la ville. Le patrimoine urbain est source d'éducation et stock de connaissances appréhendables depuis l'espace public (un « livre » à ciel ouvert). Il favorise une éducation démocratique pour tous depuis la rue. En ce sens, pour reprendre A. Sen, le patrimoine participe à l'augmentation des possibilités de fonctionnement d'un individu au cours de son existence.

C'est en 1987 que la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement de l'Organisation des Nations-Unies publie le rapport Brundtland dans lequel est formulée la définition du développement durable qui sera par après au centre des discussions du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Le rapport définit ce concept comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »<sup>33</sup>. La notion de durabilité sous-entend l'idée que le monde mondialisé est victime d'un mal développement. Pour l'éco socio-économiste Ignacy Sachs (1927), la croissance économique n'a de sens que si elle est mise au service du développement social et de l'écodéveloppement : un concept proposant une stratégie globale (planétaire), ouverte et créative, de développement définie par les populations concernées elles-mêmes (choix des techniques, choix des localisations d'activités, etc.) en équilibre avec leur contexte environnemental, social et culturel (respect des aspirations culturelles locales). Cette approche refuse la vision du « tout » au libéralisme économique à l'occidentale<sup>34</sup> et envisage le développement d'une société comme la maîtrise des conditions de sa propre reproduction.

L'idéal de durabilité est naturellement proche du concept du patrimoine. Le patrimoine comme logique de transmission amène à réfléchir en termes « de générations imbriquées et solidaires »<sup>35</sup>. Un tel rapport au temps est intéressant dans

<sup>28</sup> Françoise Choay, *L'Allégorie du Patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, p. 9.

<sup>29</sup> Voir : Arthur Pigou, *The economics of welfare*, Londres, Editions Macmillan and co., 1921, 976 p.

<sup>30</sup> Voir : <http://www.classesmoyennes-afrique.org/fr/>

<sup>31</sup> Michel Vernières (2012), op. cit., p. 84 et 108.

<sup>32</sup> Henri Lefebvre, *Le droit la ville*, Paris, Editions Anthropos, 1974, p. 107.

<sup>33</sup> D'après :

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport\\_brundtland.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf)

<sup>34</sup> D'après : Ignacy Sachs, *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1980, 140 p.

<sup>35</sup> Françoise Benhamou, *Économie du patrimoine culturel*, Paris, Editions La Découverte, 2012, p. 22

une perspective économique qui perçoit précisément la notion de capital comme « un flux de services qui s'écoule au cours du temps et qui engendre ainsi un revenu »<sup>36</sup>. L'impératif très actuel de la soutenabilité renforce encore le parallélisme entre les discours économiques et patrimoniaux qui partagent un même idéal de bonne « transmission de la richesse actuelle en direction des générations futures »<sup>37</sup>. La question du patrimoine et du développement durable amène aussi à travailler sur des enjeux techniques sur la problématique du conditionnement d'air et de son impact sur le paysage urbain lorsque sont maladroitement rejetés en façade les boîtiers techniques de ces installations. Dans cette perspective, l'architecture relevant du courant moderniste tropical est une source d'inspiration pour dégager des solutions architecturales, non énergivores, en matière de ventilation. La durabilité est aussi rencontrée lorsque des politiques de reconversion intelligente du patrimoine permettent d'éviter des interventions lourdes de déconstruction-reconstruction peu favorables à une bonne maîtrise de l'empreinte écologique. Cet enjeu requiert évidemment une formation adéquate des architectes à « créer dans le créer » et à optimiser le patrimoine faisant de lui un acteur « créatif » de la ville actuelle.

### **Le dipôle « patrimoine-développement » confronté à l'évolution des villes du « Sud »**

L'idéal d'un développement fondé entre autres sur le potentiel patrimonial demande une contextualisation aux spécificités des territoires concernés. Dans le cadre des villes du « Sud », la problématique de l'exode rural favorisant des villes hypertrophiques commande de se poser la question de la capacité des centres urbains historiques à pouvoir absorber cette croissance démographique en ayant à l'esprit les menaces ou les opportunités qu'elle fait peser sur le patrimoine culturel de ces villes, tout en envisageant que l'arrivée de ces nouveaux urbains peut être perçue comme une opportunité en termes de capital humain par le brassage socioculturel qu'elle induit.

Le débat « patrimoine-développement » suppose aussi d'envisager la question de la centralité au sein de villes hyper-étalées, consommatrices d'espace, et qu'il faudra soumettre à des stratégies de re-densification. Comment cette

recentralisation peut-elle être compatible avec la préservation des quartiers historiques ? Et, dans le sillage de ce constat, surgit la question de la trame urbaine ancienne et du patrimoine potentiel qu'elle abrite qui peut ou pas avoir la capacité à accueillir cette centralité nécessaire et nouvelle. Cette réflexion pose la question du compromis à trouver entre, d'une part, le respect du paysage urbain<sup>38</sup> et patrimonial historique et, d'autre part, l'implantation éventuelle de nouvelles typologies d'équipements regroupés dans le centre (immeubles, bureaux, hôpitaux, etc.) qui imposent souvent de remodeler le noyau ancien (cohérence du paysage urbain, mobilité, etc.). La question est d'autant plus importante que l'on assiste au sein des villes du « Sud » d'origine coloniale ayant environ un gros siècle d'existence, comme Dakar, Kinshasa, Brazzaville, Abidjan, etc., à un processus d'historicisation et à l'émergence d'une lecture historique du paysage urbain ; même, si comme le souligne Hamady Bocoum, la protection de l'architecture coloniale peut apparaître, tout d'abord, comme une entreprise d'une très grande ambivalence, tant il est vrai que le fait colonial, malgré le recul, n'a pas toujours fait l'objet d'une introspection à la hauteur de son impact réel sur l'évolution des peuples colonisés<sup>39</sup>. Une telle historicisation témoigne de la mondialisation de la pensée du patrimoine et vient se greffer sur des débats urbains prometteurs pour l'avenir des villes du « Sud » souvent tiraillées entre valeurs locales et valeurs globales.

<sup>36</sup> Irving Fisher cité par : Michel Vernières (2012), op. cit., p. 35

<sup>37</sup> Michel Vernières, op. cit., p. 37.

<sup>38</sup> A titre d'exemple parmi d'autres citons l'ouvrage : Edward Denison et al., *Asmara : Africa's secret modernist city*, Editions Merrell, Londres, 2003, 240 p

<sup>39</sup> Hamady Bocoum, *La protection de l'architecture coloniale au Sénégal : quels enjeux pour le patrimoine ?*, in : *Architecture coloniale et patrimoine, l'expérience française* (Actes de la table ronde organisée par l'Institut national du patrimoine, Paris, Institut national du Patrimoine, 17-19 septembre 2003), Paris, Somogy éditions d'art, Editions de l'Institut national du patrimoine, 2005, p. 125.

# Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb

**Jellal ABDELKAFI**

Urbaniste et historien, Président/Association tunisienne des urbanistes, Tunisie

La plupart des villes des continents africain et asiatique ont connu les pressions démographiques et les effets régressifs de l'urbanisation accélérée qui, depuis le milieu du siècle dernier, ont aggravé le sous-développement colonial. Cette question a largement été présentée et débattue, ici même à Dakar par Samir Amin qui en a explicité les contraintes sociales et économiques, les ségrégations spatiales et territoriales.

Dans les processus contemporains de la mondialisation, les villes connaissent désormais un mal-développement que les gouvernants et les gouvernés s'efforcent de maîtriser démocratiquement, autant que faire se peut. Les recommandations de l'Unesco relatives aux « ensembles historiques et traditionnels » (1976) et aux paysages urbains historiques (2011) se présentaient comme des instruments de régulation des phénomènes de l'urbanisation, de développement et de protection de l'environnement dans une perspective de durabilité pour assurer le devenir des patrimoines historiques et traditionnels matériels et immatériels.

Pour évaluer l'apport de ces recommandations, une analyse comparée des procédures institutionnelles, juridiques et financières de sauvegarde et de mise en valeur des médinas de Tunis, Alger et Fès, pourrait étayer la réflexion de ce réseau d'expertise francophone réuni en conférence internationale.

## **Tunis : l'association de sauvegarde, relais technique municipal**

Si la création de l'Association de Sauvegarde de la médina de Tunis en 1967 peut être comprise comme une opposition aux projets de percée, une réaction devant les attitudes iconoclastes envers le patrimoine et, d'une façon générale, comme la désapprobation de la vindicte du nationalisme triomphant contre l'héritage culturel et contre la société traditionnelle qui caractérisait les années soixante, elle est également le résultat d'une double impuissance :

le Ministère de la Culture se montrait incapable de protéger le legs historique tandis que la municipalité ne savait pas contrôler le territoire communal et faire jouer ses prérogatives de puissance publique pour enrayer les percées.

Cette double impuissance était le symptôme de la maladie institutionnelle de la Tunisie post coloniale : la technocratie de l'Etat Parti hégémonique imposait ses vues aux collectivités locales, la municipalité n'étant considérée que comme relais de la planification économique et sociale centralement décidée et non comme pouvoir local autonome. Dans le contexte d'un projet développementaliste qui ne se discutait pas, l'habileté politique du maire de Tunis<sup>40</sup> a été de contourner la toute-puissance de l'Etat – Parti par une simple association à qui incombait la mission de lancer le plaidoyer de sauvegarde et d'ouvrir les débats en y associant des partenaires internationaux<sup>41</sup> - L'ICOMOS ET L'UNESCO - comme garantie intellectuelle et morale.

Le discours a été entendu et, en conséquence, l'ASM est devenue un acteur autonome en raison de sa liberté de parole dans le concert institutionnel ; elle a également été accréditée comme partenaire obligé des technocraties municipales et étatiques en raison de sa connaissance du milieu historique et de ses capacités professionnelles. Dans cette position à la fois autonome et obligée, l'ASM a pu conduire à terme des projets de restauration<sup>42</sup> et de réhabilitation et<sup>43</sup> mais n'a pas su, voulu ou pu faire approuver le plan de sauvegarde et de mise en valeur<sup>44</sup>.

---

<sup>40</sup> Hassib Ben Ammar, Maire de Tunis (1963-1969)

<sup>41</sup> Icomos : Colloque sur les aspects particuliers de l'assainissement et de la mise en valeur des villes nord africaines et asiatiques du bassin méditerranéen, Tunis 1968

<sup>42</sup> ASM Restauration de Dar Lasram, 1972

<sup>43</sup> ASM Réhabilitation du quartier de la Hafsia, 1973

<sup>44</sup> ASM – INAA – Unesco - Pnud, Sauvegarde et mise en valeur de la médina de Tunis, Tome 1, 1972 - Tome 2, 1974

Que s'est-il donc passé ? Qu'est ce qui explique la *success story* de la démarche opérationnelle et l'échec cuisant de la planification réglementaire ? La raison est à rechercher dans l'instrumentalisation de l'ASM réduite au simple rôle de bureau d'études d'architecture et d'urbanisme au service de la municipalité qui renonce à produire les documents juridiques de la sauvegarde. En bref, l'ASM qui ne réunit plus depuis longtemps son comité directeur est désormais une fiction associative mais un instrument utile dans un système institutionnel de planification fragmenté en fonction de prérogatives sectorielles des technocraties bureaucratiques.

Pour remédier à la dérive de l'ASM et à l'impuissance communale, le Maire de Tunis avait proposé de nouvelles voies pour l'organisation institutionnelle de la capitale. Tout d'abord, et pour donner une légitimité juridique à l'ASM, le Maire souhaitait sa transformation en établissement public de sauvegarde ; il n'a pas été suivi. En revanche, le rôle d'atelier d'architecture et d'urbanisme a été confirmé et l'ASM a été chargée de missions d'aménagement allant au-delà du territoire de la médina. En bref, l'autorité a choisi de ne pas institutionnaliser la procédure de sauvegarde et a maintenu l'ASM dans un rôle de bureau d'études public.

Ensuite, pour remédier à l'impuissance des communes de l'agglomération tunisoise, il suggérait la création d'une instance intercommunale dont la mission aurait été de « coordonner, planifier et contrôler l'urbanisation de la capitale ». Cette proposition faisait des collectivités publiques locales de la capitale une instance politique majeure ; elle a été également mise en échec. On lui a préféré, sous l'influence de la Banque Mondiale, une instance administrative régionale, le District de Tunis, créé en 1972 et placé sous l'autorité du ministère de l'intérieur. Le choix politique a donc favorisé le renforcement des pouvoirs de l'administration centrale au détriment de l'organisation des collectivités locales.

### **Alger : l'atelier casbah entre plusieurs tutelles**

Au moment de l'indépendance de l'Algérie, la question patrimoniale se posait en termes

éminemment politiques. L'autorité se proposait de « rendre toute son importance à ce qui est un patrimoine national, de le reconquérir comme nous en avons été dessaisis ». Conscient de la pauvreté et de la crise du logement, elle se fixait pour objectif de « permettre aux habitants de la Casbah, de vivre dans des conditions décentes, de faire en sorte que ce quartier soit digne d'être habité, de le réintégrer dans la ville »<sup>45</sup>.

Reconquête et récupération dans la dignité sont de fortes paroles qui constituent une prise de position officielle en faveur de l'héritage culturel, alors qu'à Tunis, dans le même temps, on justifiait le vandalisme patrimonial au nom de la modernisation<sup>46</sup>. L'intérêt manifesté pour la Casbah – médina se démarque également de celui du comité du Vieil Alger, association créée en 1905, dont les membres – intellectuels, artistes, mais également hommes politiques –, se proposaient de « lutter contre le caractère de banalité donné à la ville dans ses constructions neuves tant publiques que privées »<sup>47</sup>.

Fini le temps de l'hivernage dans le cadre traditionnel enchanteur et des joies esthétiques de l'arabisation architecturale : les taudis de la Casbah, les bidonvilles d'Alger ont dénaturé le panorama. C'est dans le contexte trouble de crise urbaine que naît en 1971 le Comedor, « Comité Permanent d'Etudes, d'Organisation et de Développement de l'Agglomération d'Alger », rattaché à la Présidence de la République, rattachement qui signifie l'intérêt stratégique de l'institution, jusqu'à la création, en 1976, du Ministère de l'Habitat qui en devient la tutelle.

« Premier bureau d'urbanisme créé à Alger après l'indépendance », le Comedor est pensé et vécu par son directeur – animateur comme un lieu de débats et d'émission d'idées, « un bouillon de culture »<sup>48</sup> selon son expression où, bien évidemment, le thème de la Casbah ville historique a retenu toute l'attention. Une

---

<sup>45</sup> Comedor : La rénovation et la restructuration des centres historiques au maghreb. Séminaire International, Alger 4-7 octobre 1972. Actes ronéotés 17 pages, discours du docteur Amir, Président du Comedor.

<sup>46</sup> Jellal Abdelkafi, Ville et territoires de la Tunisie à l'heure du nationalisme, IEP – IREMAM, Actes du colloque Bourguiba, la trace et l'héritage, Aix en Provence, septembre 2001

<sup>47</sup> Xavier Malverti : Entre Orientalisme et Mouvement moderne in Alger 1860-1939 : Le modèle ambigu du triomphe colonial, Revue Autrement N°55, 1999

<sup>48</sup> J.J. Deluz : L'urbanisme et l'architecture d'Alger, entretien avec Rachid Sidi Boumédiène, Mardaje Editeur, OPU Alger 1988.

rencontre de hasard entre un sociologue algérien et trois architectes italiens a permis la création, de toutes pièces, de l'Atelier Casbah<sup>49</sup> qui a trouvé sa place au sein du Comedor. Cette formulation qui emprunte à la petite histoire et qui pourrait faire légende est cependant le moment obligé de l'organisation institutionnelle qui, faute d'avoir été inscrite dans un cadre juridique adéquat, connaîtra toutes sortes d'aléas...

Mais quoi qu'il en soit des hauts et des bas de l'Atelier Casbah, les problèmes de la ville historique et la problématique de son devenir ont été posés même s'ils n'ont reçu aucune solution. Il convient d'en prendre acte.

Trois thèmes lancinants reviennent incessamment dans le discours de l'Atelier :

L'habitat dégradé qu'il convient de consolider et de requalifier d'urgence,

L'intégration de la médina à l'agglomération algéroise pour éviter les ségrégations spatiales et sociales,

La réhabilitation de la ville historique comme « moment de politique urbaine qui prend en compte les contradictions héritées ainsi que celles produites par l'action de développement menée ». Sur la base de cette thématique, comment l'Atelier Casbah a-t-il conçu sa mission ?

Pour mener à bien la mission d'intégration/réhabilitation, l'Atelier, en tant que partie prenante du Comedor, se posait en coordinateur de la politique urbaine et monteur de programmes sectoriels. Son sort était donc lié à celui du Comedor. Mais dans le même temps, conscient de l'urgence de la question du logement, il préconisait le lancement de deux types d'opérations :

Un chantier d'intervention permanente permettant l'assistance technico – financière aux habitants pour consolider et requalifier leurs maisons,

Le quartier de recasement provisoire pour loger les habitants dont les maisons sont à consolider ou à reconstruire<sup>50</sup>.

Les opérations de consolidation/requalification ont été mises en route par un architecte, Ali Laffer qui a conduit des projets pilotes dignes d'intérêt. L'expérience a été interrompue sans que l'on sache pourquoi ...

En 1976, l'Atelier Casbah est rattaché à la Willaya d'Alger et perd l'autonomie qu'il avait au Comedor. Nouvelle tutelle, la Direction de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat (DUCH) ne fonctionne plus comme un laboratoire d'idées mais comme une bureaucratie technique ; en conséquence, la démarche de sauvegarde s'essouffle, de même que les opérations de relogement. « Devant la gravité de la situation », et pour tenter de « maîtriser les troubles sociaux que provoquent les effondrements de maisons »<sup>51</sup> le Ministère de l'Urbanisme, crée en 1985, l'Office d'Intervention et de Régulation des Opérations d'Aménagement sur la casbah. L'Ofirac succède donc à l'Atelier Casbah mais, bien qu'il dispose de davantage de moyens, il ne résout pas les problèmes et les maisons continuent à s'effondrer.

Devant la carence de l'institution, la Willaya d'Alger porte la question de la sauvegarde de la Casbah devant le public en organisant une réunion avec la participation des habitants. « Le Wali d'Alger prit l'engagement public d'apporter l'aide technique et financière de l'Etat à tous ceux qui voudraient réhabiliter leurs biens immobiliers situés dans la Casbah ». Mais cette initiative politique a été tacitement désavouée par le Ministre de l'Habitat et le Directeur de la Caisse Nationale d'Épargne Logement.

Dans l'impossibilité effective de tenir leurs engagements, les autorités ont abouti à l'inverse du but recherché : « la méfiance des habitants de la Casbah vis-à-vis des pouvoirs publics s'est accrue, ce qui a ouvert les portes à tous les abus en guise de programme ».

---

<sup>49</sup> D. Pini, M. Balbo, C. Baldi, R. Sidi Boumediène: Etude pour la rénovation et la restructuration de la Casbah d'Alger, Comedor, Atelier Casbah 1972

---

<sup>50</sup> D. Pini, Croissance urbaine et sous intégration : La casbah d'Alger, in Présent et avenir des Médinas, Urbama, Tours 1982, pp. 121-139

<sup>51</sup> Djaffar Lesbet, Chronique de réhabilitations avortées, le cas de la Casbah d'Alger in La Médina de Tunis, l'intégration de l'héritage, op. cité

Djaffar Lesbet tire de « tous les événements qui ont marqué les poussées épisodiques des réhabilitations avortées » une conclusion navrante : « La rencontre entre pouvoirs publics et habitants de la Casbah est le symptôme du dysfonctionnement des services publics ; elle révèle un état d'esprit qui fait fi de toute rigueur, comme si l'important était de faire semblant, de combler un vide, avec la certitude de ne pas avoir à rendre compte aux administrés par la suite »<sup>52</sup>. Comme on a rénové une maison pour cent démolies ou effondrées, Djaffar Lesbet se demande si l'on peut inverser cette tendance, ou bien si elle est inéluctable ». Dans cette dernière hypothèse, la Casbah médina d'Alger serait appelée à disparaître.

### **Fès, un schéma directeur à la recherche d'une institution de sauvegarde**

A Fès, les autorités se sont engagées tardivement dans le processus de sauvegarde en raison, sans doute, de la protection dont le patrimoine bénéficiait déjà : les mesures prises par Lyautey (1913 – 1922)<sup>53</sup>, puis le classement du site en 1953 ont probablement permis de mieux résister aux changements économiques et aux mutations sociales ayant caractérisé le Maghreb post colonial.

Malgré ces protections d'ordre juridique, l'urbanisme traditionnel fassi a, lui aussi, connu les effets de la crise urbaine qui a éclaté au début des années soixante. Comment les autorités ont-elles réagi ? La question patrimoniale et la problématique du devenir de la ville historique la plus célèbre du Maroc ont été abordées sous l'angle de la planification urbaine, ce qui correspondait parfaitement à la recommandation de l'UNESCO de 1976. Le schéma directeur de Fès a été mis à l'étude (1975 – 1978) par le Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire qui a créé, à cet effet, une institution ad hoc : un atelier.

L'originalité de cette démarche a été de fonder dans le creuset de l'atelier tous les acteurs partenaires du schéma directeur, à savoir, les fonctionnaires de l'administration, les experts de l'Unesco, les architectes des cabinets d'études et les enseignants chercheurs de l'université qui ont

dû apprendre à réfléchir ensemble et à formuler conjointement. Cette démarche transversale d'étude a abouti à la publication conjointe par le royaume du Maroc et l'Unesco, du schéma directeur de Fès en 1980<sup>54</sup>.

Selon Mohamed Naciri géographe, l'ambition affichée par le schéma directeur (SD) était de rendre à la médina son rôle de « centre principal par la promotion des activités qui ont fait jadis toute sa vitalité et par le rééquilibrage de l'ensemble urbain »<sup>55</sup>. S'il faut saluer cette conception qui attribue à la ville historique un rôle déterminant dans l'organisation de l'agglomération, il faut également en soupeser les implications socio politiques : les élites fassi dont la réputation n'est plus à faire étaient-elles prêtes à relever le pari d'un projet de reconquête urbaine exprimant avec confiance l'identité citadine, alors que l'histoire récente donnait plutôt l'impression qu'elles se désintéressaient de leur propre patrimoine en abandonnant leurs maisons familiales à la dégradation et à la taudification ?

Pensée en termes de planification urbaine affirmant la centralité sociale, économique et culturelle de la médina, la sauvegarde est un véritable défi qui suppose l'adhésion des parties prenantes et leur solidarité. A la problématique d'intégration spatiale qui est en soi un piège pour urbanistes (notamment sur le thème de la circulation automobile et du stationnement), le schéma directeur ajoute une perspective de développement des activités artisanales et la spécialisation du tissu historique dans l'activité touristique.

A l'évidence, les auteurs du schéma directeur aspirent à créer des conditions de vie normale dans le tissu historique conçu comme un patrimoine vivant et non comme une ville musée. Pour assumer cette ambition, les auteurs du SD ne pensaient pas la sauvegarde en terme de projet d'architecture ou d'ingénierie, mais en terme de processus : « la sauvegarde de la médina est une action quotidienne et continue intégrant dans une conception unifiée l'ensemble des interventions publiques et privées »<sup>56</sup> ; cet

<sup>52</sup> Djaffar Lesbet, op. cité

<sup>53</sup> Naïma Lahbil Tagemouati, *Dialogue en Médina*, Ed Le Fennec 2001 « Lyautey s'est donné les moyens de conserver quasiment intacte la médina. Il a produit un dispositif législatif et institutionnel adéquat. Il a été extraordinairement efficace et visionnaire » page 111.

<sup>54</sup> Royaume du Maroc PNUD Unesco : Schéma directeur d'urbanisme de la ville de Fès, Paris 1980

<sup>55</sup> Mohamed Naciri, La médina de Fès : trame urbaine en impasses et impasse de la planification urbaine in *Présent et avenir des médinas*, Urbama, Tours 1982, p.237-254.

<sup>56</sup> La sauvegarde de la médina de Fès, rapport préliminaire, Royaume du Maroc 1980.



énoncé de méthode ne réduit pas la sauvegarde à une somme de projets ponctuels ou sectoriels, il fait du SD un outil de cohérence, à charge pour l'institution qui en a la mission d'articuler les demandes en matière de logements et d'infrastructures, de monuments historiques et de tourisme, les unes aux autres.

Tant par son ambition que par sa méthode, le SD de Fès mérite d'être salué car il marque le premier jalon du raisonnement de sauvegarde, même si l'analyste peut s'interroger sur une démarche qui parie sur la puissance d'attraction de la ville historique sur l'ensemble de l'agglomération et qui idéalise sans doute les effets d'entraînement de la mise en valeur sur la société contemporaine<sup>57</sup>.

Dans la perspective de la sauvegarde considérée dans la longue durée, le SD n'est pas une fin en soi, mais un protocole qu'il conviendra de décliner en programmes évolutifs. Il semblerait que cette méthode de planification n'ait pas été bien expliquée ou comprise puisque le schéma directeur n'a pas été approuvé alors que dans le même temps, le directeur général de l'Unesco lançait l'appel pour la sauvegarde de « Fès, pur joyau de l'Islam<sup>58</sup>... »

A la suite de cet échec, Mohamed Naciri s'interroge sur la question institutionnelle puisque la sauvegarde de Fès passe du Ministère de l'habitat et de l'aménagement du territoire au Ministère de l'intérieur. Il propose, à contrario « la création d'institutions permettant d'organiser les populations dans des structures d'appui et de participation constituées sur la base du *derb* (quartier) qui permettraient la revitalisation tissulaire de la médina »<sup>59</sup>. Cette hypothèse a le mérite de poser la pertinence de la technostructure étatique en matière de planification urbaine et donne à penser que si l'Etat échoue à sauvegarder, peut-être faudrait-il donner leur chance aux méthodes de planification participative que recommandent, actuellement, les organisations internationales.

---

<sup>57</sup> Naïma Lahbil Tagemouati, op. cité p.114 relève également l'idéalisation : « Le SD reprend à son compte l'approche globale de Lyautey, mais veut aller plus loin encore : redonner à la médina sa position centrale. Rien de moins. On bascule d'une vision duelle – celle de Lyautey qui juxtapose et éloigne deux ordres de ville irréductibles l'un à l'autre – au désir de fusion entre les deux avec primauté pour la médina ».

<sup>58</sup> Appel de Mokhtar M'Bow, Directeur Général de l'Unesco le 9 avril 1980.

<sup>59</sup> In Présent et avenir des médinas, op. cité p.254.

Mais cette question étant restée en suspens, Mohamed Naciri souligne la dimension du blocage institutionnel : « Le thème de la sauvegarde ne cesse d'être célébré à toutes les occasions, comme si on voulait donner à l'inaction et à la paralysie une couverture verbale destinée à persuader l'opinion de l'imminence de l'action »<sup>60</sup>. L'ironie de Mohamed Naciri à propos de l'inaction pourrait paraître excessive, mais il n'en demeure pas moins vrai que depuis le rejet du SD, la situation est embarrassante. Pour reprendre la main, une nouvelle institution est créée : l'Agence de dé-densification et de Réhabilitation ADER, dont l'intitulé reprend un des éléments du programme du SD, la lutte contre la surcharge de population.

Pendant ce temps, l'UNESCO, le PNUD, la banque Mondiale ne cessent d'évaluer et de préparer des solutions alternatives au SD. Il ne s'agirait plus de sauvegarder la médina de Fès comme totalité historique mais de la découper en zones dans lesquelles seraient conduits des projets pilotes... L'idée d'ouvrir la médina à la circulation automobile pour permettre la gentrification continue à faire son chemin puisque la percée du R'Cif, commencée en 1960 et la couverture de l'oued Boukharoub seraient poursuivies ; les travaux seraient d'ailleurs en cours... Le conditionnel que nous employons est nécessaire car il n'a pas été possible de voir un plan de cette opération.

### **La sauvegarde en gestation**

Un point commun dans les trois cas de figure : la démarche de sauvegarde a été conduite par un organisme ad hoc, une association ou un atelier ou une agence.

A Tunis, l'association qui, à ses débuts a pu apparaître comme un contre-pouvoir autonome, a progressivement, été instrumentalisée comme relais du pouvoir local. Pour la Municipalité, c'est un bureau d'études utile mais pour les citoyens, une fiction associative.

A Alger, l'Atelier Casbah a déambulé entre plusieurs tutelles du pouvoir central (Présidence de la République, Ministère de l'habitat) et régional (Willaya). Au cours de cet itinéraire chaotique, il s'est décomposé lentement mais sûrement, perdant ainsi toute prise réelle sur la sauvegarde.

---

<sup>60</sup> In Présent et avenir des médinas, op. cité p.253

A Fès, le schéma directeur de sauvegarde est conduit par un atelier sous la tutelle du pouvoir central, mais il passe d'un ministère technique en charge de l'habitat et de l'aménagement du territoire à un ministère politique en charge de l'intérieur, c'est-à-dire des collectivités locales. A l'occasion du changement de tutelle apparaît une agence qui est, comme à Tunis, un bureau d'études.

Dans les trois cas de figure donc, l'organisme ad hoc – association, atelier ou agence – a conduit la mission de sauvegarde en prenant en considération les acteurs institutionnels produisant l'habitat, les équipements, les infrastructures ; pour ce faire, il a créé les conditions d'une planification transversale pour conjuguer les démarches sectorielles. L'organisme ad hoc a assumé *de facto* des missions de coordination (ainsi que le préconisait la recommandation Unesco 1976) qui lui ont été refusées *de jure*.

Cette planification participative avant l'heure qui ambitionnait l'intégration de la ville historique à la matrice urbaine afin de lutter contre l'effet ghetto a été pratiquée hors de toute prérogative administrative, sur la base d'un consensus intellectuel et professionnel.

En bref, l'organisme ad hoc créé à l'occasion du projet politique de sauvegarde pour assumer la démarche de planification s'avère une curiosité institutionnelle : il a fait la preuve de son utilité, mais il peut toutefois être contesté à tout moment et ses propositions peuvent être remises en cause car son statut ne lui confère qu'un rôle consultatif ; agissant comme un simple bureau d'études, il est appelé à intervenir sur la scène juridique de l'urbanisme alors qu'il n'a pas les prérogatives administratives le lui permettant ; il est sollicité par ailleurs pour impulser le développement socio-économique bien qu'il n'en ait pas les moyens.

S'il fallait démontrer l'impuissance institutionnelle relative à la question patrimoniale et à la problématique du devenir des villes historiques, il suffirait de relever qu'aucun plan de sauvegarde n'a été approuvé.

Mais l'originalité de la situation tient au fait, qu'en dépit de cette malformation institutionnelle, la procédure de sauvegarde a été lancée et qu'elle a produit de façon ponctuelle ou sectorielle des projets remarquables ; en quelque sorte la sauvegarde envers et contre tout.

# L'espace public comme révélateur politique, social, « culturel » et culturel : le cas de la ville de Porto-Novo, Bénin.

Sara TASSI

Chercheuse, Centre de recherche « Habiter »,  
Université libre de Bruxelles, Belgique

En reprenant le concept de la ville comme *la chose humaine par excellence*<sup>61</sup>, la notion d'espace public peut être considérée comme le symbole révélateur de la complexité urbaine et culturelle d'une ville et de son identité anthropologique et sociale. L'espace public reflète donc les stratifications historiques et culturelles au sein desquelles *différentes générations y ont écrit, corrigé, effacé, ajouté des couches de significations potentiellement patrimoniales en donnant vie à une immense archive de signes dans laquelle nous pouvons saisir un large ensemble d'intentions, de projets et d'actions concrètes*<sup>62</sup>.

Dans le sillage de cette réflexion, l'exemple des espaces « publics<sup>63</sup> » de la remarquable ville historique de Porto-Novo au Bénin sera présenté, dans le cadre de ma communication, comme la « cristallisation » d'une démarche réflexive et analytique structurée autour de trois notions fondamentales : le patrimoine (dans sa dimension de paysage culturel urbain), la modernité et le développement.

L'élargissement considérable des horizons du patrimoine<sup>64</sup>, les récentes conceptualisations culturelles de la notion de développement<sup>65</sup> et la reconnaissance d'une continuité fluide entre modernité et traditions<sup>66</sup>, ont inévitablement mené à considérer l'espace public comme « témoignage

physique et spatial » de *la force d'association des phénomènes religieux, artistiques, culturels et identitaires*<sup>67</sup> à la base de la notion même de paysage culturel associatif<sup>68</sup>.

Ainsi, la complexité matérielle et immatérielle des espaces publics de la ville de Porto-Novo, l'imbrication fluide entre la sphère sociale, politique, religieuse et spatiale permettent à l'espace même de se livrer comme un véritable révélateur de rapports socioreligieux à travers les *manifestations qui s'y déroulent, les interdits et la symbolique qui les caractérisent*<sup>69</sup>.

L'espace public de la ville de Porto-Novo peut être donc interprété comme un espace « communautaire » et « patrimonial » ; comme un miroir identitaire au sein duquel les appropriations présentes et passées modifient et enrichissent la manière dont ces entités spatiales (par nature imbriquées et stratifiées) sont vécues et utilisées.

Cette réflexion affirme indirectement la mise en patrimoine des usages, des traditions, des stratifications politiques et culturelles en définissant les communautés, leur façon de vivre l'espace, leurs gestes, leurs habitudes comme des éléments à la base de la notion vivante de « patrimoine immatériel ». Par conséquent, la « patrimonialisation » de ce « bagage » culturel/identitaire oblige à se questionner autour de la traduction concrète de la relation entre « conservation/transmission » et « jouissance<sup>70</sup> » d'un

<sup>61</sup> A. Rossi, *L'architettura della città*, Ed. Marsilio, Padova, 1966 (ed. Française 1981).

<sup>62</sup> A. Corboz, *Le territoire comme palimpseste*, Les Éditions de L'imprimeur, Genève, 1981.

<sup>63</sup> Autour de la question de la pertinence de la définition d'« espace public » dans le contexte ouest-africain, voir A. De Biase, M. Coralli, *Espaces en commun – Nouvelles formes de penser et d'habiter la ville*, l'Harmattan, Paris, 2009 et J. Chenal, Y. Pedrazzini, G. Cissé, V. Kaufmann, *Quelques rues d'Afrique*, EPFL, Éditions LASUR, Lausanne, Suisse, 2009.

<sup>64</sup> On fait ici référence surtout à l'élargissement chronologique et topologique du concept de patrimoine qui nous mène progressivement, depuis les réflexions autour du concept de « conservation intégrée » (1975), à la notion de « paysage culturel associatif » (1992).

<sup>65</sup> Voir M. Nussbaum, « Capabilités », *Comment créer les conditions d'un monde plus juste*, Paris, Flammarion, coll. « Climats », 2012.

<sup>66</sup> Voir G. Ciarcia, « Il discorso etnologico e le « tradizioni africane » » in *Il mondo dell'archeologia*, Enciclopedia Archeologica, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, Roma.

<sup>67</sup> Définition du concept de « paysage culturel associatif », Convention du patrimoine mondial, UNESCO, 1992 : <http://whc.unesco.org/fr/PaysagesCulturels>

<sup>68</sup> UNESCO, *Report of the Expert Group on Cultural Landscapes*, La Petite Pierre (France), 24-26 Octobre 1992.

<sup>69</sup> J. Chenal, Y. Pedrazzini, G. Cissé, V. Kaufmann, *Quelques rues d'Afrique*, EPFL, Éditions LASUR, Lausanne, Suisse, 2009.

<sup>70</sup> [...] *il s'agit de reprendre possession de cette compétence en transformant notre relation passive et névrotique avec le patrimoine en une relation dynamique et créatrice qui conduise, non plus au ressassement stérile du passé, mais à sa continuation sous des formes nouvelles [...]*. F. Choay, *L'Allegorie du Patrimoine*, Paris,

patrimoine qui, en tant que expression vivante, est naturellement destiné à subir l' « l'érosion » matérielle ou immatérielle du temps.

Dans ce cadre spéculatif, les « outils » propres à la discipline urbanistico-architecturale se profilent comme des éléments fondamentaux dans la recherche de cet équilibre éphémère entre « jouissance » et « conservation ». En effet, la richesse symbolique et stratifiée de ces espaces implique nécessairement la remise en cause de la définition, de la méthodologie et de la démarche essentiellement technique du projet patrimonial, urbain et architectural, en mettant en premier plan la dimension « humaine et culturelle » intrinsèque à cette même réalité spatiale<sup>71</sup>.

Fort de cette réflexion, l'analyse et l'étude des espaces publics de la ville de Porto-Novo deviennent le « champ potentiel d'application » d'un processus d'observation, d'identification, de compréhension et d'opérationnalisation finalisé à la proposition d'une démarche contextualisée de projet patrimonial.

En termes strictement méthodologiques, ce *modus operandi* nécessitera une « démarche située, inductive et interventionniste », basée sur la pratique du « déclarer le terrain »<sup>72</sup> afin de remettre le point de vue perceptif des acteurs locaux (l'espace et les usagers) au cœur de la réflexion. Les outils principaux à la base de cette méthode d'analyse seront donc : l'observation participante et les entretiens qualitatifs<sup>73</sup> en faisant surtout référence aux théories émotionnelles de l'anthropologie sociale<sup>74</sup>. Parallèlement à la compréhension et à l'analyse de la dimension immatérielle connectée aux pratiques culturelles traditionnelles, cette méthode de réflexion et d'intervention questionnera la façon dont ces pratiques sociales, rituelles et culturelles prennent forme et s'articulent dans l'espace.

---

Editions du Seuil, 1992.

<sup>71</sup> On fait ici référence au concept d' « espace pratiqué » proposé par M. de Certeau, « Pratiques d' espace » in *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Gallimard, coll « folio », Paris, 1990.

<sup>72</sup> E.C. Hughes, « Going concerns : the study of american institutions » in *The Sociological Eye*, Chicago, 1962. J.-M. Chapoulic, « Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie » in *Sociétés Contemporaines* n°40, 2000.

<sup>73</sup> C. Schaut, *L'entretien qualitatif : une méthode l'interaction*, 2007.

<sup>74</sup> Voir les ouvrages de Despret et Porcher : Despret, J. Porcher, *Être bête*, Actes Sud, Arles 2007.

Cette « matérialisation physique »<sup>75</sup> sera étudiée à travers la compréhension et l'analyse de la composition de la structure et du fonctionnement du réseau des espaces publics de la ville de Porto-Novo. Ces espaces seront donc étudiés à la fois comme :

- espaces immatériels en analysant et en interrogeant les sociabilités qui y ont cours et qui font naître ces espaces ;
- espaces symboliques, en mesurant comment leurs valeurs de lieu de mémoire les font exister et leurs confèrent leurs rôles d' « espace public ».
- espaces communautaires en reconnaissant les limites de ces définitions dichotomiques inadéquates pour traduire la notion de « continuum de pratiques des lieux » avec des situations intermédiaires ou d' « entre-deux » ;
- espaces de pouvoir en soulignant le reflet, dans l'espace, des pouvoirs coutumiers, de leurs symboles et de ce qu'ils représentent pour la population.

Ce travail d'observation participante et de relevé architectural sera toujours accompagné et intégré par la pratique d' « entretiens qualitatifs compréhensifs » (non-directifs ou semi-directifs) organisés dans le cadre de focus groupes, afin d'alimenter un dialogue et un échange autour de ces sujets même au sein des communautés locales. Les résultats de cette ouverture du champ d'analyse à la dimension spatiale considérée comme le « porte-parole » d'un héritage culturel structuré et structurant<sup>76</sup>, pourraient à la fois :

- dévoiler le potentiel patrimonial du maillage urbain considéré comme lieux de cohésion sociale et de transmission de la mémoire collective;
- souligner la difficulté à considérer ces espaces comme un véritable patrimoine matériel et immatériel sans tomber dans le piège d'une instrumentalisation patrimoniale<sup>77</sup> ou d'une « muséification/folklorisation ».

---

<sup>75</sup> D. Juhé-Beaulaton, « Un patrimoine urbain méconnu. Arbres mémoires, forêts sacrées et jardins des plantes de Porto-Novo (Bénin) » in *Autrepart*, n° 51, 2009.

<sup>76</sup> G. Bassalé, « Enjeux des places vodun dans l'évolution de la ville de Porto-Novo » in C. Mengin et A. Godonou, *Le patrimoine de Porto-Novo : réhabilitation, développement, perspectives touristiques. Travaux du réseau Patrimoine et développement*, Publication de la Sorbonne/Ecole du patrimoine africain, Paris/Porto-Novo, 2011.

<sup>77</sup> A. Seiderer, « La muséification des objets vodou : un dispositif de légitimation identitaire », in *Revue Tabou*, Musée Ethnographique de Genève, n° 5, Infolio, pp. 387-409, 2008. A. Seiderer, *Fetish Modernity*, edited by

En remettant en cause les notions urbanistico-architecturales de « planification » et d'« aménagement a priori », cette réflexion pourra donc amener à une « complexification » de la notion d'« intervention projectuelle » en la décrivant comme un vrai processus cyclique, entre description, analyse et projet<sup>78</sup>.

Le cas de la « patrimonialisation<sup>79</sup> » des espaces publics « portonoviens » peut donc être considéré comme l'élément qui « agite » cette prise de conscience : dans une réalité complexe et codifiée comme celle de la ville de Porto-Novo, où l'organisation spatiale est totalement imbriquée à la religion et au droit coutumier, le processus de projet et la pratique urbanistique et architecturale que l'on appelle « moderniste » doit sans doute laisser la place à une démarche « projectuelle<sup>80</sup> » cyclique caractérisée par le rôle central de l'observation, de la compréhension et de l'analyse. Les réalisations spatiales, les pratiques habitantes, l'appropriation et l'adaptation de la dimension matérielle sont donc analysées comme le résultat d'un processus culturel/identitaire/ patrimonial qui doit, par conséquent, être nécessairement à la base de chaque réflexion/intervention urbanistico-architecturale<sup>81</sup>.

La notion de « développement urbain » sera donc conceptualisée à travers la complexité de la stratification historique et culturelle de ces espaces en identifiant leurs dimensions matérielles et immatérielles comme des « vecteurs traditionnels de développement et de modernité »<sup>82</sup>. Une telle démarche est de notre point de vue nécessaire à mettre en œuvre pour intervenir au sein des paysages urbains fragiles de nombreuses villes d'Afrique.

---

Anne-Marie Bouttiaux and Anna Seiderer, RMCA, Brussels, 2011.

<sup>78</sup> F.N. Bouchanine, « Espaces Publics des villes marocaines », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°57-58, Paris 1993.

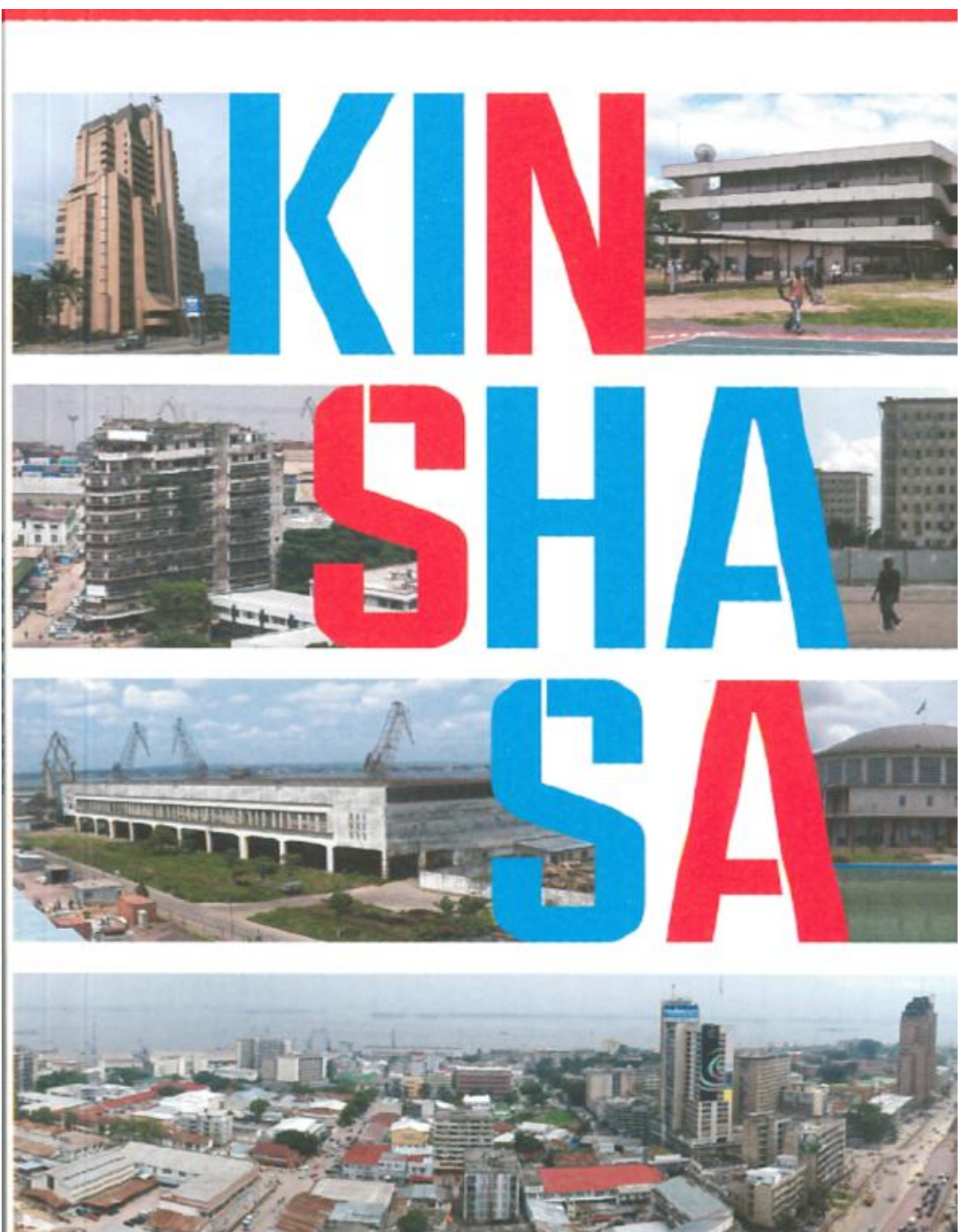
<sup>79</sup> N. Heinich, *La fabrique du patrimoine, « de la cathédrale à la petite cuillère »*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2009.

<sup>80</sup> M. Gossé, *Le tiers livre de l'architecture*, Unibook, Bruxelles, 2011.

<sup>81</sup> B. Secchi, *Prima lezione d'urbanistica*, Ed. Laterza, Roma, 2000.

---

<sup>82</sup> D. E. Schulz, « From a glorious past to the lands of origin : Media consumption and changing narratives of cultural belonging in Mali » in F. de Jong et M. Rolands, *Reclaiming heritage : Alternative imaginaries of memory in west Africa*, Walnut Creek: Left Coast Press, 2007. G. Ciarcia, « De qui l'immatériel est-il le patrimoine ? » in *Civilisations*, n° 59, 2010.



Ouvrage collectif sur Kinshasa, CIVA, 2012  
©CIVA

## Kinshasa et ses lieux de mémoire

Par Joël Ipara MOTEMA

Ph.D Directeur de Recherche

Institut des Musées nationaux du Congo

Dans le champ de l'urbanisation africaine, les spécialistes se sont accordés sur la « crise de l'urbanisation » africaine. Ils qualifient les villes africaines de « villes éparpillées », « villes anarchiques », « villes rurales », « bidonvillisées » et « disloquées ». Ces analyses d'une pertinence certaine pèchent pourtant par leur vision catastrophiste et globalisante. Une approche microsociologique et constructiviste montre qu'on peut aussi bien « apprendre de la ville africaine ». Le champ de la microsociologie focalise l'attention sur les menus faits de la vie quotidienne, il prend le futile, la banalité au sérieux et analyse les phénomènes à leur échelle réduite. C'est une approche qui peut être très prometteuse dans l'étude des villes africaines. En réalité, de véritables processus urbains sont aujourd'hui en construction dans les espaces urbains africains. La ville africaine ne saurait plus être analysée seulement comme « ville disloquée », sans avenir, mais il y a lieu de l'observer aussi comme véritable « laboratoire » de *changement social*.

Ce qui se donne à voir aujourd'hui, c'est une Afrique urbaine dans une période de transition où l'on doit être attentif face aux lieux d'initiatives où se construisent les nouveaux modes de vie, les dynamiques imprévues, annonciatrices des ruptures politiques, socio-historiques et économiques. Cette intervention présente quelques aspects d'histoire et de la mémoire pris en compte par un projet qui a bénéficié très modestement le soutien du bureau de la représentation de l'UNESCO à Kinshasa en 2005. Le travail consistait d'abord à l'inventaire et l'archivage de quelques lieux de mémoire, d'identité et de tourisme. Il devrait documenter à titre indicatif les monuments coloniaux, quelques architectures coloniales, une aire culturelle notamment l'école d'art de Mushenge à Mweka, l'école St Luc de Gombe Matadi dans le Bas Congo. Le choix de ces espaces a été motivé par les contraintes de terrain et des moyens y consacrés. Kinshasa, capitale de la RDC a connu d'importants changements et une évolution au cours de son

histoire, des chefferies aux villages, puis aux agglomérations urbaines. Tel est le parcours de Kin-malebo.

Au moment de l'implantation du premier poste de Stanley sur l'actuel Mont-Ngaliema, Kinshasa se confondait avec deux villages notamment N'SASA et N'TAMO. N'SASA, plus tard, Kinshasa était constitué d'un alignement de Hameaux sur la rive du fleuve Congo. N'TAMO appelé par la suite Kintambo, était un centre commercial connu pour son insoumission à l'égard du Roi Teke MAKOKO de MBE. La ville se développa pendant la guerre de 1914-1918 jusqu'à occuper une position géographique importante en Afrique centrale. Mais ce développement s'est fait sans véritable plan d'aménagement. Elle s'est installée le long de la baie de Kintambo à l'instar de toutes les villes-relais implantées sur un rivage. Elle devint une installation portuaire accompagnée d'un noyau résidentiel complété rapidement par un petit centre commercial, en amont de la zone des Cataractes infranchissables par voie fluviale.

Les sources historiques à ce sujet nous renseignent que l'ex Léopoldville était un site préhistorique non négligeable hormis l'activité commerciale développée par les marchands Teke. L'implantation des communautés sur cet espace est très ancienne. On y trouve de nombreux gisements et un important outillage préhistorique selon Henry Van Moorsel depuis 1968, Fondateur du Musée de préhistoire de l'Université de Kinshasa. Le charbon du bois trouvé sur le site Lupembien partant de la méthode de datation au carbone 14 donne 26000 ans ; mais, l'occupation de la plaine date d'une époque antérieure. Les habitations étaient des huttes carrées en pisé recouvertes de toitures en chaume. L'ancien village du chef Ngaliema subsistait toujours, mais avait l'aspect misérable et groupait à peine quelque dizaine de huttes autour de la gare. Cette gare était une construction en bois et de tôles ondulées, mais elle constituait un pôle d'attraction qui regroupait autour d'elle quelques « factoreries » portugaises et des maisons danoises. Au-delà, le

village teke de Kingabwa réunissait des communautés de pêcheurs et de potiers.

Vers les années 1912, l'aménagement du nouveau port de Kinshasa a occasionné l'amélioration de lotissements des européens dans les quartiers environnants. Déjà, en 1914 l'hôtel ABC autrefois Hôtel Palace était inauguré, et assemblé à partir d'une structure métallique qui fut acheminé par bateau depuis Anvers en Belgique. Kinshasa grandissait, se développait et se diversifiait au fur et à mesure que les firmes belges, anglaises, portugaises et italiennes s'installèrent d'une part, et de l'autre part, les immeubles surgirent partout entre les rives et la voie ferrée. Comme l'on peut constater, chaque étape de sa croissance était marquée à la fois par l'extension des habitats et l'accroissement de nouvelles zones industrielles et d'habitations. Se promener à Kinshasa, c'est découvrir ses sites pittoresques qui nourrissent le regard du Visiteur curieux et observateur. On y trouve concentrés certains lieux de mémoire, certains aspects peu connus de son histoire. Par exemple, Kinshasa abrite les tombes des anciens propriétaires terriens Teke-Humbu (le cimetière du chef coutumier NGANGWELE et de ses courtisans, sur la rue MBIMI, Quartier Kimbangu dans la commune de Masina...); sans oublier le cimetière des pionniers situé au Mont Ngaliema où furent enterrés des pionniers fondateurs de la ville de Léopoldville.

Ce sont pour la plupart des compagnons de Stanley et autres explorateurs européens décédés durant leur séjour dans cette ville. A côté, se trouvaient érigés les monuments coloniaux belges, actuellement entreposés dans l'enceinte de l'Institut des Musées Nationaux au Mont Ngaliema. Celui-ci surplombant la baie de Ngaliema (ex Stanley Pool), site touristique et culturel mythique, mérite aussi d'être visité pour y découvrir les riches collections du Patrimoine culturel national avec ses + 45.000 objets.

L'on peut aussi aborder à Kinshasa, dans certains espaces, des sculptures monumentales publiques, œuvres des créateurs contemporaines issus de l'académie des Beaux-arts de Kinshasa. La découverte de cette rive gauche du fleuve Congo d'où se déploie la ville Kinshasa a suscité bien de controverse. Certains spécialistes ont attribué à H. Morton Stanley, la primeur de la découverte de ce « pool » et d'autres ont estimé que Stanley ne serait pas le premier explorateur européen à avoir découvert la baie de Ngaliema.

Arrivé vers 1881, il serait fait devancer par d'autres explorateurs de nationalité italienne deux siècles auparavant.

Ces discussions n'ont pas éteint la pulsion des administrateurs coloniaux Belges de consacrer ce lieu à la mémoire de Henri Morton Stanley. D'où, ils érigeront en son honneur un monument imposant. La Chapelle SIMS, première chapelle protestante érigée en 1891 dans la commune de Kintambo, l'ancien Hôpital général de Léopoldville, l'église internationale de la Gombe, la Cathédrale Notre Dame du Congo de la commune de Lingwala et la Paroisse Léopold (voir grand séminaire Jean XXIII. L'université de Kinshasa existe depuis 1954 sous l'impulsion de l'Université de Louvain. Lovanium, nom aux consonances latines, rappelle l'institut dont elle est l'émanation.

L'Université de Kinshasa est construite sur la colline de Mont Amba, symbole de l'élévation spirituelle et intellectuelle. Elle bénéficie de la vitalité intellectuelle de la ville, nourrie par ses laboratoires, ses musées, ainsi que de la présence remarquable des sculptures monumentales. Les plus représentatives de ces œuvres en plein air sont la mère nourricière de l'Université : « Alma Mater » (du sculpteur Jean Marie NGINAMAU) et la liseuse (de WUMA). La présence au centre du campus, de la belle et importante église « Notre Dame de la Sagesse », édifice d'inspiration moderne, donne un charme à l'Université de Kinshasa.

Sur le plan géographique, l'université de Kinshasa est établie sur une colline de 270 hectares environ, appelée Mont Amba et située au sud de Kinshasa, à quelques 12 kilomètres à vol d'oiseau du centre-ville. On y jouit d'un magnifique panorama sur la ville, le pool, et même Brazzaville. Le plateau sur lequel s'étendent les bâtiments universitaires a environ 500 mètres d'altitude et domine Kinshasa de 200 mètres.

Balayé par des vents dominants du sud-ouest, il bénéficie, grâce à son altitude, de condition climatique favorable. Le plateau se divise en deux grandes parties : le Nord est réservé aux édifices académiques, le sud aux résidences des professeurs et des étudiants. Les musées universitaires de Kinshasa, fort renommés, contiennent actuellement plus de 3.000 pièces.



Le réacteur atomique, acquis par le gouvernement et mis à la disposition de la commission consultative des sciences nucléaires que préside le Recteur de l'université de Kinshasa, se situe en contrebas de la faculté des sciences, en direction de la faculté de médecine. A l'extrême nord du campus, faisant suite à la faculté de médecine, s'élèvent les cliniques universitaires. Ce vaste hôpital constitue un ensemble très homogène où tout a été prévu depuis les immenses buanderies et cuisines jusqu'aux nombreuses salles d'opération et aux laboratoires d'analyses.

Un autre lieu de curiosité que les visiteurs pourront découvrir en étant à Kinshasa c'est la Foire Internationale de Kinshasa, FIKIN en sigle. Cette Foire, créée en 1969 qui était le baromètre économique du pays. Elle servait de support de promotion aux entreprises nationales et internationales bien que ne fonctionnant plus correctement depuis les pillages des années 1992/93. Dans la liste de monuments, nous avons répertorié quelques œuvres d'artistes contemporains ayant marqué l'histoire de l'art en République Démocratique du Congo.

Ce patrimoine bâti nous invite au respect de la mémoire collective qui s'incarne dans des biens culturels mobiliers et immobiliers dont l'inventaire s'avère plus qu'urgent.

# Le plan de développement urbain intégré de la zone centrale de Bucarest

**Gheorghe PATRASCU,**

Architecte en chef de Bucarest, Roumanie

*La ville de Bucarest, capitale de la Roumanie Avec une superficie de 228 km carrés et environ 2,2 millions d'habitants, Bucarest est la troisième capitale de la région, après Athènes et Istanbul, et la sixième capitale en tant que largeur de l'Union Européenne. La ville est située dans le Sud-Ouest de la Roumanie, à 64 km distance du Danube, à 100 km des Carpates et 250 km de la Mer Noire. Bucarest a une position géographique privilégiée, au carrefour des principaux couloirs Paneuropéen de transport.*

## **Pourquoi un tel plan pour le Centre-ville de Bucarest**

Bucarest est, à nos jours, une ville qui devient de plus en plus étouffée par les voitures qui produisent de gros problèmes sur les artères de circulation mais aussi en stationnement. Il s'agit d'une grave pénurie de places de stationnement au centre-ville, parce que la plupart des voitures stationnent sur les trottoirs, en occupant l'espace public, nuisant à l'image urbaine et produisant de l'inconfort et de l'insécurité pour les piétons.

Le centre-ville manque d'attractivité parce que les espaces publics ne sont pas développés comme un réseau cohérent pour faciliter la promenade et le loisir, parce que beaucoup d'immeubles ayant une valeur architecturale n'offrent pas une image attractive pour les visiteurs et aussi parce que les opérations urbaines des années 1980 ont fracturé le tissu urbain traditionnel, en isolant en quelque sorte les quartiers au Sud de Dâmbovița du reste de la ville.

## **Besoins du centre-ville, dans le contexte actuel:**

- La réduction des disparités socio-économiques entre le Nord et le Sud du centre-ville de Bucarest;
- La régénération urbaine des zones à problèmes sociaux et spatiaux;
- Restaurer la connectivité entre ce qui est utilisé aujourd'hui comme un centre et les sous-zones isolées de la zone d'étude; création d'itinéraires

- alternatifs, notamment pour les piétons et les cyclistes, et aussi des espaces de stationnement;
- Amélioration de l'image urbaine de Bucarest;
- Une vision globale du développement de la zone centrale de Bucarest.

## **Potentiel du centre-ville**

- La présence d'une architecture d'une grande variété qui peut présenter une marque de ville éclectique.
- L'existence de grandes réserves de terres qui peuvent être réutilisées.
- L'existence d'un important réseau d'espaces verts qui peuvent être conçus et intégrés dans un système d'espaces publics de manière efficace.
- La présence de traits culturels qui peuvent être restaurés et récupérés.
- La présence de la rivière de Dâmbovița.
- L'existence de liens importants dans la ville qui peuvent soutenir le développement de nœuds fonctionnels.

## **Le Plan de développement urbain intégré de la Zone Centrale de Bucarest (PIDU-ZCB)**

Les objectifs spécifiques du Plan de développement urbain intégré (PIDU) pour le centre de Bucarest visent à : mettre en évidence le caractère éclectique du centre de la ville de Bucarest comme une identité de marque, la reprise et la restructuration du tissu urbain, la création d'un système de transport efficace, un nouvel aménagement des espaces publics, une rénovation urbaine intégrée des zones ayant des problèmes socio-économiques ; assurer un environnement social diversifié et sûr.

La réalisation de ces objectifs se traduira par une meilleure qualité de vie des résidents locaux et de toute la ville, par l'augmentation de l'attractivité pour les investisseurs et les touristes, la création d'un centre-ville animé, dynamique, attractif pour Bucarest, comme capitale européenne.

#### **Les lignes d'action du plan – -stratégie**

- Récupérer l'identité urbaine pour le centre-ville;
- Reconnexion de la zone au sud de Dâmbovița au centre-ville;
- Un autre modèle de transport, durable;
- Système intégré de parkings dans la zone centrale;
- Rétablissement et valorisation des espaces publics au centre-ville;
- Régénération urbaine des quartiers traditionnels qui ont été endommagés;
- Fortifier les activités économiques au centre-ville.

#### **Les actions proposées dans le Plan de développement urbain intégré reflètent un certain nombre de priorités:**

- Créer une nouvelle identité urbaine pour le centre de Bucarest. Une identité claire et convaincante de la ville est susceptible d'attirer les touristes et les investisseurs à créer une marque positive, développer un sentiment de communauté et d'appartenance pour les habitants de Bucarest, avec des bénéfices pour le soutien des activités économiques et commerciales de la ville. Les actions proposées dans le Plan de développement urbain intégré visent à mettre en valeur et utiliser le caractère éclectique de la ville, créant des espaces divers avec des identités différentes, reliés par des trajets prioritaires pour les piétons et les cyclistes.
- La revitalisation des zones diversifiées du point de vue historique et architectural, qui constituent le centre de Bucarest et pas seulement le centre historique traditionnel (Lipsani).

- La déstructuration du cœur de la ville et les déséquilibres socio-économiques provoqués par l'insertion du Centre civique dans les années 1980 est le principal problème; le Plan de développement urbain intégré vise à réintégrer ces zones enclavées, isolées.
- La reconstruction de deux ponts sur la Dâmbovița, par exemple, va reconnecter le nord et le sud du centre historique, ce qui conduira à l'émergence de flux de visiteurs sur les routes piétons et les pistes cyclables, et à la revitalisation des zones au sud de Dâmbovița jusqu'au marché des fleurs Rahova-Uranus.
- Améliorer l'efficacité des circulations dans la zone centrale en privilégiant des formes durables et alternatives de déplacement. Un itinéraire prioritaire pour les piétons et les cyclistes sera à même de créer une alternative viable pour le transport dans la zone centrale. Ce Plan propose la création d'un réseau intégré de circulation des piétons et vélos dans une vaste zone du centre-ville, qui offrira non seulement des opportunités pour les circulations mais aussi des espaces publics de qualité. En outre, en ce qui concerne le déplacement à vélo nous considérons comme important d'établir un réseau de pistes de vélo concentriques et radiales, continues et cohérentes. L'introduction de cette voie alternative pourra se réaliser en deux étapes. Pour la première étape, il est question de construire des parking souterrains de taille moyenne, en mesure de répondre à la nécessité du stationnement au centre-ville, libérant ainsi des espaces publics pour d'autres travaux de rénovations.
- Un défi très important pour la zone centrale de Bucarest est le parking. La présence, dans la zone centrale, de plusieurs fonctions publiques, culturelles et de loisirs produit de la congestion et une utilisation excessive de l'espace public pour le stationnement des véhicules y

compris sur les trottoirs, qui doivent être dédiés exclusivement aux piétons. Cela crée de l'inconfort pour tous les utilisateurs. Les experts ont proposé la création d'un système de parking intégrée, de taille moyenne (moins de 500 places), tout au long de la circulaire principale de la ville qui sera relié par une infrastructure spécifique pour les piétons et les cyclistes et qui sera également branché au réseau de transports public. L'ensemble du système sera soutenu par un affichage et une signalisation des espaces libres intégrés, qui rendront possible la gestion efficace des parkings dans la zone centrale. Ainsi, ce système de parkings permettra d'affranchir les rues et les trottoirs des voitures en stationnement en les déplaçant en sous-sol, laissant cet espace pour une meilleure utilisation des piétons et des cyclistes et assurant une meilleure fluidité pour le transport public. Ce projet sera développé par étapes, en évitant de créer des dysfonctionnements majeurs au trafic dans la zone centrale. Un tel système intégré devient très attrayant pour l'investissement privé, en apportant une plusvalue importante pour les citoyens par qui bénéficieront ainsi de l'espace supplémentaire et sûr pour marcher à pied, en même temps, en créant de l'espace pour planter des arbres.

- Régénération urbaine durable des sous-zones identifiées ayant des problèmes, dans le domaine de l'action urbaine. Ils devraient faire l'objet d'une régénération urbaine cohérente et intégrée, qui prend en considération à la fois la construction et la réhabilitation des espaces publics, qui renforce l'esprit de communauté et pour encourager simultanément l'esprit d'entreprise. PIDU-ZCB contient des mesures visant la cohésion sociale, comme la création de centres culturels communautaires, avec un rôle social et de loisir pour tous les habitants.

Grâce à la réhabilitation des infrastructures, à la création d'espaces piétons qui vont engendrer un flux régulier de passants, à la création d'une direction de développement cohérente et des identités pour chaque sous-zone, ils stimuleront à la fois l'investissement privé et les activités commerciales. Pour atteindre les objectifs fixés, un certain nombre de projets et des sous-projets connexes seront réalisés et répartis dans tous les domaines d'intervention. Certains de ces projets sont soumis à l'acquisition de terrains ou de partenariats avec des institutions comme le Parlement. En plus, pour les projets d'une grande complexité, comme la reconfiguration des espaces publics de haute importance pour la ville qui rencontre des défis de design urbain et de connectivité, des concours de solutions seront lancés. Les interventions urbaines seront réalisées progressivement afin que le travail ne provoque pas des difficultés majeures dans la circulation et pour les activités économiques dans la zone centrale (par exemple, les zones de stationnement seront construites avant de reconfigurer les espaces publics occupés actuellement par des voitures garées).

## 19 Projets pour l'infrastructure publique

- Réhabilitation de 23 rues avec priorité pour les piétons et les cyclistes; croisements avec les grands boulevards.
- Réhabilitation du quai de la Dâmbovița;
- Des places publiques et des espaces publics de différentes tailles;
- Deux ponts piétons sur la rivière;
- Construire de petits et moyens parkings;
- De nouveaux espaces verts et la réhabilitation du Parc Izvor;
- Modernisation et création de nœuds de transport intermodal;
- Création d'un nouvel itinéraire de transport en commun et de nouveaux arrêts bus ;
- Réhabilitation de l'ensemble Curtea-Veche avec un nouveau système d'éclairage des monuments historiques dans la zone d'étude.
- Développement des affaires et infrastructure sociale

Dernièrement, ont été mis au point des études de pré-faisabilité et de faisabilité pour les

itinéraires des piétons et pour les pistes cyclables. Des projets individuels, choisis comme prioritaires, seront réalisés avant fin 2015. En prenant appui sur une planification et une hiérarchisation des investissements, ainsi que sur un plan stratégique souple et à long terme, nous avons l'intention d'utiliser de différents types de financement, comme par exemples les fonds européens ou les partenariats public-privé, tout en tenant compte d'une utilisation plus efficace du budget de la municipalité.

### 3 E pour le patrimoine : Economie, Education, Ensemble

**Daniela CALCIU**

Université d'Architecture et d'Urbanisme « Ion Mincu » de Bucarest ; ATU – Association pour la Transition Urbaine, Bucarest, Roumanie

Le patrimoine bâti de la Roumanie est toujours menacé par l'abandon et la destruction, suite aux capacités réduites des acteurs publics, à l'immaturité du marché et à l'indifférence des citoyens. La plupart des efforts sont dirigés vers les questions législatives et techniques des processus de mise en patrimoine, et beaucoup moins vers les mécanismes de protection et de gestion des sites et des monuments. La lutte des acteurs de la société civile pour sauver un certain édifice ou un autre est regardée comme un acte d'élitisme culturel, un engouement auquel on ne devrait céder qu'après avoir assuré la survie, ou le bien-être économique. Ces attitudes relèvent d'une approche à la conservation comme un acte qui fige la ville et empêche son développement, et non pas comme un processus qui valorise les lieux historiques pour et dans les dynamiques de croissance qualitative des modes de vie urbaine.

Par conséquent, avant toute démarche opérationnelle, il faut déstabiliser la pensée qui prône que la protection du patrimoine n'est qu'une affaire couteuse, dont le seul bénéficiaire – et par conséquent, responsable – serait l'État. On doit amener tous les acteurs à travailler ensemble pour trouver les moyens de favoriser les retombées économiques aussi bien que sociales et culturelles des investissements dans les structures historiques, pour les collectivités aussi bien que pour les individus. Dans ce but, l'Association pour la Transition Urbaine – ATU<sup>83</sup> s'est engagée dans une

---

<sup>83</sup> ATU est un groupe de réflexion (think tank) sur la ville : développement et politiques urbaines, culture urbaine et patrimoine, espace public et mobilité, logement collectif et équité sociale. Etablie comme organisation non gouvernementale à Bucarest en 2001, ATU favorise une approche négociée et interdisciplinaire du développement urbain, ayant une soixantaine membres provenant de diverses disciplines telles que l'architecture, l'urbanisme, la sociologie, le droit urbain, l'anthropologie, ou l'économie. Le groupe travaille pour générer des occasions de débat et d'interaction entre les milieux académiques, civiques, politiques et administratifs, autour des thèmes de la ville. [www.atu.org.ro](http://www.atu.org.ro)

démarche de promotion des politiques du patrimoine par la recherche et la collaboration entre les investisseurs, les acteurs publics, les chercheurs et les structures de la société civile.

Le « Dialogue pour le patrimoine »<sup>84</sup> a commencé en 2011 avec une exposition et quatre courts métrages illustrant des initiatives privées qui ont sauvé des bâtiments historiques de Bucarest en les utilisant comme source et ressource pour des nouveaux modèles d'entreprise, des idées plus créatives fondées sur la prémisses de la valorisation du patrimoine. L'enjeu a été d'identifier des entrepreneurs créatifs, de les promouvoir en tant que modèles de bonnes pratiques, mais aussi de mieux comprendre les défis auxquels ils se sont confrontés dans leurs démarches. Quel est le rôle des acteurs privés dans les processus de conservation et valorisation du patrimoine ? Quel est la dynamique des marchés du patrimoine bâti à Bucarest ? Qui s'y intéresse et qui a la volonté d'investir et d'utiliser une structure historique ? Y a-t-il un « profil » de ces gens ? Peuvent-elles inspirer d'autres à concevoir de tels plans d'affaires ? Dans quelles conditions légales, fiscales et sociales ? Que faire pour renforcer les actions *bottom-up* ou *grassroots* pour la mise en valeur des bâtiments historiques ?

Suite aux conversations, entretiens et débats publics avec des entrepreneurs et des représentants du marché immobilier de Bucarest, nous avons identifié trois besoins et opportunités majeures de définition de méthodes et techniques participatives, cibles pour valoriser le patrimoine dans le développement économique et social : (1) promouvoir une nouvelle culture entrepreneuriale et des mécanismes et politiques fiscales pour la

---

<sup>84</sup> Projet développé par ATU – l'Association pour la Transition Urbaine, avec l'aide financière de l'Ambassade de France en Roumanie et soutenu par la Fondation Cărturești et Colliers International Romania ; coordonnatrice du projet, Vera Marin ; équipe : Daniela Calciu, Dorothee Hasnaș, Irina Zamfirescu, Vlad Ursulean (Maison des Journalistes / Casa Jurnalistului).

conservation et la valorisation du patrimoine ; (2) cultiver le public du patrimoine, celui qui connaît et apprécie les histoires locales et qui pourrait s'engager dans le travail de (re)définition de la mémoire collective ; (3) créer et maintenir des observatoires de patrimoine à des échelles qui permettent de multiplier les rencontres entre les différents acteurs du patrimoine d'une certaine ville ou région.

### **Premier cible : Economique**

La durabilité des processus de conservation requiert la mise en place de nouveaux modèles de financement à l'appui des initiatives *bottom-up*, soit-elles des projets urbains à petite échelle ou des entreprises fondées sur la réhabilitation et valorisation du patrimoine.

La Roumanie est un des pays où la culture entrepreneuriale reste encore à former. En même temps, la précarité des ressources publiques allouées à la gestion du patrimoine au cours des vingt dernières années indique un degré de priorité du patrimoine assez faible parmi les thèmes de l'agenda public. Par conséquent, le marché immobilier se voit dominé par l'attitude qui soutient le remplacement du patrimoine bâti par le plus grand nombre possible de mètres carrés à vendre ou à louer au profit immédiat et sans aucun bénéfice pour la communauté. Dans ce climat, les quelques pionniers de la nouvelle génération d'entrepreneurs qui ont investi dans la réhabilitation d'un bâtiment historique se confrontent avec des charges fiscales étouffantes, adaptées à la spéculation immobilière. Face à ces réalités, le « Dialogue pour le patrimoine » fait promouvoir d'abord l'idée que le patrimoine peut être regardé comme une ressource primaire pour le développement des plans d'entreprise, mais aussi que sa sauvegarde et mise en valeur méritent de faire l'objet des modèles de financement et des normes fiscales spécifiques.

Ces changements pourraient faciliter l'auto-emploi des jeunes dans des structures de l'entrepreneuriat social autour du patrimoine, chose d'autant plus importante dans un monde où l'accès des jeunes à l'emploi devient de plus en plus problématique. A cette fin, nous avons une double mission : plaider pour la diversification des acteurs de la conservation par des politiques fiscales qui favorisent la multiplication des modes participatifs de financement ; et stimuler la créativité

entrepreneuriale orientée vers la protection et la valorisation de structures urbaines historiques.

### **Deuxième cible : Education**

La plus-value que le paysage urbain historique peut apporter au développement des villes est également une question de culture et d'éducation et requiert la création des liens entre les politiques et les stratégies patrimoniales et celles de l'éducation générale, à partir de l'école primaire et allant jusqu'au lycée.

Les priorités des politiques éducationnelles de la Roumanie, en tant que membre de l'Union Européenne, incluent le développement de l'esprit entrepreneurial, des compétences civiques et de l'expression et manifestation culturelles. Mais on prend encore du temps à bien les inclure dans les curriculums nationaux et à former les compétences des enseignants qui puissent motiver l'esprit civique et la créativité entrepreneuriale des élèves. Toutefois, les acteurs de la société civile ont commencé depuis quelques années à proposer des programmes scolaires plus adaptés aux dynamiques de passage à la démocratie et à l'économie du marché. En 2011, plusieurs initiatives ont conjugué leurs actions pour développer des cours d'architecture et d'urbanisme pour tous les cycles scolaires. ATU est partenaire dans la définition du cours optionnel pour l'école primaire *À l'architecture (De-a Arhitectura)*, développé avec le soutien financier et logistique de l'Ordre des Architectes de Roumanie et adopté déjà par plus de deux cents écoles, qui ont construit des équipes d'enseignement formées par un professeur des écoles et un architecte. En même temps, ATU est en train de finaliser *La ville – un mode d'emploi*, support d'un cours transdisciplinaire qui vise à élargir les attitudes et les aptitudes des futurs citoyens et « maîtres d'usages » des villes par l'éducation d'architecture et d'urbanisme au lycée. Le chapitre sur le patrimoine est organisé autour de quatre questions qui visent à donner les instruments pour participer au dialogue sur sa mise en valeur : Qu'est-ce que le patrimoine culturel ? Pourquoi le conserver ? Comment est-ce qu'on protège le patrimoine bâti en Roumanie ? Quel est le rôle du patrimoine pour le développement urbain ?

La valorisation des paysages urbains historiques dépend de la constitution des marchés de patrimoine, qui à leur tour dépendent d'un public sensibilisé aux histoires locales, un public qui s'intéresse à la conservation de leur traces, et

à la récupération et la promotion de la mémoire collective. Nous avons donc la mission de susciter la coopération entre les ministères de la culture et de l'éducation et les acteurs de la société civile, pour profiter des moyens de l'éducation formelle, non-formelle et informelle afin d'augmenter le rôle des paysages urbains historiques dans le développement des quartiers et des villes.

### **Troisième cible : Ensemble**

L'efficacité de la mise en valeur des paysages historiques est un enjeu au croisement des intérêts des acteurs urbains, ce qui requiert la négociation permanente pour arriver à une vision commune et à des démarches partagées par toutes les parties concernées.

Les expériences de revitalisation économique et sociale des zones historiques des villes roumaines montrent que ses acteurs (administrations publiques, organisations professionnelles, associations des amis du patrimoine, associations de voisinage dans les vieux quartiers) ont des manières très différentes de regarder et d'approcher la question du patrimoine. L'absence du dialogue entre eux a donné des résultats assez douteux dans plusieurs cas, où les ressources locales ont été dirigées de manière exclusivement *top-down* vers des lieux qui sont devenus des aimants pour les touristes, mais aussi des nuisances pour leurs résidents, tandis que d'autres lieux significatifs pour l'identité locale ont été oubliés ou détruits. En réalité, ce genre d'actions ne fait qu'amplifier l'écart entre la conservation et le développement, si ces processus n'arrivent pas à apporter une plus-value économique et/ou sociale à la vie quotidienne. Le « Dialogue pour le patrimoine » plaide pour que les acteurs publics et privés prennent conscience des rôles complémentaires qu'ils jouent : le gouvernement devrait établir des objectifs clairs pour la gestion de ce secteur, assurer des conditions optimales pour les investisseurs et développer un cadre normatif clair, tandis que les investisseurs devraient orienter leurs investissements de manière à apporter des avantages à la fois à eux-mêmes et à la collectivité.

Afin d'équilibrer les bénéfices de la mise en valeur des paysages urbains historiques, notre mission est d'assurer la communication permanente entre la nouvelle génération d'entrepreneurs, les experts sociaux, les politiciens, les juristes et les professionnels du patrimoine culturel, dans le cadre des observatoires du patrimoine, locaux, régionaux et nationaux.



## Wollette THIAM

Architecte & Urbaniste DPLG-B PAYS  
Délégation générale pour l'organisation du XVe  
Sommet de la Francophonie, Sénégal

**L**es principes et les objectifs, les méthodes et les instruments de mesures appropriés pour sauvegarder la qualité des villes historiques, promouvoir l'harmonie de la vie individuelle et sociale et perpétuer l'ensemble des biens, qui, même modestes, constituent la mémoire de l'humanité.

### Préambule

« Résultats d'un développement plus ou moins spontané ou projeté, toutes les villes du monde sont les expressions matérielles de la diversité des sociétés à travers l'histoire et sont toutes, pour cette raison, historiques. » carte de Washington pour la sauvegarde des villes historiques, ICOMOS 1986

### Justificatif

La sauvegarde des villes historiques doit être une partie importante de la politique de développement économique et social. Cette sauvegarde est aussi prise en compte sur le plan physique, territorial et urbain. Les valeurs à préserver sont le caractère historique de la ville et l'ensemble des éléments matériels et culturels qui constituent son image, en particulier :

La forme urbaine définie par le tracé et le parcellaire. Les relations entre les divers espaces urbains, espaces conscris, espaces ouverts et espaces verts. La forme et l'aspect des édifices, leurs volumes, styles, échelles, matériaux, couleurs. Les relations entre la ville et son environnement naturel créé par l'homme. Les différents emprunts de la ville acquis tout au long de son histoire

La participation des habitants de la ville est indispensable pour la sauvegarde du patrimoine et elle nécessite une formation spécialisée de tous les professionnels du secteur concerné. Les interventions dans une ville doivent se réaliser avec prudence, méthode et rigueur. Il faut éviter la dogmatisation, mais prendre en considération les problèmes spécifiques de chaque cas

Méthodes et instruments

Le processus de sauvegarde des villes doivent être précédé d'études multidisciplinaires. Le plan

de sauvegarde doit comprendre une analyse de données historiques, architecturales, techniques, sociologiques et économiques. Il doit définir les principales orientations et modalités d'actions qui doivent être employés sur le plan juridique, administratif et financier. Il faudrait établir un programme d'information général qui commencerait dès l'âge de la scolarisation, pour inciter la participation et l'implication future des populations. Il faudrait encourager des associations de sauvegarde du patrimoine en les finançant afin de certifier la conservation et la restauration des édifices existants.

Les populations adhèrent à la conservation du patrimoine bâti, si elles s'y trouvent un intérêt économique, culturel voir cultuel.

Généralement, les populations ne savent pas décoder certains signes inscrits sur les réalisations architecturales, elles les relient à des croyances mystiques. Par conséquent, ces réalisations perdront de l'intérêt auprès des populations qui s'en détourneront, voire les détruiront.

Des programmes éducatifs et culturels à court et à long terme devront être arrêtés afin que les populations sachent distinguer et apprécier les biens économiques et les biens culturels. Le concept de valorisation du patrimoine est très récent. Les gouvernements ont le devoir d'inciter les populations à sa préservation. La promulgation de lois, l'intimidation, les sanctions sans fondements ne résolvent rien et ne susciteront pas l'engouement des populations.

L'école d'architecture et d'urbanisme du Sénégal avait certains objectifs dispensés lors des cours, selon le rapport du Directeur de conseil pédagogique (1972 -1991).

«Pour assurer la formation des agents dont le Sénégal a besoin dans le domaine de la production et le développement du patrimoine bâti" il faut relever :

- Le manque de cohérence entre la culture locale et les nouvelles tendances
- Le manque d'initiatives gouvernementales

- Les constructions irrégulières
- Les constructions inadéquates.
- La dégradation des infrastructures existantes
- La prolifération de marginaux

La réhabilitation est un processus de gestion d'actions intégrées, à la fois publiques et privées, de récupération et de réutilisation du patrimoine construit dans des zones déjà consolidées de la ville comprend :

- Les bâtiments inachevés,
- Les vides,
- Les espaces abandonnés,
- Les espaces sous-utilisés
- Les espaces insalubres;

De même il faudra prévoir l'amélioration des espaces à usage collectif, des services publics, des équipements communautaires et de leur accessibilité.

### **Vers le repeuplement et la réutilisation par les différentes classes sociales.**

La réhabilitation implique :

- Des principes et lignes directrices pour la réhabilitation urbaine;
- L'élaboration d'un plan de réhabilitation;
- La mise en place des formes et instruments d'action de coopération ;
- L'installation d'instruments de réhabilitation.

# Exemple d'impact d'une activité culturelle sur l'appropriation et la mise en valeur d'un patrimoine classé par les habitants. Retombées économiques et sociales. « Portes Ouvertes » sur les maisons et bâtiments publics de Saint-Louis du Sénégal : le Contexte et la naissance de l'initiative

**Marie-Caroline CAMARA**

Présidente Association Entre'Vues  
Saint-Louis-Sénégal

Fondée en 1659 et ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française, Saint-Louis, occupe aujourd'hui une place prépondérante dans l'environnement touristique sénégalais. Située dans le delta du fleuve Sénégal, entre désert et océan, elle bénéficie d'une situation géographique unique qui a fait d'elle un carrefour de découvertes. Célèbre pour la route des comptoirs puis pour la ligne de l'aéropostale, elle conserve d'importants témoignages de son prestigieux passé et est le point d'ancrage pour la découverte de toute la région du fleuve. Son patrimoine architectural et culturel est tel qu'elle fut classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en l'an 2000. Un plan patrimoine et tourisme, projet de l'Etat soutenu par l'AFD, et dont la mairie est maître d'œuvre, verra d'ailleurs bientôt le jour.

Aux confins des cultures, elle est encore aujourd'hui une ville de métissage unique où cohabitent les peuples qui ont fait son histoire et retrouve une dimension internationale à travers des manifestations culturelles de renom. Nombreux sont ceux qui se mobilisent à son chevet. C'est le cas d'Entre'vues, association créée par des habitants et amoureux de la ville, qui poursuit sa mission autour d'un objectif essentiel: contribuer à la sauvegarde de son patrimoine et le promouvoir, venant ainsi en appui de certaines filières porteuses de développement économique local.

La première édition en 2009 a ouvert les maisons aux artistes plasticiens; la seconde en 2010, aux écrivains, transformant ainsi la ville en une vaste librairie. Les suivantes ont vu le jour sur le thème des « *histoires partagées*. »

Au-delà de l'opération annuelle de portes ouvertes, Entre'vues initie ou s'associe régulièrement à différents événements culturels majeurs comme l'exposition Oumar LY: promenade photographique dans les rues de Saint-Louis et Podor réalisée en mai 2011 ou la mise à disposition gracieuse de lieux d'exposition pour le OFF du Dak'art, Biennale de l'art contemporain africain.

Ces événements culturels permettent aux habitants et aux touristes, de découvrir ensemble, au-delà du bâti, nombreux trésors cachés du patrimoine culturel et immatériel. Ils permettent ainsi d'établir une relation positive entre culture et tourisme. Si jusqu'en dans les années 80', tourisme et culture étaient appréhendés séparément. Ces deux domaines se rejoignent aujourd'hui ; les atouts de l'un étant indispensables à l'attractivité de l'autre.

Les objectifs poursuivis par la création des « portes ouvertes » se retrouvent sous une seule et même bannière, faire rimer avec avenir ce patrimoine vivant que nous avons en partage. Il s'agit donc, d'animer en mettant en place de façon pérenne des circuits découvertes de la cité qui valorisent son patrimoine classé, de sensibiliser à la sauvegarde en contribuant à l'appropriation par tous du patrimoine, de reconnaître les filières métiers porteuses de développement économique, de promouvoir le capital culturel du terroir, en assurant une bonne visibilité de la destination Saint-Louis auprès des touristes. La méthodologie de mise en œuvre et le choix des activités.

Parmi les facteurs clés de succès relevés:

Un plan à 3 ans, déclinant la montée en puissance des différentes activités, a été défini. Le choix d'un rendez-vous fixe, structurant pour l'activité touristique régionale a été retenu. Au

regard du calendrier existant, a été validée une date favorable à renforcer l'agenda culturel annuel, et correspondant à une période de congés scolaires pour les principaux pays émetteurs (celle des vacances de la Toussaint).

L'implication de nombreux acteurs de terrain a été considérée comme un prérequis : La mairie via l'agence de développement communal, le représentant régional du ministère du tourisme, l'université et les écoles, des architectes, artisans et acteurs privés portés volontaires. Des lignes directrices de collaboration ont été cooptées, faisant que chaque acteur impliqué puisse devenir bénéficiaire du projet à court et moyen terme.

Le programme et le déroulé de l'événement : 10 jours ou le patrimoine est en fête.

2 circuits promenades autour de 30 lieux ont été élaborés, permettant de découvrir l'architecture saint-louisienne. Faire ces circuits en famille ou entre amis, est ainsi l'occasion d'apprécier le plan d'urbanisme de l'île, les détails architecturaux du bâti et d'avoir accès aux informations relatives au plan de sauvegarde. C'est aussi en savoir plus sur l'histoire des maisons et de leurs habitants, via des expositions in situ : archives iconographiques, panneaux informatifs, catalogue d'exposition.

10 conversations à thème, permettent chaque jour, aux Saint-Louisiens et aux touristes d'échanger sur l'histoire que nous avons en commun. Dans le but de préserver la mémoire orale, plusieurs d'entre elles sont enregistrées par des élèves du master de cinéma documentaire de l'Université Gaston Berger.

Des chasses au trésor, récompensées par des trophées du patrimoine, assurent des moments ludiques de découverte pour jeunes et moins jeunes. Certaines sont dédiées aux scolaires ou aux compétitions entre associations sportives et culturelles de quartier.

Des moments culturels éphémères, tels que des concerts à la cathédrale permettent d'associer patrimoine matériel et immatériel.

L'ouverture d'un chantier pilote, et la tenue d'un mini marché des produits du terroir, avec la coopérative des femmes transformatrices de Saint-Louis et de petits producteurs sont l'occasion de découvrir et reconnaître les savoir-faire artisanaux.

### **L'impact économique et social**

Chaque année, près de 1500 visiteurs participent aux circuits et une centaine de jeunes s'inscrivent pour les chasses au trésor. Plus de 80 bénévoles s'impliquent dans la tenue de l'événement, et l'association a pu former et employer 25 jeunes assistants d'exposition, issus de l'UFR Civilisation, Religion, Art et Culture de l'Université. Cette implication fait désormais partie d'une collaboration formalisée avec l'UGB. Les visites de chantiers pilotes réalisées en partenariat avec l'association **patrimoine /métiers/ solidarité** contribuent à susciter l'intérêt de restauration de biens familiaux.

D'autres artisans sont appelés chaque année à œuvrer pour la réalisation du matériel d'exposition et les installations. Quant à ceux qui exposent, bijoutiers traditionnels, ferronniers, tisserands, femmes transformatrices, cette manifestation leur permet au-delà des ventes sur site, de se faire connaître auprès de nouveaux clients locaux et de se motiver avec fierté à la préservation des traditions. Les visiteurs, qui nous l'espérons, seront plus nombreux chaque année, permettront d'augmenter les recettes engendrées par l'attrait historique. Ce secteur est un axe de développement économique majeur, pourvoyeur de nombreux emplois.

Aujourd'hui le tourisme culturel est celui, qui s'appuyant sur l'identité et les richesses d'un terroir, connaît la plus forte croissance dans le monde (40% de l'activité en Europe, 50% mondialement). Il est aussi celui qui donne une meilleure image d'un pays, de son identité et de son actualité. Plusieurs guides de voyage, relayent l'information sur l'événement, permettant de renforcer l'image de marque de la destination.

Avant tout, ces portes ouvertes permettent de stimuler la fierté de chacun vis-à-vis de son patrimoine, qui est une étape cruciale dans le processus d'appropriation. Elles ont aussi permis d'envisager d'autres partenariats avec des villes ou des associations avec lesquelles nous partageons une partie de l'histoire.

Les Enseignements et les prochaines étapes. La sauvegarde du patrimoine, passe par l'implication du plus grand nombre, et la mise en œuvre d'actions concrètes et pérennes. Un travail coopératif et transversal entre les associations représentant la société civile et les institutions est donc capital. Tout comme l'est la

communication amont qui demande expertise et moyens spécifiques ; un point sur lequel nous devons porter notre attention. «Entre' Vues» fêtera en Novembre 2014 sa cinquième édition avec des projets inédits qui permettront de célébrer le centenaire de la grande guerre. Elle joindra aussi ses efforts à ceux d'autres associations, pour la célébration de la francophonie à travers l'organisation d'un « regard croisé entre Québec et Saint-Louis ».

«Entre' Vues» compte prendre part à la renaissance culturelle de la cité en jetant un pont entre son passé glorieux et un futur prometteur porté par les jeunes générations. Elle travaille aujourd'hui à la mise en place d'outils touristiques interactifs : comme une application mobile pour les circuits- découverte, développée avec de jeunes créateurs d'entreprises des nouvelles technologies.

## Monceyf FADILI

Conseiller ONU-Habitat, Maroc

L'évolution des villes dans le monde a été marquée par le passage à une population majoritairement urbaine depuis 2008 (*Etat de la population mondiale*, « Libérer le potentiel de la croissance urbaine », FNUAP, 2007) avec 3,3 milliards d'individus sur plus de 6 milliards. En 2030, ce chiffre devrait avoisiner les 5 milliards. D'ici une vingtaine d'années, les villes du monde en développement devraient abriter 81 % de la population urbaine de la planète, et ce, même en Afrique qui deviendra un continent majoritairement urbain. En Afrique du Nord, des pays tels que le Maroc sont aujourd'hui urbanisés à plus de 60 %.

Les défis que seront amenées à relever les villes en développement, particulièrement en Afrique, sont la réduction de la pauvreté et de l'habitat insalubre (70 % de la population urbaine en Afrique subsaharienne), l'accès équitable aux services de base (eau, électricité, assainissement, santé, éducation, transport), la réduction de la fracture urbaine, notamment pour les femmes et les jeunes, et l'intégration de modes de production en majorité informels. Autant de défis sur lesquels les Etats membres se sont engagés à travers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et qu'aborde la période post-2015 avec les Objectifs de développement durable (septembre 2014).

Ces défis interviennent également à la lumière des sommets internationaux qui consacrent la question urbaine comme l'un des enjeux du 21e siècle :

- Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, Rio+20, 2012 ;
- Sommet Mondial des Dirigeants Locaux et Régionaux, CGLU, Rabat, 2013 ;
- Conférence Internationale sur la Population et le Développement, Le Caire+20, 2014.

### **Villes et développement : l'un des défis majeurs du 21e siècle**

Dans un contexte d'urbanisation accélérée, où les villes en développement sont confrontées à une demande sociale croissante, il s'agit, pour les villes d'Afrique et de l'espace francophone, de

favoriser l'émergence de villes productives économiquement, inclusives socialement et durables environnementalement. Un principe que la Troisième Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable.

Habitat III (Istanbul+20, 2016) aura pour objet de soumettre à la communauté internationale en vue de l'adoption du Nouvel Agenda urbain pour le 21e siècle. Parmi les objectifs de cet agenda figurent notamment : (i) l'accès à un logement décent et abordable ainsi qu'aux services de base, comme moyen d'atteindre les OMD; (ii) le renforcement des processus de décentralisation et des pouvoirs locaux et régionaux par l'association des parties prenantes au développement, pour des approches territoriales concertées et intégrées; (iii) le développement d'une planification urbaine maîtrisée, comme instrument des politiques territoriales produit par l'ensemble des acteurs locaux; (iv) le défi des changements climatiques par des politiques d'adaptation aux mutations et aux risques encourus par les villes, dans un contexte de catastrophes naturelles croissant, de baisse des ressources hydriques, de désertification, d'impact de la pollution et de raréfaction du foncier urbain.

### **Paysages urbains : de la sauvegarde à la valorisation**

Au-delà des contraintes inhérentes à leurs modes de fonctionnement et de gouvernance, les villes du Sud apparaissent comme des espaces d'opportunités pour tous. Considérée comme le moteur du développement économique, la ville concentre les richesses par son taux élevé dans le PIB national (jusqu'à 80 %). Principale source des impôts pour l'Etat, elle est également le lieu d'espoir et d'intégration pour les migrants ruraux; c'est aussi l'espace de modernité et de préparation des citoyens aux défis du développement.

Il en est de même des paysages urbains à caractère historique et patrimonial qui procèdent, au même titre que les autres composantes de la cité, d'une relation au développement durable, à l'articulation du temps présent des sociétés à leur passé et à leur futur, selon une logique de solidarité entre les

générations. La dimension historique des centres anciens et leur préservation procèdent également de méthodes de planification et de gestion intégrées, en vue de favoriser, à terme, le développement des villes aux plans économique, social et environnemental. D'où la nécessité « de protéger le patrimoine naturel et culturel que constituent les établissements humains, restaurer les quartiers historiques et rénover le centre des villes » (*Rio+20, « L'avenir que nous voulons », para. 134*). Dans cette logique, « ...les municipalités jouent un rôle important pour ce qui est de définir un projet d'urbanisme à long terme, du début de la planification à la rénovation des vieux quartiers et villes... » (*Rio+20, para. 136*).

### **Patrimoine architectural au Maroc et valorisation des paysages urbains**

Les paysages urbains au Maroc intègrent essentiellement les médinas (tissus anciens), au nombre de 31, espaces complémentaires de la ville moderne, d'où l'adoption de stratégies globales en matière de développement local.

La ville ancienne a pour spécificités le classement, la sauvegarde, la rénovation, mais

aussi l'intégration à un projet de ville collectif, dans une articulation entre les enjeux du patrimoine historique et de sa valorisation et les opportunités économiques liées aux besoins de la population.

A ce jour, 6 (six) médinas sont inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui pose, au-delà de la visibilité des sites retenus, l'adoption de normes et de règles en matière de préservation et d'accompagnement économique et social, selon une approche participative.

### **Rabat : une capitale au défi de la compétitivité et de la préservation du patrimoine**

Dans le cadre de la nouvelle Charte communale (2011), la ville de Rabat s'est dotée d'un Plan communal de développement (PCD) qui a retenu, parmi ses quatre fonctions principales, la dimension culturelle articulée autour de son patrimoine architectural et urbanistique (médina, monuments et ville coloniale). L'atout culturel, qui vient compléter les fonctions institutionnelles, scientifique et de services, est à valoriser autour d'un projet de ville compétitive

Sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Site	Inscription	Superficie	Caractéristiques
Fès	1981	280 ha	médina – 160.000 hab. 550 hab./ha – activité hôtelière et de festival
Marrakech	1985	570 ha	médina – 170.000 hab. – 300 hab./ha – 150 foundouks * – +500 maisons d'hôtes (ryads) – activité hôtelière et de festival – Agenda 21 local (2002)
Ksar Air Benhaddou	1987	3 ha	Habitat en pisé – site vulnérable – usage cinématographique, national et international – Agenda 21 local (2003)
Meknès	1996	40 ha	médina – Agenda 21 local (2002)
Tétouan	1997	50 ha	Medina
Essaouira	2001	30 ha	médina – activité hôtelière et de festival – Agenda 21 local (1995)
Mazagan	2004		Forteresse portugaise (16e siècle)
Volubilis	2008	42 ha	Site archéologique romain IIe siècle av. J.C.
Rabat	2012	359 ha	médina (50 ha) + casbah des Oudayas + site archéologique du Chellah + centre-ville (architecture coloniale)

(\* Foundouks : à l'origine entrepôts pour les marchandises et auberges, aujourd'hui occupés par des familles locataires et des ateliers d'artisans, dans des conditions d'insalubrité – Bâti à valeur patrimoniale.

en phase avec les ambitions d'une capitale appelée à renforcer son rôle à l'échelle nationale et internationale. Un rôle qu'est venu compléter l'inscription de la ville, en 2012, sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

### **La médina : un espace entre dysfonctionnements et mutations**

A l'instar des autres médinas, celle de Rabat connaît un processus de paupérisation lié entre autres à l'exode rural et à la densification de l'habitat. Le processus de déqualification et de mutations se trouve caractérisé par :

- Un dépeuplement et un vieillissement de la population, la médina ayant perdu plus du tiers de sa population en vingt ans ;
- Une population faiblement active du fait du nombre élevé de femmes au foyer et de personnes âgées. Principale catégorie touchée par le sous-emploi : les jeunes et les diplômés ;
- Une paupérisation accélérée due au départ des populations d'origine, remplacées par les migrants ruraux et les couches urbaines pauvres, la médina devenant un « espace refuge » ;
- Une dégradation du patrimoine et des disparités socio-spatiales, certains quartiers étant vétustes, d'autres connaissant un début de réhabilitation (maisons d'hôtes) ;
- Des conditions de logement précaires, en particulier l'habitat locatif (2/3 des ménages), désaffectation des grandes demeures, abandon des maisons menaçant ruine, dégradation par les locataires, notamment dans les Foundouks, statut foncier contraignant pour les interventions ;
- Des carences en infrastructures (accès, voies dégradées, réseaux divers vétustes et à risques).

### **La médina au centre de nouveaux projets**

La récente inscription de la médina au Patrimoine mondial implique des exigences en termes de dispositifs normatifs, réglementaires et opérationnels de sauvegarde, régulièrement soumis à vérification. Dans ce sens, un vaste programme de réhabilitation et de requalification de la médina a été lancé par le Conseil de la Ville, selon quatre axes : (i) renforcement des infrastructures; (ii) aménagement des espaces publics et équipements de proximité; (iii) intervention sur le bâti menaçant ruine; (iv) promotion de l'emploi et organisation des activités économiques.

Ce programme, qui répond à l'ambitieux projet de mise à niveau et de requalification de la médina, s'inscrit dans le cadre du diagnostic participatif (PCD) élaboré par la Ville de Rabat et validé par les acteurs locaux, y compris la société civile. Le passage à l'étape opérationnelle et à la réalisation des actions concrètes dépendra de la capacité des acteurs institutionnels – en premier lieu la Municipalité – à créer la nécessaire synergie entre les parties prenantes, selon un processus de concertation associant la population à travers les associations de quartiers, de femmes et de jeunes.

A ce sujet, des expériences de stratégies territoriales telles que l'approche Agenda 21 local, développée à Essaouira, Marrakech, Meknès et testée au Ksar Aït Benhaddou, peuvent ouvrir la voie à des processus de dialogue et de concertation et à des modes opératoires plus efficaces, dont il importe de diffuser les bonnes pratiques au titre du renforcement de la gouvernance locale. C'est certainement à cette condition que la médina de Rabat et, de manière plus large, les paysages urbains à valeur patrimoniale et architecturale pourront répondre aux exigences d'un développement durable et intégré et s'inscrire dans des logiques de promotion territoriale, de compétitivité des villes et d'amélioration des conditions de vie des citoyens.



## Quels moyens et quelles pratiques mettre en place pour la valorisation de l'usage contemporain et fonctionnel du patrimoine en tant qu'espace public, privé ou commun ?

**Dr Abdoul Aziz DIOP,**

Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture  
Dakar, Sénégal.

Le patrimoine, matériel ou immatériel, est un héritage à transmettre et relève de l'intérêt général. C'est donc un *construit social* (investissements réalisés dans le passé comme dans le présent) dont il faut valoriser les services qui en sont issus. Cela permettra de fixer, pour une part, l'image du territoire.

Dès lors, il importe aux acteurs (Etat, Collectivités, ONG, Bailleurs, etc.) de définir les moyens et les pratiques à mettre en œuvre pour valoriser l'usage du patrimoine. Mais de quel type d'usage faudra-t-il en faire ? Le patrimoine est-il une affaire d'élite ou doit-il être réfléchi comme un espace public ? Quels avantages les acteurs peuvent tirer de sa valorisation ?

Le patrimoine, considéré comme un bien collectif, est caractérisé à la fois par ses dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles. A ce titre le patrimoine mérite d'être valorisé, conservé et transmis aux futures générations. Pour cela, l'Etat, dans un contexte de raréfaction des ressources financières, a un rôle central à jouer. Il doit en effet permettre de déclencher un processus de sensibilisation et de mobilisation de tous les acteurs (surtout locaux) pour la reconnaissance du patrimoine en vue de sa véritable appropriation comme facteur de développement en tenant compte des réalités des territoires.

Le patrimoine rural comme urbain doit être pensé en termes de bénéfices pour les populations. Dès lors il devient nécessaire que celles-ci s'en approprient et s'impliquent dans son indentification comme dans sa gestion. Il est difficile pour les pays pauvres de prendre en charge cet aspect du patrimoine alors que les urgences sont nombreuses.

Par ailleurs, l'engagement et le bénévolat, qui accompagnent souvent le secteur restent

difficiles dans un contexte de chômage et de difficultés de satisfaction des besoins parfois primaires. Mais il n'en demeure pas moins que le patrimoine doit jouer un rôle plus important dans une politique de croissance et de développement culturel.

La mise en valeur du patrimoine, bien que difficile n'est pas insurmontable. L'urbanisme a dans ce cadre un rôle important à jouer. C'est en effet un secteur qui doit veiller à la protection réglementaire du patrimoine notamment architectural. Il peut prendre ainsi des mesures de sauvegarde des sites recensés comme faisant partie du patrimoine et encadrer les différents types de construction dans les alentours. Pour y arriver il faut d'abord une volonté politique bien affirmée et des moyens techniques et humains pour faire respecter les règles édictées. A cela s'ajoute la nécessaire coordination entre tous les acteurs pour créer une dynamique de valorisation du patrimoine et en faire un réel facteur de développement local.

Néanmoins il y a lieu d'éviter de croire que mettre en valeur le patrimoine conduit forcément à un développement local. Des risques existent comme :

Les sites de patrimoine qui peuvent subir de graves dégradations, en particulier environnementales du fait du tourisme de masse. Des investissements importants destinés à l'accueil d'un grand nombre de touristes qui se révéleront non rentables faute d'une fréquentation suffisante.

Un enchérissement du foncier (gentrification). L'accent mis sur le tourisme alors que les ressources auraient pu être consacrées à des besoins essentiels d'éducation et de santé. L'accroissement des inégalités selon que les habitants participent ou non à l'activité

touristique. La captation de l'apport du tourisme par des agents extérieurs au territoire.

Il faut par conséquent trouver le juste milieu entre mise en valeur du patrimoine et sauvegarde des intérêts locaux humains et environnementaux dans un souci de développement durable. Les participants sont donc appelés à trouver les pistes et moyens de sensibiliser les pouvoirs publics nationaux et locaux ainsi que les autres acteurs à considérer le patrimoine comme un outil de développement économique local.



Menuiserie à St Louis, Sénégal, chantier-école de l'Assemblée territoriale du Fleuve, IPW-DPC, 2006-09  
© WALONIE BRUXELLES

## Politique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine : Entre lutte contre la pauvreté et gentrification : du fonds d'aide à l'OPAH-STP (Opération Programmée d'Appui à l'Amélioration de l'Habitat- Sécurité-Tourisme- Patrimoine) du programme de développement touristique, Saint-Louis du Sénégal.

**Aly SINE,**

Directeur Adjoint des Services Techniques Municipaux de Saint-Louis, Doctorant en cotutelle Université Gaston Berger de Saint-Louis et Université Libre Bruxelles, Sénégal

En 1659 Louis Caullier installe sur l'île N'Dar, devenue île Saint Louis, un comptoir colonial au sein d'une habitation fortifiée. Au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> de part et d'autre du fort et de la place d'arme, s'établit une ville au plan régulier et à l'architecture coloniale particulière qui connaît son âge d'or à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. De nombreux bâtiments civils, publics, religieux et militaires sont construits par les différents gouverneurs dont Louis Faidherbe qui entreprend une série de travaux qui confirme l'essor de la ville et sa morphologie urbaine actuelle. Sur le plan administratif, Saint-Louis a été érigée en Commune de plein exercice à partir de 1872. Elle a aussi été siège du conseil général de la colonie, Capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et du Sénégal . Par ses fonctions, Saint-Louis a pu bénéficier d'importants équipements et infrastructures urbains. La perte progressive du pouvoir économique, administratif et politique de cette ville jadis florissante l'a entraîné dans un déclin relatif au cours du 19<sup>e</sup> siècle finissant.

Néanmoins, en raison de son legs historique Saint-Louis a pu bénéficier d'un riche patrimoine historique, architectural et urbain exceptionnels qui lui a valu d'être inscrite, en 2000, sur la liste du Patrimoine de l'Humanité (Au niveau national, Saint-Louis a été classée au même titre que Gorée en zone de rénovation urbaine dès 1972). Le renforcement du processus de décentralisation en 1996 avec l'augmentation des compétences transférées aux collectivités locales, la culture dont dépend le patrimoine devient désormais une prérogative de la Commune. Néanmoins, avec ce nouveau système de gouvernance, la gestion du patrimoine relève de différentes compétences (culture, urbanisme, et

et aménagement, tourisme) et de différents niveaux (Etat, collectivités locales et populations/ démarche participative comme nouveau mode de gouvernance. Cette transversalité du patrimoine et la multiplicité des acteurs est à l'origine cependant de conflits de compétences dans la prise en charge du patrimoine.

La Commune de Saint-Louis en inscrivant la conservation du patrimoine dans ses priorités adopte en 2000 un Règlement Provisoire d'Architecture dont la priorité est d'encadrer de manière souple les constructions sur l'île dans l'attente de la mise en place du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de l'île. Dans la même lancée, les autorités de Saint-Louis sollicitent leurs partenaires de la coopération décentralisée (notamment Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine) pour l'inscription du volet « patrimoine » dans les programmes de coopération. A cet effet, une mobilisation nationale et internationale s'organise autour de la sauvegarde et la mise en valeur dont les objectifs sont entre autres :

- l'amélioration de la connaissance du patrimoine par l'inventaire, l'information, la sensibilisation ;
- la mise en place d'outils de gestion du patrimoine : Inventaire Architectural et Urbain + Base de donnée SIN DAR Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), bureau du patrimoine préfiguration de la Maison du Patrimoine ;
- la mise en œuvre d'actions de restauration du patrimoine

- le renforcement et le développement de compétences locales par le biais de formations et d'échanges d'expériences.

Pour l'atteinte de ces objectifs plusieurs actions et mesures ont été réalisées, notamment, l'organisation des ateliers internationaux sur le patrimoine, l'élaboration de l'inventaire, l'élaboration et l'adoption du PSMV et la mise en œuvre de chantiers écoles (réhabilitation de l'Assemblée Territoriale du Fleuve par la coopération avec la région wallonne, le projet de réhabilitation de la Maison du Patrimoine, la réhabilitation du Rognât Sud par la coopération espagnole, restauration d'édifices travaux sur la rue Blaise Diagne par l'association Patrimoine Métiers Solidarité (PMS) et le renforcement des capacités par des formations de courtes durées notamment ceux dispensés par l'Institut du Patrimoine Wallon/ Paix Dieu, Ecole Atelier de Saint-Louis du Sénégal etc. Ces actions ont pour but de concilier la sauvegarde du patrimoine et le développement territorial dans une approche globale prenant en compte les questions sociales, environnementales, économiques.

### **La politique de conservation du patrimoine**

La politique de conservation est orientée dans un premier temps vers la mise en place des outils, mécanismes et organes de gestion du patrimoine afin de suivre l'évolution/ l'état de conservation du patrimoine et de proposer les mesures de protection et de mise en valeur idoines. C'est dans ce cadre qu'a été institué le bureau du patrimoine préfiguration de la Maison du Patrimoine et l'inventaire architectural et urbain de l'île qui répertorie l'ensemble des unités architecturales (1344 UA) et le PSMV qui est à la fois un outil technique et réglementaire opposable aux tiers.

Le Bureau du Patrimoine au-delà de rassembler toutes les informations relatives au patrimoine a également comme mission d'informer et de sensibiliser tous les habitants de Saint-Louis, et en priorité ceux de l'île, au patrimoine par l'organisation d'émissions radios, la mise en place d'un bulletin d'information sur le patrimoine, l'organisation des journées du patrimoine (septembre généralement) et de manifestations culturelles favorisant la connaissance du patrimoine avec l'appui des conseils de quartiers<sup>85</sup> qui assurent un rôle de

veille les Week-end et jours fériés. La nomination d'un architecte-conseil, mis à disposition par l'UNESCO puis par la coopération décentralisée a permis d'accompagner la Commune dans le suivi de la conservation du patrimoine et le renforcement de capacités des agents, la mise en œuvre de chantiers pilotes dont les travaux de la future Maison du Patrimoine. En 2008, le PSMV est adopté par décret N°2008-694 du 30 juin 2008 portant Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Patrimoine de Saint-Louis.

### **La préservation du patrimoine comme outil de promotion social et économique**

Dans le cadre de la politique de conservation et de mise en valeur du patrimoine et de lutte contre la pauvreté, l'UNESCO avait financé un projet pilote dénommé « fonds d'aide : gestion durable du patrimoine pour la réduction de la pauvreté ». Ce projet a été initié à la suite de nombreuses expertises (L. Chadaj et B. Bizet) qui mettaient en évidence d'une part le niveau de pauvreté des populations de l'île et de l'autre la nécessité d'engager des actions en faveur de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine (taux de péril important + de 10%). Il avait comme objectif de :

- Permettre aux résidents de l'île de Saint-Louis de bénéficier de financements à taux réduits pour créer, développer ou consolider une micro-activité économique ;
- Améliorer la solvabilité des familles pour permettre à terme d'envisager une action sur l'habitat ;
- Garantir le maintien des familles dans leur habitat ;
- Mettre en évidence le lien entre développement économique et préservation du patrimoine ;
- Éviter l'auto-construction ;
- Sensibiliser les habitants sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti.

Le mécanisme de financement consistait à accorder un financement dont le montant ne pouvait dépasser 1.000.000 f FCA aux bénéficiaires éligibles. Le financement comporte

---

Commune et la population. Ils sont composés de l'ensemble des organisations communautaires de base (OCB) du quartier, des personnes ressources, des représentants de l'autorité (les élus du quartier). Ils ont une mission de développement.

<sup>85</sup> Les Conseils de quartiers sont des organisations communautaires de base qui assurent le relais entre la

un volet économique à partir d'une ligne de crédit pour financer une activité et un volet d'amélioration de la protection du patrimoine par une subvention n'excédant pas 30% du budget et destinée à couvrir les travaux de protection envisagés. Neufs (9) projets ont été financés parmi lesquels le renforcement d'une activité de friperie + réhabilitation façade et dalle supérieure et le renforcement d'un commerce + réhabilitation de façade.

Cependant, en dépit d'une réussite mitigée de la mise en œuvre du projet, l'évaluation a permis de réorienter les mécanismes d'intervention sur le patrimoine privé et de proposer des perspectives dans le cadre du volet patrimoine du Programme de développement touristique dénommé « OPAH STP » (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat/ Sécurité-Tourisme-Patrimoine).

L'OPAH STP, en appui à la protection et la mise en valeur du patrimoine privé, tout en ayant des objectifs similaires au fonds d'aide, accorde une attention toute particulière à la lutte contre la pauvreté, la gentrification et la muséification de l'île de Saint-Louis. L'OPA-STP contribue également à la préservation du patrimoine par la réhabilitation des immeubles autour de deux axes majeurs :

Axe A : réhabilitation complète des immeubles à intérêt architectural grand ou exceptionnel du secteur sauvegardé qui sont en état moyen, mauvais ou en péril (65 Immeubles)

Axe B : Immeubles (intérêt architectural grand, moyen ou exceptionnel) sur séquences à fort potentiel touristique établis sur le parcours touristique de l'île (116 immeubles).

Le financement des travaux de réhabilitation est fait selon la même formule que le fonds d'aide, c'est-à-dire, il comporte une subvention et un crédit. Le taux de subventionnement varie selon le niveau de revenus des bénéficiaires et peut aller jusqu'à 90%. Le niveau de revenus sera déterminé après enquête foncière et socio-économique des bénéficiaires. Le projet prend en charge les aspects sociaux avec un appui au rélogement et à la régularisation foncière (l'indivision est une réalité sur l'île où un immeuble pourrait appartenir à plus de 30 ayants-droits sans que la transcription au nom des héritiers soit effectuée).

En somme, ce volet s'inscrit dans le cadre du programme de développement touristique de Saint-Louis et de sa région et qui vise

globalement le développement durable de la ville axé sur la valorisation touristique des patrimoines historique, culturel et naturel de la ville et de la région.

Le programme comprend des actions dans un spectre large de domaines, autour d'une porte d'entrée de valorisation patrimoine et d'aménagement urbain à finalité touristique

Plus spécifiquement, ce Programme essentiellement concentré sur la ville de Saint-Louis vise à augmenter l'attractivité du territoire, à travers :

- une diversification et une amélioration de l'offre et de l'accueil touristiques : au sens de ce qui est offert « à voir » et « à visiter » au touriste afin de lui donner des raisons de « déambuler » dans l'espace urbain patrimonial et de séjourner plus longue ;
- la mise en valeur du patrimoine urbain et la requalification des espaces publics de l'île et de ses abords immédiats (périmètre du PSMV), tant pour améliorer l'attractivité du site que pour le rendre plus fonctionnel et plus attractif pour ses habitants et aux visiteurs ;
- l'amélioration du cadre de vie sur l'île au travers du renforcement de la collecte des déchets, allant profiter tant aux touristes qu'aux Saint-Louisiens ;
- l'amélioration des conditions de débarquement et de conditionnement des produits de la pêche au sein d'une base de pêche correctement aménagée sur le site du Port polonais et la valorisation touristique de l'hydrobase en créant les conditions d'un accès plus facile.

Par ailleurs, afin de garantir la pérennité des importants ouvrages qui seront réalisés, le Programme accorde une attention particulière au renforcement des capacités institutionnelles et des moyens logistiques de la Mairie de Saint-Louis, ses services et des acteurs locaux. Ainsi, la mise en œuvre de ce programme dans sa globalité et la mobilisation de la population autour du projet urbain de Saint-Louis avec le patrimoine comme leitmotiv de développement, confirmera plus que jamais le statut de « ville universelle » de Saint-Louis. Statut qui contribuera à son développement durable si toutefois les conditions minimales du point de vue social, économique, politiques sont correctement posées.

# Pour une revalorisation du fleuve Sénégal par le génie protecteur de la ville de Saint-Louis : Mame Coumba BANG. Projet de recherche-action.

**Ibrahima BAO,**

Socio-anthropologue, enseignant/chercheur  
UGB, Président de la MDFS, Sénégal

La ville de Saint-Louis est étroitement liée à l'existence du fleuve Sénégal potentiel de développement économique, social, culturel et symbolique pour les différentes composantes de la population. Entre les Saint-louisiens et le fleuve, existe un rapport de complicité ontologique dont l'un des référents symboliques est le Génie protecteur Mame Coumba Bang qui assure à la ville protection, sécurité et promotion. La population a pendant longtemps vénéré sa mémoire pour captiver ses faveurs en lui consacrant des cérémonies rituelles pendant lesquelles des libations étaient effectuées. Ces pratiques religieuses renforçaient chez la communauté saint-louisienne les sentiments d'appartenance, d'unité et de cohésion sociale. Ce qui fait que la population est restée très attachée au fleuve et a concouru à sa promotion par des actes de citoyenneté, notamment, par l'entretien des rivages, la sauvegarde de certaines espèces halieutiques et la politique de la maîtrise de l'eau dans l'exploitation agricole. Le fleuve a ainsi occupé une place prépondérante dans la vie des saint-louisiens.

Cependant, depuis quelques années on assiste à une perte de vitalité sociale du fleuve due à un certain nombre de phénomènes : les berges du fleuve sont devenues des dépotoirs d'ordures ménagères pour les riverains, le lit majeur du fleuve devient un espace convoité par les populations à la recherche de terrains d'habitation. Tout ceci constitue une dégradation et un rétrécissement de l'espace fluvial entraînant un frein au développement du tourisme, de l'économie et de l'agriculture et favorisant les inondations, l'insalubrité (source de maladies comme le choléra et le paludisme).

Cette perte de vitalité sociale du fleuve se manifeste par l'abandon de sacrifices collectifs organisés jusqu'à récemment par un petit fils de Mame Coumba BANG dénommé Seydou et disparu depuis une dizaine d'années. Face à ce

constat, la Maison du Fleuve Sénégal (MDFS) initie ce projet de revalorisation du génie protecteur de la ville de Saint-Louis Mame Coumba BANG par une recherche-action devant se concrétiser par la confection d'un livre et d'une bande dessinée dont l'objectif sera de favoriser la réappropriation par la population du génie du fleuve.

## Contexte de recherche

Ce projet constitue un prolongement et un approfondissement des réflexions et travaux conduits par l'association la Maison du Fleuve Sénégal depuis sa création en juin 2006. En effet, l'équipe de la MDFS travaille sur la notion de culture de fleuve à travers des projets comme « Raconte-moi ton fleuve », une étude sociologique de la réhabilitation du pont Faidherbe, le patrimoine matériel et immatériel fluvial à Podor, les effets socio-économiques et culturels du barrage de Diama et l'organisation d'un colloque international sur les patrimoines fluviaux et territoires au mois de mars 2011.

Ce projet permettra de mettre en lumière l'importance et l'intérêt de la divinité comme support de communication sociale et **facteur** d'unité culturelle et de réappropriation du fleuve pour la communauté saint-louisienne. En ce sens, il constitue un médium essentiel pour le développement de la ville.

## Objectif

L'objectif de ce projet consiste à contribuer à la promotion du fleuve par la revalorisation et la revitalisation des rapports entre le fleuve et ses riverains via le culte de la divinité Mame Coumba Bang, Génie protecteur de la ville et par-delà, montrer à la communauté saint-louisienne la nécessité de protéger et d'entretenir le fleuve et ses berges.

Ce projet se veut une contribution essentielle et novatrice à la littérature du fleuve et à la renaissance du culte de Mame Coumba Bang. De même, il a pour ambition de participer aux

actions de lutte contre la dégradation de l'environnement fluvial. D'abord, il nous permettra de comprendre et de faire comprendre les enjeux économiques, sociaux et culturels que revêt le fleuve. Il permettra aussi de sensibiliser les populations à la nécessité de maîtriser l'érosion fluviale par le changement de leurs comportements qui transforment les berges en dépotoir d'ordures. Il constituera donc un document intéressant et important, participant à trouver des solutions à l'insalubrité fluviale, au désintéressement vis-à-vis de la divinité de la ville. Ce projet nous servira de baromètre pour mesurer l'évolution des rapports entre le fleuve et ses riverains.

### **Problématique du projet et hypothèses**

Le désintéressement grandissant de la population à l'endroit du fleuve et la dégradation de l'environnement fluvial constituent une préoccupation majeure pour les différents acteurs fluviaux et les autorités locales et nationales. C'est dans cette perspective que la Maison du fleuve Sénégal participe à la résolution des problèmes de dégradation de l'environnement fluvial en associant la population à la redéfinition de son rapport au fleuve.

En effet, le fleuve pose des enjeux énormes et des intérêts non négligeables. Il constitue un support pour le tourisme, l'agriculture, l'industrie, l'élevage, etc., par-delà l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est pourquoi le désintéressement des riverains à la gestion du fleuve et la transformation des berges en dépotoir d'ordures constituent une menace réelle pour le développement de la ville.

Ainsi, la protection des rivages et la promotion du fleuve intéressent donc au plus haut degré la MDFS qui se veut un partenaire privilégié des collectivités et institutions pour une redéfinition des rapports entre le fleuve et ses riverains. Ce projet s'inscrit donc dans la promotion et la sauvegarde du patrimoine fluvial.

La question centrale qui conditionne le projet est de définir comment la revitalisation du culte de la divinité Mame Coumba Bang par la population saint-louisienne constitue un support

de communication sociale pour lutter contre la dégradation du fleuve et son environnement. La réponse à cette question principale nous conduit à formuler les hypothèses suivantes :

- Le culte de la divinité constitue un facteur de motivation pour la protection de l'environnement fluvial.
- Le fleuve est facteur de cohésion sociale et d'unité culturelle.
- Le fleuve et le génie du fleuve sont des facteurs de développement du sentiment d'appartenance et d'identité saint-louisienne.

### **Méthodologie.**

Une enquête quantitative sera menée avec l'aide des étudiants de sociologie de l'université Gaston Berger de Saint-Louis dans le cadre de l'unité d'enseignement socio-anthropologie de l'eau. Cette enquête statistique permettra d'explorer les représentations et le rapport que la population saint-louisienne entretient avec le génie Mame Coumba BANG. Conjointement, des personnes ressources seront identifiées au cours de l'enquête et des entretiens non directifs seront réalisés. On procédera aussi à la réalisation de récits de vie afin de comprendre la place du génie du fleuve dans leur quotidien et leurs systèmes de représentations symboliques.

### **Restitution des résultats.**

Pour la diffusion des résultats obtenus, l'équipe compte organiser un atelier national de diffusion, des conférences au sein de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, auprès de la municipalité, et des séances de débats et d'animation dans les quartiers de Saint-Louis afin de sensibiliser les populations sur l'intérêt et la nécessité de protéger et de promouvoir le fleuve, ses berges et ses environs.

Avec la publication de l'ouvrage, elle invitera ses partenaires financiers, les autorités de la ville, les associations écologiques, les spécialistes du tourisme, de la culture, la presse locale et internationale à une grande rencontre médiatisée pour sa présentation.



# Plaidoirie pour les salles de cinémas

**Selma ZERHOUNI**

Architecte, Directrice générale Revue AM  
Architecture, Maroc

La question du patrimoine construit est confrontée ici au sentiment de perte d'identité que provoque le colonialisme. D'une part nous avons de belles bâtisses qui se dressent de façon cohérente voire avec qualité, d'autres part, nous avons une population locale qui a fait la guerre contre l'occupant et qui souffre de voir les sites qu'il avait naguère occupés. C'est comme si aujourd'hui, vous demandiez aux palestiniens de s'approprier les nouvelles constructions juives.

Au Maroc les grandes villes modernes sont toutes des villes récentes datant d'un siècle à peine. L'urbanisme y est différent des médinas ancestrales. Les constructions aussi. La vocation de certaines belles œuvres était aussi liée au mode de vie d'une population déracinée qui venait s'implanter avec sa culture propre, son investissement économique mais aussi ses loisirs. Les cafés, les restaurants, les salles de spectacles, les théâtres, les arènes, les courses de lévriers, les clubs de boules, les cinémas... venaient apporter leur contribution pour améliorer le quotidien du colon. L'espace public était alors investi le soir venu, par une population prête à se laisser enchanter par les artistes.

Mais n'est-ce pas cela notre problème urbain d'aujourd'hui ? N'est-ce pas justement cet enfermement dans la production économique et son corollaire la consommation ? L'espace urbain peut-il re-devenir le lieu de partage joyeux de la culture, sans préserver les espaces mythiques tels les cinémas ?

## **L'exemple des cinémas**

Nous voyons, impuissants, la dégradation ou la destruction des grandes salles de cinéma au Maroc, qui était au nombre de 355 au début du siècle, dont une trentaine à peine perdurent. Ce patrimoine urbain exceptionnel, est à sauvegarder absolument puisque les villes manquent cruellement d'équipements culturels. Pour les cinéastes, elles sont la représentation physique de l'échec national de leur métier. Pour les architectes, c'est la mémoire collective de toute la cité qui se démolie inéluctablement. Les exploitants de salles de cinéma justifient

l'abandon de ces espaces par la faiblesse du nombre d'entrées : 50 millions de tickets vendus dans les années 80, 4 millions de spectateurs de nos jours, à travers tout le Maroc. L'amour du cinéma a-t-il disparu ? Non, car le piratage des DVD donne accès aux derniers films à très bas prix, bradés sur le trottoir.

## **Culture contre marchandising**

Ces salles ont bercé notre enfance et nourri notre imaginaire. Repères fastueux de nos villes, ces magnifiques édifices constituent souvent les seuls équipements culturels des quartiers périphériques. Ces salles obscures, occupent en fait des lieux stratégiques recherchés notamment par les supermarchés, voire les hyper marchés. Leur disparition revient à effacer les spectacles fabuleux et le rêve pour le remplacer par le marchandising et le commerce. En gommant du paysage ces lieux mythiques, c'est l'euphorie du partage culturel qui disparaît. C'est les sorties avec les parents, la famille ou les amis qu'on détruit.

## **Casse-tête de la rentabilité**

Dans les centres villes historiques, les anciennes salles sont un vrai casse-tête ; entre l'exploitant qui perd de l'argent, le propriétaire des murs qui ne peut récupérer son bien, le Centre Cinématographique Marocain qui prône le multiplexe (Mégarama), les collectivités locales (Casablanca) et les associations (save cinéma in Morocco) qui freinent la destruction, le citoyen qui trouve le ticket trop cher, les vieilles salles courent un danger d'éradication totale. Pourtant, la production cinématographique nationale s'améliore.

L'amélioration de toute la chaîne de production cinématographique marocaine est visible et pourrait impacter positivement le paysage urbain. En effet, un contrat-programme a été négocié entre le Ministère de la Communication, celui des Finances, les producteurs, les exploitants de salles et le CCM. Il y est prévu la formation aux métiers du cinéma, des avances sur recettes substantielles pour la production et la diffusion, l'incitation à la construction de multiplexes, en parallèle à la lutte contre le

piratage. La rénovation ou la réhabilitation des vieilles salles de cinéma, est à peine évoquée et renvoie à des dates lointaines.

### **Scène de la mort annoncée**

La mort annoncée des salles obscures se répète dans les villes, privant les générations futures d'un patrimoine unique, rompant avec l'histoire de la toile qui a façonné bien des créateurs. L'architecture et le cinéma sont des expressions artistiques complexes qui s'imprègnent l'une par l'autre. C'est pourquoi, architectes et cinéastes devront mettre en commun leurs efforts pour sauver ces vénérables salles. Une prise de conscience énergique serait salvatrice. Chacun de nous ne manquera pas d'avoir un pincement au cœur de voir fermé, oublié, ou détruit, le cinéma de son enfance. C'est pourquoi il faut réveiller les mémoires avant que toutes les salles ne tirent leur révérence, et ne s'éteignent sans bruit.

Interdire leur destruction est un devoir civique. Le nôtre, simples citoyens ou engagés dans un mouvement associatif, celui de nos élus et de nos gouvernants mais c'est aux architectes à s'engager à refuser tout projet sur leurs décombres !

### **L'espoir : le tissu associatif**

Le renforcement du tissu associatif local permet de mettre en évidence les atouts et les capacités des friches dont regorgent les villes. Le patrimoine matériel et immatériel, dont la richesse est diversifiée, ne peut se limiter aux monuments anciens et aux traditions. C'est pourquoi les associations de la société civile offre de nouvelles opportunités pour créer de l'animation au sein de friches urbaines de tout ordre.

La protection, la sauvegarde, la valorisation du patrimoine culturel (matériel et immatériel) devraient s'appuyer sur les réseaux existants pour

s'adresser aux institutions régionales pour coordonner avec d'autres réseaux mondiaux.

Afin d'unifier les efforts, travailler en parfaite synergie et pour optimiser les ressources financières, logistiques et humaines. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de gestion territoriale basée sur l'approche du travail en réseau avec les principes de solidarité, de collaboration et de complémentarité, qui gagne en ce moment la confiance des institutions nationales.

### **Réservoir de compétence**

Le développement durable du patrimoine culturel passe aussi par la mobilisation des compétences nationales dans le monde. En effet, la réalité sociologique des marocains du Monde est dans les trajectoires migratoires contemporaines. Ces dernières ont permis l'enracinement progressif à l'étranger de Marocains estimés à 10% de la population totale du Maroc, c'est-à-dire à quelques 3 millions de personnes (sources CCME). Une présence active qui se compte dans de nombreux pays et principalement en Occident. Ce processus d'implantations progressives est bien engagé et impulse des transformations radicales du tissu marocain et une mutation socioculturelle, dont, notamment, la montée en puissance et le développement du niveau culturel.

C'est pourquoi, les recommandations de cette conférence préparatoire devraient inclure une offre de soutiens aux associations culturelles pourvu qu'elles réinventent l'usage des bâtiments à préserver ainsi que l'appel aux diasporas dans le monde.

*Durant une cérémonie sacrée, Porto-Novo, Bénin*

# Les enjeux de la préservation du patrimoine architectural : le cas de Dakar Plateau, Sénégal

**M. Etienne DIENE**

Architecte DPLG Paris La Villette  
Master 2 Arts et Cultures / Option Patrimoine,  
Sénégal

Cette contribution s'inscrit pleinement dans le prolongement de l'atelier Patrimoine et Développement, qui aura sans doute le mérite de dresser les enjeux de la préservation du patrimoine, face à l'urbanisation galopante des villes synonymes de plus de nuisances visuelles, sonores, de promiscuité, de précarité...et surtout de risques de destruction du patrimoine.

L'histoire a souvent montré que la plupart des nations se construisent généralement suivant le principe des mythes fondateurs, s'articulant autour d'une dynamique culturelle identitaire.

C'est pourquoi chaque nation tente de valoriser davantage son patrimoine allant dans le sens d'un plus fort enracinement historique et d'une influence grandissante : d'ailleurs ce n'est pas pour rien que les américains quand ils bombardent l'Irak s'attaquent au préalable violemment au patrimoine culturel, aux vestiges de la Mésopotamie et au remarquable patrimoine muséal, symbole d'une civilisation millénaire brillante....

Ainsi pour revenir au cas spécifique de DAKAR, en se projetant dans une démarche exploratoire de la ville avec des matériaux d'expressions utilisés comme des cartes postales, des photos anciennes ou récentes, plans de villes... nous parvenons à de faire resurgir toute la splendeur de certaines portions du Dakar Plateau, connu à l'époque pour sa qualité architecturale ou esthétique, et aussi la dimension symbolique et historique.

Aujourd'hui, Dakar est un espace transculturel et le « Plateau » incarne la dimension symbolique de la centralité.

L'histoire de la composition de la ville montre des étapes décisives dans sa constitution : en effet, la crise à l'époque faisait de Dakar un centre d'approvisionnement et aussi de décision commerciale du pays. Dakar joua réellement son rôle de ville relais de la politique coloniale, construit autour du port, en participant à la

rapidité des commandes de marchandises et les livraisons qui passaient obligatoirement par Dakar. Cette portion de ville du Plateau s'est construite à l'époque suivant un modèle expérimental sous-tendu par l'urbanisme réglementaire européen, un aménagement équilibré avec de grandes percées<sup>86</sup>, l'alignement, une unité architecturale adaptée au climat, beaucoup d'espaces publics, une échelle humaine, une portion de ville harmonieuse et esthétiquement acceptable...

Une évolution significative du cadre bâti s'illustre d'une manière remarquable à travers le schéma directeur fondateur fait par Pinet Laprade entre 1850 et 1888 avec son organisation générale en damier suivant de grands axes autour de la gare, du port, de l'hôtel de ville et au centre la place de l'Indépendance... modèle symbolique de la plupart des centres villes européens. De nos jours le Plateau de Dakar concentre toujours une partie importante de l'architecture qui a marqué des territoires entiers du Sénégal et de l'Afrique.

Aujourd'hui la question foncière à Dakar est cruciale, cette dernière est davantage accentuée par le fait qu'une forte proportion de la population, plus de 30 %, est concentrée sur seulement 2.8 % du territoire national entraînant une macrocéphalie progressive<sup>87</sup>.

Actuellement les terres restantes se raréfient et il s'y ajoute un exode rural grandissant d'où des mutations remarquables sur le tissu urbain à travers les tentatives de construction, destruction, reconstruction, déconstruction...

Cette situation entraîne des effets induits sur l'architecture, l'urbanisme et l'habitat avec en toile de fond beaucoup d'interrogations sur la perception et la représentation de la ville, l'identité de la ville...

---

<sup>86</sup> Transformation de Paris sous le second Empire / Wikipedia

<sup>87</sup> Etude urbaine du Grand Dakar : / colloque organisée par la communauté urbaine Dakar avec tous les acteurs.

L'appel du doyen des architectes sénégalais, Cheick N'GOM, est révélateur des mutations importantes que subit la ville : « Dakar a perdu son lustre d'antan. Le quartier de plateau notre quartier qui brillait jadis de mille feux sur l'Océan Atlantique a perdu de sa superbe. Ce site merveilleux juché sur l'éperon de la presqu'île du Cap Vert surplombe les baies lumineuses accueillantes et protectrices qui le ceinturent et le caractérisent : gites favorables à la navigation, la pêche aux loisirs balnéaires et pour tout dire aux échanges à travers les âges. La pauvreté, l'exode rural, la spéculation foncière, l'anarchie et l'accaparement sauvage de l'espace ont étouffé la légendaire convivialité des dakarois... »<sup>88</sup>

Depuis quelques temps certaines figures symboliques de la ville comme l'artiste Jo Ouakam faisant partie désormais des couleurs de la ville, du décor, se positionne en militant contre cette disparition du charme de la ville d'antan.

Tout dernièrement le cinéaste Ben Diogaye Bèye, à travers un document fiction d'une cinquantaine de minutes, projeté à l'Institut français (ex-CCF), sonne le cri de cœur d'un nostalgique révolté par les changements intervenus à Dakar, devenue, au fil des ans, une ville "rurale", où "tout le monde fait ce qu'il veut, où il veut, comme il veut". Et avant lui le cinéaste Mambety dans une démarche avant-gardiste annonçait le scénario d'un chaos urbain. C'est pourquoi la préservation du Patrimoine architectural, urbanistique et environnemental en général demeure non seulement un enjeu de société, mais ceci constitue en même temps un grand facteur de développement pour nos pays émergents.

En effet la valorisation des sites historiques va dans le sens de booster l'économie, à travers un tourisme beaucoup plus dynamique, des créations d'emplois et également celle-ci permet la production de plusieurs produits dérivés. On peut remarquer que Hollywood à travers le cinéma reste la première contribution majeure au PIB américain, et l'essentiel de son contenu relate le patrimoine culturel américain, reprenant le fameux « American way of life ».

Aujourd'hui en Europe on peut remarquer le cas de la France qui reste dans le peloton des pays les plus visités au monde grâce à son immense

patrimoine architectural remarquable, en effet ce dernier est en permanence identifié, valorisé et mis en exergue. D'ailleurs ce n'est pas pour rien chaque année la plupart des pays avisés émettent vivement le grand souhait de faire figurer leur patrimoine culturel et naturel sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO...

Ainsi la valorisation de ces monuments historiques met en évidence leur qualité architecturale ou esthétique, de même que leur dimension historique et surtout l'intérêt que procurent ces édifices souvent méconnus du jeune public...leur léguant ainsi un héritage ! L'intérêt du patrimoine est fondamental quand on sait que les villes s'inventent et se réinventent en permanence, de même elles sont fondatrices des civilisations et qu'une poésie des villes s'exprime à travers son architecture.

Ezra Park le fondateur de la plus grande école de sociologie urbaine de Chicago disait que « Les villes ne sont rien d'autre que l'expression des cultures qui les ont produites ». Et de ce point de vue nous devons valoriser ce qu'il y a de mieux en faveur de notre patrimoine afin de magnifier la grandeur de nos sociétés et de nos hommes de l'art en substance...

Aujourd'hui Dakar montre l'image contrastée d'une ville qui grandit, dans tous les sens avec des constructions, destructions, déconstructions, détournements d'espaces, dans l'ensemble sans cohérence architecturale, du coup on remarque l'absence d'une harmonie de hauteur en fonction des quartiers, on observe également l'absence de cohérence morphologique. C'est pourquoi elle plaît aux uns, et déplaît aux autres. Et malgré cela, elle progresse à son rythme, avec ses nouveaux bâtiments, ses matériaux « tendance » (le verre, les composites...), ses couleurs et la nouveauté, dans cette ambiance où domine le béton, c'est effectivement l'émergence de nouvelles tours.

C'est pourquoi, il paraît important d'accélérer une démarche d'identification de certains édifices ou monuments ayant un intérêt particulier pour le Patrimoine. Et par la suite l'idéal serait de pouvoir aller à la phase de préservation, de conservation, jusqu'à la phase de restauration dans certains cas.

La mise en place d'une nouvelle esthétique urbaine suppose au préalable un certains nombres de caractéristiques préétablis auquel

<sup>88</sup> « Les riverains contre la prolifération des cantines » : quotidien LE SOLEIL / 16/01/ 2002.

tout le monde (populations, autorités...) devra se conformer rigoureusement à savoir :

- La mise en cohérence d'un certains nombres d'éléments :
- L'utilisation future des sols
- L'acquisition des terrains
- L'aménagement d'un nouveau quartier
- La réhabilitation de certains bâtiments du plateau
- De nouvelles constructions
- L'organisation de l'espace public
- L'occupation de la voie publique

Bien entendu sans sombrer dans l'expression d'une certaine forme de nostalgie pour les époques révolues, ou pire encore sous une certaine forme de muséification ou de fétichisation des monuments au mépris des habitants ou de l'architecture dite ordinaire.

Cette démarche patrimoniale sauvera sans doute la ville de ce processus d'autodestruction et surtout de cette dynamique de spéculation foncière galopante avec malheureusement ses effets induits sur le patrimoine comme la destruction ou l'abandon des monuments anciens.

# La problématique de gestion et de conservation des noyaux anciens : le site de Dioulassoba à Sya, Burkina Faso

**Dr ZAGRE née KABORE Edwige**

Maître-assistante d'Histoire de l'art

Département d'Histoire et Archéologie de l'UFR/LSH

Université de Koudougou

Gestionnaire de patrimoine culturel immobilier, Burkina Faso

**L**a problématique de gestion et de conservation des noyaux anciens : le site de Dioulassoba à Sya

*Le village de Sya ou Dioulassoba situé au cœur de Bobo-Dioulasso est le noyau originel de cette ville, capitale économique du Burkina Faso. Le vieux quartier Dioulassoba est un site historique des peuples bobo, qui a su conservé ses us et coutumes, (la Konsa ou maison mère, la Grande Mosquée de Dioulassoba et le marigot Houet). Des stratégies d'assainissement permettront un développement durable de ces sites culturels.*

La ville de Bobo-Dioulasso, située au sud-ouest du Burkina Faso, est la capitale économique mais aussi celle de la région des Hauts-Bassins. Elle couvre une superficie de 13 678 ha et comptait, au recensement de 1985, 231 162 habitants. Le taux de croissance est de l'ordre de 7,23 %, ce qui donne pour 1995, 412 000 habitants. Au recensement de 2006, la ville comptait 489 967 habitants.

La ville couvre un vaste domaine patrimonial et l'habitat bobo y est exceptionnel. Le village de Sya est remarquable par sa situation et son authenticité en plein cœur de la ville.

A ses origines, elle s'est développée à partir d'un petit village appelé « Kibidoué » fondé par des agriculteurs Bobo venus du Mandé vers 1050. Ces agriculteurs Bobo, après s'être installés sous le « Kibi » qui signifie arbre en Bobo, décidèrent de baptiser leur village « Kibidoué ». Par la suite, Kibidoué donnera « Sya », village plus gros avec l'arrivée progressive des commerçants Dioulas venus du royaume de Kong et d'autres migrants venus du sud. Cette arrivée des Dioula a généré une ethnie métissée appelée Bobo-Dioula occupant l'actuel quartier de Dioulassoba qui signifie la grande famille des Dioulas. La légende consacre plusieurs versions à cette appellation de Sya et l'une des versions dit que Sya était le nom d'une jeune vendeuse de dolo à Kibidoué, réputée pour sa générosité.

Anciennement dénommée ville de Sya, en 1904, le Commandant Caudrelier baptise la ville Bobo-Dioulasso, ce qui, littéralement traduit du dioula, signifie la « maison des Bobo-Dioula ». Son nom actuel provient de l'agrégation des ethnies Bobo et Dioulas et de So qui signifie « maison », pluriethnique et multiculturelle.

Le tourisme au Burkina Faso est un levier de développement, et constitue une source de revenus pour de nombreuses personnes dans la ville de Sya.

Le vieux quartier Dioulassoba est un site historique des peuples bobo, qui a su conservé ses us et coutumes. On note (la Konsa ou maison mère, la Grande Mosquée de Dioulassoba et le marigot Houet).

De plus en plus de difficultés se posent à la gestion, à la préservation et à la valorisation des sites du patrimoine culturel, particulièrement en milieu urbain et cela est dû notamment au développement rapide des villes dans les pays « sud ».

Afin de mieux aborder la problématique de sa gestion, de sa protection et de sa valorisation, nous présenterons dans un premier temps le site, puis les difficultés qui minent le site et enfin les stratégies de luttes.

## **Présentation du site**

Le village de Sya ou Dioulassoba est le noyau originel de la ville de Bobo-Dioulasso, capitale économique du Burkina Faso, située au Sud-Ouest du pays, à 365 kilomètres de Ouagadougou. Sya est situé au cœur de la ville de Bobo-Dioulasso, dans l'arrondissement de Konsa, à l'intérieur de la fourche formée par le marigot Houet à l'Est et le Sanyo à l'Ouest. Sya occupe une superficie de quinze (15) hectares, incluant la place publique Wara-Wara, contiguë aux habitations.

Sya est composé de trois villages, Kibidoué et Tiguisso qui se disputent l'origine de Sya ainsi que le village bobo-dioula. Ces trois villages ont donné naissance à dix-huit (18) foyers, dont quatre (04) à Konsa, six (06) à Tiguisso et huit (08) à Kibidoué. Ces villages ont chacune une maison mère qui est celle du fondateur ou encore l'aîné du lignage.

Essentiellement construit en matériaux locaux (murs en bauge, toiture-terrasse en argamasse soutenue par des poteaux et poutres de bois), le village de Sya formait au départ un amas de constructions enchevêtrées, permettant de faire le tour du village par le toit des constructions.

Le quartier des animistes a toujours gardé intacts les chemins qu'empruntaient le roi, le fétiche du village, la salle de réunion et la caisse du village. Le quartier des musulmans quant à lui abrite la première maison de l'ancêtre Bobo fondateur de Sya. Cette maison appelée Konsa ou maison mère serait construite au XI<sup>e</sup> siècle. Les quartiers des griots et des forgerons continuent respectivement la fabrication des instruments de musique et de culture.

A Dioulassoba les habitants ont toujours gardé les manières de faire, de vivre et de construire propres au village. De petites allées traversant parfois les cours d'habitation avec des maisons construites en terre.

Sya a jusqu'à présent conservé ses us et coutumes. Les bâtiments sont vivants du patrimoine immatériel qu'ils renferment. Témoin de la mémoire collective du village, Sya est le symbole d'une cohésion sociale réussie. En effet, deux ethnies, Bobo-dioula et Bobo-mandare et trois grandes religions, traditionnelle, chrétienne et musulmane cohabitent pacifiquement tout en respectant mutuellement leurs cultures. On retrouve dans cet environnement la grande Mosquée de Dioulassoba construite en 1892, la chapelle de Sya construite pendant la colonisation et plusieurs lieux de culte de la religion traditionnelle bobo dont les marigots Houet et Sanyo d'où on retrouve les silures sacrés symboles, actuels de la ville de Bobo-Dioulasso.

De nos jours, on assiste à des transformations extérieures de certaines constructions, à travers l'introduction de nouveaux matériaux tels que les parpaings de ciment, les pierres taillées et les tôles ondulées.

### **Etat des lieux du site (difficultés et menaces sur le site)**

Le village de Dioulassoba ou Sya, situé en plein ville de Bobo-Dioulasso est un site historique et culturel, où toutes les activités rituelles ou socioculturelles se focalisent autour des vestiges patrimoniaux, associés aux patrimoines naturel (silures sacrées, arbres sacrés) et infrastructurel (places publiques, itinéraires des masques).

La particularité de Sya réside dans le fait qu'il abrite trois villages ; deux ethnies autochtones, Bobo-dioula et Bobo-mandare, trois grandes religions (traditionnelle (culte du Do), chrétienne et musulmane) qui cohabitent pacifiquement, dans le respect mutuel de leurs cultures et traditions respectives. Un exemple exceptionnel du dialogue des cultures.

Arriver à conserver un véritable village au cœur d'une grande ville qui fait office de deuxième capitale du pays, c'est une prouesse ; et il faut le voir pour comprendre le double sentiment d'étonnement et d'émerveillement de tout visiteur du village.

Le site a cependant besoin d'être assaini, aménagé, réhabilité et organisé, car il est en proie à de nombreuses difficultés, plus ou moins inhérentes à l'urbanisation.

- En effet, les édifices sont plus ou moins en ruine et en dégradation. Avec l'avancée de la ville, de nombreuses transformations dénaturent les édifices. Ainsi, la plupart des maisons mères et premières maisons de lignage sont en ruine ou en voie de dégradation.
- C'est un quartier où règne l'insalubrité qui est de plus en plus répugnante. Les marigots Houet et Sanyon sont devenus des dépotoirs d'ordures de tout genre par les habitants du quartier, ce qui menace la survie des silures sacrés (de nombreux tas d'immondices sont déversés dans les marigots Houet et le Sanyo).
- La dégradation et la pollution de l'environnement est de plus en plus croissant, et atteint un seuil inquiétant.
- Il est aussi important de souligner le problème de la gestion des différents sites patrimoniaux du Burkina Faso, où se pose un manque crucial de personnel compétent pour planifier les activités et les gérer.

### **Les stratégies de lutte contre les menaces du site (préservation et valorisation)**

L'ensemble architectural traditionnel Dioulassoba ou Sya au cœur de la ville de Bobo-Dioulasso, se perd au fil des années ; « le patrimoine culturel immobilier subit un inquiétant processus de dégradation et de transformation » (Guigma P. L, 2003, p 36)

Il est de ce fait impérieux de mener une action urgente de restauration du site :

- Un système d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères ;
- Le curage et la consolidation des berges des deux marigots ;
- L'hygiène et l'assainissement ;
- La sensibilisation de la population sur la restauration patrimoniale.

La réhabilitation de Sya se pose avec acuité et la coopération décentralisée de Lyon était intéressée à pouvoir soutenir un projet de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel du centre-ville de Bobo-Dioulasso. Mais, selon Guigma « Malheureusement, force est de constater que la population de Sya réputé conservatrice est plutôt sensible à tout projet urbain, ce qui refroidit les décideurs locaux et l'administration en général » (Guigma P. L, 2003, p 16)

Il est aussi important de noter le savoir-faire authentique transmis au cours des travaux collectifs de ravalement de façade ou de reconstruction de partie d'ouvrage, et qui constitue une valeur à perpétuer à travers la conservation périodique des bâtiments

patrimoniaux de Sya, à l'exemple des travaux de revêtement que les femmes de Thiébéle effectuent chaque année pour l'entretien de leurs habitats.

Sya n'est certainement pas le plus ancien village mandar, mais il faut reconnaître que toute la ville de Bobo-Dioulasso s'est bâtie autour de ce noyau. Exemple exceptionnel du dialogue inter-cultures, deux ethnies autochtones Bobo-dioula et Bobo-mandar résident ensemble, trois grandes religions se côtoient (traditionnelle-culte du Do-, chrétienne et musulmane) et cohabitent pacifiquement, dans le respect mutuel de leurs cultures et traditions respectives.

La question de la gestion et de la conservation des noyaux anciens historiques au Burkina Faso et ailleurs, mérite que l'on s'y penche ; plus proche de nous, on a le site de dioulassoba à Sya, Thiébéle, tout comme à Djénné, Tombouctou, Ganvié, les Aguégué. De plus, la population résidente constitue à la fois une force en tant qu'animatrice de la vie sociale et de la culture locale, mais aussi une faiblesse, en tant que source de dégradation, de transformation et de pollution des vestiges patrimoniaux. C'est un patrimoine qui risque de disparaître si rien n'est fait urgemment.

Berceau et racine de Bobo-Dioulasso, Sya se doit d'être entretenu et sauvegardé. Sa disparition emporterait avec lui la mémoire sociale et culturelle de tout ce peuple bobo. De ce fait, il constitue un gisement à exploité dans la perspective d'un développement durable.



## ATELIER 3

### QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES



Saint-Louis, Sénégal Couverture de l'Assemblée territoriale du Fleuve, chantier-école IPW-DPC, 2006-09  
© Vincent Duvigneaud

Animateurs:	Pierre BAILLET Freddy JORIS
Communicants	Catalina PREDA Fodé DIOP

*Qualifications et compétences : Quels échanges et programmes de coopération académique et professionnelle dans l'espace francophone ?*

*L'atelier présidé par Monsieur Freddy Joris, Administrateur de l'Institut du patrimoine wallon, et Pierre Baillet, secrétaire permanent de l'AIMF, s'est penché sur la problématique de renforcement de capacités dans les métiers techniques de la restauration, la coopération dans l'enseignement du patrimoine dans divers domaines (architecture, urbanisme, aménagement du territoire, ingénierie, histoire, sociologie, géographie, etc.), la localisation des opportunités attractives des filières d'emploi dans les économies de développement et sur le rôle de l'école dans l'éducation à la citoyenneté et à la « civilité urbaine ». Les spécialistes du patrimoine architectes, administrateurs de programmes, ingénieurs et universitaires ont présenté différentes contributions qui prennent en compte l'efficacité des programmes de coopération, les Journées du patrimoine, le concept de chantier école, la gouvernance et l'inventaire des savoir-faire autochtones. En effet, la clarté des contributions a permis de souligner que le patrimoine n'a de sens que si la population se l'approprie. Il est fait état de la nécessité de sa transmission face à la disparition des savoirs, de renforcer les capacités des élus locaux et de sensibiliser davantage les jeunes aux métiers du patrimoine. Aussi de permettre à la société civile de jouer un rôle actif dans la préservation du patrimoine en créant des législations sur le patrimoine et de les faire respecter par des initiatives locales, nationales et internationales d'inventaire des savoirs locaux. Il s'agit de mettre en place une plateforme d'échange avec des organisations relais des pays et villes de la Francophonie.*

## **Catalina PREDA,**

Architecte, Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), Roumanie

**L**e discours actuel en Roumanie ces quinze dernières années sur les villes historiques commence à partir du concept de développement durable lié au patrimoine, du fait que le renouvellement urbain si souhaité par les autorités mais aussi par les habitants doit s'articuler à l'histoire de la ville, de la communauté locale pour préserver et transmettre surtout les valeurs qui représentent l'esprit du lieu.

Même si les monuments historiques ont bénéficié de lois pour la protection et la conservation à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (la Commission des monuments historiques est fondée en 1892), les premières mesures timides concernant la protection des centres historiques voient le jour après 1990. Une des causes pour laquelle la Roumanie n'a pas appliqué avec cohérence des mesures efficaces, conformément aux conventions internationales signées, même dans les années 90, c'est la politique durant la période communiste des années 80 qui a conduit à la l'abandon et inévitablement à la destruction d'une partie du patrimoine urbain et architectural. Cette politique a laissée des traces dans la mentalité et dans l'attitude envers le patrimoine.

Si l'on imagine le processus de conservation et valorisation du patrimoine comme un dessin à plusieurs cercles concentriques, le centre c'est le monument, suivi par les ensembles, pour finir avec le cercle plus large des quartiers et centres historiques.

Aujourd'hui l'analyse du contexte urbain historique dépasse les notions « d'ensemble historique » ou « centre historique » pour inclure le contexte urbain plus large, car une approche fondée sur l'environnement naturel et construit de la ville – le paysage urbain – est essentiel à la gestion appropriée du patrimoine et au maintien de l'identité urbaine.

C'est le moment où l'on se pose la question sur les métiers liés au patrimoine aujourd'hui. A l'exception des métiers concernant la restauration du patrimoine bâti : métiers scientifiques (connaissances d'histoire, d'art ou

archéologie) ou applicatifs (connaissance des matériaux et des techniques de construction du bâti ancien) il s'est relevé nécessaire de penser aux valeurs des territoires urbains (naturels et construits) et aux métiers qui en résultent pour l'analyse, la gestion et la mise en valeur du binôme paysage-patrimoine urbain ou pour la présentation, animation et médiation des valeurs d'un territoire plus large, incluant le volet social, les communautés qui y vivent, porteuses de la mémoire des lieux.

### **Contexte d'une coopération francophone**

Située dans l'Est de l'Europe, à la confluence de plusieurs empires au long de son histoire (l'Empire Romain, l'Empire Ottoman ou l'Empire des Habsbourg), la Roumanie a bénéficié grâce à ses fondements latins a des connections privilégiées avec la France et à la culture française pendant les XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles.

L'architecture et le patrimoine ont été donc pour une partie importante de notre histoire sous cette influence culturelle, interrompue pour un bref moment (par rapport au temps historique), pendant la période communiste et reprise après 1989.

Le début d'un projet représentatif pour les métiers associés à la mise en valeur du patrimoine urbain et architectural est marqué par le projet de la Citadelle d'Alba Iulia, ou la coopération franco-roumaine et la formation de spécialistes roumains en urbanisme historique et en gestion des zones projetées a fait ses premiers pas.

En travaillant ensemble sur la démarche scientifique aussi bien que sur les éléments opérationnels nécessaires pour préserver et valoriser les centres historiques avec ce type de patrimoine (rarement envisagé et encore plus rarement pris en charge par les autorités nationales et locales).

Le projet de valorisation du patrimoine urbain de la Citadelle d'Alba Iulia a mené à un système de réglementation des zones construites protégées.

Le document qui guide l'élaboration des plans d'urbanisme en zones urbaines avec des valeurs historiques est la « Méthodologie pour l'élaboration et le cadre des documents d'urbanisme pour les Zones construites protégées » (O.M. no. 562/2003)

Elaboré entre 2001-2003 par des équipes pluridisciplinaires franco-roumaines, les documents préparatoires des opérations urbaines en milieu historique ont bénéficié aussi des échanges au niveau des services technique des mairies d'Alba Iulia et Bayonne, ce qui a conduit à de nouvelles formations intégrées et de nouveaux outils pour la revitalisation du patrimoine fortifié de la Citadelle de Alba Iulia. Animateurs du patrimoine, la médiation et la valorisation du patrimoine naturel et construit, du paysage urbain de la ville – sont des démarches de succès, lors de dix années qui ont suivi.

Faire partie d'un réseau national du patrimoine – « L'Association des localités et zones historiques et d'art de Roumanie », ALZIAR, fondée en 2004 (toujours suite au projet pilote sur la ville d'Alba Iulia), faire partager les expériences en matière d'urbanisme en zones historiques et échanger des savoirs-faire – tout cela complète le contexte créé par le cadre de coopération franco-roumaine.

### **Etude de cas : les centres urbains historiques face au développement socio-économique actuel**

Développé sur la base des bonnes pratiques exercées lors du déroulement de projets comme Alba Iulia ou « le Beau Bucarest » (1999-2002) , le projet « la Belle Roumanie » a eu comme objectifs de : soutenir le Gouvernement roumain et les autorités locales dans le processus de réhabilitation du patrimoine culturel urbain ; privilégier le développement durable des centre urbains par le biais des stratégies viables de tourisme culturel ; former, conseiller et créer des opportunités d'emploi dans le domaine de la restauration et valorisation du patrimoine pour des jeunes appartenant aux groupes vulnérables (jeunes post-institutionnalisés ou chômeurs).

Démarré en 2003, il fût finalisé en 2011. Son succès dans les 12 villes de taille moyenne de Roumanie s'est appuyé sur la collaboration interdisciplinaire, interinstitutionnelle et sur la participation des communautés locales.

Comme outils innovants, nous pouvons mentionner des activités de marketing et de promotion du projet, le développement de nouvelles fonctions en utilisant les réseaux sociaux internet comme d'autres technologies internet (Blogs, Google Earth/Google maps, etc.), la mise en place et le démarrage d'un centre de ressources en ligne pour les initiatives durables dans le domaine de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel au niveau du pays. Déployés dans des régions historiques avec de différentes spécificités, les 25 projets valorisant de manière différente le paysage urbain historique et en même temps l'intégration sociale par l'emploi dans les métiers du patrimoine de jeunes provenant de groupes défavorisés, illustre une nouvelle manière d'aborder le développement durable pour une ville.

Plusieurs métiers ont donné leur concours à cette réussite :

- les métiers de restaurateurs de brique, de pierre ou de bois ;
- des documentaristes et des archéologues pour valoriser l'histoire de territoires apparemment sans un grand impacte pour la ville ;
- des urbanistes et des paysagistes pour les parcs et les itinéraires culturels créés ;
- des animateurs du patrimoine pour redonner de la vie aux espaces ainsi restaurés, pour mieux les valoriser et pour qu'ils redeviennent centres de la vie communautaire.

Comme chaque projet amène avec lui des leçons, le projet « la Belle Roumanie » nous a appris la manière de comprendre le développement durable d'une ville par la mise en valeur de ses multiples strates historiques, des espaces publics comme des bâtiments, des paysages comme des parcours, mais aussi des communautés et de leur histoire vivante. La préservation d'une échelle adéquate des interventions dans la structure historique nous a empêché de perdre les détails fragiles en augmentant la qualité de la vie des habitants, tout en utilisant des savoir-faire traditionnels et des moyens modernes de connaissance, de visibilité et d'utilisation appropriée des paysages urbains historiques.

Métiers anciens et modernes aboutissent ensemble à faire revivre notre patrimoine culturel, l'apport des savoir-faire dans chaque métier ayant une importance égale.

## M. Fodé DIOP

Président de l'Ordre des architectes du Sénégal

Le patrimoine ? Tout le monde en parle. Dans tous les pays, on souhaite protéger, conserver, restaurer, on cherche son identité, ses racines dans les témoignages du passé. On craint que la civilisation contemporaine, avide de rentabilité, ne laisse disparaître définitivement les traces des sociétés qui nous ont précédés.

Le patrimoine, ce ne sont pas seulement de vieilles photos jaunies. On connaît bien le patrimoine artistique et le patrimoine industriel. Mais qui sait vraiment en quoi consiste le patrimoine architectural ?

Les jeunes de l'An 2000 sont-ils intéressés par la conservation de ce patrimoine ? Et pourtant, la société de demain, pas plus que celle d'hier et d'aujourd'hui ne pourra faire complètement table rase du passé c'est -à dire du façonnement de son identité.

Aujourd'hui urbains et ruraux sont de plus en plus nombreux à vouloir protéger un patrimoine menacé par l'économie de marché et par la société contemporaine. Alors, que garder, comment et pourquoi faire ? Après plusieurs décennies, les spécialistes ont pris conscience que le patrimoine reste un élément essentiel du sentiment national et qu'il ne se limite plus à quelques objets historiques. Il fait appel à la mémoire et à l'affectivité et se compose aussi et surtout d'ensembles plus larges qui touchent les tissus urbains et les traces créées par l'homme dans le paysage naturel.

Aujourd'hui avec l'étude des sociétés et de leur histoire, la notion de patrimoine s'est beaucoup élargie. La science du patrimoine bâti doit alors rendre cohérentes les diverses spécialités qui la composent, en privilégiant l'approche pluridisciplinaire qui est la seule qui permette de concilier une analyse complexe et un aboutissement synthétique satisfaisant. Il faut donc définir au préalable quelques règles du jeu sur la filiation idéologique des termes employés que chacun doit connaître et pleinement accepter.

Cette filiation idéologique semble avoir été historiquement la suivante :

- Conservation
- Restauration
- Reconversion
- Réhabilitation.

On doit paradoxalement à la révolution Française les premiers balbutiements théoriques de la conservation. En pleine terreur, l'Abbé Grégoire invente le Monument National Historique et il déclarait : « les Barbares et les esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments des arts ; les hommes libres les aiment et les conservent » (Discours du 14 Fructidor an 2 de la Convention).

La conservation, née sous la Révolution a pu être réutilisée telle quelle par l'Institution des Monuments Historiques, fondée par la Monarchie de Juillet.

Pour d'autre, le problème était de compléter la conservation par une restauration à but idéologique bien précis : « enraciner dans la pierre des édifices une certaine forme d'histoire nationale ». L'idéologie de la conservation – restauration a pu se perpétuer cahin – cahan pendant plus d'un siècle (1840 – 1960 environ). La vulgarisation de la restauration, l'extension du concept à des zones entières dans les années 60, a conduit à une crise et une redistribution plus récente des rôles (Iles de Gorée et Saint-Louis par exemple).

Ainsi, la « monumentalité », « l'historicité » ou « l'unicité » sont encore évoquées de nos jours pour décharger certains propriétaires de leurs responsabilités financières. La reconversion, terme d'origine monétaire apparu à la fin du XIXème siècle sert depuis les années 60 environ à désigner la réaffectation sociale et technique de bâtiments anciens. Il est intéressant de noter que ce terme étendu à des pratiques industrielles très concrètes après la première guerre mondiale signifiait la démilitarisation des usines d'armements, et l'on parlait de « reconversion d'une usine de tanks en usine d'automobiles » (dictionnaire Robert). A la différence de la conservation et de la restauration qui gardent de leurs origines une forte charge affective « historique » qui en légitime le coût, la

reconversion désigne un changement d'affectation « neutre » ou « économiquement justifié » et procède généralement par rapport contradictoire. Elle ne peut donc plus se réclamer de l'unicité de style pour faire endosser à la collectivité une part de frais de remise aux normes. Elle a aujourd'hui tendance à se réclamer d'avantages dits « sociaux », tout aussi ineffables que les avantages « culturels » supposés de la restauration.

La réhabilitation, terme qui implique fortement la rédemption est un emprunt direct au jargon juridico-politique : il s'agit de « blanchir », « innocenter » ou « laver » un bâtiment trop rapidement condamné. De la restauration à but politico-idéologique, on serait donc passé à la reconversion culturelle puis à la réhabilitation socio-économique (cas du Rognat Nord à Saint-Louis qui abrite aujourd'hui un hôtel).

Toutes ces pratiques de sauvegarde et de réaffectation sociale de bâtiments anciens ou récents empruntent leur théorie de façon plus ou moins lointaine aux monuments historiques ; elles ont toutes été regroupées récemment sous l'appellation gratifiante de « Sauvegarde du Patrimoine ».

Au terme de cette modeste analyse, nous avancerons que la « restauration – reconversion » fait appel à une nostalgie des origines, un regret de la pureté supposée du bâtiment. Pour restituer l'histoire (mythique) dans son aveuglante simplicité, on gratte et on décape ce que l'histoire (réelle) a déposé de sédimentaire et de parasite sur le patrimoine.

Forts de ces constats, nous insisterons sur le rôle que la formation devra jouer pour rendre efficaces les actions à mener sur le patrimoine. L'identification sérieuse des compétences nous interpelle car :

- la « reconversion – réaffectation » fonctionne à la contradiction. L'usage nouveau est pour ainsi dire télescopé dans l'ancien, l'hybride architectural ainsi obtenu étant alors supposé représenter de notre passé..

Alors que,  
- la « réhabilitation » elle, implique le rajout. Il s'agit de compléter et d'enrichir des formes architecturales « pauvres » et apparemment privées d'histoire, d'apporter du sédimentaire et du parasite à des types dépassés par l'histoire

technique et oubliés par l'histoire sociale. En un mot d'insuffler du pittoresque. S'il est vrai que tout travail architectural relève de l'universalisation, plus particulièrement de la non référence au présent ; s'il est vrai qu'il y a un balancement dialectique entre le passé et le présent avec ses attributs « high tech », alors les pratiques actuellement dominantes de reconversion et de réhabilitation s'inscrivent dans la nostalgie rétro d'un passé.

Les monuments et édifices, repères historiques et symboliques de la ville sont les signes d'une mémoire collective qui rassurent la cité sur sa pérennité. Ce sont les documents historiques les plus authentiques, qui révèlent, bien plus fidèlement que les parchemins et les documents écrits, ce que qu'étaient nos peuples modernes aux différentes époques de leur passé. C'est au sein de cette continuité que la ville se transforme avec le double risque d'avoir à sauver son passé en compromettant son avenir, ou en se livrant au futur, d'avoir à sacrifier son histoire.

Nous devons adopter alors pour le renforcement des capacités la devise suivante pour la rénovation d'un monument historique : Conserver d'abord, réparer, remplacer seulement lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions ;

Restauration, rénovation, reconversion, réhabilitation sont les maîtres mots de ces opérations dont les effets se lisent après coup à mesure que les bâtiments se transforment et que l'image des quartiers se modifie.

Pendant longtemps, la rénovation urbaine n'a été comprise que comme processus de transformation radicale de quartiers ou de zones préalablement déclarées insalubres. Les habitants étaient déguerpis et les constructions délabrées démolies afin que les architectes et les décideurs puissent projeter sur des terrains vierges (cas de Fass Paillotes à Dakar).

La Charte d'Athènes, mal comprise, servait alors de crédo et des ensembles « hygiéniques » sans caractère, des espaces verts jamais terminés et des équipements trop bien programmés pour être efficaces, remplaçaient des tissus urbains anciens, apparemment sans intérêt.

Toute une génération d'architectes s'est ainsi exercée à redessiner des morceaux de ville, corrigeant en toute quiétude ce que Gropius qualifiait de « désordre urbain ». L'organisme

urbain ne pouvait se laisser impunément attaquer sans réagir ; son équilibre était en jeu. La trop commode simplicité du déroulement des opérations, conduisait alors à une remise en cause qui suscita des réactions parfois violentes.

La rénovation urbaine fut repensée dans sa démarche et dans ses effets possibles. Des approches plus élaborées, moins brutales furent étudiées et appliquées, mettant en relief des réalités autrefois négligées : celles des tissus historiques ou des ensembles du XIX<sup>ème</sup> siècle jadis qualifiés de décadents ; celles des ambiances de quartiers qui, pour être dégradées n'en étaient pas moins vivantes ; celles plus complexes des processus économiques ou sociaux qu'une apparente rentabilité financière faisait disparaître à jamais.

D'autres alternatives furent ainsi ouvertes et deux approches précises fort différentes permettant non seulement la conversion du patrimoine mais aussi sa réutilisation, ou son adaptation aux nécessités de l'époque virent le jour : la réhabilitation ou la restauration.

Certes positives, ces opérations ne sont pourtant pas sans danger. Le moindre étant le piège du pastiche, de la reconstruction historique, du décor ou de la restauration per se.

Un vide est pourtant noté car la réflexion en profondeur fait parfois défaut, ce qui amène architectes et décideurs à agir suivant des concepts préétablis. La réflexion fondamentale est aujourd'hui nécessaire. Comme d'autres, les architectes y travaillent mais le problème n'est-il pas ailleurs, dans le rapport qu'une société moderne entretient avec son patrimoine ?

La rénovation urbaine est d'abord « sociale » : si de tout temps le tissu urbain s'est transformé, renouvelé, rénové, spontanément ou à la suite d'actions programmées, la rénovation urbaine conçue comme mode d'intervention global exhaustif et scientifique est née dans les années 1950. A cette époque, la rénovation urbaine était un moyen administratif, juridique et financier d'assurer le renouvellement et l'amélioration du patrimoine bâti. Obéissant en priorité à des objectifs d'ordre social, elle est utilisée pour recréer un cadre bâti dégradé et inconfortable par amélioration des conditions de vie des occupants de quartiers en désuétude. Parallèlement, un regain d'intérêt pour le patrimoine bâti existant se fait jour. L'accent est mis de plus en plus nettement sur les actions

d'amélioration à travers les procédures de la restauration immobilière et des secteurs sauvegardés, dans un premier temps, puis par le biais de la réhabilitation, aujourd'hui moyen d'intervention nettement privilégié.

Cette politique nouvelle traduit, entre autres, les difficultés des secteurs de la construction neuve. En même temps, quelques opérations de rénovation transforment leurs programmes et au lieu d'effectuer les démolitions – reconstructions initialement prévues, les opérations s'essaient à des interventions mixtes mêlant rénovation et réhabilitation. L'amélioration du parc existant au niveau de Saint-Louis doit s'intégrer à la politique générale du logement au Sénégal.

Cette méthode devra apporter une réponse aux besoins sociaux et physiques au fur et à mesure de leurs développements et de leurs changements. Celle-ci reposera sur des actions programmées en liaison étroite avec la population résidente et des mesures d'initiation.

Après la réussite de la restauration de l'Assemblée territoriale du Fleuve à Saint Louis du Sénégal, la Commission mixte entre le Sénégal et Wallonie Bruxelles a entériné en 2012 un nouveau projet de réhabilitation sur l'Île de Gorée. Ainsi, plus de 60 professionnels sénégalais ont bénéficié du programme des formations au patrimoine mis en place par la Direction du Patrimoine Culturel et la Délégation Wallonie Bruxelles.

Les objectifs généraux visés dans ces ateliers de formation étaient :

- L'apprentissage au relevé architectural
- La connaissance de l'état sanitaire des bâtiments
- La rédaction des cahiers de charges de la restauration d'un bâtiment
- Les formations dans les techniques concernées à destination des architectes, artisans, centres de formation professionnelle, étudiants et entreprises.

Pour l'Architecte dans l'océan du bâtiment en crise, l'introduction de ces formations en restauration et réhabilitation des bâtiments, figures de parent pauvre dans l'enseignement dispensé dans les différentes écoles d'architecture, est plus qu'un radeau de

sauvetage. Elle constituait le « secteur sauvegardé des professionnels ».

La réhabilitation est une affaire de spécialistes, elle représente au niveau mondial une bonne part dans le marché du bâtiment ; c'est dire l'importance que revêt désormais ce secteur pour l'ensemble des professionnels.

Au Sénégal, cet aspect a été très vite senti par la Direction du Patrimoine Culturel et le Bureau d'Architecture des Monuments Historiques (BAMH).

Des maîtres d'ouvrages, des architectes, des entrepreneurs, des ingénieurs se sont ainsi reconvertis au cours de ces dernières années pour devenir de véritables spécialistes. Certes, il ne faudrait pas pour autant considérer qu'il est facile de se lancer dans ce type de travaux. En effet, la réhabilitation impose une connaissance du bâti ancien et elle est bien de ce fait une affaire de spécialistes. La connaissance des matériaux tels que la chaux et son mode d'utilisation revêt un caractère fondamental en raison de sa compatibilité avec le bâti ancien. Une grande partie du Patrimoine architectural à Gorée comme à Saint-Louis a été édifié avec des mortiers de chaux, mais également rejointoyé, enduit et badigeonné.

Réhabiliter, c'est aussi accepter de nouvelles responsabilités : le concepteur est confronté à des problèmes nouveaux :

- À quelle démarche architecturale et à quelle technique recourir pour réhabiliter un immeuble de caractère inscrit dans un tissu urbain historique, alors que les besoins d'amélioration sont évidents ?
- Jusqu'où aller dans la transformation pour résoudre des problèmes d'ordre sociologiques dont l'habitat ne constitue pas souvent le reflet ?
- N'est-ce pas pourtant le bon moment de « faire de l'architecture », là où on l'avait oubliée ? L'architecture étant un rapport entre un lieu, un programme et temps.
- Pour procéder à une opération de réhabilitation, des règles s'imposent et il est nécessaire de travailler avec méthode. Le lieu, il faut le

connaître. Cette connaissance nécessite un travail approfondi au niveau de son histoire. Comprendre les successions d'états est nécessaire pour transformer la philosophie de restauration en un projet d'architecture puis en une exécution rationnelle des travaux.

- Cette méthodologie d'approche permettra à ceux qui le souhaitent de se forger leur propre outil de travail et leur pratique. Chaque opération de réhabilitation est en soi un cas particulier et nécessite l'acquisition de nouvelles connaissances. L'étude du bâti accompagne la recherche historique. Elle se fait in situ. Elle a pour objectif de comprendre la succession des interventions, mais aussi d'analyser les pathologies et de prendre une empreinte dimensionnelle sous la forme d'un relevé.

L'analyse pathologique tout comme le relevé, a connu un développement technologique important. Aujourd'hui des technologies de pointe sont utilisées (relevés stratigraphiques, essais radar et ultrason, photogrammétrie, analyse de laboratoires, etc.....).

Une fois le savoir et la compétence acquise, les architectes pourront commencer à mettre en place une philosophie, une attitude en rapport avec l'œuvre et réaliser un projet. « Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer, le refaire ; c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné ». (E. E. Violet le Duc, article : restauration du dictionnaire raisonné).

Des adjonctions de bâtiments en matériaux industriels peuvent heurter le regard du promeneur. Peut-être, dans certains cas, pourrait-on éviter de telles constructions. Mais est-il certain qu'il faille toujours chercher à intégrer un nouveau bâtiment dans un paysage en lui donnant un cachet ancien ?

Les habitants de l'île de Saint-Louis et Gorée ont pris conscience de posséder un patrimoine, une identité ; que leur environnement était de qualité. Des questions très concrètes se sont alors posées : laisserait-on tomber les bâtiments non utilisés et construire de nouvelles maisons



selon la fantaisie de chacun ? Ou, au contraire, essaierait-on de fournir aux populations des compétences et des compléments de ressources dans un cadre de vie modernisé. C'est par une politique locale volontariste que les choses devront être prises en main. Des techniciens devront être engagés pour conseiller les populations. Mais voilà ! Le problème est de trouver des artisans qui sachent travailler les matériaux traditionnels. Même la simple réparation d'un bâtiment ancien est exigeante.

Cette contrainte a été bien comprise par la Direction du Patrimoine Culturel et la Délégation Wallonie Bruxelles qui ont commencé des formations au patrimoine sur les thèmes suivants :

- « La chaux : principes, pathologies et applications », J. de Pierpont
- « Menuiserie : principes, pathologies et restauration », D. Gustin
- « Les métaux : principes constructifs et restauration », L. Bouvy
- « Couvertures en tuiles : principes constructifs et restauration », E. Michels
- « Analyses phytosanitaires : humidité, termites et sels », A. Dutrecq
- « Architecture et méthodologie de restauration », F. Metzger

## Transformation : réaffectation en région liégeoise, Journée de Patrimoine et Centre de formation de l'Institut du Patrimoine Wallon, Belgique

### William ANCION

Président des Journées du Patrimoine de Wallonie, conseiller à l'AIMF, ancien Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, ancien échevin en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine et ancien Maire de Liège, Belgique

Si j'ai été sollicité pour témoigner ici et pour contribuer à nos échanges, c'est, je crois, pour plusieurs motifs. D'abord, comme échevin de la Ville de Liège durant deux décennies, j'ai été confronté à un paysage urbain lacéré par des projets destructeurs antérieurs et il m'a fallu panser des plaies béantes et entamer de grands projets de revitalisation de ce centre urbain et de valorisation de son patrimoine. En tant que Président des Journées du Patrimoine en Wallonie, dont le secrétariat est abrité dans une ancienne abbaye principalement occupée par le Centre des métiers du Patrimoine de l'IPW, je pense avoir pu prolonger cette expérience. Et avant cela enfin, comme Ministre des Relations internationales de Wallonie-Bruxelles durant trois ans mais aussi en tant que maire et ancien maire d'une ville jumelée avec Saint-Louis du Sénégal, j'ai pu approcher les défis des villes africaines, confrontées elles aussi à celui de la réutilisation de leur Patrimoine historique. C'est pourquoi j'exposerai, dans cette communication, d'abord l'expérience liégeoise à cet égard, puis celle de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu à quelque kilomètres de Liège en revenant plus en détails sur les activités du Centre des métiers du Patrimoine que Freddy Joris n'a pu qu'esquisser dans sa communication en plénière. J'insisterai pour terminer cet exposé, sur toute l'importance des Journées du Patrimoine pour la valorisation de l'héritage culturel et l'intérêt de leur développement dans l'espace francophone.

### Liège, un paysage urbain historique

La région liégeoise est riche d'un passé remarquable. Par strates successives, les populations ont construit un paysage urbain historique qui s'est étendu jusque dans les campagnes de l'ancienne Principauté. A partir du XI<sup>e</sup> siècle, la région liégeoise a connu un essor

économique et socio-culturel important. Durant plusieurs siècles seront érigés de nombreux monuments de prestige, des palais somptueux et des édifices religieux. Avec la révolution française en 1789 et sa déclinaison liégeoise quelques années plus tard, l'Histoire de la région connaîtra une rupture puisque la plupart des édifices religieux qui constituaient jusque-là des référents urbains et sociaux passèrent soudainement dans le domaine public ou privé et connurent, lorsqu'ils n'étaient pas démolis comme la Cathédrale Saint-Lambert, des réaffectations plus ou moins heureuses et des sorts très divers.

A Liège, depuis deux décennies, des zones urbaines qui avaient été jusque-là délaissées ont donc été revitalisées afin de recomposer un maillage et un paysage historique fort. Des édifices classés ont été réaffectés, ce qui témoigne de la volonté de la Ville et de la Région de s'inscrire dans une transformation urbaine respectueuse de l'Histoire mais tournée aussi vers l'avenir. A ce titre, certains édifices ont fait l'objet d'une réaffectation remarquable comme en ville, les Halles aux viandes et le Grand Curtius en bord de Meuse, l'Hôpital des Anglais, l'Hôtel de Ville, le Vertbois, le Château de Fayenbois, le Couvent des Ursulines, l'Hôtel de Solière et en région, l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu notamment qui est sans aucun doute un cas d'école.

### Le Centre de formation de l'Institut du Patrimoine wallon

La restauration et la réaffectation de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu en un Centre de formation et de perfectionnement aux métiers du Patrimoine conjugue en un même lieu une réaffectation réussie sur le territoire de l'ancienne Principauté de Liège et la mise en place de formations indispensables à la valorisation de nos édifices classés en Wallonie. Fondée vers

1240, l'abbaye de la Paix-Dieu a abrité une communauté de cisterciennes jusqu'à la révolution liégeoise au XVIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, l'abbaye fut vendue et réaffectée en exploitation agricole. Puis, au XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses destructions furent entreprises et une distillerie fut même mise en fonctionnement dans les deux ailes principales, ce qui provoqua la destruction de nombreux murs intérieurs. L'inoccupation des lieux ensuite, et les intempéries provoquèrent la détérioration progressive de l'édifice, faute de réaffectation cohérente. C'est en 1995 que la Wallonie décida d'y créer un Centre de formation et de perfectionnement aux métiers du Patrimoine. L'objectif était double. D'une part, de restaurer l'édifice pour y installer un établissement pédagogique spécialisé dans le Patrimoine. D'autre part, que cet ouvrage devienne un support pédagogique en soi afin d'y réaliser des formations et des chantiers-écoles notamment.

C'est ainsi que divers stages pratiques sur site virent le jour comme ceux de la restauration de la charpenterie du colombier et du clocher de l'abbatiale ou des maçonneries de la tour d'angle. Cette démarche de formation vise à permettre aux étudiants et professionnels d'être en contact direct avec les gestes du métier et avec les pathologies souvent complexes des édifices classés.

Les missions du Centre sont de préserver et de transmettre les savoirs et les savoir-faire dans les métiers du Patrimoine. De nombreuses activités de sensibilisation, de formation et d'information sont organisées et dispensées à un public large et diversifié allant des plus jeunes au travers de classes thématiques auxquelles à titre d'exemple, plus de 1600 élèves ont participé en 2013, jusqu'aux professionnels, plus de 650 participants en 2013 répartis dans une septantaine de stages de perfectionnement de trois à sept jours. De nombreuses formations sont également dispensées en dehors du Centre notamment aux agents communaux pour leur permettre d'entretenir et de maintenir le Patrimoine de leur commune.

A l'international, le Centre collabore à des projets à Port-au-Prince en Haïti, à Gorée au Sénégal, à Santiago de Cuba, à Bethléem et Ramallah en Palestine et en a mené précédemment à la Vieille Havane à Cuba, à Phuoc Tich au Vietnam et à Birzeit en Palestine et à Saint-Louis du Sénégal.

Les formations longues ne sont pas en reste puisque depuis 2008, sous l'impulsion de l'IPW, les trois académies universitaires francophones de Belgique se sont associées pour créer un master complémentaire de deux années en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier à destination des universitaires. D'autres formations à destination des entrepreneurs sont également mises en place pour préparer les conducteurs de travaux aux spécificités des chantiers de restauration. Cette diversité de l'offre des formations permet de toucher l'ensemble de la filière et des acteurs du secteur. La création de nouveaux centres de formation au sein même des paysages historiques de la Francophonie est sans aucun doute une opportunité pour permettre de conserver et de préserver le Patrimoine tout en créant des emplois locaux via la certification des compétences.

### **Les Journées du Patrimoine**

Le Centre des métiers du Patrimoine de l'Institut du Patrimoine wallon abrite également le secrétariat des Journées du Patrimoine de Wallonie qui se consacre chaque année à une thématique particulière pour permettre à un public le plus large possible de redécouvrir son Patrimoine, fruit de l'Histoire de ses ancêtres. Si ces thèmes prennent parfois la forme de cassette pour les organisateurs, ils permettent néanmoins de mettre en valeur toutes les facettes d'un riche Patrimoine et complètent cette valorisation par des aspects plus humains : artisans, écrivains, artistes, personnages célèbres... qui redonnent ainsi vie et conscience aux pierres et aux sites.

Depuis vingt-cinq ans, par sa législation, ses réglementations, ses subventions, la Wallonie a puissamment encouragé le respect, la valorisation et la restauration de ce Patrimoine commun. Mais plus encore que les pouvoirs publics, ce sont les citoyens qui se sont pris d'engouement pour la préservation du patrimoine. Le succès annuel des Journées en témoigne. Vingt millions de visiteurs en Europe, 400.000 en Wallonie... Aucune autre manifestation ne peut se vanter d'un tel succès sur un week-end. Des milliers de bénévoles chaque année s'évertuent à présenter au grand public les lieux et les monuments qu'ils chérissent et protègent comme leurs biens propres. En témoignent aussi les protestations et manifestations populaires que suscite toute menace détectée sur un monument ou sur un

site considéré comme élément constitutif d'une succession à préserver.

À force d'encourager la valorisation de cet héritage culturel, les États réalisent une œuvre pédagogique majeure : nos concitoyens se sont approprié pleinement ces témoignages inscrits dans la pierre ou dans le paysage historique. Les monuments, les sites, les vestiges, les fouilles... sont un moyen d'appréhender les valeurs et la culture tissée au fil des siècles.

En définitive, il s'agit là d'une véritable fierté pour les associations, bénévoles, pouvoirs publics, équipe coordinatrice des Journées de participer avec enthousiasme à une action qui est menée de front dans cinquante pays européens actuellement. L'objectif est de rapprocher les citoyens pour qu'ils vivent en harmonie même s'ils sont différents par la langue et la culture.

Les restaurations entreprises ces deux dernières décennies en région liégeoise s'inscrivent à la fois dans le *continuum matériel* du paysage urbain historique qui s'adapte aux exigences contemporaines et aux changements socio-culturels mais aussi dans le *continuum immatériel* de la conservation et de la transmission des savoirs et savoir-faire. Les réaffectations de certains édifices classés et particulièrement, celle de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu pour y créer un Centre des métiers du Patrimoine en sont peut-être une synthèse. La création de nouveaux centres de formation au sein même des paysages historiques de la Francophonie est sans aucun doute une opportunité de faire converger conservation du Patrimoine matériel et immatériel. Les Journées du Patrimoine constituent quant à elles, un moyen de sensibilisation puissant porté conjointement par la Société civile et les Pouvoirs publics et qui mériteraient indéniablement un développement plus grand encore dans l'ensemble de l'espace francophone.

## Daophet BOUAPHA

Directeur général du Comité de Recherche et de Promotion des Fonds de Développement de la Ville de Vientiane, Laos

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis, Je souhaite tout d'abord vous dire à quel point, je suis heureux, avec mon collègue de me trouver ici, ville de Dakar. Je veux adresser nos remerciements et reconnaissances sincères au comité d'organisation de la conférence « Villes en développement et Patrimoine ».

Je veux partager quelques informations sur Vientiane Capitale (LaoPDR), ville se situe géographiquement très important à l'Asie du Sud d'Est spécialement de l'ASAEAN. Vientiane Capitale est situer et étalement lié à l'existence du Mékong, potentiel de développement économique, social, culturel, touristique et symbolique pour les différents composants de la population. Vientiane a été hôte en 2013 « colloque scientifique sur le thème : Le patrimoine urbain, sa protection et sa mise en valeur ».

A partir de ces événements importants, les différents colloques qui ont organisé dans le continent d'Asie tel que : 2007- à Hué (Vietnam) sur « les villes, patrimoine et développement local. 2014- Vientiane capitale a signé « Déclaration de l'intention de l'AIMF et nous convaincus et solidaires sur un axe d'intervention majeur pour l'AIMF sur les deux axes d'intervention du réseau international des maires francophones tels que :

- La mise en place d'une réflexion sur le rôle, les responsabilités et les moyens d'interventions des élus dans ce domaine, qui est lié directement aux questions de développement social, culturel et économique local.
- La réalisation de projets concrets de sauvegarde, préservation et gestion du patrimoine, qui vont de l'intervention ponctuelle sur les bâtiments historiques symboliques, à l'appui à la production de documents d'urbanisme intègrent la dimension patrimoniale à la production d'outils de connaissance et de

sensibilisation à la formation d'élu et technicien.

Ces deux directives nous reflètent bien des résultats concrets sur les études des cas « valorisation du patrimoine historique de LuangPrabang ».

LuangPrabang est ainsi devenue, au fil des années, par sa richesse patrimoniale exceptionnelle, passant de 35.000 visiteurs en 1995 à 600.000 en 2013.

Maintenant sur l'étude du cas de Vientiane Capital : « Vientiane, d'une ville complètement anéanti pendant les trois quarts du 19<sup>ème</sup> siècle à une ville qui serait de ses cendres avec les faits coloniaux en passant par les grandes expansions des années 1960, le statu quo des années 1975-1986, la reprise des années 1995 et la transformation accélérée à partir des années 2000 ».

Vientiane est aujourd'hui confronté aussi bien à son passé qu'à son avenir. Cette confrontation, visible dans les mutations et de son usage, est également mise en relief dans les politiques, les stratégies de développement de gestions urbaines. Donc en résumé : nous devons considérer 3 points inputs tel que :

- La prise en compte du patrimoine comme outil économique (élimination de la pauvreté en 2015- sortie de la liste des pays du sous- développement en 2020 selon l'objectif de MDG).
- Intensifie sur l'élaboration de la programmation et du cahier des charges du Vientiane Capitale.
- Renforcer le rôle « d'accompagnateur », « Public-Privé » et d'assistance internationale de l'AIMF et ses partenaires.

Au nom de la délégation lao, j'aimerais souhaiter beaucoup de succès pour notre conférence. Merci de votre attention.

# Paysages urbains et sites culturels : étude du patrimoine culturel menacé de Bamako et environs

## **Daouda KEITA**

Professeur à la Faculté d'Histoire et de Géographie de l'Université des Sciences Sociales de Gestion de Bamako, membre de l'équipe de recherche « étude de sauvegarde du patrimoine culturel menacé de Bamako et environs », Mali

## **Mamadi DEMBELE**

Directeur de Recherche à Institut des Sciences Humaines de Bamako ; responsable du Programme « étude de sauvegarde du patrimoine culturel menacé », Mali

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali est une terre de vieilles civilisations de la préhistoire à l'époque contemporaine en passant naturellement par la protohistoire et surtout les grands empires soudanais. Les vestiges issus de ces différentes civilisations (sites archéologiques, monuments, lieux de culte et de mémoire, rites, fêtes traditionnelles) rythment encore de nos jours la vie des différentes communautés. Le petit village de Bamako à l'origine, devenu en 1908 la capitale de la colonie française du Haut-Sénégal-Niger, ne fait pas exception.

L'occupation coloniale de Bamako, avec ses commerces et services favorisera l'arrivée massive de populations venant de divers horizons. La migration massive des populations rurales en direction des villes, en particulier Bamako s'est accrue à la fin des années 1970 suite à un cycle de sécheresses endémiques dans la bande soudano-sahélienne. Cette période a coïncidé avec le démarrage d'un vaste projet de lotissement concernant Bamako et certains quartiers périphériques, consécutif à une forte pression démographique. Dans le District de Bamako, les nouvelles municipalités mises en place à la faveur de la politique de la décentralisation (1996) ont poursuivi la même politique. Les nombreux villages périphériques ne relevant pas territorialement du District de Bamako, sont devenus en quelques années des quartiers résidentiels. Les attributions des parcelles sous forme de concessions rurales ou de lots à usage d'habitation ont rarement tenu compte de la dimension culturelle. Ces travaux, effectués sans la prise en compte de mesures de protection du patrimoine culturel ont porté

préjudice à l'intégrité physique de nombreux sites relevant du patrimoine historique.

## **Objectifs de l'étude**

Face à l'urbanisation rapide et spectaculaire de la ville de Bamako, et les menaces qui pèsent sur l'environnement en général et les sites culturels en particulier, et alerté par les populations soucieuses de protéger le patrimoine culturel et naturel de leurs localités, l'Institut des Sciences Humaines de Bamako a initié en 2005 le projet « étude de sauvegarde du patrimoine culturel menacé de Bamako et environs ». L'objectif de cette étude est d'inventorier les sites culturels de Bamako et de ses environs immédiats, faire l'état des lieux afin de proposer aux différents acteurs, les municipalités essentiellement des mesures de conservation, de valorisation, et le cas échéant de sauvetage là où cela s'avère nécessaire.

## **Méthodologie**

L'étude a été réalisée en deux phases : La première phase, celle de terrain s'est déroulée essentiellement dans les anciens villages, devenus des quartiers. Elle a consisté à organiser des entretiens avec les populations des localités afin de mieux reconstituer l'histoire du peuplement. Ces entretiens étaient libres et se sont déroulés individuellement ou en groupes avec les personnes ressources du quartier. Au cours des entretiens, des questions ont été posées sur l'histoire de l'occupation du sol, les toponymes, les patronymes, les lieux de culte, la présence ou non de monuments historiques, de sites archéologiques et d'infrastructures culturelles dans le périmètre concerné et ses environs.

L'inventaire des sites culturels constitue la seconde étape de la phase de terrain. Il s'agit de se rendre sur chacun des sites signalés en compagnie des représentants de la communauté pour procéder d'abord à leur identification et ensuite à leur enregistrement. A ce niveau, l'accent est mis sur l'état de conservation des sites, afin de mesurer leur état de dégradation ou de protection, Il s'agit de voir également s'ils occupent toujours une place dans la vie quotidienne des populations, si ces éléments du patrimoine culturel sont fonctionnels et surtout de savoir si les populations y sont encore rattachées. Naturellement les coordonnées géographiques des sites recensés ont été enregistrées à l'aide d'un GPS. De même une documentation photographique a été réalisée.

La seconde phase a consisté à établir un tableau récapitulatif des informations recueillies sur le terrain (cf. tableau). Il s'agit fondamentalement de faire la typologie des sites culturels inventoriés en insistant sur leur fonction et leur état de conservation en précisant l'impact de l'urbanisation sur les sites. En réalisant ce tableau, on peut également savoir si le site est vivant, abandonné ou s'il reste encore présent dans la mémoire collective. Tous les sites enregistrés sont placés sur une carte, ce qui donnera une vision d'ensemble de leur distribution dans l'espace.

### Résultats

L'inventaire des sites culturels a permis de recenser 119 sites répartis en quatre (4) catégories.

Les sites archéologiques : Ils regroupent l'ensemble des vestiges liés à l'occupation et à l'activité humaine. Ce sont les sites d'habitat, les structures de réduction du fer (bas fourneaux et amoncellements de scories), les monuments funéraires (hypogées) et les sites préhistoriques (ateliers préhistoriques de Magambougou). Notons que ces sites ont été peu ou pas du tout étudiés. Rappelons qu'en l'absence de sources écrites, la tradition orale fournit très peu d'information sur les sites archéologiques, témoins matériels de la présence humaine. On a fait le constat que les populations restent peu rattachées à ces sites malgré leur importance dans la reconstitution de l'histoire de la localité. Ceci s'explique par le fait que l'abandon des sites archéologiques est, semble-t-il, antérieur à l'occupation humaine relativement récente de ces localités. Il n'existe pas de liens entre les

populations actuelles et ces sites, ce qui explique qu'ils soient les plus mal conservés. L'exemple type ici concerne les ateliers préhistoriques de Mangnambougou, dans la périphérie Est de la capitale. Les populations actuelles ne connaissent rien de ces ateliers de production d'outils préhistoriques en dolorite, remontant à près de 6000 ans avant notre ère (Fig. 2). Il en est de même pour les autorités qui ont procédé au lotissement du secteur dans les années 1970. C'est ainsi que de nos jours, la problématique de la protection de ces vestiges multiséculaires d'envergure internationale, se trouve au cœur des préoccupations des autorités politiques et administratives du pays.

Les lieux historiques : Ils sont matérialisés par les édifices, les monuments, les ouvrages coloniaux ainsi que les lieux rappelant la résistance à la pénétration coloniale. Ce sont les bâtiments et ouvrages tels que les ponts et barrages coloniaux (Fig. : 3), la place du woyowayanko (champ de la bataille entre les troupes de l'Almamy Samory Touré, Empereur du Wassoulou et celles des français pour la conquête de Bamako à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle), les vestibules, places publiques, etc. Une bonne partie de la population singulièrement celle du troisième âge et curieusement une proportion importante des jeunes restent rattachées à cet héritage colonial. A titre d'illustration, dans les années 1990 lorsque la Présidence de la République avait souhaité rapatrier à Bamako, la statue dédiée à Archinard<sup>89</sup> alors entreposée à Ségou, les jeunes de la localité se sont opposés à cette déportation. Ils ont estimé que le monument appartient à la ville de Ségou, et d'ailleurs il est érigé dans cette ville. Quelques bâtiments ou places se rapportant à cette catégorie ont été classés par le Ministère de la Culture sur la liste du patrimoine national à cause de leur valeur historique. Cet acte traduit la volonté des autorités de protéger et de valoriser ces monuments.

Les lieux de mémoire : Ce sont des édifices, ouvrages, espaces ou lieux à forte charge historique ou symbolique. Parmi ces lieux de mémoire, on peut citer des points d'eau, vestibules, cimetières, places publiques, etc. Les populations restent encore intimement liées à ces sites, qui rappellent des événements importants de la vie dans leur localité.

---

<sup>89</sup> Louis Archinard : Général français vainqueur d'Amadou de Ségou (Royaume toucouleur (1893) et de Samory Touré (Empereur du Wassoulou) (1891), Ce qui ouvrit la voie à la pénétration coloniale.

Les lieux de culte : Ce sont des espaces dédiés aux religions traditionnelles et aux sociétés secrètes. Ils sont représentés par des bois sacrés, des arbres et des pierres sacrés, des sanctuaires. Ces espaces s'intègrent parfaitement dans l'environnement naturel et se distinguent par leur caractère sacré, qui leur confère une protection systématique. Ils sont toujours préservés et même les travaux d'urbanisation respectent en général leur inviolabilité. Cependant le développement des religions monothéistes en particulier l'islam a de plus en plus une incidence négative sur ce patrimoine. Toutefois une certaine proportion de la population reste encore rattachée à ces espaces dont certains demeurent fonctionnels même de nos jours. C'est par exemple le cas du culte du « komo<sup>90</sup> » à Gouana dans la banlieue sud de la capitale. Chaque année, en début d'hivernage, une grande fête dédiée au « komo » est organisée par la confrérie des chasseurs dont la plupart des membres sont aussi sociétaires de ce culte, qui demeure. Cette fête est l'une des fêtes traditionnelles du genre à avoir survécu aux soubresauts liés aux mutations du XXI ème siècle. Mais pour combien de temps encore. En tout cas, les signes annonciateurs ne manquent pas. Le bois sacré, abri du sanctuaire du fétiche protecteur, fait l'objet d'une forte pression de la part des populations voisines.

Malheureusement ce riche patrimoine dans bien des cas multiséculaire est soumis de nos jours à une forte pression, qui menace dangereusement son existence. Parmi ces pressions on peut citer l'explosion démographique, l'occupation anarchique de l'espace, le non-respect des mesures législatives et réglementaires notamment le décret relatif à l'étude d'impact environnemental et social, la méconnaissance des sites culturels à travers leurs dimensions historique et culturelle. Il devient par conséquent urgent de prendre des mesures de sauvegarde de ces sites avant qu'ils ne disparaissent définitivement. Il s'agira essentiellement de :

- procéder à l'inventaire des sites culturels et vulgariser les informations recueillies (dépliants, brochures, affiches, spots publicitaires, magazines) ;
- sensibiliser, informer et éduquer les autorités municipales et les populations

des sites sur la notion du patrimoine culturel en milieu urbain ainsi que la nécessité de le protéger ;

- tenir compte dans l'élaboration des plans d'urbanisation de l'inviolabilité des sites culturels ;
- insérer dans les programmes scolaires, l'éducation au patrimoine culturel ;

#### **Finalité**

- impliquer les populations dans toutes les activités se rapportant au patrimoine culturel ;
- impliquer d'avantage les médias, en particulier les radios et surtout les chaînes télé dans les reportages et même des activités de sponsoring concernant le patrimoine culturel ;
- prendre des mesures de protection et de revalorisation des sites culturels en vue de leur « rentabilisation » sur le plan touristique et leur appropriation par les populations.

L'inventaire a révélé la richesse et la diversité du patrimoine culturel de Bamako et ses environs. Les sites culturels recensés, tout en reconstituant un pan de l'histoire de la ville ainsi que des aspects de la vie spirituelle, restent indissociables du paysage urbain. Ils en constituent d'ailleurs les premiers éléments et demeurent les seuls indices visibles d'une occupation humaine très ancienne. Ils reflètent les différentes faces de la société pour laquelle ils ont été confectionnés.

L'inventaire a également révélé le peu d'intérêt des autorités municipales par rapport à la gestion des sites culturels, dont la plupart n'ont pas fait l'objet d'un bornage. Les sites culturels ne sont toujours pas pris en compte dans le Programme de développement social économique et culturel (Pdsec) des communes du District, maillon essentiel du grand chantier de la sensibilisation en vigueur dans notre pays.

<sup>90</sup> « komo » : redoutable fétiche d'origine mandingue entretenu par une société secrète ayant comme vocation la protection de la communauté contre les esprits malveillants.



Tableau : Inventaire des sites Archéologiques, lieux de culte et de mémoire de deux villages des environs de Bamako

Villages/quartier	Nom du site	Nature du site	Année de recon.	Coord.GPS	Typologie	Dimensions	Etat de conserv.	Observations
<b>Gouana</b>	Komotou	Bosquet sacré	2007	X 608137- Y 1382925	Lieu de culte		Bien	Fonctionnel
	Muso yiri	Arbre sacré des femmes	2007	X 608046- Y 1383789	Lieu de culte		Bien	Menacé par l'urbanisation
	N'zèrè yiri	Arbre (figuier) sacré	2007	X 608932- Y 1383404	Lieu de culte		Mauvais	Abandonné
	Souroukoutou (bosquet aux hyènes)	Site refuge (galerie souterraine)	2007	X 608028- Y 1379624	Lieu de mémoire	H : 4km	Bien	Abandonné
	Sites de réductions du fer	Site archéologique	2007	X 608754- Y 1379914	Lieu historique	D : 5 à 6m	mauvais	Détruit
	Fara kolon	Puits creusé dans le rocher	2007		Lieu de mémoire		mauvais	Abandonné
<b>Sirakoro – méguétanna</b>	Farani	Monolithe (pierre sacrée)	2008	X 618111 Y 1389171	Lieu de culte	L : 120cm l : 26cm, E : 18cm	Très bien	Fonctionnel
	Komotu	Bosquet sacré	2008	X 617832 Y 1389220	Lieu de culte		Assez bien	Abandonné
	Pierre levée de Kodjou	Pierre sacrée	2008	X 619634 Y 1388956	Lieu de culte		mauvais	Abandonné
	Kolomba (grand puits)	Puits sacré	2008	X 617964 Y 1388949	Lieu de mémoire	d : 3,40	Mauvais	Abandonné
	Hypogée	Chambre funéraire	2008	X 618730 Y 1388236	Lieu historique		Mauvais	Abandonné
	Site d'habitat de Tomoni	Site archéologique	2008	X 618899 Y 1388914	Lieu historique		Mauvais	Abandonné

### Bibliographie sommaire

*Bamako (Mali) Guide*, 2010 : Afrikonmex Editions, :220 p.

Dembélé M.*et al.*, 2005-2013 : *Etude des sites culturels menacés* In. Rapports pluriannuels ISH, documents non publiés.

Gouvernorat du District de Bamako, Mission française de coopération, 1994 : *Monographie du District de Bamako*, 185 p.

Ministère de la culture du Mali .2005 : *Carte Culturelle du Mali : esquisse d'un inventaire du patrimoine culturel national*. Imprimcolor-Bamako, 135 p.

Raimbault M., Dembélé M. 1983 : *Les ateliers préhistoriques de Magnambougou (Bamako- Mali)* ; Bulletin de l'Institut Fondamentale d'Afrique Noire, Tome 45, Série B, n° 3-4 pp.219-276.

Villien R. 1966 : *Bamako, capitale du Mali* ; Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire ; Série B, Sciences Humaines ; Tome 28, N° 1-2, pp : 249-380.

# L'expérience du réseau international des maires francophones dans le domaine du patrimoine culturel

## Arianna ARDESI

Conseillère projets urbains, Association  
Internationale des Maires Francophone, France

La problématique du patrimoine urbain, témoignage du passé et élément identitaire, doit être appréhendée dans le cadre d'une approche globale et politique, avec une prise en compte des spécificités techniques qui lui sont propres.

Longtemps considéré comme facteur de coût, le patrimoine apparaît de plus en plus comme une ressource permettant de favoriser le développement économique et la cohésion sociale.

Réfléchir et intervenir sur les zones historiques, sur les espaces de mémoire, sur l'articulation entre ancien et moderne, permet de se positionner au cœur des questions de développement urbain, territorial, économique et social.

La collectivité locale constitue le niveau de responsabilité politique légitime pour porter une vision stratégique et un projet de territoire partagé. Et dans le cadre du mouvement généralisé de décentralisation, la réflexion sur le patrimoine culturel et la diversité qu'il véhicule est de plus en plus prise en compte par les décideurs locaux. Il s'agit en effet d'une thématique particulièrement pertinente à l'échelle décisionnelle la plus proche des citoyens et strictement liée aux questions de gouvernance démocratique.

Le réseau international des maires francophones s'inscrit dans cette optique et promeut cette approche pour accompagner ses membres dans l'exercice de leurs responsabilités. Dans cette perspective, l'AIMF a engagé depuis plusieurs années des initiatives sur le thème du patrimoine urbain, traduites concrètement par deux axes d'intervention :

### **Le co-financement et la réalisation, en partenariat avec les villes membres, de projets concrets de sauvegarde, préservation et gestion du patrimoine.**

Ces projets ont été particulièrement développés dans les dernières années, pour atteindre près de 10% du budget d'investissement de l'AIMF sur

la période 2010 / 2012 - ce qui représente plus de 2 millions d'euros - contre 3.5% pour le triennium précédent. Dans la mesure où le réseau intervient toujours à la demande de ses membres, cette évolution témoigne clairement de l'intérêt accru des villes francophones pour la mise en œuvre des projets de patrimoine culturel.

### **La mise en place d'une réflexion sur le rôle, responsabilités et outils d'intervention des élus dans ce domaine.**

La valorisation du patrimoine des villes, avec ses répercussions en termes de développement socio-économique et culturel durable, a été abordée dès 1995 par l'AIMF dans son colloque «La ville acteur du développement culturel». Plusieurs projets et réunions autour de ce thème ont mobilisé le réseau au cours des années suivantes, le point marquant de ce programme étant le colloque tenu en 2007 à Hué (Vietnam) sur «Villes, patrimoine et développement local». L'objectif de cette rencontre était de déterminer une démarche reproductible, permettant de faire du patrimoine un moteur du développement urbain, mais également d'identifier quel peut être le rôle des maires dans sa mise en valeur en lien avec l'État, les professionnels, la société civile et la société traditionnelle. Ce colloque a marqué le début de la collaboration avec l'UNESCO et celui de projets de patrimoine intégrés et multinationaux.

Ainsi, entre 2010 et 2013, un important programme de sensibilisation et de formation, à l'attention d'élus et techniciens municipaux, a pu être mené dans 6 pays d'Afrique francophone, grâce, notamment, au soutien de l'Union européenne.

Plus de 200 décideurs et techniciens municipaux ont été sensibilisés et formés; Plus de 50 villes d'Afrique francophone ont été mises en réseau; Des outils de connaissance et pédagogiques ont été produits et diffusés. Et les impacts au niveau des collectivités locales impliquées ont été probants :

- 75% des collectivités locales (CL) ont, pendant ou suite au programme, réorganisé les services communaux
- 63% des élus participants ont, pendant ou suite au programme, publié des arrêtés municipaux en faveur du patrimoine culturel
- 62% des CL ont prévu dans l'enveloppe municipale des fonds spécifiquement dédiés au patrimoine, 83% des autres collectivités intègrent des financements pour le patrimoine sur des lignes budgétaires sectorielles
- 84% des CL ont initié, pendant ou suite au programme, des projets dans le domaine du patrimoine

La méthode et l'approche développés en concertation avec des professionnels du patrimoine, des universitaires, des experts ministériels, des élus et décideurs locaux, sont une des richesses du réseau.

Les recommandations formulées par les maires lors de l'atelier d'échanges organisé à l'occasion de l'AG de l'AIMF à Abidjan, en novembre 2012 ont indiqué que cette richesse est à approfondir et diffuser à l'intérieur du réseau, en Afrique et

dans d'autres zones géographiques.

Depuis cette rencontre, les efforts vers les villes d'Afrique ont continués, notamment avec le soutien de projets patrimoniaux à travers le Fonds de Coopération et le lancement d'un nouveau programme de sensibilisation / formation, avec le soutien de l'Union européenne : *AfriCap2016*. Parallèlement et dans la même optique une initiative similaire, a été lancée en 2014, en faveur des villes francophones d'Asie du sud-est : Hanoi, Ho Chi Ming, Hué, Phnom Penh, Kampot, Siem Reap, Vientiane. A travers ces actions, l'AIMF souhaite accompagner les villes de l'espace francophone à s'emparer de la question patrimoniale et à l'ancrer dans leur politique de développement locale, en mettant particulièrement l'accent sur les aspects de formation.

Un effort important doit dans ce sens être porté à la sensibilisation des décideurs et à la formation des cadres territoriaux, pour que le binôme élus / technicien puisse être le plus efficace possible sur le terrain et dans sa relation avec les professionnels.

## CLOTURE



Dakar, Sénégal  
©WALLONIE-BRUXELLES

## Le grand témoin de la Conférence

**Mamadou Jean-Charles TALL**

Architecte D.P.L.G, Observateur, Sénégal

L'intitulé du séminaire « Villes et Patrimoines » est intéressant, mais peut paraître réducteur. En effet, l'intérêt pour le patrimoine en zone urbaine reflète, dans la plupart des cas, un intérêt pour le seul patrimoine colonial. Lors d'une enquête menée par Annie JOUGA et moi-même à l'occasion du centenaire de la Commune, il est apparu que beaucoup de nos compatriotes ont parfois des difficultés à considérer le patrimoine colonial comme reflétant notre histoire. Il apparaît à certains comme un témoignage de la période de domination de notre peuple par un peuple étranger – période, par excellence, de négation de notre culture.

Or le Patrimoine doit être une instance dans laquelle les populations se reconnaissent, en particulier dans des situations où il est menacé par des attaques de toute sorte. Un des enjeux principaux de ce séminaire est de s'assurer de la mobilisation d'une masse critique minimale pour la défense du patrimoine. Il faut donc trouver une stratégie pour ne pas « isoler » le patrimoine urbain – essentiellement d'essence coloniale, du reste du patrimoine national. Cela est particulièrement vrai quand le patrimoine colonial bénéficie de l'attention des anciennes puissances coloniales, alors que très peu est fait sur le patrimoine authentiquement autochtone.

Le Peuple doit se reconnaître dans ces témoins de son histoire quel que soit la charge émotive qu'ils pourraient véhiculer. Tout comme l'histoire, le Patrimoine ne doit donc pas être fragmenté. Au contraire, il nous faut trouver des liens qui reconstituent l'histoire comme un tout traversé de ses contradictions, de ses bégaiements.

Dans cette démarche, le rôle de l'Etat est essentiel. Garant de l'unité nationale, l'Etat, à travers ses structures se doit d'impulser une véritable conscience nationale qui ne peut se

passer du passé, comme socle de refondation d'une identité commune. Malheureusement, dans la plupart de nos pays, il n'existe pas de véritable politique patrimoniale. Même si dans certains cas, on publie de temps en temps, une liste indicative du patrimoine national, l'Etat ne protège pas, informe très peu, ne réhabilite pas. La quasi-totalité des actions de défense du patrimoine sont impulsées par la coopération internationale. Or les pays amis qui interviennent sur notre patrimoine ne devraient pas être les socles de notre politique patrimoniale. Tout au plus peuvent-ils nous assister. Encore faudrait-il que nous ayons dit ce que nous voulons faire et que nous ayons défini l'assistance dont nous avons besoin. Aujourd'hui, la politique patrimoniale, dans nos pays, se résume à la sommation des différents « actions » menées, en grande partie, grâce à l'aide internationale. Les wolofs disent : « Celui qui te prête des yeux, t'indique où tu dois regarder ».

La réappropriation de cette politique passe par la mise en place de budgets pour la sauvegarde, mais ce n'est pas l'action la plus importante. La protection elle-même ne nécessite pas toujours des budgets importants. Parfois, il s'agit simplement d'un acte administratif. Il n'y a rien d'onéreux et de compliqué à refuser une autorisation de construire à quelqu'un qui veut aggraver le patrimoine- c'est à dire la mémoire collective- sous prétexte d'investissement. Il est important que nos autorités prennent conscience que chaque attaque contre le patrimoine est une attaque contre les bases mêmes de la constitution de notre collectivité, de notre conscience nationale. Toute complicité d'une autorité quelconque avec les prédateurs qui spéculent contre notre patrimoine est une trahison de la collectivité. C'est un crime contre la Nation. Au Sénégal, aujourd'hui, le corpus de textes de protection ne suffit plus à décourager des hauts fonctionnaires qui s'allient avec les prédateurs contre le Patrimoine. C'est un paradoxe dont les conséquences sont énormes. Sans repère, impossible de construire une Nation.

Nous sommes, cependant, obligés de reconnaître que le Patrimoine, par lui-même, mobilise peu de gens. La notion de masse critique minimale que nous utilisons, signifie qu'il n'y a pas suffisamment de Sénégalais qui soient aujourd'hui indignés par une agression contre un bâtiment classé, contre notre patrimoine naturel, contre notre mémoire collective. Une de nos priorités devrait être donc d'étudier les voies et moyens de développer et renforcer cette conscience collective.

L'enseignement et l'information sont une dimension essentielle. Au Collège Universitaire d'Architecture de Dakar, l'atelier de Patrimoine Architectural est l'une des matières obligatoires et pré-requises pour le passage en classe supérieure. Les différents exercices menés par Annie JOUGA et ses étudiants, nous ont permis de comprendre qu'il est relativement facile de mobiliser l'opinion publique, pour peu que l'on arrive à montrer la relation entre la société actuelle et ses fondements parmi lesquels le patrimoine, comme témoin de notre histoire.

Cependant, l'enseignement du/au Patrimoine doit également intégrer l'étude des savoir-faire et techniques. Aujourd'hui la perte de savoir-faire est incommensurable. Très peu d'études approfondies ont été menées, notamment sur les techniques traditionnelles de construction et nous ne savons plus comment poser des enduits, rejointoyer des pierres de latérite comme les Bassari ou construire en adobe comme les Diola. Nous n'avons plus la moindre conscience du contenu scientifique de la construction des palissades en paille que nous voyons dans nos villages. C'est aussi l'un des enjeux de la réappropriation du discours sur notre patrimoine (sur nous-mêmes). Beaucoup d'études ont été menées à partir d'une approche anthropologique. Devons-nous nous en contenter ?

A Kermel, à Rufisque, à Saint-Louis, Matam, nous avons pu mesurer l'intérêt des populations dès qu'on leur montre certaines clés permettant de relier leur présent au passé de leur société. Nos étudiants ont animé des séances d'initiation dans des classes d'école primaire, ont mobilisé les guérisseuses traditionnelles de Rufisque, des artistes contemporains... autour du patrimoine architectural. L'idée est de montrer que l'espace est un témoin du développement de notre

culture, au même titre que la musique, les rites religieux ou l'expression artistique. Cette démarche est un point d'entrée pour la mobilisation des populations.

Un autre aspect essentiel est de mettre en valeur le potentiel économique attaché au patrimoine. L'un des arguments des spéculateurs qui agressent le patrimoine est souvent leur volonté de « mise en valeur » d'un territoire, cette mise en valeur étant, selon eux, indissociable de la destruction de l'ancien « pour faire du neuf ». Les autorités de nos pays ne voient pas dans le patrimoine une richesse potentielle. Pourtant, nombreux sont les exemples qui montrent l'importance économique du patrimoine. Paris est la capitale du tourisme également grâce à la mise en valeur de son exceptionnel patrimoine architectural. Chez nous, le patrimoine de Saint-Louis est agressé par ceux-là même qui auraient dû le protéger. Ministres, fonctionnaires, décideurs. Ceux-là ne comprennent pas le potentiel de création d'emplois et de richesses du Patrimoine architectural.

Le dernier aspect concerne notre responsabilité en tant que professionnels de l'architecture. Nous sommes les premiers à enfermer le patrimoine architectural dans ce que j'appellerai le « ghetto de ceux qui savent » et qui naturellement ne sont pas nombreux. Le patrimoine ne doit pas être enfermé dans le cercle stérile des spécialistes. Il est de la responsabilité des spécialistes de sortir le patrimoine de leur propre cercle s'ils veulent lui assurer quelque chance de survie. C'est pourquoi le séminaire « Villes et Patrimoine » ne doit pas rester une rencontre de plus durant laquelle nous nous sommes fait plaisir, nous avons rencontré des grands spécialistes très engagés, nous avons vu des expériences, mais dont l'énergie va se diluer dès que nous serons sur le chemin du retour. Ce séminaire, comme toutes les rencontres sur le patrimoine, doit être un moment d'action le long d'un très long chemin vers la reconnaissance, la protection et l'enrichissement du patrimoine architectural, comme élément essentiel de l'ancrage et du développement de nos sociétés.

# Villes en développement : politiques de restauration et de valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et dans l'espace francophone

## Mme Penda MBOW

Représentante personnelle du Chef de l'Etat du Sénégal auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie

Mesdames et Messieurs,  
Je voudrais tout d'abord féliciter les autorités du Royaume de Belgique et spécifiquement celles de Wallonie-Bruxelles, l'UNESCO et l'AIMF qui ont permis de se pencher sur la problématique de l'urbanisation exponentielle des villes africaines, source d'importants problèmes mais aussi d'un changement de la structure sociale dans nos pays.

La question du patrimoine m'intéresse à plus d'un titre. Dans les années 80, j'eus comme premier poste dans l'administration sénégalaise, celui de conseillère culturelle à la Direction du Patrimoine historique et ethnographique au sein du Ministère de la Culture. Avec ma maîtrise en Histoire, le Président Senghor ainsi que son Ministre de la Culture de l'époque, le Professeur Assane Seck me confièrent deux tâches :

- Faire une étude sur la conservation des objets en bois. Ce qui me donna l'occasion de collaborer étroitement avec le conservateur du musée de l'IFAN de la Place Tascher (aujourd'hui musée Théodore Monod de la place Soweto) de l'époque, feu Bodiél Thiam.
- Préparer la carte d'identité des sites et monuments historiques du Sénégal. Les fiches sont encore disponibles, à la Direction du patrimoine. C'est cette position qui conféra la possibilité de préparer toute la campagne de lancement de l'inscription de l'Île de Gorée au patrimoine mondial de l'Humanité, en 1980.

Mes autres centres d'intérêt pour le patrimoine, en dehors de mes études d'historienne du Moyen âge, sont liés à l'école d'architecture et d'urbanisme de Dakar où je donnais des cours avant sa suppression dans les années 90 et ma collaboration avec l'architecte feu Decuper qui intervenait de façon fort appropriée dans mes

enseignements à l'Université de Dakar sur « l'architecture musulmane ».

Je profite de l'occasion pour déplorer le fait que dans les plus grandes villes du monde musulman, le patrimoine rare n'est pas bien préservé en raison des conflits (Bagdad, Damas, Tombouctou, Gao...) ou de travaux destructeurs de Patrimoine (à la Mecque et Médine)... avec la démolition des Bouddha de Bamiyan, c'est le monde de la culture et du patrimoine qui s'appauvrit.

Dans tous les Continents la ville est un puissant facteur de transformation des mœurs, en général, la ville dissocie les solidarités villageoises traditionnelles, rend les liens familiaux plus lâches, mais on remarque qu'en Afrique, le fil n'est jamais complètement rompu entre le jeune citadin et son lieu de naissance, non plus avec les aînés qui l'ont précédé en ville. De nouveaux liens se créent car l'entraide est nécessaire dans ce milieu difficile. L'exemple des jeunes de la Région de Diourbel qui montent à Dakar, et trouvent sur place un système de relative prise en charge, illustre ce fait.

D'après des études récentes, trois milliards de personnes vivent en ville, soit un être humain sur deux. L'exode rural en est la principale cause du fait que la ville est considérée comme un lieu de pouvoir, de production, une vitrine de richesses multiples. La ville africaine génère une économie informelle faisant vivre plus de 60% des actifs. Il faudrait trouver le moyen d'organiser ce secteur de l'économie pour qu'il soit profitable aussi bien aux acteurs, en initiant des formations adéquates selon les filières, et à l'Etat.

Cet apport conséquent de populations venant de l'intérieur du pays pose aussi le problème de l'espace souvent occupé de façon illégale et créé des dysfonctionnements tels que : l'insécurité foncière, crise du logement, atteintes à l'environnement, pollutions diverses. En effet, l'urbanisation massive tend à placer l'individu au

centre du changement social en transformant ses attitudes, ses pratiques et sa place dans la vie sociale. La forte croissance de la population citadine induit une exacerbation des problèmes de la cité : difficultés de transport, assainissement, évacuation des déchets, occupation anarchique de l'espace, etc.

Tout ceci constitue un véritable défi pour les dirigeants d'Afrique qui doivent définir des schémas directeurs d'aménagement et des plans de développement qui prennent en compte les besoins des citoyens en matière de services essentiels de base : eau, assainissement, électricité, accès aux soins, éducation, formation, etc. Il leur faudrait aussi arriver à "réguler" et "maîtriser" la croissance urbaine à la source, celle de l'exode rural, par des politiques d'aménagement du territoire renforçant les villes moyennes afin de répartir l'expansion urbaine en plusieurs points attractifs et ainsi, éviter le développement macrocéphale des capitales.

En conclusion, les villes africaines sont espace de vie et de survie qui apportent, actuellement sans aucun doute, plus de bien-être que les campagnes. Une politique hardie et forte favorisant le maintien et le retour des jeunes dans l'économie familiale des terroirs, pourrait juguler l'attractivité exercée par les capitales. Je vous remercie de votre aimable attention et déclare close la conférence sur les villes et le patrimoine.



## LISTE DES PARTICIPANTS

### AIMF

Pierre BAILLET, Secrétaire permanent  
sp@aimf.asso.fr  
[www.aimf.asso.fr](http://www.aimf.asso.fr)

Arianna ARDESI  
Chargée de programme  
[a.ardesi@aimf.asso.fr](mailto:a.ardesi@aimf.asso.fr)

M. Yves DAUGE, Expert AIMF,  
Ancien sénateur et ancien maire de Chinon  
[a.ardesi@aimf.asso.fr](mailto:a.ardesi@aimf.asso.fr)

### ALGERIE

M. Ali BOUKEHA  
Conseiller diplomatique  
Ambassade d'Algérie  
5, Rue Mermoz Plateau B.P.  
3233 Dakar  
[mail@ambalgdakar.org](mailto:mail@ambalgdakar.org)

### AUF

M. Jemaïel BEN BRAHIM,  
Directeur régional  
AUF Bureau régional de Dakar  
[jemaïel.benbrahim@auf.org](mailto:jemaïel.benbrahim@auf.org)

Mme. Brigitte PARODI,  
Administratrice générale  
[brigitte.parodi@auf.org](mailto:brigitte.parodi@auf.org)

### Belgique

SEM Johan Verkammen,  
Ambassadeur de Belgique  
Ambassade de Belgique  
Route de la petite corniche  
Est BP524 Dakar

Mme Sarah GASCARD  
Conseiller politique et économique  
Ambassade de Belgique  
[sarah.gasquard@diplobel.fed.be](mailto:sarah.gasquard@diplobel.fed.be)

### BENIN

M. Baba KEITA,  
Directeur Ecole du Patrimoine Africain  
EPA, 01 BP 2205 Porto-Novo, Bénin  
[bk@epa-prema.net](mailto:bk@epa-prema.net)  
[www.epa-prema.net](http://www.epa-prema.net)

### BURKINA FASO

M. Jean-Claude DIOMA  
Directeur général du Patrimoine Culturel  
03 BP 7007 OUAGA 03  
[jeanclaudioma@yahoo.fr](mailto:jeanclaudioma@yahoo.fr)

M. Stanislas Goungounga  
Direction générale des études et des statistiques sectorielles  
[goungoungastanislas@yahoo.fr](mailto:goungoungastanislas@yahoo.fr)

### CAMBODGE

Penh Trac Thai SIENG  
Vice-gouverneur de Phnom Penh  
[a.ardesi@aimf.asso.fr](mailto:a.ardesi@aimf.asso.fr)

### CANADA

Ambassade du Canada  
M. Guy Alexandre BANVILLE  
Rue Galliéni X Amadou Cissé Dia B.P. 3373 Dakar  
[guy.banville@international.gc.ca](mailto:guy.banville@international.gc.ca)

### CABO VERDE

Ambassade du Cabo Verde SEM.  
Francisco Peira DA VEIGA  
Ambassadeur 33,  
Boulevard Djily Mbaye-Immeuble Fahd  
13ème étage BP 11269 Dakar

### CONFEMEN

M. Ndiaga Diop  
Représentant de M. Boureïma KI  
[confemen@confemen.org](mailto:confemen@confemen.org)

### COTE D'IVOIRE

Maison du Patrimoine de Grand Bassam en Côte d'Ivoire  
M. Sylvain TIEGBE  
Directeur de la Maison du Patrimoine de Grand Bassam Côte d'Ivoire  
[tiegbesylvain@gmail.com](mailto:tiegbesylvain@gmail.com)

### EGYPTE

M. Yannick BINYOU-BIHOMB  
Université Senghor d'Alexandrie  
1, Place Ahmed Orabi El Mancheya  
Egypte  
[bibihmy@yahoo.fr](mailto:bibihmy@yahoo.fr)

### Ambassade d'Egypte

M. Haitham ELASHMAWY  
Conseiller  
Chancellerie 22, Rue Brière de l'Isle BP 474  
[amegydk@orange.sn](mailto:amegydk@orange.sn)

### FRANCE

Jean-Claude THORET  
Anthropologue  
Ancien Directeur de l'École d'Architecture Paris La Villette  
[jcthoret@yahoo.fr](mailto:jcthoret@yahoo.fr)

### LAOS

M. Aphisayadeth INSISIENGMAY  
Direction Générale de l'Habitat et de l'Urbanisme  
Directeur de division,  
Conseiller du Ministre de l'Urbanisme / AIMF Laos  
Ministère des Travaux Publics et des Transports  
[aphisayadeth@gmail.com](mailto:aphisayadeth@gmail.com)

M. Daophet BOUAPHA  
Directeur général du Comité de Recherche et de Promotion

des fonds de développement  
de la ville de Vientiane  
[daophet\\_b@yahoo.com](mailto:daophet_b@yahoo.com)

#### **MALI**

M. Lassana Cisse  
Direction du patrimoine  
culturel  
Directeur National du  
Patrimoine Culturel  
BP: 91, Bamako Mali  
[lcissed@yahoo.fr](mailto:lcissed@yahoo.fr)

M. Daouda KEÏTA,  
Archéologue-Préhistorien,  
Maître-Assistant  
Faculté d'Histoire et  
Géographie de  
L'Université des Sciences  
Sociales et de Gestion de  
Bamako  
[keitadaou@gmail.com](mailto:keitadaou@gmail.com)

#### **MAROC**

M. Moncef FADILI  
UN Habitat Maroc  
Expert - Conseiller  
[monceyf.fadili@yahoo.fr](mailto:monceyf.fadili@yahoo.fr)

Mme Selma ZERHOUNI  
Directrice générale AM  
Architecture du Maroc  
29 Bd Lalla Yacout  
Casablanca  
[zerhouniselma@gmail.com](mailto:zerhouniselma@gmail.com)

Mme Soumya JALAL  
Architecte, Trésorière  
Association Casamémoire  
[zerhouniselma@gmail.com](mailto:zerhouniselma@gmail.com)

M. Mohamed KHADOUR,  
Conseiller culturel  
Ambassade du Maroc

Avenue Cheikh Anta Diop  
x Bourguiba - BP: 490 Dakar  
[med.khaddour@hotmail.com](mailto:med.khaddour@hotmail.com)

#### **RDC**

SEM Nicolas Lungele  
FATAKI  
Ministre plénipotentiaire,  
Chargé d'affaires  
Ambassade de la République  
Démocratique du Congo

16, Léo Frobenius Fann  
Résidence  
[fatakilungele@yahoo.fr](mailto:fatakilungele@yahoo.fr)

M. Joël IPARA MOTEMA  
Professeur Associé,  
Département  
d'Anthropologie  
Université de Kinshasa  
[joelipara27@gmail.com](mailto:joelipara27@gmail.com)

M. Félix NYEMBO  
Directeur Coopération et  
Patrimoine Ministère de la  
Culture  
[felixnyembo@gmail.com](mailto:felixnyembo@gmail.com)

#### **ROUMANIE**

SEM Ciprian MIHALI,  
Ambassadeur de Roumanie  
Point E, Rue A x 9A Dakar  
B.P. 3171 ou 3212 Dakar

Mme.Catalina PREDA,  
Architecte  
ICOMOS, Roumanie  
[preda.catalinadana@gmail.com](mailto:preda.catalinadana@gmail.com)  
[www.icomos.org](http://www.icomos.org)

M. Gheorghe PATRASCU  
Architecte en chef  
Ville de Bucarest  
[gheorghe.Patrascu@pmb.ro](mailto:gheorghe.Patrascu@pmb.ro)

Mme Daniela CALCIU  
Enseignante  
Université d'Architecture et  
Urbanisme "Ion Mincu"  
Bucarest  
[danielacalcui@yahoo.com](mailto:danielacalcui@yahoo.com)

#### **SENEGAL**

Ministère de la Culture et du  
Patrimoine  
SEM Abdoul Aziz Mbaye  
Ministre de la Culture,  
du Patrimoine et de la  
Francophonie  
Building Administratif 3e  
étage pièce 338  
[www.culture.gouv.sn](http://www.culture.gouv.sn)

M. Birane NIANG  
Secrétaire général  
Ministère de la Culture et du  
Patrimoine

Building Administratif 3e  
étage  
[sg.mculture@yahoo.fr](mailto:sg.mculture@yahoo.fr)

M. Hamady Bocoum  
Directeur du Patrimoine  
culturel Direction du  
Patrimoine culturel,  
Ministère de la Culture et du  
Patrimoine  
3, rue Ngalandou Diouf  
Dakar-Sénégal  
[hawab@hotmail.com](mailto:hawab@hotmail.com)

M. Aziz GUISSÉ  
Direction du patrimoine  
culturel  
3, rue Ngalandou Diouf  
Dakar-Sénégal  
[abdaziz3155@gmail.com](mailto:abdaziz3155@gmail.com)

M. Malick TIAW  
Direction du patrimoine  
culturel  
3, rue Ngalandou Diouf  
Dakar-Sénégal  
[thiaw\\_malick@yahoo.fr](mailto:thiaw_malick@yahoo.fr)

M. Alfousseyni SOW  
Direction du patrimoine  
culturel  
3, rue Ngalandou Diouf  
Dakar-Sénégal  
[afsow@yahoo.fr](mailto:afsow@yahoo.fr)

M. Abdoul Aziz DIOP,  
Architecte chargé de projets  
Direction de l'Urbanisme et  
de l'Architecture  
[adiopsn@yahoo.fr](mailto:adiopsn@yahoo.fr)

Mme Penda MBOW  
Représentante personnelle du  
chef de l'Etat à la  
Francophonie  
Présidence de la République  
[penda.mbow5@gmail.com](mailto:penda.mbow5@gmail.com)

M. El Hadj Hamidou KASSE  
Président Comité scientifique  
XV° Sommet de la  
Francophonie  
Présidence de la République  
[cskasse@gmail.com](mailto:cskasse@gmail.com)  
[hamidou.kasse@presidence.sn](mailto:hamidou.kasse@presidence.sn)

Mme Adja Wolette THIAM  
Délégation générale pour  
l'organisation du XV<sup>e</sup>  
Sommet de la Francophonie  
Complexe Sicap Point-E  
Av. Cheikh Anta Diop x  
Canal IV Bat C,  
5<sup>ème</sup> étage Dakar  
SENEGAL  
[adjavolette@gmail.com](mailto:adjavolette@gmail.com)

M. Mamadou MANE  
Comité scientifique XV<sup>o</sup>  
Sommet de la Francophonie  
Présidence de la République  
[manekundaze@yahoo.fr](mailto:manekundaze@yahoo.fr)

Mme Henriette KANDE  
Assistante du président  
Comité scientifique XV<sup>o</sup>  
Sommet de la Francophonie  
Présidence de la République  
[comitescientifiquefrancophonie@gmail.com](mailto:comitescientifiquefrancophonie@gmail.com)

M. Khalifa SALL  
Maire Ville de Dakar  
Hôtel de Ville, Bld Djily  
Mbaye x Allées Robert  
Delmas  
[khalifa.sall@villededakar.org](mailto:khalifa.sall@villededakar.org)

M. Yoro BA  
Adjoint Maire de Dakar  
Hôtel de Ville, Bld Djily  
Mbaye x Allées Robert  
Delmas  
[vydia.tamby@villededakar.org](mailto:vydia.tamby@villededakar.org)

M. Abdoulaye Elimane  
KANE  
Conseiller culturel du Maire  
de Dakar  
Ancien Ministre de la Culture  
[elkane31@hotmail.fr](mailto:elkane31@hotmail.fr)

M. Meïssa BEYE  
Adjoint maire de Rufisque  
Hôtel de Ville BD Maurice  
Guèye BP 30  
[meissa.beye@gmail.com](mailto:meissa.beye@gmail.com)

M. Aly SINE  
Doctorant en cotutelle  
UGB, ULB

Directeur adjoint des services  
techniques  
Commune de Saint-Louis  
[sinealy@yahoo.fr](mailto:sinealy@yahoo.fr)

M. Mansour SOW  
Commune de Gorée  
Conseiller special du Maire de  
Gorée  
BP 18 Gorée  
[sowdeuxm@gmail.com](mailto:sowdeuxm@gmail.com)

M. Fodé DIOP  
Président Ordre des  
Architectes  
17 bld de la République BP  
6375 Dakar-Sénégal  
[odas@orange.sn](mailto:odas@orange.sn)

M. Pathé GAYE  
Directeur du Cabinet  
d'Architecture  
Ordre des Architectes  
[capathegaye@gmail.com](mailto:capathegaye@gmail.com)

M. Etienne DIENE  
Architecte DPLG Paris La  
Villette  
Ordre des Architectes  
[etiennediene@yahoo.fr](mailto:etiennediene@yahoo.fr)

Mme Aïssatou DIAGNE  
GUILLOT  
Chargée des relations avec  
l'UIA  
l'UAA et les organismes  
[odas@orange.sn](mailto:odas@orange.sn)

M. Papa Dame THIAW  
Architecte

M. Dominique PETOT  
Architecte designer  
Indépendant  
[petot@arc.sn](mailto:petot@arc.sn)

M. Jalal KASSIR  
Architecte Bureau  
d'architecture Emergence  
[jalalkassir@hotmail.fr](mailto:jalalkassir@hotmail.fr)

M. Jean-Charles Tall  
Président du Collège  
d'Architecture de Dakar  
[jtall@orange.sn](mailto:jtall@orange.sn)

Mme Annie Jouga  
Maire adjoint de Gorée  
Chargée de cours  
Collège d'architecture de  
Dakar  
[ajouga@orange.sn](mailto:ajouga@orange.sn)

M. Omar GUEYE  
Professeur titulaire  
Recteur deuxième université/  
Dakar  
Liberté 6 extension lot 10 –  
3<sup>è</sup> étage  
[omar1gueye@hotmail.com](mailto:omar1gueye@hotmail.com)  
[omargueye1@yahoo.fr](mailto:omargueye1@yahoo.fr)

M. Alioune KANE  
Université Cheikh Anta Diop  
[alioune.kane@ucad.edu.sn](mailto:alioune.kane@ucad.edu.sn)

M. Abdoul Sow  
Enseignant-Chercheur  
Civilisations, Religions, Arts  
et Communication (CRAC)  
Université Gaston Berger  
Saint-Louis, Sénégal  
[sow\\_abdoul@hotmail.com](mailto:sow_abdoul@hotmail.com)

M. Ibrahim Bao  
Enseignant-Chercheur  
Sociologie des civilisations  
rurales au Sénégal  
Université Gaston Berger  
Saint-Louis Sénégal  
[bao\\_ibrahima@yahoo.fr](mailto:bao_ibrahima@yahoo.fr)  
[bao\\_ibrahima@yahoo.frr](mailto:bao_ibrahima@yahoo.frr)

M. Xavier RICOU  
Administrateur  
Zone économique intégrée de  
Dakar  
APIX S.A.  
[xricou@apix.sn](mailto:xricou@apix.sn)

M. Erwan Le Vigoureux  
Association Les Petites  
Pierres  
Ouakam, Dakar, Sénégal  
[elevigoureux@afri-cart.com](mailto:elevigoureux@afri-cart.com)  
[mayavarichon@hotmail.com](mailto:mayavarichon@hotmail.com)

Mme Marie-Caroline  
CAMARA  
Présidente Association Entre  
Vue, Saint-Louis, Sénégal

[camara.mariec@yahoo.fr](mailto:camara.mariec@yahoo.fr)

Mme Sandrine CONTINI  
Ingénieur et Urbaniste à  
Thiès  
[scontini39@gmail.com](mailto:scontini39@gmail.com)

#### **SUISSE**

M. Philippe BEGUIN  
Chargé d'affaires  
Rue René Ndiaye x Seydou  
Nourou Tall –  
BP 1772 Dakar  
[philippe.beguिन@eda.admin.ch](mailto:philippe.beguिन@eda.admin.ch)

#### **TUNISIE**

SEM Skander DENGUEZLI  
Ambassadeur de Tunisie  
Rue Alpha Hachemiyou  
Nourou Tall BP: 3127 Dakar  
[at.dakar@orange.sn](mailto:at.dakar@orange.sn)

M. Nizar FITOURI  
1er Secrétaire  
Ambassade de Tunisie

Rue Alpha Hachemiyou  
Nourou Tall  
BP: 3127 Dakar  
[nizarfitouri@gmail.com](mailto:nizarfitouri@gmail.com)

M. Habib KAZDAGHLI,  
Historien et Doyen  
Faculté des Lettres, des Arts  
et des Humanités  
Université de Manouba  
[habib.kazdaghli@yahoo.fr](mailto:habib.kazdaghli@yahoo.fr)  
[bk@epa-prema.net](mailto:bk@epa-prema.net)

M. Jellal ABDELKAFI  
Association tunisienne des  
urbanistes  
Association de sauvegarde de  
la Médina de Tunis  
[j.abdelkafi@planet.tn](mailto:j.abdelkafi@planet.tn)  
[www.asmtunis.com](http://www.asmtunis.com)

#### **UE**

Mme Nawal MERABE  
[Merabet.nawal@yahoo.fr](mailto:Merabet.nawal@yahoo.fr)

#### **UNESCO/BREDA**

Mme Ann-Therese Ndong-  
Jatta  
Directrice

Route de Ngor  
Enceinte Hotel Ngor  
Diarama  
BP 3311  
Dakar, Sénégal

Mme Guiomar Alonso  
CANO  
Responsable du secteur  
Culture  
[alonso@unesco.org](mailto:alonso@unesco.org)

M. David STEHL  
Spécialiste de Programme  
[d.stehl@unesco.org](mailto:d.stehl@unesco.org)

M. Amadou NDOYE  
[a.ndoye@unesco.org](mailto:a.ndoye@unesco.org)

Mme Khadiatou L. Almaz  
CAMARA  
Consultante/Culture  
[khadijalmaz@gmail.com](mailto:khadijalmaz@gmail.com)

Mme Lucille GAUDIN  
Culture  
[lucillegaudin@hotmail.com](mailto:lucillegaudin@hotmail.com)

#### **WALLONIE- BRUXELLES**

M. Christian SAELENS  
Délégué  
Délégation Wallonie-  
Bruxelles à Dakar  
14, Avenue des Jambaar  
Dakar, Sénégal  
[c.saelens@walbru.sn](mailto:c.saelens@walbru.sn)

M. Mamadou KANE  
Conseiller Délégation  
Wallonie-Bruxelles à Dakar  
[mamadou@walbru.sn](mailto:mamadou@walbru.sn)

M. Sébastien RECLARU  
Délégation Wallonie-  
Bruxelles à Dakar  
[sebastien.reclaru@gmail.com](mailto:sebastien.reclaru@gmail.com)

M. Vincent DUVIGNEAUD  
Ingénieur Architecte et  
Coordonnateur de projet  
IPW

Institut du Patrimoine wallon  
Centre des métiers du  
patrimoine « la Paix-Dieu »

Rue Paix-Dieu, 1b 4540  
Amay,  
Belgique  
[v.duvigneaud@idpw.be](mailto:v.duvigneaud@idpw.be)  
[www.institutdupatrimoine.be](http://www.institutdupatrimoine.be)

M. Freddy JORIS  
Administrateur général  
Centre des métiers du  
patrimoine « la Paix-Dieu »  
Institut du Patrimoine wallon  
Belgique  
[f.joris@idpw.be](mailto:f.joris@idpw.be)

M. William ANCIEN  
Expert IPW  
Ancien Ministre  
Institut du Patrimoine Wallon  
Centre des métiers du  
patrimoine « la Paix-Dieu »  
[williamancien@hotmail.com](mailto:williamancien@hotmail.com)

M. Georges PIRSON  
Doyen de la Faculté  
d'Architecture, ULB  
[georges.pirson@ulb.ac.be](mailto:georges.pirson@ulb.ac.be)

M. Francis METZGER  
Vice-Doyen de la Faculté  
d'Architecture, ULB,  
Bureau d'Architecture  
Place Flagey 19, 1050  
Bruxelles  
[francis.metzger@ulb.ac.be](mailto:francis.metzger@ulb.ac.be)

M. Yves ROBERT  
Professeur d'histoire de l'art,  
archéologie  
Université Libre de Bruxelles  
Place Eugène Flagey 19, B-  
1050 Bruxelles  
[yrobert@ulb.ac.be](mailto:yrobert@ulb.ac.be)

M. Oswald DELLICOUR  
Professeur d'architecture  
Université Libre de Bruxelles  
[odellicour.archi@skynet.be](mailto:odellicour.archi@skynet.be)

Mme Sarah Tassi  
Faculté d'Architecture  
ULB [tss.sara@gmail.com](mailto:tss.sara@gmail.com)

Pierre HAZETTE  
Ancien délégué  
Wallonie-Bruxelles à Dakar



Arbre dans un quartier Lébou, Dakar-Plateau, 2014. Sénégal  
©Wallonie-Bruxelles